

Rapport au Parlement sur l'emploi

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

de la langue française

Avant-propos
de Frédéric Mitterrand,
ministre de la Culture et de la Communication

Ministère de la Culture et de la Communication

Délégation générale à la langue française et aux langues de France

Rapport au Parlement

sur l'emploi de la langue française

Avant-propos de Frédéric Mitterrand,
ministre de la Culture et de la Communication

2011

Remerciements

Ce rapport a été réalisé grâce au concours de nombreux services et organismes publics et privés qui contribuent à la promotion de la langue française ; la délégation générale à la langue française et aux langues de France entretient avec eux des relations étroites.

Qu'ils soient chaleureusement remerciés pour leur collaboration, en particulier :

- > Le ministère des Affaires étrangères et européennes (direction des Nations unies, des organisations internationales, des droits de l'homme et de la francophonie/service des affaires francophones, direction de la politique culturelle et du français/sous-direction de la diversité linguistique et du français, direction de l'Union européenne ainsi que la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, la représentation permanente de la France auprès du Secrétariat des Nations unies à New York, de l'Office des Nations unies à Genève et de l'Office des Nations unies à Vienne)
- > Secrétariat général des Affaires européennes
- > Le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, direction générale des douanes et droits indirects)
- > Le ministère de la Justice et des Libertés (direction des affaires criminelles et des grâces, direction de l'administration pénitentiaire, direction de la protection judiciaire de la jeunesse)
- > Le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé (direction générale du travail, délégation générale à l'emploi et à la formation professionnelle)
- > Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative (direction générale de l'enseignement scolaire, direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative)
- > Le ministère de la Défense (direction du service national)
- > Le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration (secrétariat général à l'immigration et à l'intégration, direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté)
- > Le Conseil supérieur de l'audiovisuel
- > L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme
- > France Télévisions
- > France 3
- > TV5MONDE
- > Radio France
- > Radio France Outre-mer

Sont également chaleureusement remerciés :

- > L'Autorité de régulation professionnelle de la publicité
- > L'Association française de normalisation
- > Le Réseau de normalisation francophone
- > Wikimedia France
- > Diversum
- > Titra Film
- > Media Consulting Group

Sommaire

- 11 Avant-propos
- 13 **Mieux connaître la réalité du multilinguisme :
un enjeu stratégique pour le français**
- Le projet l'Europe riche de ses langues / *Language rich Europe*
- L'enquête sur les langues nationales en Europe coordonnée par la Fédération européenne des institutions linguistiques nationales (FEILIN)
- L'usage des langues en entreprise (projet franco-québécois)
- Le projet CELAN de la Commission européenne
- 15 **Veiller à l'application d'un cadre légal
garant de la cohésion sociale**
- 16 **I. La consommation**
- 17 Le bilan des actions menées par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes
- 25 Les actions conduites par la direction générale des douanes et droits indirects
- 27 L'action des associations agréées
- 29 **II. Le monde du travail**
- Le cadre légal
- L'application de la législation
- 31 **III. Les médias audiovisuels**
- Le CSA
- 34 France Télévisions
- 38 L'autorité de régulation professionnelle de la publicité

42	IV. La langue au service de l'accessibilité
	Accessibilité des programmes télévisés pour les personnes sourdes ou malentendantes
43	Accessibilité des programmes télévisés pour les personnes aveugles ou malvoyantes
44	Le sous-titrage
47	Placer la langue française au cœur de la production et de la transmission des savoirs
48	I. L'enjeu du français dans l'enseignement supérieur et la recherche
49	Rappel du cadre légal
	Un débat dans l'enseignement supérieur et la recherche
54	La position du Gouvernement
56	II. Favoriser la diffusion de la pensée française
	Les données du problème
57	Une aide à la traduction pourrait apporter une solution à cet état de fait
	Les pistes pour mettre en place ce dispositif
58	III. L'enrichissement de la langue française
	Le dispositif d'enrichissement
59	Un nouvel outil pour associer le grand public à l'enrichissement du français
60	IV. Les défis de la normalisation
	Les normes Afnor
63	La normalisation au service de la Francophonie

65	Maitriser le français : un enjeu d'éducation et de formation
66	I. Les actions en direction des jeunes L'action du système éducatif
69	Les partenaires du système éducatif
73	II. L'intervention de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) La mesure de l'illettrisme La coordination des actions
74	Les partenariats en 2010-2011
75	III. Les actions en direction des adultes L'action de l'administration pénitentiaire
77	L'action du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé
78	L'action de l'Éducation nationale en direction des adultes
79	IV. L'apprentissage du français pour s'intégrer
80	La formation linguistique au bénéfice des signataires du CAI
81	Le pré-CAI à l'étranger
82	Le dispositif de formation linguistique hors CAI L'opération « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration »
83	Développer le français dans l'univers numérique
84	I. Contexte et enjeux du numérique sur la langue Des enjeux plus prégnants, des usages en forte évolution
85	Réflexions stratégiques autour des technologies de la langue
88	II. L'usage du français sur les portails collaboratifs à travers l'exemple de Wikipédia Le français sur les projets Wikimedia

92	Communauté des Wikipédiens
95	Couverture thématique
96	Multilinguisme/traductions
99	Conclusion
100	III. Le nommage en France, son impact sur la langue française
	L'extension <i>.fr</i> à travers l'Observatoire des noms de domaine
102	La perception des noms de domaine <i>.fr</i>
104	L'ouverture prochaine de l'extension <i>.fr</i> aux caractères étendus
105	IV. Les projets publics autour de la langue et du numérique
	Etalab : le programme <i>Open-data</i> à la française
106	Au cœur du web de données, le projet DBPedia francophone
108	Autres projets publics
109	V. Diversité linguistique, culture et développement durable
110	Présence d'autres langues que le français sur les sites internet de l'État
113	Mise en perspective européenne
114	Propension à assurer la vitalité du français par les mots de la modernité
117	Favoriser la diversité linguistique
119	I. Les langues de France
	Contexte général
121	Les médias
	L'enseignement
124	II. La situation de l'occitan

- 126 III. L'enseignement de la langue arabe
Situation générale
- 127 Renforcement des dispositifs existants
- 128 Projets en cours
- 129 IV. Une stratégie pour les outre-mer : les États généraux du multilinguisme dans les outre-mer organisés à Cayenne en décembre 2011
- 131 L'Union européenne
- 132 I. La place du français dans les institutions européennes
- 135 II. La pratique du français et du plurilinguisme durant les présidences belge et hongroise
- 137 III. Les pratiques linguistiques dans les salles de presse
- 138 IV. Les langues utilisées dans la communication à destination du citoyen européen
- 142 V. Les pratiques linguistiques au service européen pour l'action extérieure SEAE
- 144 VI. L'action de la France et de la Francophonie
- 149 Organisations internationales
Les Nations unies
- 150 I. Le Secrétariat des Nations unies à New York
- 164 II. L'Office des Nations unies à Genève
- 172 III. L'Office des Nations unies à Vienne

187 La promotion du français dans le monde

188 I. L'action francophone

197 II. L'enseignement du français dans un contexte plurilingue

Annexes

208 1. Les suites contentieuses des contrôles

212 2. Les émissions littéraires et culturelles régulières sur France Télévisions
Présence des langues régionales sur les antennes de France Bleu
Volumes de diffusion des programmes en langues régionales en 2010 sur France
Télévisions

221 3. Performances scolaires

228 4. Statistiques de la propension à assurer la vitalité du français par les mots de la
modernité

233 5. Un nouvel outil collaboratif : le *wiklif*

234 6. Résolution GC.13/Res. 4 Le multilinguisme à l'ONUDI

235 7. XIII^e Sommet de la francophonie (Montreux, 23-24 octobre 2010), déclaration de
Montreux

238 8. Manifeste en faveur de l'usage du français et de la diversité linguistique et culturelle
dans les organisations internationales

Avant-propos

C'est la troisième fois que j'ai le plaisir de préfacer le rapport du Gouvernement sur l'emploi du français. J'avoue m'être interrogé dans un premier temps sur l'opportunité, chaque année, de dresser un bilan de la situation de notre langue, soumise par nature à des évolutions lentes, à des mouvements l'affectant sur le long terme.

Je salue au contraire aujourd'hui la perspicacité du législateur qui a voulu qu'à échéance rapprochée nos concitoyens disposent d'une photographie de l'état de leur langue. J'y vois un souci démocratique et une nécessité profonde. En effet, si chacun d'entre nous use du français comme de l'air qu'il respire – autrement dit sans y penser – de nombreux éléments influent en permanence sur l'emploi et le statut de notre langue : jurisprudences, décisions européennes, internationalisation des échanges, évolutions technologiques... Ce temps-là est un temps court : il impose aux pouvoirs publics une attention et une vigilance permanentes pour conserver au français, un des « fondamentaux » de notre République, toute sa place dans la société.

À juste titre, ce rapport consacre de larges développements aux enjeux liés au numérique. En la matière, serait-on tenté d'écrire, 2m1 koi 2 9 (traduction : « Demain quoi de neuf ») ? Au-delà du « langage sms », le développement des technologies numériques offre de nouveaux territoires à l'écrit, ce qui n'est pas sans conséquence sur la transmission, le partage et la diffusion de notre langue : une conférence internationale organisée à Lyon, les 18 et 19 octobre prochains permettra d'aborder en profondeur les évolutions du français contemporain.

Ces technologies constituent aussi un atout pour notre langue et je suis très heureux de constater que les francophones s'en sont emparés avec succès : le fait que le français figure en troisième position dans le nombre d'articles disponibles sur l'encyclopédie multilingue wikipedia n'est qu'un des nombreux indices de cette bonne santé.

Car c'est une de mes priorités : encourager tout ce qui permet au français d'être une langue de la modernité. Le gouvernement continuera donc à se montrer attentif aux projets qui développent les usages numériques du français, dans de multiples domaines : services aux usagers, transmission des savoirs, accessibilité, noms de domaines, création...

Il reste que nous devons tenir compte du rapport de force entre les langues, qui fait de l'anglais un vecteur incontournable de la diffusion des savoirs, et de la nécessité où sont nos chercheurs de voir leurs travaux figurer en bonne place dans les moteurs de recherche. Dans cette perspective, et en complétant l'appui que nous apportons à la diffusion numérique en français, je souhaite, avec notamment mon collègue de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, mettre en place prochainement un programme de traduction des revues de sciences humaines françaises en anglais (et à terme vers d'autres langues), afin d'améliorer la visibilité internationale de notre production, tout en préservant la possibilité d'écrire et de penser en français. Il en va de notre place dans ce qu'on appelle le « débat d'idées » et dans le maintien du pluralisme des points de vue sur le monde.

Si la langue de la République est le français, la République s'exprime dans une diversité de langues qu'elle doit accueillir, préserver et valoriser. En cette Année des outre-mer français, j'ai souhaité que la République se préoccupe tout particulièrement de l'immense patrimoine linguistique des territoires ultramarins. Point d'orgue de cette Année, les *États généraux du multilinguisme dans les outre-mer*, qui se tiendront du 14 au 18 décembre prochains en Guyane, jetteront les bases d'une politique qui doit tout à la fois faire reculer l'illettrisme dans ces territoires – plus élevé qu'en métropole – et mieux prendre en compte les compétences linguistiques de leurs habitants, qui doivent constituer un atout pour leur développement.

Jusqu'au bout, le Gouvernement entend donc se montrer actif, déterminé et utile pour la cause du français et du plurilinguisme. Il en va de la cohésion de notre pays.

Frédéric MITTERRAND

Ministre de la Culture et de la Communication

Chaque année, le rapport au Parlement est l'occasion d'une part de dresser un état de la situation du français sur le plan national et en particulier un bilan de l'application du cadre légal et, d'autre part, d'apporter un éclairage ponctuel sur la présence du français dans les organisations internationales. Dans cette seconde partie, le parti a été pris, cette année, de faire le point sur la situation du français dans les institutions de l'Union européenne et celles des Nations unies.

NOTE

Le présent rapport applique les rectifications de l'orthographe¹, proposées par le Conseil supérieur de la langue française et approuvées par l'Académie française et les instances francophones compétentes. Ces propositions ont été publiées au *Journal officiel* de la République française n° 100 du 6 décembre 1990 – Édition des documents administratifs.

Rappelons qu'elles n'ont aucun caractère obligatoire, l'usage étant appelé, le cas échéant, à trancher entre les deux orthographe désormais admises.

¹ Elles concernent pour l'essentiel l'usage du trait d'union, le pluriel de certains mots composés, l'emploi de l'accent circonflexe, l'accord du participe passé des verbes pronominaux et certaines anomalies (telles que l'accentuation et le pluriel de mots empruntés). On peut en trouver le détail sur le site www.orthographe-recommandee.info

Mieux connaître la réalité du multilinguisme : un enjeu stratégique pour le français

La loi du 4 août 1994 nous fait obligation enjoint de fournir chaque année à la représentation nationale une photographie aussi précise que possible de l'emploi de la langue française. Différentes enquêtes, en cours de rédaction, permettront à partir de 2012, d'éclairer utilement l'action du gouvernement.

Le projet 'Europe riche de ses langues / *Language Rich Europe*

Piloté par le British Council avec le soutien de la Commission européenne, le projet 'L'Europe riche de ses langues / *Language Rich Europe* a été lancé début 2011. Ce projet se propose d'analyser les politiques publiques et les pratiques en matière de plurilinguisme dans vingt pays européens, dont la France, le partenaire français de ce projet étant l'Observatoire européen du plurilinguisme. Connaître la place des langues nationales, régionales, étrangères et des migrants dans les sociétés européennes constitue l'objectif d'une enquête comparative dont les données ont été recueillies au premier semestre 2011. Les résultats seront présentés en 2012 dans un index publié dans plus de vingt langues. L'*Index Language Rich Europe* comprendra des indicateurs renvoyant aux normes que la Commission européenne et le Conseil de l'Europe ont édictées en matière de langues. Il présentera des données sur la place des langues dans l'enseignement et la formation d'adultes, de même que les services, les médias et les entreprises.

L'enquête sur les langues nationales en Europe coordonnée par la Fédération européenne des institutions linguistiques nationales (Feilin)

13

La Fédération européenne des institutions linguistiques nationales (FEILIN), qui réunit les organismes et institutions chargés de promouvoir les langues nationales dans une trentaine de pays européens, met au point un outil destiné à mieux connaître la réalité des politiques linguistiques dans ces pays, au rang desquels la France. Elle coordonne une enquête prise en charge par ses organismes membres, qui permettra notamment de comparer les approches légales et réglementaires en Europe.

L'usage des langues en entreprise (projet franco-québécois)

Le projet « bonnes pratiques linguistiques dans les entreprises » a été labellisé au cours de la 63^e Commission permanente de coopération franco-québécoise qui s'est tenue à Québec le 8 mars 2011.

Il a pour objectifs :

- > l'élaboration d'une stratégie commune d'intervention pour la mise en valeur du français ainsi que la défense des droits des travailleurs francophones dans les milieux de travail dans un contexte multilingue en France et bilingue au Québec ;
- > la sécurisation de l'usage du français dans les grandes entreprises tant au Québec qu'en France et le développement et la mise à disposition des entreprises d'outils leur permettant de connaître les bonnes pratiques afin notamment de respecter les droits linguistiques des travailleurs.

Ce projet dont la durée totale est de deux ans (2011-2012) doit aboutir à la publication d'un guide à l'intention des entreprises et à l'organisation d'un colloque au Québec fin 2012.

Le projet Celan de la Commission européenne

En lien étroit avec la plate-forme lancée en 2010 par la Commission européenne pour le multilinguisme dans les entreprises, le réseau CELAN, *réseau pour la promotion des stratégies linguistiques pour la compétitivité et l'emploi*, a été créé le 1^{er} janvier 2011 pour une durée de 24 mois. L'objectif principal est de faciliter le dialogue entre le monde de l'entreprise et les professionnels des langues. Ses activités incluent :

- > la recherche sur les besoins linguistiques des entreprises européennes dans différents secteurs ;
- > l'analyse des outils et services linguistiques existants ;
- > le développement d'applications Internet pour répondre aux besoins linguistiques des entreprises.

L'Observatoire européen du plurilinguisme, association française œuvrant à la promotion du plurilinguisme, fait partie de ce réseau qui se compose de différents organismes européens issus de la société civile. En 2011, les travaux ont notamment porté sur une enquête auprès de PME européennes afin d'identifier leurs besoins linguistiques. CELAN est cofinancé par le programme pour l'éducation et la formation tout au long de la vie de la Commission européenne.

Veiller à l'application
d'un cadre légal garant de
la cohésion sociale

I. La consommation

Les dispositions légales concernant l'information et la protection du consommateur constituent la clé de voûte de l'édifice institutionnel mis en place pour garantir l'emploi du français dans la vie sociale. Elles font l'objet d'une attention particulière de la part de l'administration comme des associations.

Rappel du dispositif législatif

Les dispositions légales : la loi du 4 août 1994 prévoit l'emploi obligatoire de la langue française dans « la désignation, l'offre, la présentation, le mode d'emploi ou d'utilisation, la description de l'étendue et des conditions de garantie d'un bien, d'un produit ou d'un service, ainsi que dans les factures et quittances ». Les mêmes dispositions s'appliquent « à toute publicité écrite, parlée ou audiovisuelle » (art. 2). Lorsque ces mentions sont complétées d'une ou plusieurs traductions, « la présentation en français doit être aussi lisible, audible ou intelligible que la présentation en langues étrangères » (art. 4).

La « dénomination des produits typiques et spécialités d'appellation étrangère connus du plus large public » échappe à ces obligations (art. 2).

La législation sur les marques « ne fait pas obstacle à l'application de ces dispositions aux mentions et messages enregistrés avec la marque » (art. 2).

Le contrôle : les agents habilités à rechercher et constater les infractions aux dispositions des textes pris pour l'application de l'article 2 sont les suivants (art. 16) : les officiers et agents de police judiciaire agissant conformément aux dispositions du code de procédure pénale, les agents de la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, de la direction générale des douanes et de la direction générale des impôts, les vétérinaires inspecteurs, les préposés sanitaires, les agents techniques sanitaires, les médecins inspecteurs départementaux de la santé.

Les infractions aux dispositions relatives à l'emploi du français dans la publicité radiophonique et télévisuelle relèvent du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Les sanctions : les sanctions pénales encourues pour les infractions à ces dispositions sont fixées par le décret n° 95-240 du 3 mars 1995. Il s'agit de contraventions de la 4^e classe.

À ce dispositif législatif spécifique s'ajoutent des dispositifs réglementaires constitués par l'ensemble des textes de transposition en droit français des directives européennes ; certains d'entre eux prévoient des dispositions linguistiques particulières applicables à divers produits et services.

1. Le bilan des actions menées par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes

L'année 2010 a été marquée par :

- > une hausse du nombre d'interventions d'agents de la DGCCRF : 11 483 contre 9 309 en 2009 ;
- > une hausse du taux d'infractions qui s'établit à 14,4 % du total des interventions (le plus élevé constaté depuis 1996) contre 12,4 % en 2009, mais avec une relative stabilité de la gravité dans la mesure où 8,55 % des infractions ont donné lieu à l'engagement de procédures contentieuses contre 8,22 % en 2009 ;
- > une proportion importante de manquements, de faible gravité, qui donnent lieu à des rappels de la réglementation plutôt qu'à des procédures contentieuses ;
- > une baisse du nombre de décisions prononcées par les tribunaux : 61 contre 64 en 2009.

La priorité accordée à la vérification des produits ayant une incidence sur la sécurité et la santé des consommateurs

Les actions entreprises en 2010 par la direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) s'inscrivent dans le cadre de l'accord de coopération que cette direction a conclu, en août 1996, avec la délégation générale à la langue française et aux langues de France (DGLFLF).

Le contrôle de l'application de l'article 2 de la loi du 4 août 1994 exercé par les services déconcentrés de la DGCCRF a concerné l'ensemble du territoire national y compris les départements d'outre-mer. Les contrôles ont été effectués à tous les stades de la production ou de la distribution, y compris dans les nouvelles formes de commercialisation (commerce électronique).

Le réseau de veille et de contrôle sur internet de la DGCCRF a accru la surveillance de ce moyen de commercialisation.

Les infractions constatées dans le commerce de détail et sur internet donnent systématiquement lieu à une intervention au siège social de l'entreprise responsable de la première mise en circulation des produits sur le marché intérieur, afin de faire cesser rapidement les pratiques en cause (notification d'information réglementaire, rappel de réglementation ou procès-verbal, accompagnés, le cas échéant, du retrait des produits du marché).

Ces contrôles ont été complétés par des enquêtes spécifiques à certains secteurs d'activité retenus en concertation avec la DGLFLF.

Certains produits sont restés sous surveillance : les jouets, l'alimentation, les cosmétiques, les loisirs, ou encore les produits industriels et informatiques.

Les contrôles ont porté de manière prioritaire sur les produits ou services susceptibles de présenter des risques pour la santé et la sécurité des consommateurs (jouets de Noël, notamment) ou encore les produits pour lesquels les particuliers doivent disposer d'une information claire et compréhensible de nature à en obtenir un usage conforme à leur destination (notamment les portails automatiques motorisés, les cabines sauna à infrarouges, les perceuses sans fil, les appareils à souder, les disjoncteurs différentiels).

Les contrôles ont essentiellement visé à vérifier que les textes, mentions ou messages rédigés en langue étrangère sur les supports informatifs traditionnels (publicité, étiquetage, notice d'emploi, notice

de montage, conditions d'utilisation, catalogue, garantie, etc.) ainsi que sur l'internet, à l'exclusion de ceux qui se rapportent à une marque, étaient accompagnés d'une version en langue française et que les dessins, symboles ou pictogrammes figurant sur les produits n'étaient pas susceptibles d'induire le consommateur en erreur.

Le caractère lisible et compréhensible de ces traductions a également été vérifié.

Les services déconcentrés de la DGCCRF agissent sur la base d'une instruction publiée au Bulletin officiel de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (BOCCRF) du 26 avril 2005.

Cette instruction intègre les impératifs du droit et de la jurisprudence communautaires en précisant notamment aux agents chargés des contrôles les conditions d'application de la législation nationale en matière d'emploi de la langue française au regard des exigences du droit communautaire.

Les actions d'information des professionnels, des associations et du public

La DGCCRF et la DGLFLF rencontrent régulièrement les représentants des associations chargées de la défense de la langue française ou des intérêts collectifs des consommateurs, notamment pour recueillir leurs plaintes.

Elles sont régulièrement consultées par les organisations professionnelles, les entreprises ou leurs conseils, sur les conditions d'application de la loi, ce qui contribue à prévenir l'apparition d'éventuelles infractions.

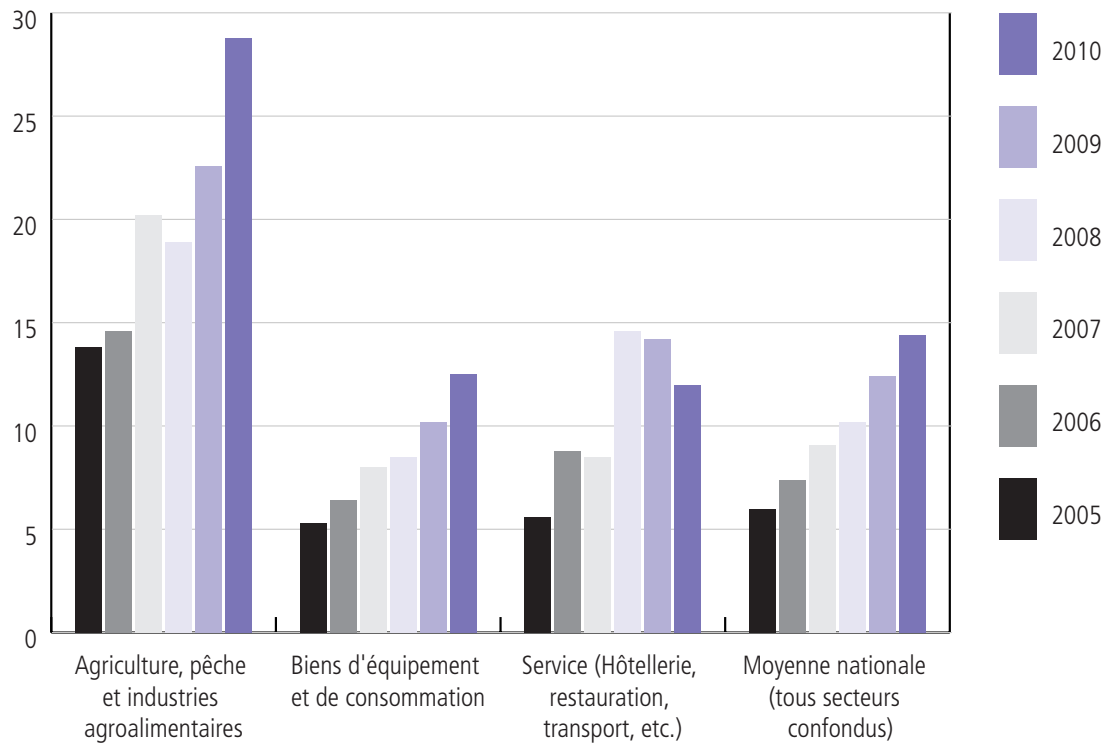
Présentation des données statistiques concernant les contrôles de la DGCCRF

Évolution du nombre de contrôles effectués et du taux d'infraction

Période du 1^{er} janvier 1995 au 31 décembre 2010

Années	Nombre d'interventions	Infractions constatées	Suites données par la DGCCRF		Nombre de condamnations par les tribunaux
			Rappel de la réglementation	P.V. transmis aux parquets	
1995	2 576	390 (15 %)	246	144	2
1996	6 258	1 091 (17 %)	725	366	56
1997	7 783	1 103 (14 %)	713	390	127
1998	7 824	913 (12 %)	658	255	124
1999	9 573	1 007 (11 %)	725	282	98
2000	6 573	826 (13 %)	608	218	80
2001	7 578	850 (11 %)	657	193	42
2002	10 095	1 065 (10,5 %)	857	208	45
2003	7 806	958 (12,3 %)	768	190	24
2004	10 026	893 (8,9 %)	645	248	30
2005	12 186	735 (6,0 %)	526	209	29
2006	10 923	804 (7,4 %)	412	131	59
2007	12 069	1 106 (9,1 %)	487	136	43
2008	11 248	1 146 (10,2 %)	503	113	31
2009	9 309	1 155 (12,4 %)	579	95	30
2010	11 483	1 648 (14,4 %)	806	141	31

Taux de manquement par rapport au nombre total des contrôles



Ces 11 483 contrôles ont porté sur l'application de l'article 2 de la loi du 4 août 1994. Ces contrôles ont conduit à constater 1 648 manquements. Tous secteurs confondus, le taux de manquements relevés passe de 12,4 % en 2009 à 14,4 % en 2010. Cette évolution traduit un meilleur ciblage des contrôles. 701 des 1 648 manquements relevés ont fait l'objet d'une notification réglementaire au professionnel concerné, 806 ont été suivis d'un rappel de la réglementation et 141 ont fait l'objet d'une procédure contentieuse.

31 procédures contentieuses (contre 30 en 2009) ont abouti à des décisions définitives des juridictions au cours de l'année 2010.

Les interventions par secteur

Les contrôles réalisés en 2010 ont augmenté : 2 174 en plus en 2010 par rapport à 2009. Ils ont concerné en premier lieu les produits industriels destinés aux consommateurs (78,5 %), puis les produits alimentaires (11,6 %) et enfin les services (9,9 %).

Le taux de manquement a augmenté dans le secteur agroalimentaire (28,8 % au lieu de 22,6 % en 2009) et plus faiblement dans le secteur des biens de consommation et d'équipements (12,5 % au lieu de 10,2 % en 2009) ; il a baissé dans celui des services (12 % au lieu de 14,2 % en 2009).

Répartition des interventions et des sanctions par produits

Période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2010

Produits Code N.A.F.	Interventions	Suites données	
	Nombre	Rappel de réglementation	Procès-verbal
Produits de l'agriculture, de la pêche et des industries alimentaires	1 336	227	49
Produits textiles, habillement, fourrures, cuirs, articles de voyage, chaussures	1 490	84	11
Produits chimiques	1 012	95	18
Produits en caoutchouc ou en plastique	148	5	1
Matériel de bricolage, quincaillerie, machines et équipements (ménagers, de bureaux, informatiques, électriques, équipements de radio, télévision et communication)	1 503	49	7
Instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie	265	5	0
Produits de l'industrie automobile, cycle et motocycle	396	26	3
Meubles et produits des industries diverses (bijouterie, joaillerie, orfèvrerie, musique, articles de sport, jeux et jouets, articles de souvenirs)	3 702	152	31
Autres produits	378	55	14
Services d'hôtellerie et de restauration	454	61	2
Transports terrestres et aériens	16	3	1
Services immobiliers	91	1	0
Locations sans opérateur (automobiles, matériel informatique, appareils électroménagers, etc.)	204	1	1
Éducation (dont auto-école, formation continue)	10	1	0
Services récréatifs, culturels et sportifs	89	4	0
Services personnels (coiffure, blanchisserie, teinturerie, etc.)	389	37	3
Total	11 483	806	141

20

Les données chiffrées, agrégées par grands secteurs économiques, masquent des disparités qui méritent l'attention.

Le secteur de l'agroalimentaire dont la part relative dans le nombre de contrôle a baissé (11,6 % du nombre total des contrôles en 2010 contre 14,4 % en 2009), enregistre un taux de manquement global en hausse (28,8 % par rapport aux 22,6 % de l'année précédente).

Les produits industriels, les biens de consommation et d'équipement (78,5 % du nombre total des contrôles de l'année 2010) enregistrent un taux de manquement global en hausse par rapport à celui de 2009 (12,5 % contre 10,2 % en 2009).

Les services dont la part relative dans les contrôles est relativement stable (9,9 % du nombre total des contrôles) enregistrent un taux de manquement global en baisse (12 % en 2010 contre 14,2 % en 2009).

Certains secteurs spécifiques connaissent une baisse du nombre des infractions relevées :

- > le secteur des produits en caoutchouc ou en plastique (5 rappels de réglementation au lieu de 11 et 1 procès-verbal au lieu de 2 en 2009) ;
- > réglementation le secteur des services récréatifs, culturels et sportifs (4 rappels de réglementation contre 8 et aucun procès verbal contre 3 en 2009).

On constate une stabilité du nombre de manquements et d'infractions relevés dans :

- > le secteur des produits de l'industrie automobile, cycle et motocycle (26 rappels de réglementation au lieu de 23 et 3 procès verbaux en 2009 et en 2010) ;
- > les services d'hôtellerie et de restauration (61 rappels de réglementation en 2009 et en 2010 et 2 procès-verbaux au lieu de 1).

Cette stabilité est positive compte tenu d'une part de la hausse des infractions constatées en 2008 et 2009 dans ce secteur et d'autre part du nombre de contrôles en augmentation ;

- > les services personnels (coiffure, blanchisserie, teinturerie...) montrent une relative stabilité compte tenu du nombre de contrôles beaucoup plus élevé dans ce secteur en 2010 (389 contre 290) si le nombre de rappels de réglementation est passé de 13 à 37, celui des procès-verbaux est passé de 4 à 3.

Certains secteurs connaissent en revanche une augmentation du nombre d'infractions. C'est le cas par exemple des produits de l'agriculture, de la pêche et des industries alimentaires, puisque le nombre des rappels de réglementation est passé de 174 à 227.

C'est également le cas pour les meubles et les produits des industries diverses avec un nombre de rappels de réglementation qui passe de 125 à 152. Il faut cependant relativiser ces résultats puisque le nombre total des contrôles a été plus important en 2010 qu'en 2009 (3 702 en 2010 contre 2 802 en 2009).

21

Les enquêtes sur internet

8 395 sites internet ont été visités en 2010 et ont fait l'objet de 10 766 contrôles qui ont conduit à la vérification des dispositions en matière de langue française. Le taux de manquement reste inférieur à 1 %.

Les enquêtes spécifiques

Les enquêtes trimestrielles consacrées à des thèmes précis, dont certains sont choisis en concertation avec la DGLFLF, permettent d'établir un diagnostic sur la situation dans un secteur particulier et portent principalement sur le respect des exigences en lien avec la sécurité des consommateurs. Ces contrôles associés à la mission permanente de vérification de l'emploi de la langue française permettent une meilleure couverture du terrain et la sensibilisation d'un plus grand nombre de professionnels intervenant dans des secteurs d'activité divers. En 2010, elles ont porté sur plusieurs domaines sensibles.

³ Ces contrôles ont pour objet de s'assurer de la conformité de ces produits aux textes européens et nationaux en matière de sécurité et aux règles relatives à l'information du consommateur sur les conditions d'utilisation, les précautions d'emploi et les risques encourus (présence, lisibilité, pertinence, mais aussi traduction des mentions requises).

Dans le domaine alimentaire

Une vigilance a été maintenue en 2010 sur le contrôle des spécialités étrangères (conserves, poissons, préparations alimentaires, chocolats de Pâques, bières, huile d'olive). Lorsque des magasins proposent ces spécialités allemandes, asiatiques ou italiennes notamment, certains produits proposés sont dépourvus de tout étiquetage en langue française. D'autres produits ont une traduction parfois très incomplète. La situation s'améliore d'année en année, mais des anomalies ont encore été relevées. Les contrôles seront donc poursuivis et renforcés, notamment s'agissant de produits comportant un risque pour la sécurité du consommateur.

Dans le domaine des produits pour la personne

Certains produits de beauté (cosmétiques et produits capillaires) d'origine étrangère, comportent encore des allégations non traduites en français.

Les colliers et bracelets destinés aux enfants et comportant des perles d'ambre ou des perles d'origine végétale ont fait l'objet de contrôles particuliers. En effet, ces bracelets bénéficient depuis plusieurs années d'un regain d'intérêt de la part des consommateurs. L'offre s'est beaucoup diversifiée (longueur, forme des perles, couleurs) de même que les circuits de commercialisation (pharmacies, magasins spécialisés, sites internet dédiés à la médecine naturelle). Ces colliers et bracelets comportent des perles d'origine végétale et il est important pour la sécurité des enfants que la composition exacte de ces perles figure en langue française.

Les cabines sauna infrarouges

Depuis quelques années on constate le développement de nouveaux produits dans le secteur du bien être comme la cabine sauna infrarouge. Les ventes de ces cabines augmentent chaque année, car elles présentent une alternative au sauna dans la mesure où des éléments céramiques chauffent le corps directement et en profondeur, à une température d'environ 40°. Ces cabines sont mobiles, faciles à monter et à démonter grâce aux panneaux qui s'assemblent. Mais ces produits présentent également des risques d'électrocution, d'incendie ou de brûlure. C'est pourquoi lors des contrôles, l'attention est particulièrement portée sur les instructions et les précautions d'emploi figurant sur le produit, son emballage, la notice d'utilisation ou tout autre document commercial, afin de vérifier que celles-ci sont données en français.

Dans le domaine des produits industriels

Les anomalies de traduction relevées portent sur la composition et l'entretien, les composants électroniques, le conditionnement et les modes d'emploi, voire sur les restrictions d'utilisation.

Le bricolage

Les consommateurs s'adonnent de plus en plus à des travaux de bricolage durant leur temps libre parfois pour des considérations budgétaires, mais surtout pour le plaisir de créer et d'aménager eux-mêmes leur intérieur.

Les magasins de bricolage proposent aujourd'hui un vaste choix de produits simples d'utilisation et accessibles financièrement, notamment les perceuses sans fils ou les appareils électriques à souder.

Cependant, il ne faut pas ignorer que ces types de produits restent dangereux. Il est donc important de vérifier, lors des contrôles de sécurité de ces produits, l'emploi de la langue française sur les emballages et dans les manuels d'utilisation. Il est notamment vérifié que ces documents, lorsqu'ils sont rédigés en langue étrangère, comportent une version en français, lisible et compréhensible permettant une utilisation conforme des produits.

Les solderies, magasins de déstockage ou bazar qui distribuent des produits divers d'équipement de la personne, de la maison ou des jouets ont fait l'objet d'un contrôle particulier. En effet, de nombreux produits commercialisés dans ces magasins proviennent de l'étranger, notamment de Chine, et des anomalies y sont fréquemment constatées.

Dans le domaine des loisirs

Les anomalies les plus fréquentes portent sur les manuels d'utilisation, les précautions d'emploi et les instructions de montage des articles de sport ou de loisirs.

23

Les lunettes solaires

Les lunettes solaires sont des équipements de protection individuelle (EPI) soumis aux dispositions du code du sport relatives à la prévention des risques résultant de l'usage des EPI pour la pratique sportive ou de loisirs. L'annexe III-3 classe « les articles de protection contre le rayonnement solaire parmi les EPI de catégorie I, destinés à protéger l'utilisateur contre des risques mineurs ». À ce titre, chaque spécimen de lunettes doit être revêtu du marquage CE et être accompagné d'une notice d'information rédigée en français, précisant notamment la classe de protection correspondant à la capacité de filtration des rayons solaires. Cette notice d'information est souvent le seul moyen permettant aux consommateurs de choisir des lunettes adaptées à leur environnement et à leurs besoins. En effet, près de la moitié des lunettes solaires sont vendues hors du réseau des opticiens, donc sans conseils spécialisés.

Des contrôles ont porté sur la sécurité en matière d'inflammabilité des tentes de camping. En effet, certaines tentes, lorsqu'elles sont exposées à une flamme ou d'autres sources d'inflammation, comme une étincelle provenant d'un feu de camp ou d'un réchaud peuvent s'enflammer facilement et provoquer ainsi de graves brûlures. Pour la sécurité des consommateurs, l'attention est portée, lors des contrôles sur les précautions d'emploi figurant sur le produit, son emballage, la notice d'utilisation et tout autre document commercial, afin de vérifier que ces informations sont données en français.

Ce relevé d'ensemble doit être nuancé par de fortes disparités géographiques selon les secteurs et les produits, et ne permet donc aucune généralisation au plan national. Il révèle néanmoins que les anomalies restent diffuses et concernent encore de nombreux secteurs.

Les manquements et anomalies mentionnés dans le relevé ci-dessus ont donné lieu au retrait des produits concernés aussi souvent que nécessaire. Les rappels de réglementation et les procès-verbaux ont pris en compte le principe de précaution et le principe de proportionnalité en lien direct avec le degré de dangerosité pour la santé et la sécurité des consommateurs résultant du défaut total ou partiel de mentions d'utilisation ou de restrictions en français.

Plusieurs enquêtes sont à signaler s'agissant de la sécurité des produits importés

Les contrôles menés en 2010 ont montré dans les Antilles françaises plusieurs manquements concernant des produits textiles en provenance de Saint-Martin et des États-Unis. Ce type de produits fait en effet l'objet d'un important commerce inter-iles au sein de la zone caraïbes ou encore avec le continent américain, ce qui prédispose, en la matière, l'importation de produits en infraction avec la loi du 4 août 1994.

Quelques anomalies persistent dans d'autres secteurs. Ainsi, les interventions effectuées en 2010 pour s'assurer de la sécurité des jeux et jouets notamment sur les marchés forains et qui ont pour objet de vérifier les conditions de commercialisation de ces produits au stade de la première mise sur le marché ou de la distribution², ont encore révélé quelques anomalies.

Certains secteurs, dont les professionnels connaissent mal la réglementation applicable, doivent encore progresser dans la mise en conformité des notices d'emploi et des précautions d'usage avec les règles d'emploi de la langue française afin d'éviter le retrait automatique des produits du marché jusqu'à la mise en conformité des notices.

Les suites contentieuses des contrôles

Deux enquêtes permettent d'établir un bilan des condamnations pénales prononcées au titre de la loi du 4 août 1994 :

- > l'enquête de la DGCCRF, qui dénombre tous les dossiers transmis aux parquets par ses services et leurs suites contentieuses ;
- > l'enquête annuelle menée par le ministère de la Justice auprès de l'ensemble des cours d'appel.

Les remontées statistiques des services déconcentrés permettent de dénombrer les dossiers contentieux transmis aux parquets pour une période déterminée et selon divers critères (date de constatation, date d'envoi au parquet, date de clôture du dossier) ; un dossier contentieux peut comporter plusieurs infractions ; les condamnations prononcées peuvent ainsi viser plusieurs infractions d'un même dossier.

Les données statistiques disponibles pour 2010 sont les suivantes :

Contentieux initial :

En 2010, les services de la DGCCRF ont transmis aux parquets 141 actes de procédure constatant des infractions à la loi du 4 août 1994, contre 95 en 2009. L'activité contentieuse pénale est donc en hausse par rapport à l'année dernière.

Contentieux terminal :

Le nombre de dossiers clos en 2010 concernant des procès-verbaux transmis les années précédentes ou en 2009 s'est élevé à 61 (67 en 2009) dont notamment 31 jugements définitifs et 23 procès-verbaux transmis à d'autres services d'enquêtes.

² Ces contrôles ont pour objet de s'assurer de la conformité de ces produits aux textes européens et nationaux en matière de sécurité et aux règles relatives à l'information du consommateur sur les conditions d'utilisation, les précautions d'emploi et les risques encourus (présence, lisibilité, pertinence, mais aussi traduction des mentions requises).

Comme chaque année, le ministère de la justice a été saisi pour fournir des informations aussi détaillées que possible sur les procédures contentieuses concernant l'emploi de la langue française. Ces données figurent en annexe (cf. [Annexe 1](#)).

À l'occasion d'une rencontre organisée en avril 2011, entre la Direction des affaires criminelles et des grâces et les principales associations de défense de la langue française, il a été rappelé « la volonté persistante des parquets de poursuivre avec fermeté les pratiques contraires à l'indispensable respect de l'usage du français dans la sphère publique ».

2. Les actions conduites par la direction générale des douanes et droits indirects

Bilan de l'action de la douane

En 2010, les services douaniers ont effectué 657 contrôles contre 336 en 2009, soit une augmentation de 95 % et constaté 10 infractions, contre 4 l'année précédente.

Le tableau ci-dessous ventile, par famille de produits, le nombre d'interventions des services douaniers et le nombre de contrôles positifs :

Produits	Nombre d'interventions	Nombre de contrôles positifs
Produits de l'agriculture, de la pêche et des industries alimentaires	2	2
Produits textiles, habillement, cuirs, articles de voyage, chaussures	45	0
Produits chimiques, industrie du papier/carton, travail des métaux, plastiques	2	0
Matériels de bricolage, quincaillerie, machines et équipements (ménagers, de bureaux, informatiques...)	139	0
Instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie	29	
Produits de l'automobile et autres véhicules à moteur	7	2
Meubles et produits des industries diverses (jeux et jouets, articles de sports)	245	3
Autres produits	188	3
TOTAL	657	10

L'analyse de ce tableau permet d'effectuer les observations suivantes :

- > l'intervention des services douaniers s'est principalement concentrée sur des secteurs comme celui des « meubles et produits des industries diverses » (245 interventions) et des « matériels de bricolage, quincaillerie, machines et équipements ménagers, de bureaux et informatiques » (139 interventions). Au titre de ces deux secteurs les principaux contrôles ont porté sur les

- marchandises suivantes : jouets, peluches, fours à micro-ondes, robots ménagers, climatiseurs, tables à langer ;
- > les 139 contrôles effectués dans le secteur du bricolage ont porté principalement sur des pistolets hydrauliques, des scies, des machines pour le travail du bois ;
 - > les 29 contrôles portant sur les instruments médicaux, de précision, d'optique et d'horlogerie, ont essentiellement concerné des implants mammaires et testiculaires ;
 - > les 45 contrôles effectués dans le secteur de l'habillement ont porté sur les vêtements de haute visibilité et les gants de protection ;
 - > les 10 contrôles positifs ont concerné des préparations pour sauce au soja, des algues et radis noirs originaires de Chine (direction régionale des douanes du Havre), des articles flottants gonflables, des amplificateurs pour haut-parleurs (direction régionale des douanes de Lyon), des cadres photos numériques (direction régionale des douanes de Roissy), des fours à raclette, des charriots élévateurs (direction régionale des douanes du Léman) ;
 - > les irrégularités constatées concernent le plus souvent des notices d'utilisation non traduites ou partiellement traduites ou sans marquage réglementaire en français (produits soumis à normes CE sans notice obligatoire d'utilisation, de précautions d'emplois et de montage par exemple).

Observations

Comme les années précédentes, l'intervention du service des douanes s'effectue sur des marchandises provenant de pays extérieurs à la Communauté européenne, lors de l'accomplissement des formalités de dédouanement dans des opérations de commerce international.

26 Les infractions en matière d'application de la loi relative à l'emploi de la langue française sont généralement découvertes de manière incidente, lors de contrôles connexes aux contrôles douaniers habituels.

Il en est de même pour les infractions constatées à l'occasion d'opérations conjointes conduites par la Direction générale des douanes et droits indirects et la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes. Elles ne donnent lieu à aucune ventilation spécifique, dans le bilan du protocole de coopération DGDDI-DGCCRF établi annuellement.

3. L'action des associations agréées

À l'occasion de procédures récentes, l'avocat représentant devant les tribunaux les parties civiles des associations agréées, Avenir de la langue française (ALF), Défense de la langue française (DLF) et de l'Association francophone d'amitié et de liaison (AFAL), a procédé à un certain nombre de constats.

Reçu par la Chancellerie en avril 2011, avec les associations agréées, il a attiré son attention, d'une part, sur l'absence inédite de procédures à Paris en 2009 et jusqu'à la fin de l'année 2010 et, d'autre part, sur l'augmentation du recours à la procédure des ordonnances pénales qui, en 2009, représentait près de la moitié (40 %) du total des décisions rendues (source : *Rapport au Parlement 2010*, p. 151). Il convient de rappeler que cette procédure, par son caractère non contradictoire, prive de toute possibilité de représentation les parties civiles des associations.

Il lui a été indiqué qu'en 2010, cette procédure des ordonnances pénales ne représentait plus que 28 % des décisions.

Il n'en demeure pas moins que le nombre de procédures à Paris depuis le début de l'année (4) inaugure un chiffre qui, très vraisemblablement à la fin de l'année, sera en dessous de celui des 47 jugements prononcés à Paris en 1998 (baisse globalement continue depuis cette date). Cette situation est-elle le résultat d'un meilleur respect de la loi chez les professionnels pris dans leur ensemble ou la gravité des infractions est-elle en déclin – ce qui pourrait expliquer la part très largement prépondérante des notifications d'informations règlementaires [NIR] ou des rappels de réglementation (voir tableau dans le *Rapport au Parlement 2010*) depuis l'entrée en vigueur de l'article 2 de la loi, de 1994 ? Par ailleurs, on peut légitimement soutenir que depuis plus de quinze ans, les professionnels ont eu largement le loisir de s'informer sur l'existence de ce texte et de ses modalités d'application, situation qui aurait été plutôt de nature à réduire légitimement et progressivement dans le temps le recours aux NIR et aux rappels de réglementation.

Autres points sur lesquels il a estimé utile d'intervenir, car privant les associations agréées de leur possibilité de mettre en application l'arrêté d'agrément ou conduisant à leur débouté : le nombre élevé de procès-verbaux dressés par les directions départementales de la Protection des populations (DDPP) entaché de nullité et le visa fréquent sur les procès-verbaux des mêmes DDPP des textes du code de la consommation et non pas de l'article 2 de la loi du 4 août 1994 en matière de denrées alimentaires. Pour le premier point, l'avocat évalue à environ un tiers le nombre de procès-verbaux entaché de nullité (vices de forme ou de procédure, notamment le non-respect de la règle de transmission au procureur de la République compétent du procès-verbal d'infraction dans le délai de cinq jours qui suit sa clôture, article 18 de la loi). Pour le second, il évalue à environ la moitié des procès-verbaux dressés par les différentes DDPP qui visent les articles du code de la consommation et non pas l'article 2 en matière de denrées alimentaires. Il convient d'observer que cette pratique est systématique par la DDPP de Paris, ce qui la conduit à refuser la représentation des parties civiles des associations dans ces procédures. Or, il apparaît que l'article 2 a vocation à s'appliquer à tous les domaines et ne prévoit aucune dérogation en matière de denrées alimentaires. Il estime que le recours aux articles du code de la consommation dans ce domaine est contraire à la volonté du législateur.

Association le Droit de comprendre

L'association le Droit de comprendre (DDC) a été créée en octobre 1994 à l'initiative d'Avenir de la langue française et de Défense de la langue française, les deux principales associations de défense et de promotion de la langue française. Ces deux associations sont agréées par arrêté ministériel pour exercer les droits reconnus à la partie civile en cas d'infraction à la loi du 4 août 1994 sur l'emploi de la langue française.

La création du Droit de comprendre répondait à l'objectif de coordonner les actions contentieuses des associations agréées et de mettre en commun leurs moyens pour en accroître l'efficacité. Il s'agissait aussi de fédérer les forces des autres associations et personnes qui, à divers titres, adhèrent à la cause de la langue française et souhaitent participer aux autres actions, notamment d'information, d'alerte ou de conseil.

Le Droit de comprendre consacre par ailleurs une grande partie de son activité à se rapprocher d'autres institutions ou organismes pour agir de concert sur toute question d'intérêt commun mettant en cause l'exercice des droits linguistiques : associations de consommateurs et d'usagers de services publics, syndicats ouvriers représentatifs, organisations professionnelles, partis politiques, administrations, etc.

Une analyse sur deux ans de l'activité de DDC permet d'observer la pertinence des actions menées.

Ainsi sur 636 dossiers traités en 2009 et 2010 par DDC, 423 ont fait l'objet d'une action directe amiable (lettres, appels téléphoniques, courriels) auprès de l'auteur du fait analysé comme contrevenant aux dispositions de la loi du 4 août 1994.

Les principales interventions concernent, d'une part, l'absence de double traduction dans les sites internet publics, d'autre part, la présence de l'anglais comme unique langue dans des colloques et enfin l'absence ou la présence peu visible du français dans l'étiquetage ou la publicité de produits de consommation courante.

Sur ces 423 dossiers 58 ont d'ores et déjà reçu une conclusion satisfaisante, soit un taux de 14 %. Les autres dossiers font l'objet de « négociations », d'explications, où sont mis en surveillance compte tenu de réponses peu satisfaisantes ou dilatoires.

II. Le monde du travail

1. Le cadre légal

La loi du 4 août 1994

La loi a modifié le droit du travail afin d'y introduire l'obligation d'emploi du français pour certaines informations délivrées au salarié par l'employeur :

- > les contrats de travail (art. 8 de la loi) ;
- > l'article L.1221-3 du code du travail précise que le contrat de travail établi par écrit est rédigé en français. Cet article permet au salarié étranger dont le contrat est constaté par écrit d'en demander une traduction dans sa langue ;
- > le règlement intérieur (art. 9.-1 de la loi) ;
- > l'article L.1321-6 1^{er} alinéa du code du travail précise que le règlement intérieur peut être accompagné de traductions en une ou plusieurs langues étrangères ;
- > les documents « comportant des obligations pour le salarié ou des dispositions dont la connaissance est nécessaire à celui-ci pour l'exécution de son travail, à l'exception des documents reçus de l'étranger ou destinés à des étrangers » (art. 9.-II de la loi) ;
- > l'article L.1321-6 énonce que tout document comportant des obligations pour le salarié ou des dispositions dont la connaissance est nécessaire à celui-ci pour l'exécution de son travail doit être rédigé en français. Cet article prévoit une exception au bénéfice des documents reçus de l'étranger ou destinés à des étrangers. Toutefois cette exception est à manier avec prudence dans la mesure où le défaut de traduction de documents importants peut être sanctionné par le biais d'autres obligations issues du code du travail ;
- > les conventions et accords collectifs de travail et les conventions d'entreprise ou d'établissement (art. 9.-IV de la loi) ;
- > les offres d'emploi, pour les services à exécuter sur le territoire français, quelle que soit la nationalité de l'auteur de l'offre ou de l'employeur, et pour les services à exécuter hors du territoire français lorsque l'auteur de l'offre ou l'employeur est français (art. 10 de la loi) ;
- > les infractions portant sur le règlement intérieur et sur tout document nécessaire au salarié sont passibles d'une amende de la 4^e classe, celles qui concernent les offres d'emploi d'une amende de la 3^e classe (4^e classe en cas de récidive).

29

2. L'application de la législation

La direction générale du travail communique les informations suivantes :

Il y a lieu de souligner qu'aucune disposition ni législative ni conventionnelle de branche n'est intervenue en 2010 concernant l'emploi de la langue française.

Pour ce qui est de la jurisprudence, il convient de mentionner l'arrêt de la Cour de cassation du 29 juin dernier (n° 09-67.492 FP-PB) qui déclare inopposables au salarié les documents fixant les objectifs nécessaires à la détermination de la rémunération variable contractuelle rédigés en langue anglaise même si le salarié maîtrise parfaitement cette langue.

La Cour se fonde sur l'article L. 1321-6 du code du travail qui précise notamment que les documents comportant pour le salarié des dispositions dont la connaissance est nécessaire pour l'exécution de son travail doivent être rédigés en français.

Un autre arrêt de la cour d'appel de Paris du 1^{er} octobre 2010 (n° 08/23998) a fait obligation à une compagnie aérienne de traduire en français les documents techniques destinés à ses pilotes d'avion.

En ce qui concerne le contrôle de l'application de la législation dans l'entreprise et les mesures prises pour faire connaître ces dispositions, vous trouverez ci-dessous les statistiques pour l'année 2010 de l'activité des services de contrôle.

- > Sur le fondement de l'article L. 1221-3 du code du travail : 612 observations, 2 rapports, 1 avis et 1 décision de l'inspection du travail. Même s'il n'est pas possible de connaître quel alinéa de cet article a justifié ces mesures, et particulièrement si le 1^{er} alinéa était visé (rédaction en français du contrat), il convient de souligner une nette augmentation de l'intervention de l'autorité administrative au cours de l'année 2009.
- > En 2010, 3 observations ont été adressées sur le fondement de l'article L. 2231-4 du code du travail (rédaction en français des conventions et accords).
- > Les actions recensées de l'inspection du travail sur le fondement de l'article L. 1321-6 du code du travail (rédaction en français du règlement intérieur et de tout document comportant des obligations pour le salarié ou des dispositions nécessaires à l'exécution de son travail) se décomposent en 7 avis, 43 décisions et 140 observations. Les chiffres 2010 montrent une activité soutenue de l'inspection du travail concernant les infractions sur l'usage de la langue française en 2010 par rapport à l'année dernière.

III. Les médias audiovisuels

1. Le Conseil supérieur de l'audiovisuel

En application de l'article 3-1 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, il appartient au Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) de veiller « à la défense et à l'illustration de la langue et de la culture françaises » dans la communication audiovisuelle. Il doit également s'assurer du respect des dispositions de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française.

Cependant, le Conseil constitutionnel, dans sa décision du 29 juillet 1994 sur la loi relative à l'emploi de la langue française, a censuré une disposition aux termes de laquelle « le recours à tout terme étranger ou à toute expression étrangère est prohibé lorsqu'il existe une expression ou un terme français de même sens ». Le Conseil constitutionnel a souligné que la liberté de communication et d'expression « implique le droit pour chacun de choisir les termes jugés par lui les mieux appropriés à l'expression de sa pensée [...] ; la langue évolue, comme toute langue vivante, en intégrant dans le vocabulaire usuel des termes de diverses sources, qu'il s'agisse d'expressions issues des langues régionales, de vocables dits populaires ou de mots étrangers ».

La présence du français dans les messages publicitaires

31

Si l'usage du français est obligatoire dans les programmes et messages publicitaires (à quelques exceptions près : programmes destinés à des communautés étrangères ou à l'apprentissage des langues), cet usage n'est pas exclusif, contrairement à ce que pensent les téléspectateurs qui saisissent régulièrement le Conseil à propos de l'emploi de mots étrangers dans les messages publicitaires.

En effet, l'article 20-1 de la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, complété par la loi du 4 août 1994 n'interdit pas l'emploi de mots étrangers s'ils sont accompagnés d'une traduction française « aussi lisible, audible ou intelligible que la présentation en langue étrangère ». Cette disposition s'applique plus particulièrement au domaine de la publicité où il est souvent de bon ton de parler anglo-américain, mais où il est important que l'usage du français soit garanti, en particulier pour des raisons tenant compte de la protection du consommateur.

La circulaire du 19 mars 1996 souligne qu'« une similitude des deux présentations et un parallélisme des modes d'expression entre les deux versions ne sont pas exigés. En outre, la traduction peut ne pas être au mot à mot, dès lors qu'elle reste dans l'esprit du texte original ». Il en résulte, d'une part, que la traduction de mentions en langue étrangère peut indifféremment être verbale ou écrite, d'autre part, qu'il n'est pas nécessaire que la traduction française de mentions écrites en langue étrangère soit disposée à l'écran dans des conditions identiques ou que les caractères utilisés soient de taille ou de couleur formellement similaires. Mais il importe que la présentation en langue française se rapproche suffisamment de la présentation en langue étrangère pour pouvoir être regardée comme « aussi lisible, audible ou intelligible ».

Le Conseil veille scrupuleusement à ce que les messages publicitaires diffusés partiellement en langue étrangère soient accompagnés d'une traduction en langue française de nature à assurer aux téléspectateurs la bonne compréhension dudit message.

En 2010, aucune contravention à l'article 12 de la loi du 4 août 1994 n'a été relevée. En effet, les lettres et les courriels reçus par le Conseil dénonçaient des messages publicitaires qui ne présentaient pas de manquements proprement dits au cadre légal : noms de marque en langue étrangère, messages dont les mots étrangers suivis d'un astérisque renvoyaient à une traduction en français, incrustée à l'écran dans des caractères parfaitement lisibles (conformément aux dispositions législatives), et utilisation de chansons anglaises comme fond sonore, alors que l'emploi de textes chantés en langues étrangères ne contrevient pas aux dispositions de la loi du 4 août 1994, si leur contenu ne comporte pas d'argument commercial.

Le respect de la langue française et le rayonnement de la francophonie

Les dispositions inscrites dans la loi relative à la liberté de communication et dans la loi relative à l'emploi de la langue française imposent aux sociétés de radio et de télévision « *la défense et l'illustration de la langue française* », « *l'emploi du français* », ainsi que « *le respect de la langue française et le rayonnement de la francophonie* ».

Ces obligations sont réaffirmées dans les cahiers des charges des sociétés publiques de radio et de télévision : « *promotion et illustration de la langue française* », « *usage et respect de la langue française* », « *qualité du langage* » avec l'indication que « *les sociétés doivent proscrire les termes étrangers lorsqu'il existe un équivalent français* ».

Les obligations des sociétés privées de télévision sont plus souples : « *usage correct de la langue* », avec l'indication que « *la société s'efforce d'utiliser le français dans le titre de ses émissions* ».

32 Le Conseil veille au respect des obligations envers la langue française inscrites aux cahiers des charges des sociétés nationales de radio et de télévision et dans les conventions annexées aux décisions d'autorisation des diffuseurs privés.

Les chaînes privées hertziennes ont conformément à leur convention un conseiller pour la langue française. Les rapports et recommandations des conseillers des chaînes hertziennes privées ne sont ni rendus publics ni transmis au Conseil. Il en est de même des lettres et courriels adressés aux médiateurs des sociétés nationales, même s'il arrive que le CSA soit rendu destinataire de certaines copies de lettres.

Le secteur public (télévision et radio) a poursuivi son action en matière de promotion et d'illustration de la langue et de la culture françaises dans le cadre d'émissions culturelles, d'émissions de jeu ou d'opérations exceptionnelles.

Cette année encore, les médias audiovisuels ont été sensibilisés à la *Semaine de la langue française* et lui ont accordé une plage horaire importante.

La francophonie n'est pas absente des médias. Elle est évoquée dans les émissions culturelles, les magazines, les émissions de jeu et de divertissement, à la télévision comme à la radio. Chanteurs, écrivains ou artistes francophones ont été régulièrement invités et leurs œuvres portées à la connaissance des téléspectateurs.

Les associations ayant pour but la défense et la promotion de la langue française envoient régulièrement non seulement au Conseil mais aussi aux chaînes de télévision et aux stations de radio un relevé d'écoute récapitulant les incorrections le plus souvent entendues à l'antenne. De plus, certains adhérents envoient leurs observations directement aux journalistes ou animateurs concernés, avec copie au Conseil.

La qualité du français parlé dans les médias varie selon la nature des émissions. Elle est de bonne tenue dans les émissions d'information et les magazines. D'autres émissions privilégient un registre de langue plus familier avec de nombreux anglicismes revendiqués par les animateurs.

Le Conseil est représenté à la commission spécialisée de l'audiovisuel et de la culture ainsi qu'au groupe restreint auprès de la Commission générale de terminologie et de néologie. Il promeut les travaux de la Commission générale en y consacrant régulièrement des articles dans sa lettre mensuelle et en employant les termes recommandés dans ses publications externes et internes. Par ailleurs, la base de terminologie *FranceTerme*, qui regroupe tous les termes recommandés par la Commission générale et publiés au *Journal officiel*, peut être consultée à partir du site du Conseil (www.csa.fr colonne défilante *À la une*).

La diversité linguistique

L'article 20-1 de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française dispose que « *les dispositions de la présente loi s'appliquent sans préjudice de la législation et de la réglementation relatives aux langues régionales de France et ne s'opposent pas à leur usage* ».

La mention « langue régionale » figure aussi à l'article 28-2 bis de la loi du 30 septembre fixant les quotas de chansons françaises : « *La proportion substantielle d'œuvres musicales d'expression française ou interprétées dans une langue régionale en usage en France doit atteindre un minimum de 40 % [...]* », ainsi que dans le décret du 17 janvier 1990 définissant les œuvres cinématographiques et audiovisuelles d'expression originale française (EOF) : « *Constituent des œuvres cinématographiques et audiovisuelles d'expression originale française les œuvres réalisées intégralement ou principalement en version originale en langue française ou dans une langue régionale en usage en France* ».

33

Les sociétés de service public ont un cahier des charges comportant un article relatif aux langues régionales : Radio France « *veille à ce que les stations locales contribuent à l'expression des langues régionales* » (article 6), France Télévisions « *veille à ce que, parmi les services qu'elle édite, ceux qui proposent des programmes régionaux et locaux contribuent à l'expression des principales langues régionales parlées sur le territoire métropolitain et en outre-mer* » (article 40).

Depuis 2007, des recommandations à destination des directeurs des stations locales concernées sont entrées progressivement en application. Ce dispositif consiste en des rendez-vous courts, ludiques ou pédagogiques proposés en langue régionale tout au long de la semaine et une émission d'une heure dans la langue régionale, le week-end, à une heure de bonne exposition. Il complète les dispositions déjà en place depuis de nombreuses années qui concernent les langues de France ; avec séparation totale de l'antenne nationale et régionale, comme c'est le cas en Alsace où la FM diffuse principalement en français et où les ondes moyennes ont une diffusion en alsacien à travers France Bleu Elsass ; avec une antenne complètement bilingue comme c'est le cas en Corse avec France Bleu Frequenza Mora ou une même antenne en FM accueillant des programmes en langues régionales dans des espaces identifiés (France Bleu Pays Basque, France Bleu Breizh Izel). Les langues régionales présentes sur les antennes locales du Réseau France Bleu sont l'alsacien, le basque, le breton, le catalan, le ch'timi, le corse, le flamand, le gallo, l'occitan, le picard et le platt.

France Télévisions a poursuivi sa politique en faveur de la présence, dans ses programmes, des principales langues régionales, parlées sur le territoire métropolitain et en outre-mer. Les langues retenues par France 3 sont l'alsacien, le basque, le breton, le catalan, le corse et l'occitan. La société a diffusé un total de 343 heures de programmes en langue régionale, dont 88 heures de programmes bilingues (contre 213 heures de programmes en langue régionale en 2008 et 82 heures de programmes

bilingues), soit une augmentation du volume horaire global de 18,8 % (excepté pour le basque) dans les six régions concernées (Alsace, Ouest, Aquitaine, Sud, Méditerranée, Corse).

Partout où cela est possible, les chroniques et émissions consacrées aux langues régionales sont disponibles en audio à la demande ou en baladodiffusion. Par ailleurs, France 3 s'appuie sur le développement de l'internet et a augmenté sa diffusion d'émissions en langues régionales sur ses services associés, c'est-à-dire sur son site www.france3.fr, en télévision de rattrapage et sur les 24 Web TV régionales

En outre-mer, au-delà d'une simple contribution à l'expression de la diversité linguistique, les langues régionales sont employées au même titre que le français dans les programmes locaux. Sept des neuf télé-pays offrent des programmes d'information en langues régionales. Au même titre que sur les télé-pays le bilinguisme, voire le trilinguisme pour Wallis-et-Futuna, est la norme appliquée pour les journaux d'information des radios-pays. Les stations de radio privées et les chaînes locales privées comportent toutes des émissions en langues régionales.

En métropole, les langues régionales sont comprises et parlées par des ensembles de population beaucoup moins importants. Cependant 70 stations de radio privées et 17 chaînes locales privées autorisées diffusent des émissions en langues régionales. S'y ajoutent les services de télévision diffusés sur d'autres supports (réseaux câblés, internet et ADSL).

2. France Télévisions

34

Tendant à être une référence dans l'usage de la langue française, France Télévisions contribue à sa promotion et à son illustration dans le cadre des recommandations du Conseil supérieur de l'audiovisuel.

Elle veille à l'usage et au respect de la langue française par le personnel intervenant sur ses services conformément aux dispositions de la loi n° 94-665 du 4 août 1994 et, notamment, proscrit les termes étrangers lorsqu'ils possèdent un équivalent en français.

Tout au long de l'exercice, France Télévisions s'est montré particulièrement attentif à l'emploi de la langue française sur ses antennes. Ses animateurs et journalistes ont en particulier veillé à proscrire l'emploi de termes étrangers lorsqu'un équivalent français existe.

Le groupe public a également fortement contribué à l'illustration de la langue française au travers de ses contenus.

Programmes généraux

Sur France 3, le magazine *Espace francophone* a apporté une contribution permanente à la promotion et à l'illustration de notre langue dans le monde comme en témoignent les sujets de la quarantaine d'émissions diffusées en 2010. Avec toujours de grands portraits de 52 minutes et des numéros consacrés à de grands événements mettant à l'honneur la francophonie comme le 13^e Sommet de la Francophonie – *Montreux*, ou en soutien au peuple haïtien avec une émission témoignant de la force de l'identité haïtienne dans les domaines du théâtre, du conte et de la danse.

Un grand nombre de jeux diffusés par France télévisions accordent une place prépondérante au vocabulaire et permettent ainsi aux téléspectateurs de se familiariser avec l'usage du français tout en

s'amusant : *Motus, En toutes lettres* sur France 2, ou encore *Slam, Des chiffres et des lettres* et *Questions pour un champion* sur France 3.

À citer, également, la collection *Empreintes*, une série de documentaires qui présentent des personnalités françaises, parmi lesquelles des écrivains, comédiens, auteurs...

La poursuite du renforcement de l'exposition du théâtre, souvent en direct, sur les chaînes publiques, en permettant la découverte ou à la redécouverte, par les téléspectateurs, des grandes œuvres du patrimoine dramatique ou d'œuvres contemporaines, contribue lui aussi fortement à la défense et à l'illustration d'une langue française vivante et en mouvement, dans sa dimension classique ou plus moderne et populaire.

L'offre musicale n'est pas en reste, en privilégiant systématiquement l'expression française et francophone, dans sa diversité.

Plus encore, les émissions à destination de la jeunesse, « Ludo » et « Zouzous » proposent chaque jour des séries animées dont les univers musicaux sont composés et interprétés par les artistes de la scène musicale française. Un soin particulier est apporté aux doublages en langue française des séries étrangères avec une réinterprétation française des génériques.

Les émissions littéraires et culturelles régulières

Les émissions culturelles et littéraires ont également offert la possibilité d'approfondir la connaissance de notre langue, ou encore de partir à la découverte de notre patrimoine littéraire grâce à des rendez-vous réguliers

Sur France Télévisions, outre les rendez-vous culturels réguliers qui accordent une place importante au livre et à la littérature, plusieurs émissions leur sont exclusivement consacrées (voir détail en annexe 2).

35

Des soirées évènementielles

Pour la troisième année, France Télévisions a développé une nouvelle édition du *Tournoi d'orthographe*, en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale, au cours d'une soirée évènementielle sur France 3.

Le 13 juin 2011 a eu lieu la finale du grand tournoi d'orthographe présentée par Cyril Féraud. Devant un jury présidé par Erik Orsenna, les douze meilleurs candidats se sont affrontés à coup de lettres et de mots : l'épellation est le principe du jeu : savoir épeler les mots tirés au sort par le jury, sans la moindre erreur et sans omettre accents et traits d'union. En seconde partie de soirée, un documentaire *Le concours de A à Z* présentait les coulisses des étapes dans toute la France ; de la sélection jusqu'à la veille de l'échéance. 5 000 candidats de 5^e, 18 académies y ont participé. À l'issue de ces épreuves les meilleurs élèves se sont qualifiés pour les six finales régionales ; les douze champions participaient à la finale.

Il s'agit là de permettre aux jeunes générations d'apprivoiser la langue française de manière ludique.

La grande librairie, émission littéraire hebdomadaire de France 5 a consacré des spéciales évènementielles à la langue française, à l'occasion :

- > des fêtes de fin d'année, avec une émission exceptionnelle au théâtre du Rond-Point le 23 décembre 2010, suivant un principe identique à la spéciale de mai. Deux heures au cours desquelles quelques uns des plus grands comédiens du théâtre et du cinéma ont lu des textes parmi les plus beaux et les plus savoureux de la littérature classique et contemporaine. Ils se sont entretenus également avec François Busnel autour de leur passion pour les livres... ;

> du début de la période estivale, avec une *Bibliothèque idéale* le 27 mai 2011 : *Et si vous ne deviez emporter cet été que trois livres... lesquels choisir ?* était la question posée par François Busnel à ses invités. Leur sélection offrait, bien entendu, une place de choix à la littérature francophone classique et contemporaine.

Nombreux sont les partenariats de France Télévisions visant à soutenir et s'impliquer au cœur des manifestations littéraires nationales et régionales, de « La Semaine de la langue française » à « À vous de lire ! » du « Salon du livre de Paris » au « Festival étonnants voyageurs »...

Une programmation jeunesse

En adaptant pour la télévision de nombreuses œuvres de la littérature jeunesse et de la bande dessinée, France Télévisions s'affirme comme un soutien essentiel de la création française d'animation et participe à la construction de l'univers imaginaire et de référence des enfants. Les antennes les accompagnent dans leur appréhension du monde et de leur environnement, à travers des héros qui leur ressemblent : Tintin, Titeuf, Pahé, Angelo, le Marsupilami, Garfield, Mandarine & Cow, Grabouillon... La passerelle entre l'écrit et l'écran permet de favoriser la rencontre de la créativité et de l'imagination.

Les sites internet de France Télévisions

Voir ou revoir son émission littéraire favorite, accéder à des informations complémentaires sur un auteur ou partager ses derniers coups de cœur « livre » avec les internautes, tout cela est possible sur les sites internet de France Télévisions, prolongements des antennes.

36 En quelques clics seulement, les internautes qui le souhaitent peuvent retrouver toutes les émissions littéraires et les rubriques dédiées au livre des magazines culturels de France Télévisions sur internet. En se connectant sur les sites des émissions, ils accèdent facilement à de nombreuses informations sur les ouvrages présentés à l'antenne, les biographies des auteurs invités ou des bibliographies. Le site www.pluzz.fr leur offre la possibilité de voir ou de revoir ces mêmes émissions et magazines dans leur intégralité, et pendant sept jours.

La rubrique livres sur le portail de « l'info culture » accessible sur les sites de France 2 et France 3 regroupe l'ensemble des sujets liés à l'actualité littéraire réalisés par les rédactions (reportages, avant-sujets, chroniques) ainsi qu'un agenda culturel et de nombreux dossiers... Les internautes peuvent également en profiter pour partager leurs coups de cœur sur des blogs ou réagir sur différents forums et discussions en ligne dédiés.

De son côté, le guide culturel tout en vidéo culturebox propose chaque jour les vidéos consacrées à la création et au patrimoine littéraire, sous forme de reportages, d'interviews et de bonus internet exclusifs, issus des rédactions (nationales, régionales et locales) et des émissions culturelles de France Télévisions. Le site se fait régulièrement l'écho des grands événements et manifestations dédiés aux livres (Salon du livre, Festival international de la BD d'Angoulême, Prix Roman France Télévisions, Festival des étonnants voyageurs...) et offre également l'opportunité d'envoyer et de partager les vidéos, de les exporter sur son site personnel ou sur son profil *Facebook*.

Les sites internet n'oublient pas les plus jeunes : sur www.monludo.fr, le premier portail jeunesse interactif personnalisé, ils ont rendez-vous avec des héros issus de l'univers de la BD ou de la littérature pour enfants, de *Garfield* à *Gaston Lagaffe* en passant par *Oui-Oui*, *Le Petit Prince*, *Lulu Vroumlette* ou bien encore *Titeuf*. Et sur la Ludo Web TV et la Ludo Zouzous Web TV, ils ont la possibilité de voir des séries animées exclusives et inédites.

Curiosphere, la télévision éducative sur internet de France 5, propose plus de 150 vidéos et 30 dossiers dédiés à la littérature. Elle offre particulièrement des ressources pour et autour de l'apprentissage de la langue française :

- > des leçons de français :
www.curiosphere.tv/ressource/15597-cours-de-langues-perfectionnement
- > des tests de connaissance de la langue française :
www.curiosphere.tv/ressource/18902-quizz-testez-votre-niveau-en-francais
- > des documentaires, pour exemple « Je veux apprendre la France » :
www.curiosphere.tv/video-documentaire/30-artetculture/109475-reportage-je-veux-apprendre-la-france-extrait

Toujours avec pour objectif de promouvoir la langue française, www.curiosphere.tv propose des ressources autour de la littérature française. On peut les retrouver sur le portail littérature : www.curiosphere.tv/ressource/23516-portail-litterature

Dernière ressource en date sur cette thématique : le site consacré à la vie et à l'œuvre de Jean Racine mis en ligne à l'occasion de la diffusion le 17 juin dernier sur France 2 d'*Andromaque* en direct d'Orange : www.curiosphere.tv/ressource/26376-vie-et-uvre-de-jean-racine

Curiosphere.tv organise aussi des actions de terrain qui s'inscrivent dans un souci de promotion de la langue française. Ainsi, au dernier Salon du livre, deux master classes ont été organisées avec François Busnel et Daniel Picouly : http://richpublisher.endirectv.com/window.php?OPE_ID=1014&FEN_ID=3473

Le Camion des mots, *partenariat France 3*

France 3 (en partenariat avec les magazines *Lire* et *L'Express*, ainsi que la MAIF) s'associe pour la sixième année au *Camion des Mots* afin de promouvoir et défendre la langue française auprès des jeunes générations.

S'adressant aux enfants scolarisés du CE2 à la troisième, le *Camion des Mots* a été conçu pour leur permettre de jouer avec la langue française, ses pièges, ses bizarreries et son histoire. Durant 30 semaines le *Camion des Mots* se déplace de ville en ville, à la rencontre des enfants et de leurs professeurs. Sur une quinzaine d'ordinateurs en accès libre, chaque élève a la possibilité de tester ses connaissances sur des jeux et des tests, par une approche ludique et pédagogique.

Le 23 juin 2011 s'achevait la tournée par la cérémonie de remise des prix, *La Fête des mots* : les enfants des sept classes gagnantes ont eu l'honneur d'être accueillis par le Président Bernard Accoyer à l'Assemblée nationale.

Les étapes régionales sont généralement traitées par les rédactions des stations régionales de France 3 et donnent lieu à des sujets au sein des journaux télévisés.

Audiodescription et sous-titrage

Consciente de sa responsabilité particulière en matière de mise à disposition de ses programmes auprès des personnes souffrant d'un handicap visuel ou auditif et de la mission en service public qui en découle, France Télévisions développe une politique ambitieuse de long terme en cette matière.

Les volumes de diffusion des programmes en langues régionales en 2010

L'évolution des volumes de diffusion des programmes en langues régionales fait apparaître une sensible augmentation par rapport aux années précédentes (voir [annexe 2](#)).

2. L'autorité de régulation professionnelle de la publicité

L'autorité de régulation professionnelle de la publicité (ARPP) est l'organisme de régulation professionnelle de la publicité en France. Elle a pour mission de mener une action en faveur d'une publicité loyale, véridique et saine dans l'intérêt des consommateurs, du public et des professionnels de la publicité.

Les missions de l'ARPP se traduisent par différents types d'actions :

- > élaboration de codes déontologiques ;
- > mise en conformité des publicités avant diffusion : conseil tous médias délivrés sur des projets et avis sur des films télévisés avant leur diffusion sur les chaînes ;
- > intervention en cas de manquement après diffusion ;
- > interface avec les publics de la publicité.

Depuis sa réforme de 2008, l'ARPP s'est entourée de trois instances associées :

- > deux centres d'organisation de la réflexion autour de la publicité faisant entrer la société civile dans le processus d'élaboration de la doctrine publicitaire (le Conseil de l'éthique publicitaire, présidé par M. Dominique Wolton, et le Conseil paritaire de la publicité, présidé obligatoirement par un représentant des associations, aujourd'hui M. Michel Bonnet délégué par Familles de France) ;
- > une instance de sanction, le Jury de déontologie publicitaire, présidé par M^{me} Marie-Dominique Hagelsteen.

38

Informations et faits saillants en 2010

Travaux déontologiques

L'année 2010 a été riche en matière de développements déontologiques :

- > une nouvelle Recommandation a été adoptée concernant la « Communication publicitaire digitale » ;
- > le Conseil d'éthique publicitaire a rendu plusieurs avis concernant « L'humour en publicité », « L'hygiénisme et la publicité » et « Animaux, Société, Publicité » ;
- > le Conseil paritaire de la publicité a publié un avis sur « Publicité et nouveaux médias » ;
- > des rapports d'études annuels relatifs à l'application de deux textes déontologiques majeurs de l'ARPP, respectivement la recommandation « Développement durable » et la recommandation « Image de la Personne humaine » ont également été publiés.

Jury de déontologie publicitaire

L'année 2010 a été également marquée par la progression de l'activité du Jury de déontologie publicitaire (JDP), une des pièces maîtresses de la réforme qui, en juin 2008, a abouti à la création de l'ARPP (en remplacement de l'ancien BVP).

Opérationnel depuis la fin 2008, le Jury a traité 505 plaintes rendu 47 décisions au cours de l'année 2010.

Toutes informations sont disponibles sur le site du JDP www.jdp-pub.org.

Publications

Afin de sensibiliser le plus grand nombre à l'importance et aux enjeux de la régulation professionnelle de la publicité, l'une des missions de l'ARPP est d'informer régulièrement le public et les adhérents sur l'évolution et l'évaluation de la déontologie professionnelle par le biais de son site internet, de sa publication d'information mensuelle (le Flash) et de sa revue régulière (les CAP, Cahiers de l'autodiscipline publicitaire). Il s'agit également de clarifier de nouvelles obligations légales dans tel ou tel domaine de la publicité.

L'autorité s'est dotée début 2011 d'un nouvel outil de communication auprès de ses adhérents, mais aussi de toutes les autres parties prenantes. Il s'agit de « La lettre » d'information et de partage de l'actualité de l'Autodiscipline publicitaire et de la vie au quotidien de l'ARPP, de ses équipes et des instances associées (CEP, CPP, JDP), qui est téléchargeable en ligne sur www.arpp.org.

Données chiffrées ou statistiques (du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2011)

39

Les contrôles facultatifs

Exercés sur les projets de messages publicitaires à diffuser, ils ont concerné 15 371 publicités, dont :

- > 11 272 projets TV ;
- > 2 167 projets presse ;
- > 728 projets affichage ;
- > 399 projets radio ;
- > 383 projets pour internet ;
- > 422 projets pour les autres supports.

Sur ces messages soumis à l'ARPP, 578 ont donné lieu à des interventions sur la base de l'emploi obligatoire du français et 10 sur l'usage incorrect du français.

Les contrôles obligatoires

Ils sont effectués sur les messages publicitaires à diffuser sur le support télévisé, ils ont concerné, pour avis avant diffusion, 21 878 campagnes publicitaires.

Sur la période retenue, 2 294 de ces campagnes, soit 10,48 % des campagnes publicitaires, ont fait l'objet de demandes de modification en application des divers textes législatifs, réglementaires et déontologiques applicables.

Les dispositions contenues dans la loi du 4 août 1994, relative à l'emploi de la langue française, ont suscité 350 avis de modifications, soit 15,25 % des demandes de modification.

	1 ^{er} mai 2003 au 30 avril 2004	1 ^{er} mai 2004 au 30 avril 2005	1 ^{er} mai 2005 au 30 avril 2006	1 ^{er} mai 2006 au 30 avril 2007	1 ^{er} avril 2007 au 31 mars 2008	1 ^{er} mai 2008 au 30 avril 2009	1 ^{er} mai 2009 au 30 avril 2010	1 ^{er} mai 2010 au 30 avril 2011
Nombre de publicités visionnées	12 364	14 329	15 786	18 478	21 797	21 203	20 782	21 878
Avis favorables	11 502	13 212	14 397	16 567	19 269	18 378	18 536	19 583
Demandes de modification en application des textes en vigueur	850	1 102	1 381	1 892	2 524	2 852	2 246	2 294
- dont la loi du 4 août 1994	219 (26 %)	242 (22 %)	339 (24,5 %)	372 (19,6 %)	367 (14,5 %)	382 (13,4 %)	340 (15,1 %)	350 (15,25 %)
Demandes de non diffusion ou de cessation de diffusion	12	15	8	19	4	0	0	1

En ce qui concerne la traduction de termes étrangers, l'ARPP a demandé la traduction de termes ou expressions tels que : *gardening for life, dance, adios, arrivederci, by, dance floor, in, sportswear, jumper, feat, trip, shop, featuring, hot, hype, cloud, computing, select store, world's 5 star, airline, team, slow, earth day, great, newsletter...*

L'ARPP est également intervenue concernant la traduction de slogans ou de mentions enregistrées avec la marque tels que : *energy machine, is all in, official energy drink, hit music only, be iconic, fast slingin'action...*

De plus, prenant en compte les règles établies par le Conseil supérieur de l'audiovisuel en ce qui concerne l'intelligibilité des traductions apportées, et en application de la recommandation « Mentions et renvois », l'ARPP a veillé à ce que la taille des caractères, la durée d'exposition à l'écran, l'emplacement ou encore le contraste de la présentation française intègrent bien l'ensemble de ces exigences.

Outre les questions liées à l'emploi d'une langue étrangère dans les publicités, l'ARPP veille au bon usage de la langue française et a fait corriger des messages télévisés comportant des fautes grammaticales ou orthographiques : « abon pour abonnement », « répons » au lieu de « (il) répond », « interdit au (sans « x ») moins de 12 ans », « séparéments », « spécialiste internationale », « parmi », « clients ayant soldés »...

La vigilance de l'ARPP s'exerce aussi sur le vocabulaire grossier ou ordurier ont été ainsi déconseillés. Dans d'autres cas moins graves, une alerte est systématiquement adressée aux services de télévision concernés quant au choix de la programmation de messages comportant des termes ou expressions à caractère vulgaire.

Actions d'information sur la loi réalisées à l'intention des professionnels

Parallèlement à l'action menée par le Jury de déontologie publicitaire, instance associée à l'ARPP, qui a pour mission de statuer sur des plaintes portant sur des messages publicitaires diffusés, l'ARPP conserve son rôle de surveillance du respect de la déontologie dans les publicités, à posteriori, et garde la faculté d'intervenir sur les cas de manquements qu'elle a pu observer.

À titre d'exemple, l'ARPP est intervenue auprès des supports (affichage) et des annonceurs concernés (LUXXOTTICA France, RESEARCH IN MOTION) afin de signaler la traduction à la verticale de slogans en anglais (*Never Hide* et *Love what you do*).

IV. La langue au service de l'accessibilité

1. Accessibilité des programmes télévisés pour les personnes sourdes ou malentendantes

En 2010, les services de télévision ont signé les avenants à leur convention intégrant les dispositions issues de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées (modifiant la loi du 30 septembre 1986) et visant à rendre accessibles les programmes aux personnes souffrant d'un handicap auditif à partir du 12 février 2010.

La loi du 11 février 2005 dispose que les chaînes hertziennes publiques ainsi que les chaînes privées dont l'audience moyenne annuelle est supérieure à 2,5 % de l'audience totale des services de télévision rendent accessible aux personnes sourdes ou malentendantes la totalité de leurs programmes, hors écrans publicitaires, à compter du 12 février 2010. Cette obligation a été respectée par les chaînes de France Télévisions ainsi que par les chaînes privées concernées, TF1, M6 et Canal+. TMC, dont l'audience a dépassé 2,5 % en 2009, a dû mettre en place le sous-titrage de la totalité de son antenne et y est quasiment parvenu en fin d'année.

42

L'action de France Télévisions

France Télévisions sous-titre la totalité de ses programmes nationaux hors messages publicitaires, exception faite des programmes pour lesquels des aménagements ont été prévus par le Conseil supérieur de l'audiovisuel (mentions de parrainage, bandes-annonces, chansons interprétées en direct, compétitions sportives retransmises en direct entre minuit et 6 heures du matin, versions originales ou multilingues des œuvres audiovisuelles ou cinématographiques jusqu'à la fin 2012).

Au-delà de ses obligations quantitatives, France Télévisions veille à la qualité du sous-titrage de ses programmes et au respect des engagements de la Charte élaborée à cet effet par le CSA.

La langue des signes est utilisée pour les programmes suivants :

- > flashs info de *Télématin* sur France 2 ;
- > questions au Gouvernement à l'Assemblée nationale et vœux du Président de la République, sur France 3 ;
- > magazine *L'œil et la main*, sur France 5 ;
- > le site éducatif « lesite.tv », qui a une déclinaison avec un flux vidéo parallèle en langue des signes.

Aux chaînes hertziennes dont l'audience moyenne annuelle est inférieure à 2,5 %, le Conseil supérieur de l'audiovisuel a demandé de rendre accessibles 40 % de leurs programmes. Pour tenir compte des difficultés financières de certaines chaînes, le Conseil a décidé d'adapter les dispositions applicables

à l'accessibilité en fonction de quatre critères : le mode de diffusion, l'accès gratuit ou payant, le chiffre d'affaires, l'appartenance à un groupe et la thématique. Tout en conservant l'objectif de 40 % afin de répondre à la demande légitime des téléspectateurs sourds ou malentendants, il a donc été décidé d'aménager des dispositifs de montées en charge permettant à certaines chaînes de l'atteindre soit en 2011, soit en 2012.

Le CSA a aussi proposé des solutions tenant compte de thématiques particulières de certaines chaînes. Ainsi, les trois chaînes d'information de la TNT diffusent respectivement trois journaux sous-titrés et un journal traduit en langue des signes du lundi au vendredi, quatre journaux sous-titrés le weekend et les jours fériés, avec répartition des horaires de diffusion entre elles afin de permettre aux personnes sourdes ou malentendantes de bénéficier d'informations accessibles à toute heure de la journée. Pour la première fois, un journal télévisé en langue des signes est donc proposé sur des chaînes d'information privées. La seule chaîne jeunesse de la TNT gratuite, Gulli, met à l'antenne chaque semaine une émission relative à l'univers des personnes sourdes ou malentendantes et une émission relative à la langue des signes. Aux chaînes n'utilisant pas de fréquences assignées par le Conseil mais conventionnées, distribuées ou diffusées par câble, satellite ou ADSL, le Conseil a demandé de s'engager à rendre accessibles 20 % de leurs programmes. Des dispositifs de montée en charge permettent à ces chaînes d'atteindre l'objectif de 20 % soit en 2011, soit en 2012.

Après avoir fait progresser l'offre de programmes sous-titrés, le groupe de travail Accessibilité aux personnes handicapées du Conseil travaille, en collaboration avec le monde associatif, sur un référentiel de qualité du sous-titrage qui devrait être prêt fin 2011.

Ce référentiel de qualité prévoit une harmonisation des pratiques des chaînes en ce qui concerne les modalités d'apparition du sous-titrage à l'antenne : couleurs, fond, placement des sous-titres, etc. Il exige également de veiller à l'orthographe et d'éviter les contresens. Il recommande certaines mesures permettant aux personnes sourdes ou malentendantes d'améliorer leur compréhension des débats en direct, notamment en limitant au maximum le délai entre la parole et l'apparition du sous-titrage et en indiquant le nom de la personne qui prend la parole.

43

Le référentiel de qualité se présentera sous la forme d'une Charte qui sera signée par le Conseil, les associations de personnes sourdes ou malentendantes, les chaînes de télévision et les laboratoires avec lesquels elles travaillent.

2. Accessibilité des programmes télévisés pour les personnes aveugles ou malvoyantes

La loi du 5 mars 2009 dispose que les services de télévision privés diffusés en mode numérique dont l'audience moyenne annuelle est supérieure à 2,5 % de l'audience totale des services de télévision doivent diffuser des programmes en audiodescription. Après avoir entendu les associations et les professionnels concernés, le Conseil a introduit les dispositions correspondantes dans les conventions des chaînes concernées à savoir TF1, TMC, Canal+, M6. Le Conseil recommande aux chaînes de créer un comité éditorial avec des personnes concernées afin de recueillir leur avis sur la qualité de l'audiodescription des émissions diffusées avec ce procédé. Pour les chaînes du service public, l'obligation est intégrée au contrat d'objectifs et de moyens conclu avec l'État. Le Conseil a signé, en décembre 2008, une charte de l'audiodescription dont l'objectif est de constituer un cadre de référence pour les professionnels, avec des règles très complètes de qualité et de déontologie nécessaires pour garantir un résultat qui satisfasse les créateurs et les utilisateurs.

L'action de France Télévisions

Seule France 2 traite actuellement l'audio-description. En 2010 France Télévisions a dû audio-décrire 12 programmes (pris en charge par l'antenne de France 2).

France 4 et France 5 pourraient accueillir l'audio description en 2011.

OBLIGATION DU CSA	FTV	France 2	France 5	Total
Nombre de programme	52	52	10	62
Format du programme	90'		52'	

Depuis quelques années, les contrats de coproduction signés par les deux filiales, France 2 Cinéma et France 3 Cinéma prévoient la fourniture obligatoire d'une version audio-décrite du film. France Télévisions poursuivra cette politique en veillant à ce que les vidéogrammes édités ou coédités par France Télévisions Distribution proposent systématiquement une audio-description. Par ailleurs, France Télévisions veillera à améliorer la communication, auprès du public, de son offre de programmes audio décrits.

La loi dispose également que la contribution des éditeurs de services au développement de la production d'œuvres cinématographiques ou audiovisuelles peut tenir compte de l'adaptation en audiodescription. En 2010, TF1 a diffusé en mode numérique, chaque mois, une œuvre cinématographique ou audiovisuelle de grande audience en audiodescription. M6 a commencé également à diffuser chaque mois des émissions en audiodescription. France Télévisions a continué la diffusion régulière d'œuvres audiodécrites commencée en 2009 en proposant 11 œuvres cinématographiques. Pour répondre à une demande du Conseil, ces chaînes indiquent par une mention sonore leurs diffusions en audiodescription dans les bandes annonces et au début de la diffusion du programme. L'offre de programmes audiodécrits va se multiplier à partir de 2011 de sorte que, en 2013, il y ait un programme quotidien disponible sur une des chaînes concernées.

3. Le sous-titrage

À l'occasion de la journée française du projet européen OPTIMALE (*Optimising professional translator training in a multilingual Europe*), « réseau académique » (programme Erasmus) centré sur la formation des traducteurs, visant à établir une cartographie des formations de niveau Master au niveau européen, à identifier les besoins sociétaux et économiques auxquels doivent répondre ces formations, à identifier les exemples de bonnes pratiques dans la formation des traducteurs et à organiser des séances de formations de formateurs, regroupant 65 partenaires dans 27 pays européens, du 17 juin 2011 à l'université de Paris 7, M^{me} Sylvestre Meineiger, de l'association ATAA (Association des traducteurs/adaptateurs de l'audiovisuel) (www.traducteurs-av.org) a pu faire le constat suivant :

Il existe trois métiers spécialisés de la traduction littéraire (et non technique) :

> sous-titrage : transformer de l'oral en écrit (contrainte technique : réduction du message) ;

- > doublage : transformer de l'oral en écrit, oralisé par l'acteur (contrainte technique : synchronisation) ;
- > « *voice over* » : oral redit en flux par une voix « absente ».

Ces métiers occupent environ 400 personnes en France : 20 à 30 personnes dans le cinéma, le reste pour la télé/vidéo.

C'est une profession très jeune (rajeunie ces dernières années, pour des raisons de maîtrise de la langue d'arrivée), très féminisée (pour des raisons de rémunération).

Il existe quatre formations en France : Lille, Strasbourg, Nanterre, Nice, qui attirent depuis cinq ans, 50 nouveaux entrants en formation par an. La formation à la traduction de l'anglais vers le français est très majoritaire.

On peut constater une certaine stabilité des rémunérations entre 2005-2010. Mais depuis, on assiste à une chute d'environ 50 % du montant des rémunérations pour le doublage et d'environ 70 % pour le sous-titrage.

Il convient de souligner qu'il n'y a aucun salarié dans la profession : le commanditaire est le sous-traitant du diffuseur, il externalise et paye le sous-titreur ou le doubleur à la minute produite.

Les traducteurs se plaignent avant tout de la baisse des rémunérations, induite par une concurrence externe, baisse extraordinaire de la qualité du travail. Autre plainte : les obligations du droit d'auteur (puisqu'il s'agit de traductions littéraires, les revenus sont assimilés à des droits d'auteur) sont à la fois négligées et méconnues.

La profession est dans une contradiction : les pratiques à la fois se professionnalisent (demandes des chaînes) et se déprofessionnalisent (recours à une main d'œuvre non qualifiée).

Ces données recourent et confirment celles que donne TITRA Films. L'enjeu de la qualité (service rendu) est fort, mais il est négligé. C'est une manière de contourner les obligations de la loi. La résolution Multilinguisme du Conseil de l'Union européenne de novembre 2008 pourrait être une base pour aider la profession à exister, de même que favoriser un multilinguisme de qualité.

45

**Point de vue de la société TITRA films,
inscrite depuis de nombreuses années dans le paysage audiovisuel français**

Les enjeux du sous-titrage sont à la fois des enjeux d'accès aux contenus audiovisuels, mais également de maîtrise de la langue française par les sourds et malentendants, et également par toute personne en situation d'apprentissage du français, ou de difficultés dans la maîtrise de la langue. Si des sous-titres de qualité sont susceptibles d'accompagner une progression ou un désir plus grand de compréhension, on voit bien ce que des sous-titres de mauvaise qualité, contenant des fautes d'orthographe ou de syntaxe, peuvent occasionner comme dégâts, en particulier pour de jeunes spectateurs.

Les chaînes de télé clientes de la société TITRA films sont encore très exigeantes, en ce qui concerne la qualité des sous-titres en français, et de l'audiodescription. C'est plus particulièrement le cas des chaînes payantes, qui tiennent à assurer une qualité de service à leur clientèle. Il semblerait que la France, contrairement à ses voisins européens ou aux États-Unis, soit le pays le plus exigeant en matière de sous-titrage.

Selon M^{me} Isabelle Frilley, directrice de société TITRA films, il est important que le CSA s'investisse sur cette question particulière de la qualité de la langue des sous-titres et de l'audiodescription en français. Cette prise en compte laisse espérer une mise à plat objective des enjeux financiers, et de la transformation de la filière professionnelle de la traduction audiovisuelle, dans le but de

proposer des solutions concrètes et équilibrées qui ne reportent pas le poids financier du sous-titrage uniquement sur le secteur privé, qui ne serait pas en mesure de maintenir des normes de qualité et aboutirait à une catastrophe linguistique.

Il est donc absolument essentiel de tenir compte du temps nécessaire à la fabrication de sous-titres de qualité et, par conséquent, au coût que représente la rémunération de ce savoir-faire. En raison du nombre important de contenus à traduire, du rétrécissement des délais de livraison, des budgets réduits impartis à ce poste, on observe une dérive qui consiste à avoir recours à des sous-traitants, le plus souvent à l'étranger. La société de sous-titrage n'étant plus alors qu'un prestataire technique, qui prépare les fichiers, de façon à ce que la chaîne puisse l'intégrer.

Il faut cependant faire un distinguo entre les sous-titres réalisés pour le cinéma, pour lesquels un niveau d'exigence assez important est maintenu, et ceux qui sont réalisés pour des supports DVD. Une certaine inquiétude pointe chez les professionnels, qui observent que pour certains films américains, récemment sortis en France, les sous-titres pour le cinéma sont réalisés en France, mais les sous-titres du DVD de ce film ne seront pas les mêmes et seront le plus souvent fabriqués à Los Angeles, avec 25 autres langues. Le résultat est de très mauvaise qualité, mais beaucoup moins cher. Le développement du numérique et la disparition de la pellicule modifient considérablement les habitudes de travail, la chaîne professionnelle et l'éthique d'une profession.

Le nombre et la diversité des contenus à traduire pose la question de l'aide technologique qui permettrait de répondre à une telle demande et à une telle rapidité des demandes.

En 2011, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France a commandé la réalisation d'une réflexion « stratégique sur les usages et applications des technologies de la langue »³, qui propose, parmi plusieurs recommandations de : « Valoriser la recherche menée dans le cadre de programmes déjà existants (cf. Quaero) et investir de nouveaux domaines par des études spécifiques. Cette action pourra être coordonnée avec celles de la Commission européenne et des États membres pour que les programmes de recherche européens permettent un effort plus important sur ces questions... Plus globalement une réflexion sur la coordination des projets existants serait la bienvenue, au niveau national et international... ».

³ Étude réalisée par Consulting Group (2011).

Placer la langue française
au cœur de la production
et de la transmission
des savoirs

I. L'enjeu du français dans l'enseignement supérieur et la recherche

Alors que partout on s'efforce de promouvoir la diversité culturelle et linguistique (« La diversité des langues, une chance pour l'Europe » mise en exergue aux États généraux du multilinguisme en 2008), des voix s'élèvent pour considérer qu'une telle approche constitue un obstacle à la transmission des savoirs dans l'enseignement et à leur production dans la recherche.

Le ministère de la Culture et de la Communication s'est penché sur la question en faisant réaliser l'étude ELVIRE (Enquête sur les langues vivantes dans la recherche) présentée dans les rapports 2008 et 2009 au Parlement et rappelée dans le rapport 2010. Ainsi les résultats apportent des précisions sur le niveau de maîtrise réel de la langue anglaise dans la recherche et soulignent les risques de perte de domaine et de fonctionnalité encourus par la langue française dans les sciences exactes et, dans une moindre mesure, dans les sciences humaines et sociales.

De son côté, dans un rapport publié en 2009, la British Academy met en garde les chercheurs britanniques, en sciences humaines et sociales comme en sciences exactes : « maîtriser la seule langue anglaise, loin de constituer un atout constitue plutôt un handicap et les met en situation d'infériorité par rapport aux chercheurs plurilingues ».

Le débat a pris de l'ampleur à la suite de la prise de position exprimée par M. Pierre Tapie, président de la Conférence des grandes écoles. En effet, celui-ci déclare : « Il faut enfin accepter qu'une partie significative des enseignements puisse être donnée en langue anglaise et abolir la loi Toubon dans l'enseignement supérieur » (dans *Le Monde* du 1^{er} mars 2011). Ce point de vue n'est pas partagé par M. Louis Vogel, président de la Conférence des présidents d'université (CPU), qui entend promouvoir, comme enjeu d'influence, le rayonnement culturel et scientifique de notre langue dans le monde francophone. Pour M. Bernard Ramanantsoa, directeur de l'école des hautes études commerciales (HEC), « L'enjeu, pour une institution comme HEC où l'enseignement se fait en français et partiellement en anglais, est de participer à la compétitivité économique et culturelle de la France ».

Dans le monde de la recherche, d'autres universitaires tels que M. Claude Truchot, professeur émérite de l'université de Strasbourg, et M. Bernard Sergent, chercheur au CNRS en histoire et archéologie, s'interrogent, quant à eux, sur les risques d'une colonisation linguistique qui conduirait à former des étudiants enfermés dans un seul mode d'expression et font partager leurs analyses sur la qualité des savoirs transmis. Ils font par ailleurs valoir qu'en omettant de faire la distinction entre ce qui relève de la transmission des savoirs et ce qui concerne leur production, on réduit les langues à de simples outils de communication. Or, il convient de se rappeler avec Michel Serres que « Nul n'invente que dans sa langue » et que les langues dans leur diversité sont vecteurs de pensée et riches de leurs contenus culturels et scientifiques. Ces différents enjeux ont fait l'objet d'une question écrite adressée par M. Jacques Legendre, président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, au ministre de la Culture et de la Communication, qui a conduit ce ministère à préciser la position du Gouvernement.

1. Rappel du cadre légal

L'article 11 de la loi du 4 août 1994 relative à l'emploi de la langue française prévoit que « la langue de l'enseignement, des examens et concours, ainsi que des thèses et mémoires dans les établissements publics et privés d'enseignement est le français, sauf exceptions justifiées par les nécessités de l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères ou lorsque les enseignants sont des professeurs associés ou invités étrangers.

Les écoles étrangères ou spécialement ouvertes pour accueillir des élèves de nationalité étrangère, ainsi que les établissements dispensant un enseignement à caractère international, ne sont pas soumis à cette obligation. »

L'article 2.4.2 de la circulaire du 19 mars 1996 concernant l'application de la loi de 1994 vient préciser l'article 11 : » Sont néanmoins dispensés des obligations édictées par la loi :

- > les écoles étrangères ou spécialement ouvertes pour accueillir des élèves de nationalité étrangère ;
- > les établissements dispensant un enseignement à caractère international. Il s'agit, par exemple, des établissements offrant des formations en langues étrangères et en langue française, et comprenant au minimum 25 % d'élèves ou d'étudiants étrangers ;
- > les enseignements dispensés en langues étrangères par des professeurs associés ou invités étrangers. Ces enseignements peuvent donner lieu à une évaluation en langue étrangère. En outre, la procédure de cotutelle de thèse, définie par un arrêté du 6 janvier 2005 du ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, prévoit que « la langue dans laquelle est rédigée la thèse est définie par la convention conclue entre les établissements contractants. Lorsque cette langue n'est pas le français, la rédaction est complétée par un résumé substantiel en langue française » ;
- > les formations effectuées dans le cadre de l'enseignement des langues et cultures régionales ou étrangères : sont visées les formations dispensées en langues régionales ou étrangères dans le cadre des sections européennes ou à vocation bilingue et représentant au maximum 50 % du volume total des enseignements de ces sections.

49

2. Un débat dans l'enseignement supérieur et la recherche

Le point de vue de quelques responsables de grandes écoles et d'universités

Pour M. Pierre Tapie, directeur général du groupe ESSEC et président de la Conférence des grandes écoles : « *Les obstacles sont avant tout psychologiques. Il faut penser que l'influence future de la France dépend de l'ambition d'y former à grande échelle les prochaines élites mondiales. Il faut se dire que les espaces universitaires seront transformés si un tiers des étudiants y deviennent des étrangers qui auront fait le choix de la France. Il faut alors accepter d'en tirer les conséquences financières, qui iront concourir à la qualité des formations par les ressources nouvelles créées, alors que certaines charges seront marginales. Il faut enfin accepter qu'une partie significative de ces enseignements puisse être donnée en langue anglaise, et abolir la loi Toubon dans l'enseignement supérieur.*

Le nombre de jeunes étrangers capables de suivre des cours en anglais est à peu près vingt fois supérieur à ceux capables de le faire en français. En les sélectionnant sur les critères adaptés à leur formation, et en intégrant une pratique obligatoire de la langue française en fin de formation, on défendra mieux la langue de Molière en développant des francophiles qui, en un second temps, deviendront francophones de surcroît, que si l'on impose à des jeunes de cultures différentes, qui ont déjà fait un effort considérable en apprenant l'anglais, de comprendre un français de niveau universitaire dès le début de leur séjour. Cela ne serait ni raisonnable ni efficace par rapport à l'objectif poursuivi. C'est en faisant découvrir et aimer la langue française à de nouveaux publics qu'elle rayonnera, comme conséquence de la francophilie ».

Mais d'autres points de vue se sont exprimés au cours de l'année 2010 et au début de l'année 2011. Ainsi M. Louis Vogel répond en ces termes à l'article de M. Pierre Tapie publié dans le journal *Le Monde* :

Le point de vue de la CPU

Dans un article publié dans *Le Monde* du 1^{er} mars, le président de la Conférence des grandes écoles, M. Pierre Tapie souhaite que les universités en France puissent enseigner en anglais ; il entend ainsi améliorer l'offre de ces établissements vis à vis des étudiants étrangers considérés comme un marché prometteur de retour sur investissements.

« Les universités de notre pays sont attachées à la défense et à la promotion de la langue française et ont, dans le cadre des réponses aux appels d'offre des initiatives d'excellence, demandé à ce que les présentations des porteurs d'initiatives puissent être faites en français : afin de maintenir intactes les conditions d'égalité entre les différents candidats et également, d'affirmer collectivement que le français reste une langue capable de véhiculer « une modernité intelligible au-delà de nos frontières », comme le rappelle votre courrier.

Dans le même ordre d'idées, je tiens à vous informer que la Conférence des présidents d'université (CPU) a récemment reçu le recteur de l'Association universitaire de la Francophonie (AUF), qui regroupe, sur tous les continents, 780 universités francophones ou partiellement francophones. L'association, qui célèbre cette année ses 50 années d'existence, illustre au quotidien le rayonnement culturel et scientifique de notre langue. Pour ces raisons, la CPU a décidé d'une part d'élaborer avec l'AUF une convention afin de matérialiser les relations des deux structures, d'autre part de faire traduire en français un ensemble de textes qui ne sont pour le moment disponibles qu'en anglais, mais devraient, de par leur qualité, pouvoir être largement diffusés dans l'espace francophone, accroissant ainsi la capacité d'expression scientifique de la langue française.

C'est le cas, en particulier, des rapports publiés par l'Association européenne de l'université (plus connue sous son sigle anglophone d'EUA), qui regroupe au niveau européen plus de 850 universités et conférences d'universités et dont les travaux n'existent pour le moment qu'en anglais. Le rapport récemment publié sur « les classements mondiaux d'universités et leur impact » sera ainsi traduit en français durant l'été et présenté lors du séminaire qu'organise la CPU sur ce thème le 15 septembre prochain.

Par ailleurs, la CPU est en faveur de mesures susceptibles de participer à la promotion de la langue et de la culture française, ainsi qu'au rayonnement de notre pays, les deux étant souvent liés. C'est dans cet esprit qu'il paraît nécessaire aux présidents d'université que, tout en approuvant les fondements de la loi du 4 août 1994, ses conditions de mise en œuvre puissent être assouplies.

En effet, des universités françaises en mesure de proposer des enseignements de qualité en langue étrangère participeraient davantage au renforcement de la mobilité internationale des étudiants, des enseignants et des chercheurs et à l'attractivité du système d'enseignement supérieur de notre pays envers des étudiants non francophones, en leur garantissant, outre un enseignement scientifique de qualité, un apprentissage linguistique intensif du français et une réelle immersion culturelle. Il nous semble que la combinaison de ces trois éléments est de nature à promouvoir l'excellence scientifique de la France, la langue française – objet de la loi de 4 août 1994 – la francophonie et, même, la francophilie dans le monde. Il est en effet reconnu que les étrangers qui ont étudié dans nos établissements en deviennent par la suite les meilleurs ambassadeurs, et les meilleurs soutiens de notre pays ».

L'enjeu pour l'École des hautes études commerciales (HEC)

À la cérémonie des *Mots d'or et Trophées du langage* de Bercy, le 16 mars 2011, M. Bernard Ramanantsoa, directeur général de HEC de Paris a déclaré qu'à HEC l'enseignement se fait en français et partiellement en anglais :

« L'enjeu, pour une institution comme HEC, est de participer à la compétitivité économique et culturelle de la France ».

On pense qu'il y a deux types d'écoles de commerce dans le monde : celles qu'on qualifie péjorativement d'« offshore », qui pourraient être implantées dans plusieurs endroits, et des institutions comme HEC, qui se sentent fortement ancrées dans l'histoire nationale, dans le paysage culturel et économique français, mais qui, en même temps, revendiquent le fait de pouvoir profiter de cet ancrage pour se déployer à l'international et être compétitives dans l'univers concurrentiel des « business school ».

Tout d'abord, se pose la question de savoir comment participer à la compétitivité économique. Aujourd'hui, quand on revendique d'être dans le peloton de tête des « business school » mondiales, il y a deux règles qui sont absolument indispensables. La première, c'est d'être capable d'attirer les meilleurs étudiants du monde entier sur des critères les plus objectifs possibles. Il convient de souligner que parler français n'est pas un critère universel.

Il faut également être capable d'attirer et de garder les meilleurs enseignants chercheurs du monde. Le critère fondamental de leur recrutement est leur notoriété dans la communauté scientifique.

Ces deux critères permettent ainsi d'être concurrentiel dans notre univers. Aujourd'hui, HEC réussit pleinement dans ces domaines.

Dans le cadre du programme Grande école, qui délivre le diplôme HEC, 40 % des élèves sont étrangers. Quant au programme MBA, qui s'adresse à des personnes qui ont 5 à 6 ans d'expérience professionnelle et ont à peu près 30 ans, 85 % des étudiants sont étrangers.

Certes, ces étudiants ne sont pas recrutés sur le critère du français, mais leur scolarité les oblige à suivre des cours en français. Leur niveau est régulièrement évalué et les résultats sont très satisfaisants. Selon les années, entre 10 et 20 % des étudiants n'arrivent pas ou ne veulent pas se mettre au français. Par contre, 80 % des étudiants ont un niveau jugé satisfaisant, ce qui leur permet de choisir et de suivre les « électifs », c'est-à-dire des cours de français ou de gestion en français.

La participation d'HEC à la compétitivité culturelle est effective, car un étudiant vient à HEC en pensant, d'une part que c'est la meilleure école de commerce et, d'autre part, parce qu'il a envie d'être immergé dans la culture française, dans un environnement culturel français et pour rencontrer des Français.

En ce qui concerne les étudiants français, il doivent obligatoirement avoir un très bon niveau d'anglais. C'est indispensable pour leur carrière, sauf exception. D'ailleurs l'anglais est une des deux langues au concours d'entrée du programme Grande école.

La formation à l'anglais se fera à travers les cours, et les stages à l'étranger. Mais cela ne se fera pas au détriment du français. En effet, pour rentrer à HEC, il faut une très bonne maîtrise de la langue française. Le concours d'entrée comporte une épreuve de français (sujet de dissertation du concours 2010 : « la vie est-elle le théâtre de la cruauté ? ») qui est corrigée avec une très grande sévérité.

La compétitivité culturelle passe donc par la maîtrise de notre langue, dans toute sa subtilité, par les étudiants français comme par les étrangers. Une fois rentrés dans leur pays, ces étudiants étrangers seront les meilleurs ambassadeurs de la France, dans toutes ses dimensions et en particulier dans le domaine culturel ».

Deux points de vue de chercheurs

Mais l'accueil des étudiants étrangers et le rayonnement culturel de la France ne sont pas seuls en cause.

À la question : « Les universités doivent-elles passer à l'anglais ? », Claude Truchot estime, dans un article de La recherche de juin 2011, que l'enseignement en anglais abaisse le niveau des formations, quand les enseignants ne sont pas anglophones, ni la majorité de leurs étudiants ; il précise :

« L'enseignement universitaire en anglais repose sur un postulat selon lequel il est possible de remplir avec une langue étrangère les tâches que l'on accomplit avec la langue dans laquelle on a été socialisé et éduqué, y compris celles aussi complexes et exigeantes qu'enseigner et apprendre. Cette représentation de ce qu'est connaître une langue est battue en brèche dès qu'on veut bien observer la réalité des pratiques, la qualité de la transmission des connaissances par les enseignants, la capacité des étudiants à s'approprier les connaissances et à s'exprimer, surtout par écrit, et les problèmes que pose l'évaluation des connaissances dans ces circonstances.

Plusieurs études, ainsi que des témoignages, commencent à mettre au jour ces pratiques. Elles révèlent les frustrations des enseignants, les limites d'un exercice convenu et figé qui consiste non pas à parler mais à oraliser de l'écrit, la pauvreté des échanges qui se déroulent dans un idiome approximatif, relevant plus du « globish » que de l'anglais. Elles mettent en garde contre l'homogénéisation d'un enseignement copiant les modèles mis en place dans les universités américaines et anglophones, et qui marginalise les savoirs écrits en d'autres langues et créés dans d'autres cultures.

Les qualifications linguistiques des enseignants sont très inégales, même en Europe du Nord, et à plus forte raison ailleurs. Les étudiants étrangers constituent la cible prioritaire du recrutement des filières « anglophones ». Les attirer est l'argument majeur donné pour justifier l'enseignement en anglais véhiculaire. Or, les étudiants qui veulent faire des études supérieures en anglais se tournent d'abord vers les universités des États-Unis et des pays anglophones qui prennent les meilleurs et ceux qui connaissent le mieux l'anglais. Ceux qui ne sont pas acceptés et se tournent vers les universités d'Europe continentale cumulent un triple handicap : ils ont un niveau de formation générale moins élevé, une connaissance de l'anglais approximative et se trouvent dans un environnement où ils ne peuvent progresser dans cette langue, car elle n'y est pas parlée. Dans les filières « anglophones », ces étudiants étrangers sont en

moyenne de moins bon niveau que les étudiants locaux, qui eux progressent plus difficilement qu'ils ne le feraient dans la langue dans laquelle ils ont été socialisés et éduqués.

Dans le cadre d'une internationalisation maîtrisée de l'enseignement supérieur, il est nécessaire de prendre en compte les différentes dimensions linguistiques de celle-ci. L'enseignement dans la langue du pays où se trouve l'établissement en est le socle. Les étudiants étrangers doivent pouvoir bénéficier d'une formation linguistique adéquate dans cette langue, favorisée par leur immersion dans l'environnement linguistique naturel du pays d'accueil. L'ouverture internationale des diplômés doit être assurée en outre par un apprentissage approfondi et diversifié des langues étrangères, et par une mobilité internationale bien conçue qui mette les étudiants en contact avec plusieurs langues et cultures (sur le modèle notamment des universités franco-allemandes ou franco-italiennes). Une telle politique linguistique d'établissement correspondrait beaucoup mieux aux attentes réelles et non fantasmées du monde du travail comme le montrent les observations de plus en plus nombreuses faites sur le terrain des entreprises. Malheureusement, dans le mode d'internationalisation actuel de l'enseignement supérieur, ce n'est pas ce traitement alternatif qui prévaut, puisque seule la langue anglaise paraît garantir un label international dans l'esprit des promoteurs de diplômés et des évaluateurs de l'enseignement supérieur. Au détriment en fin de compte de cet enseignement et paradoxalement de son rayonnement international ».

Enfin, dans *Le Monde* du 24 mars 2011, M. Bernard Sergent, dans une tribune intitulée « Le français est une langue scientifique », répond à l'article publié M. Pierre Tapie.

Il met en évidence les contradictions de sa démonstration, les risques que cette entreprise fait courir par effet d'entraînement, au système éducatif dans son ensemble, à la francophonie universitaire dans le monde et in fine au capital que représente un véritable enseignement supérieur plurilingue. Pour lui, ce que l'on présente comme une ouverture, une modernisation de l'appareil universitaire n'est rien d'autre, par la dynamique des facteurs dominants (concentration des moyens de diffusion de la science dans les revues anglophones, unicité de l'anglo-américain comme langue de diffusion et d'enseignement des connaissances) qu'un enfermement dans une logique de marché, aboutissant à réduire la diversité de pensée, par l'illusion qu'une langue est un simple véhicule d'informations : si aucune langue ne peut épuiser les représentations du monde, une seule, en position d'hyperdomination, peut épuiser la qualité du savoir.

53

M. Sergent se félicite du constat selon lequel « *la France est déjà la troisième destination mondiale pour l'accueil des étudiants étrangers* » et rappelle qu'elle est « *la première destination des anglophones* ». Mais il en tire une conclusion inverse à celle de M. Tapie pour qui la France doit devenir elle aussi une destination anglophone acceptant « *qu'une partie significative de ces enseignements puisse être donnée en langue anglaise* ». Pour M. Sergent au contraire, la généralisation de l'anglais dans les cours universitaires dans un pays comme la France aurait pour conséquence la disparition d'une des principales langues européennes dans les instances universitaires. En dédaignant ainsi l'Europe multilingue, elles encourageraient les autres nations européennes à en faire autant.

M. Sergent constate que « *l'expansion de l'anglais au niveau international favorise néanmoins systématiquement, par exemple dans les institutions européennes, les personnes qui ont l'anglais pour langue maternelle. Pour les malheureux seconds, la constitution d'une élite anglophone, s'ajoutant aux différences de salaires et de niveaux de vie, coupera radicalement un petit peuple parlant français et un autre.* »

Enfin, les choix linguistiques pour produire ou pour transmettre lui semblent cruciaux. Ils ont des effets structurants très profonds sur le reste de la société. Plus de 116 millions de personnes suivent un enseignement du ou en français dans le monde, comme le souligne le dernier rapport de l'Organisation internationale de la Francophonie. Il serait donc contraire aux intérêts mis en évidence par M. Tapie, d'imposer, dans certaines disciplines, à ceux d'entre eux qui souhaitent venir sur notre territoire prolonger

leurs études à un niveau supérieur, des enseignements dans une autre langue que celle qu'ils ont fait le choix et l'effort d'apprendre.

Pour M. Sargent, loin de vouloir modifier la loi Toubon, il faut donc « *exiger son application dans l'université, où elle est actuellement régulièrement transgressée.* »

3. La position du Gouvernement

Les enjeux liés à cette problématique ont conduit la représentation nationale, par la voix de M. Jacques Legendre, président de la commission de la culture, de l'éducation et de la communication du Sénat, à attirer l'attention du Premier ministre (dans une question écrite publiée dans le *JO* du Sénat du 31/03/2011) sur le non-usage du français au jury des projets d'initiatives d'excellence éligibles au grand emprunt.

« Un jury international examine actuellement les projets d'initiatives d'excellence qui pourront être éligibles au grand emprunt.

Il est surprenant d'apprendre que le support de l'intervention des représentants des universités françaises devant ce jury doit être préparé en anglais parce que « le jury est international ».

À juste titre, la Conférence des présidents d'université s'en est émue. Elle demande que « les porteurs d'initiatives d'excellence puissent exprimer dans leur langue toutes les nuances, les complexités, les ambitions des projets qui vont dessiner la carte de la France scientifique de demain... sans que soit mise en doute la vocation de la langue française à exprimer une modernité scientifique intelligible au-delà de nos frontières ».

À la suite de cette prise de position, la possibilité de recourir à un service de traduction a été accordée mais le recours à l'anglais reste recommandé. Chacun admettra que le jury international doit pouvoir comprendre ce qu'il a à examiner. Mais la seule disposition, conforme à la loi française et au bon sens, est évidemment que les Français puissent s'exprimer en français et que la traduction de leurs propos soit assurée.

Il lui demande quelles initiatives il compte prendre, en cette semaine où dans le monde entier, on célèbre la francophonie pour faire respecter chez nous la loi sur la langue française, tout en assurant aux scientifiques étrangers la possibilité de nous comprendre ».

La réponse du ministère de la Culture et de la Communication, au nom du Gouvernement, publiée dans le *JO* du Sénat du 02/06/2011 fut la suivante :

Les candidats aux projets d'initiatives d'excellence éligibles au grand emprunt ont été informés que, compte tenu du caractère international du jury, ils devaient préparer leur support d'intervention en anglais, l'utilisation de cette langue étant par ailleurs fortement recommandée pour la présentation proprement dite du projet ainsi que pendant toute la durée des échanges. Cette décision n'était pas conforme à notre cadre constitutionnel et légal, à l'application duquel il revient au ministère chargé de la culture de veiller.

Plusieurs décisions du Conseil constitutionnel, en particulier la décision n° 99-412 sur la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, précisent en effet que l'usage du français s'impose aux personnes morales de droit public et aux personnes de droit privé dans l'exercice d'une mission de service public ; que les particuliers ne peuvent se prévaloir, dans leurs relations avec les administrations et les services publics, d'un droit à l'usage d'une langue autre que le

français, ni être contraints à un tel usage ; que l'article 2 de la Constitution n'interdit pas l'usage de traductions ». Le fait de contraindre à l'usage d'une langue autre que le français, dans le cadre d'un programme « investissements d'avenir », dont le Commissariat général à l'investissement est le principal opérateur, contrevient manifestement à la volonté du législateur ».

Consciente des risques inhérents à cette pratique, la Conférence des présidents d'université a dès lors effectué une mise au point en demandant que les porteurs d'initiatives d'excellence puissent « exprimer dans leur langue toutes les nuances, les complexités, les ambitions des projets qui vont dessiner la carte de la France de demain ». Elle a, ce faisant, exprimé sa confiance dans la capacité de la langue française à exprimer « une modernité scientifique intelligible au-delà de nos frontières ». Cette position sans ambiguïté conforte les efforts conduits par le dispositif interministériel d'enrichissement de la langue française pour doter notre langue des ressources nécessaires à l'expression des réalités du monde contemporain, dans toutes les disciplines des sciences et des techniques.

Devant l'émoi suscité par cette décision dans la communauté scientifique, des dispositions ont été prises par l'Agence nationale de la recherche pour permettre aux porteurs de projets de s'exprimer en français, via un dispositif de traduction. Cette mesure permet de rendre effective la garantie apportée par notre droit de permettre à tout chercheur de s'exprimer en français ; le Gouvernement rendra compte des conditions de son application dans le rapport sur l'emploi de la langue française qu'il remettra aux assemblées le 15 septembre prochain.

Plus généralement, il convient d'observer qu'inciter des candidats, dans un processus de sélection, à recourir à une langue autre que celle de la République (leur droit à l'expression en français fût-il reconnu) pourrait créer entre eux une inégalité de traitement. Dans un dispositif administré par la puissance publique – différent par nature d'un colloque ou d'un séminaire dans lequel un chercheur vient exposer les résultats de ses travaux devant ses pairs – ouvrir à ceux qui le souhaitent la possibilité d'une expression dans une langue autre que le français pourrait introduire, devant un jury sensible à l'emploi de la langue dite « globale », une inégalité entre des candidats qui, à qualité de dossier équivalente, présenteraient leur dossier en français et d'autres qui le feraient en anglais, voire entre ceux qui le feraient avec une expression parfaite en français et ceux qui le feraient dans un anglais médiocre, mais compréhensible par le jury. Seul un recours au français de plein droit et généralisé à tous les candidats, accompagné, si nécessaire, d'un dispositif de traduction, serait susceptible de lever cette ambiguïté, en créant une égalité de fait – et non plus seulement de droit – entre les candidats.

Sans doute une telle mesure, pour souhaitable qu'elle soit, se heurterait-elle au poids prépondérant pris par la langue anglaise dans la recherche – plus manifeste d'ailleurs dans les sciences exactes que dans les sciences humaines et sociales : force est de constater qu'il est nécessaire aux chercheurs de maîtriser cette langue, ne serait-ce que pour qu'ils puissent communiquer entre eux par-delà les frontières. Il n'en reste pas moins que des garde-fous sont indispensables pour permettre l'expression en français de tous ceux qui souhaitent recourir à notre langue et il revient à l'État, garant de la cohésion de notre pays et de l'égalité entre les citoyens, d'y veiller.

II. Favoriser la diffusion de la pensée française

Le rapport de forces entre les langues est tel aujourd'hui que si les chercheurs français n'ont pas l'assurance, grâce à la traduction, d'être compris d'un lectorat non francophone, ils renonceront à terme à publier⁴, et plus généralement à « penser » en français – c'est à dire à produire des concepts dans notre langue. Le maintien d'une pensée française dans les sciences humaines et sociales n'est donc pas seulement un enjeu majeur pour l'influence française dans le monde, mais aussi pour l'emploi du français en France même, dans un secteur crucial pour la vie intellectuelle et culturelle de notre pays.

1. Les données du problème

L'anglais est à la fois incontournable et mal maîtrisé par les chercheurs francophones.

Une enquête récente⁵ sur l'usage des langues dans les milieux de la recherche publique en France – réalisée par l'Institut national d'études démographiques à la demande du ministère de la culture et de la communication – fait ressortir que près d'un chercheur français sur trois éprouve des difficultés à produire de la pensée dans une langue qui n'est pas la sienne, alors même qu'il déclare être incité en permanence à le faire par la suprématie de l'anglais.

Selon l'Ined, en effet, 29 % des chercheurs français éprouvent des difficultés à s'exprimer à l'oral en anglais (un pourcentage identique étant relevé pour la compréhension écrite) et 42 % d'entre eux reconnaissent éprouver des limites dans cette langue, alors qu'ils sont 2 sur 3 à en faire un usage quotidien et près de 9 sur 10 à déclarer que « la langue internationale la plus utilisée » dans leur domaine de recherche est l'anglais (avec de fortes variations, certes, entre les sciences exactes et les sciences humaines).

Cette situation expose la recherche en sciences humaines et sociales (SHS) en France à la tentation d'un basculement progressif vers l'anglais (que pourrait accélérer la nécessaire amélioration des compétences linguistiques de nos concitoyens) – avec les conséquences que l'on devine sur la production d'une « pensée française » – ou au risque inverse d'une perte d'audience de la pensée française (et partant de la capacité d'influence de notre pays dans le monde), si celle-ci persistait à s'exprimer exclusivement en français, dans une langue qui n'est plus reconnue comme dominante.

⁴ Au reste, les dispositifs d'évaluation mis en place par l'ANR et l'AERES les incitent à publier directement en anglais, afin d'être « référencés » dans cette langue.

⁵ Enquête Elvire (Étude sur l'usage des langues vivantes dans la recherche publique en France), Ined 2009 (cf. *Rapport au Parlement sur l'emploi de la langue française*, 2009, pp. 58-61).

2. Une aide à la traduction pourrait apporter une solution à cet état de fait

Pour chercher à remédier à cette situation, le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche proposent une initiative pour aider les revues de SHS, et plus généralement les revues accueillant les « débats d'idées », à continuer à publier en français, tout en favorisant leur diffusion internationale en anglais, et de contribuer ainsi au référencement des travaux publiés sur les principaux moteurs de recherche scientifique.

À titre d'exemple, le site portail en sciences humaines et sociales Cairn, qui regroupe près de 80 000 articles parus depuis 2001, pourrait améliorer son référencement s'il disposait de traductions en anglais, par exemple sous la forme de résumés d'articles.

Concrètement, ce mécanisme prendrait la forme d'un soutien accordé à la traduction et à la numérisation en langue étrangère (dans les faits, en anglais le plus souvent) de contributions figurant au sommaire d'une publication scientifique (papier ou électronique), à des fins de mise en ligne, dès lors que le contenu éditorial de la publication serait majoritairement en français.

Pour répondre au mieux aux attentes des directeurs de publication et des chercheurs, on traduirait les documents en les classant en diverses catégories :

- > au minimum, le sommaire de la revue et un résumé succinct des articles (hypothèse basse) ;
- > si possible un résumé développé des articles avec des mots-clés (hypothèse médiane) ;
- > et de préférence, des articles dans leur totalité (hypothèse haute).

57

3. Les pistes pour mettre en place ce dispositif

Le ministère de la Culture et de la Communication conduit actuellement une consultation avec les différents acteurs concernés par les modalités de mise en place et de financement de ce dispositif.

Il apparaît ainsi qu'il pourrait être géré conjointement par le CNRS et par le Centre national du livre (CNL), dans un format « commission d'experts », avec le concours des ministères de la Culture et de la Communication (DGMIC et DGLFLF) et des Affaires étrangères et européennes (DGM), ainsi que de l'Institut français. Il est à noter que, dans la panoplie de ses aides à la traduction et/ou à la publication, le CNL ne dispose pas actuellement d'un tel mécanisme de soutien.

Cette consultation, qui devrait aboutir à élaborer un mécanisme technique et financier adapté, est en cours. Pour répondre à cet enjeu important, le dispositif doit présenter des garanties d'efficacité et de pérennité.

III. L'enrichissement de la langue française

1. Le dispositif d'enrichissement

Institué par décret du 3 juillet 1996, le dispositif d'enrichissement de la langue française a pour mission essentielle de proposer des termes et expressions pour désigner en français les nouveaux concepts et réalités qui apparaissent dans le vocabulaire spécialisé et s'imposent le plus souvent en anglais, notamment dans les domaines scientifique, technique, ou économique. L'emprunt de termes d'origine étrangère est un phénomène commun et fréquent dans l'évolution de toute langue ; mais, avec l'accélération du développement technologique, ces emprunts se multiplient de plus en plus rapidement, à commencer par les termes de l'internet, et s'implantent directement dans l'usage, rendant nécessaire et parfois urgente une action en faveur du vocabulaire français. Il importe en effet de disposer d'un vocabulaire spécialisé en français, pour éviter que notre langue perde sa fonctionnalité dans les domaines de la science et pour qu'elle puisse rester langue de l'enseignement. L'enjeu actuel, au-delà d'un enrichissement de la langue, est aussi celui de l'accès au savoir.

La délégation générale à la langue française et aux langues de France est chargée d'animer et de coordonner le dispositif, largement fondé sur le bénévolat de ses membres. Elle assure le secrétariat permanent de la Commission générale de terminologie et de néologie, placée sous l'autorité du Premier ministre, et elle est chargée de la coordination de l'ensemble des acteurs : dix-huit commissions spécialisées de terminologie et de néologie implantées dans les ministères et un réseau de partenaires institutionnels incluant notamment l'Académie française et les organismes responsables de la politique linguistique de plusieurs pays francophones.

Présidée par l'académicien Marc Fumaroli, la Commission générale se charge d'examiner les propositions des commissions spécialisées et de les entériner à l'issue d'une procédure très réglée où intervient l'avis de l'Académie ; elle est alors en mesure de recommander par voie de publication au *Journal officiel* les termes et définitions retenus. Ces termes, destinés en premier lieu à un usage dans les milieux professionnels, doivent permettre à l'administration de rédiger ses textes en français et de remplir ainsi son devoir d'exemplarité en la matière, le français étant langue de la République. Une fois publiés, les termes dits « recommandés » s'imposent aux services de l'État en lieu et place de termes étrangers, mais ils ont plus largement valeur de référence, notamment pour les traducteurs.

La Commission générale tient chaque mois une séance plénière et généralement deux en formation restreinte, s'astreignant à un examen rigoureux et exigeant de chaque liste qui lui est soumise afin de faire face à l'afflux parfois désordonné de nouveaux termes.

Ainsi, en 2010, la Commission générale a recommandé 247 termes et définitions répartis en 15 publications au *Journal officiel* qui ont été systématiquement reprises au *Bulletin officiel de l'Éducation nationale*. Au cours du premier semestre 2011, 208 termes répartis en 16 publications ont fait l'objet d'une recommandation au *J.O.*

Chiffres annuels	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	1 ^{er} semestre 2011
Réunions des commissions	98	118	164	159	160	148	160	83
Termes publiés au <i>J.O.</i>	223	325	298	317	462	276	247	208

La possibilité d'une diffusion ciblée et les habitudes nouvelles d'échanges généralisés grâce à l'internet permettent d'informer un nombre important d'interlocuteurs, dont la presse spécialisée, et même d'associer dans une certaine mesure ceux qui le souhaitent aux travaux du dispositif. La délégation générale à la langue française et aux langues de France met l'ensemble des termes publiés à la disposition des internautes via la base *FranceTerme* (www.franceterme.culture.fr). Cette base de données, qui est actualisée en permanence, offre la possibilité de suggérer des termes. En outre, toutes les publications relatives au dispositif et à la terminologie éditées par la délégation y sont disponibles dans un format téléchargeable.

Concernant les publications papier, la délégation générale tente d'assurer une diffusion aussi large que possible à un vocabulaire de spécialité dont une proportion importante n'est pas, à priori, destinée à un public général. En 2010, elle a publié un fascicule consacré au vocabulaire de l'audiovisuel et de la communication. Toutefois, la politique éditoriale de la délégation, atteinte par les restrictions budgétaires, ne permet plus d'éditer régulièrement les fascicules thématiques, sinon dans le cadre de cofinancements, toujours hypothétiques. En revanche, on développe la publication de petits dépliants proposant une sélection de termes susceptibles d'entrer dans le vocabulaire courant, ce qui permet de sensibiliser un large public. En 2010, trois de ces dépliants, intitulés *Vous pouvez le dire en français*, ont été publiés sur des thèmes d'intérêt général : développement durable, relations internationales et solidarité, génie génétique.

En 2010, le président de la Commission générale, le délégué général à la langue française et certains hauts responsables du dispositif ont été invités à plusieurs reprises à participer à des émissions radiophoniques. La consultation en hausse régulière de la base de données *FranceTerme*, les réactions des internautes et des journalistes aux publications au *Journal officiel*, montrent un intérêt croissant pour l'action du dispositif, qui gagnerait à une reconnaissance officielle plus marquée.

Le *Rapport annuel de la Commission générale de terminologie et de néologie*, disponible à la délégation générale et publié en ligne sur son site de l'internet, présente le bilan détaillé des travaux du dispositif d'enrichissement de la langue française.

59

2. Un nouvel outil pour associer le grand public à l'enrichissement du français

Les travaux des commissions de terminologie sont peu connus du public. Inversement le grand public ne dispose pas de tribune pour donner son avis sur l'enrichissement de la langue.

En créant une passerelle entre le grand public et le dispositif d'enrichissement de la langue par le biais d'un outil interactif, la délégation générale à la langue française a pour objectif d'associer le public à l'évolution de la langue.

Depuis septembre 2011, cet outil de consultation et d'échange en ligne, nommé « Wikilf » (www.wikilf.culture.fr), permet aux internautes de donner leur avis ou faire des suggestions sur des termes et notions nouvelles qui n'ont pas encore d'appellation en français. On peut ainsi identifier plus rapidement les termes à traiter, recueillir des avis diversifiés, connaître les termes plébiscités par le public.

IV. Les défis de la normalisation

Il semble indispensable d'accentuer l'effort linguistique sur certaines ressources apparaissant comme particulièrement stratégiques afin de mieux promouvoir la diversité linguistique.

Les normes techniques sont les documents officiels et acceptés comme tels par une communauté de développeurs, techniciens ou d'utilisateurs pour la réalisation de programmes ou de matériels de nature technique. Elles jouent un rôle fondamental puisqu'elles assurent le plus large développement des projets. L'accès à ces normes est donc indispensable pour pouvoir participer à des projets de développement de nouveaux matériels ou logiciels.

Plusieurs organismes diffusent des normes ou standards techniques, largement repris : en ce qui concerne l'internet, le *Web Consortium* (W3C) et l'*Internet Engineering Task Force* (IETF) particulièrement actifs. Pour tous les autres domaines, l'Organisation internationale de normalisation (ISO) fait référence, et c'est l'Association française de normalisation (groupe Afnor) qui est l'organisme référent au niveau national. L'Afnor a en effet la particularité d'être au service de l'intérêt général pour sa mission de normalisation tout en exerçant une partie de ses activités dans le domaine concurrentiel.

Comment se positionne le français dans la normalisation ? C'est à l'Afnor de nous éclairer sur ce point, qui sera utilement complété par l'éclairage d'une structure spécialiste de la francophonie dans la normalisation, le Réseau normalisation et francophonie (RNF).

60

1. Les normes Afnor

Selon l'Afnor, l'influence pour positionner le français en normalisation comprend deux aspects complémentaires.

Statut du français dans les instances internationales

À l'international

Le système normatif mondial reste en 2011 un vecteur important pour la présence et le rayonnement du français. Ce rayonnement est largement dû à la préservation de son statut de langue officielle au sein de l'Organisation internationale de normalisation (ISO) au même titre que le russe et l'anglais. La version russe du portail de l'organisme est disponible depuis 2011 au même titre que le français (www.iso.org/iso/ru/home.htm et www.iso.org/iso/fr/home.htm). Cet ajout constitue un point important, car l'apparition de la troisième langue officielle sur le portail renforce la stratégie française en matière de plurilinguisme qui vise à limiter le positionnement de l'anglais en tant que système pivot. La volonté de plurilinguisme a d'ailleurs été réaffirmée à l'ISO sous l'impulsion de différents réseaux, dont le Réseau normalisation et francophonie qui a été mis en place en 2007 par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) et l'Association française de normalisation (Afnor).

L'un des points forts de 2010 a été la publication de l'ISO 26000 traitant de responsabilité sociétale. Au niveau du plurilinguisme, il faut souligner l'effort réalisé par tous les divers intervenants (francophonie, experts et bien sûr Afnor) pour permettre une mise à disposition du texte en français à toutes les étapes clés du processus normatif et surtout au moment de la publication afin de publier simultanément le document en anglais et en français par l'ISO. Un important travail de terminologie a été réalisé, les notions abordées dans cette norme étant particulièrement complexes. La terminologie de ce document sera mise à disposition des Bureaux de normalisation (BN) puis des experts.

D'une manière générale, des travaux préparatoires sont en cours pour mettre à disposition des bureaux de normalisation sectoriels dans un premier temps, puis éventuellement de l'ensemble de la communauté francophone, des équivalents français d'un terme anglais dans des domaines normalisés donnés.

Le statut du français en tant que langue officielle reste néanmoins potentiellement sujet à remise en cause du fait que la représentation de pays dont les langues ont un grand nombre de locuteurs s'accroît à l'ISO, par exemple la Chine.

En Europe

Dans sa consultation publique (2010) sur le réexamen du système de normalisation européen⁶, la Commission européenne a ainsi posé la question de l'intérêt de traduire les normes européennes dans des langues extracommunautaires. Pour souhaitable que soit un tel projet, il représente un risque pour le maintien du plurilinguisme des normes européennes dans la communauté quand les budgets sont plus contraints que jamais. Cette situation ne renforce donc pas le statut de la langue française, d'autant que la multiplication des langues représentant un tel potentiel d'attraction peut aussi être utilisé comme un argument au profit du monolinguisme.

61

L'Afnor conserve dans ce contexte la responsabilité de la production des normes internationales en français. Cette exigence a été considérablement renforcée par le nouveau décret n° 2009-697 du 16 juin 2009 relatif à la normalisation. La traduction en français est ainsi désormais obligatoire dès lors que la norme internationale devient une norme européenne. Par ailleurs, le projet de stratégie française de normalisation pour la période 2011-2015 met en avant l'enjeu de la langue en termes de proximité de la norme et de la normalisation avec les utilisateurs et les acteurs qui représentent les intérêts non seulement de l'économie, mais aussi ceux de la société : petites entreprises, consommateurs, ONG, etc.

Influence de l'expertise française dans les instances internationales

Le rayonnement de la présence française dans les instances internationales passe aussi par les responsabilités prises dans le paysage mondial qui traduisent la capacité à avoir des locuteurs français dans le pilotage des instances.

Le système normatif français occupe actuellement le 4^e rang mondial en termes de responsabilité de comités techniques (TC) et le second rang au plan européen. L'évolution de cet indicateur dans les années qui viennent est important, car le renforcement de l'influence de la France était la finalité majeure de la réforme de la réglementation qui encadre la normalisation en France.

⁶ Voir les résultats de la consultation de la Commission européenne : http://ec.europa.eu/enterprise/policies/european-standards/public-consultation/index_fr.htm

Les statistiques montrent que la position française dans le système de normalisation s'est renforcée en 2010 au plan européen comme à l'international, mais il est toutefois trop tôt pour mesurer l'effet de cette réforme. C'est donc dans la durée que ces bénéfices seront à mesurer.

Indicateurs statistiques

Les éléments statistiques ci-après comparés aux chiffres de 2009 amènent les remarques suivantes :

- > constat d'une érosion très modérée du pourcentage du nombre de normes traduites en français en 2010, sachant que le nombre total de normes publiées en français a été bien plus important en 2010 (accroissement d'un peu plus de 30 %) ;
- > persistance d'un faible taux de production de normes en français dans le secteur des technologies de l'information (JTC 1), explicable d'une part du fait de la grande technicité d'une majorité de normes produites, s'adressant donc à un milieu de spécialistes, d'autre part du fait d'une faible reprise des normes internationales en normes européennes dans ce secteur ;
- > le pourcentage de normes ISO publiées en français reste inférieur en flux par rapport au stock ce qui se traduit par une faible décroissance des pourcentages par rapport à 2009.

Le nombre et le taux de normes publiées en français (flux et stocks de normes) – données ISO avec et hors le secteur informatique (JTC 1 qui reste inférieur à 50 %), source Secrétariat central de l'ISO (ISO/CS) :

Flux 2010 :

- > total : 1 313 documents dont 506 EN/FR (soit 38,5 % en français) ;
- > hors JTC1 : 1 145 documents dont 507 EN/FR (soit 44,3 % en français) ;
- > à noter la production en 2010 de 322 modules de l'ISO 10303-xx par l'ISO/TC 184/SC 4 (sous-comité 4) uniquement en anglais (les documents de ce secteur ne sont pas traduits) : l'ISO/CS fournit à présent des données hors JTC1 et TC 184/SC 4. Le pourcentage français hors JTC 1 et TC 184/SC 4 est donc de 61,6 % en 2010.

Collection (stock) au 31/12/2010 :

- > total : 18 536 documents dont 12 660 en français, soit 68,3 % ;
- > hors JTC 1 : 75 % de documents en français ;
- > hors JTC 1 et TC 184/SC 4 : 82 % en français.

Le nombre de comités internationaux/européens sous responsabilité française (ISO/TC et CEN (Comité européen de normalisation)/TC) à fin 2010

Les chiffres à fin 2009 étaient les suivants :

- > CEN : 70 TC et 15 SC = 85 comités ;
- > ISO : 19 TC et 56 SC = 74 comités.

À fin 2010, voici comment les responsabilités se répartissent :

- > CEN : 74 TC et 11 SC = 85 comités ;
- > ISO : 18 TC et 52 SC = 70 comités.

Ce qui représente un total de 155 comités CEN et ISO.

Le nombre de nouvelles prises de responsabilités françaises (toutes structures confondues)

À fin 2010 la France a acquis (Afnor + BN) au CEN et à l'ISO un total de 22 nouvelles structures (7 TC/SC, 3 ateliers, et 12 groupes de travail) qui se répartissent comme suit :

- > CEN : 5 TC, 3 ateliers et 5 groupes de travail ;
- > ISO : 1 TC, 1 SC, 7 groupes de travail.

2. La normalisation au service de la Francophonie

L'action du Réseau normalisation et Francophonie pour la communauté francophone de la normalisation

Le Réseau normalisation et Francophonie (RNF) poursuit depuis 2007 sa mission d'appui aux activités liées à la normalisation dans les pays francophones, tout particulièrement les pays en développement d'Afrique de l'Ouest et centrale, et du Maghreb. Il comporte désormais 37 membres de 25 pays dont en début d'année 2011, le Burundi et, surtout, la Commission de l'Union économique et monétaire ouest africaine (UEMOA), ce qui représente une avancée très favorable pour le Réseau. Sont attendues désormais les adhésions du Togo, de la Guinée, du Tchad, de Madagascar et d'Haïti, le RNF regroupant ainsi autour de sa Charte de valeurs la plus grande part des pays en développement francophones dotés d'une structure nationale de normalisation.

63

Les actions prioritaires 2010/2011 du RNF pour la communauté francophone.

Déploiement dans la Francophonie de la Norme ISO 26000

Il s'agit d'abord d'organiser et animer le déploiement de la nouvelle Norme ISO 26000 (publiée en novembre 2010) sur la responsabilité sociétale des organisations, en liaison étroite avec l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), l'Organisation internationale de normalisation (ISO), l'Association française de normalisation (Afnor) et tous les organismes membres. En effet, les experts francophones, ceux notamment des pays en développement, avaient été particulièrement actifs dans la phase d'élaboration de la Norme. Ils sont donc très mobilisés pour contribuer à sa mise en œuvre. Un dispositif est en place avec un coordinateur RNF hébergé par le Bureau de normalisation du Québec (BNQ) à Québec et un comité de pilotage présidé par l'Association sénégalaise de normalisation (ASN) au Sénégal. Il a pour mission d'identifier les différentes initiatives prises sur la Norme ISO 26000 dans les entreprises et dans les organismes publics nationaux et internationaux (ONU), d'analyser et partager les expériences, et, surtout, de soutenir les initiatives sur le terrain des membres du Réseau. La formation de formateurs est l'élément clé du programme d'action 2011 sur cette Norme qui aborde des enjeux majeurs sur le plan national comme international : bonne gouvernance, droits de l'homme, développement durable, etc...

Information et relais en langue française sur la normalisation internationale

Une autre priorité du RNF vise la mise à disposition de ses correspondants, dans la langue qu'ils partagent, des éléments principaux d'information sur les activités de la normalisation internationale. De multiples initiatives ont été prises à cet égard. La plus significative est probablement la création de

groupes de concertation et d'action francophones pour impliquer dans des comités techniques de l'ISO les organisations et experts qui ne peuvent en suivre les travaux menés en anglais ou y envoyer des représentants. Deux thèmes ont été retenus à ce jour à la demande des membres africains du RNF. Ce sont, d'une part, la sécurité sociétale étudiée par le Comité ISO 233 qui veut préparer les organisations à affronter des catastrophes et, d'autre part, le commerce transfrontalier des produits de seconde main traité par le Comité ISO 245. L'Afnor et le CCN/ONGC⁷ au Canada apportent un appui à l'animation de ces 2 premiers groupes.

Le RNF réalise de nombreuses traductions des supports de présentation des grands chantiers de la normalisation ISO et de l'évaluation de la conformité. Il assure également une validation des attentes et une diffusion de la version française du bulletin électronique de l'ISO COPOLCO⁸ destiné aux consommateurs ou la refonte du site internet du RNF : www.lernf.org. Avec le même objectif, l'établissement et la diffusion de messages et notes d'information RNF sur les événements et travaux de la normalisation se sont très fortement accrus dans les derniers mois de 2010 et en 2011. Ceci permet d'éviter tout retard dans la veille et les possibilités de réaction des professionnels et experts francophones par rapport à leurs homologues anglophones.

Le soutien aux manifestations traitant de normalisation est aussi très important. Le RNF est ainsi associé ou participe à de nombreux événements tenus en langue française : Forum RSE (Responsabilité sociale entreprise) de Dakar, Atelier ISO à Libreville sur l'impact de la normalisation, Ateliers ISO 26000 au Québec et Montréal, Atelier normalisation du Conseil canadien des normes (CCN) pour la région Caraïbes, Atelier ISO sur l'attestation de la conformité à Dakar...

Participation aux initiatives de la Francophonie

64

Le RNF apporte sa contribution à la réflexion de l'OIF visant à mieux reconnaître et favoriser une synergie entre les différentes associations professionnelles francophones dans le monde. Des échanges et une réunion de concertation ont eu lieu à Paris en avril 2011. Une charte doit être élaborée pour préciser comment les organisations francophones, dont le RNF, pourront travailler plus étroitement avec l'OIF et entre elles.

Dans le cadre de sa stratégie à 3 ans qui sera présentée aux membres du Réseau lors de la réunion plénière de New Delhi en septembre 2011, le RNF prévoit d'accroître sensiblement les opérations communes avec les organisations régionales africaines UEMOA et CEMAC (Commission de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale) et de contribuer à l'avancement du projet, pour Haïti, de mise en place d'un Bureau de normalisation francophone, désormais engagé par l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel et l'Union européenne. Un modèle d'organisation propre aux organismes nationaux de normalisation francophones va être mis à l'étude.

Enfin, le RNF se prépare à apporter une large contribution au Forum mondial de la Langue française qui se tiendra à Québec en juillet 2012. Tous les mécanismes associant le triptyque langue française, normes et développement y seront illustrés par le RNF et ses membres dans le cadre de l'exposition et des ateliers. Tous les partenaires y sont associés, en particulier l'Union internationale des ingénieurs et des scientifiques utilisant la langue Française (UISF) qui, dans le cadre de ses grandes conférences sur la science et la technologie pour le développement, soutient systématiquement la normalisation comme un outil puissant pour le développement économique des pays partageant la langue française.

⁷ Conseil canadien des normes/ Office des normes générales du Canada.

⁸ Organisation internationale de normalisation/Comité pour la politique en matière de consommation.

Maitriser le français : un enjeu d'éducation et de formation

Le plan de prévention de l'illettrisme lancé par le ministère de l'Éducation nationale en mars 2010 fait de la lutte contre l'illettrisme un axe majeur des politiques publiques en faveur de la maîtrise de la langue en venant s'ajouter aux actions de différents ministères conduites en direction des jeunes ou des adultes ; l'outre-mer est ici particulièrement concernée. Du côté de la formation des adultes, les compétences clés constituent pour le ministère chargé de l'Emploi à côté de la lutte contre l'illettrisme une priorité, la maîtrise de la langue française conditionnant tous les apprentissages. S'agissant des étrangers extra-communautaires, soumis à l'obligation d'attester un niveau minimal de connaissance de la langue française, le dispositif de formation global mis en place en 2010 permet de poursuivre l'apprentissage du français au-delà du niveau requis par la loi.

I. Les actions en direction des jeunes

1. L'action du système éducatif

Bilan de la première année du « Plan de prévention de l'illettrisme »

Présenté le 29 mars 2010 par le ministre de l'Éducation nationale, le plan de prévention de l'illettrisme a donné lieu à de nombreuses actions au cours de l'année scolaire 2010-2011.

Des *Assises académiques* ont ainsi été organisées dans chaque académie en lien avec l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). Elles ont permis de mobiliser sur une à deux journées plus de 4 000 personnes. Leur finalité était de garantir la complémentarité entre les actions conduites par l'École et celles menées par les collectivités territoriales sur l'ensemble d'un territoire concerné, qu'il soit urbain ou rural. Il s'agissait aussi de renforcer les liens entre le correspondant académique et le chargé de mission régional pour la prévention et la lutte contre l'illettrisme.

66 Le plan a été l'occasion de valoriser le partenariat avec des associations telles que *Lire et faire lire*, l'Association pour favoriser l'égalité des chances à l'école (APFée) avec l'opération *Coup de pouce* et l'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville) avec l'opération *Accompagnement vers la lecture*.

En matière de recherche, un programme d'entraînement à la lecture au CP, piloté par le CNRS et développé dans l'académie de Lyon, a donné des résultats très encourageants ; de nouveaux travaux sur la grande section de maternelle seront lancés dès l'an prochain.

De nombreuses ressources et outils sont désormais proposés aux maitres et aux élèves. Ce sont :

- > l'*Espace vocabulaire* sur le site *Éduscol* qui propose des ressources permettant de concevoir un enseignement plus efficace du vocabulaire ; il a fait l'objet de plus de 90 000 visites ;
- > *Lire au CP*, brochure en ligne depuis juin 2010 et le DVD *Le langage à l'école maternelle*, diffusé en octobre 2010 aux enseignants et équipes de circonscription ;
- > des ressources pour l'aide personnalisée en CE1 en ligne sur *Éduscol*, réunissant des conseils sur l'apprentissage de la lecture ;
- > le *Dictionnaire des écoliers* ;
- > l'application *Je lis avec Léon* qui propose des exercices visant à la nécessaire maîtrise du sens et des codes de la langue française qui permettent d'apprendre à lire ; près de 6 000 maitres l'ont utilisée ;
- > l'opération *Un livre pour l'été* avec les *Contes* de Perrault diffusés aux 900 000 élèves de CM1 en juin 2011 ;
- > l'opération *À vous de lire !* qui a conduit le ministère chargé de l'Éducation à participer en 2011 aux côtés du ministère chargé de la Culture à deux opérations, le train *Littératour* et la *Journée de la correspondance à l'école* (26 mai 2011) ;
- > la reconduction en 2011 de l'opération *À l'école des écrivains* dans les collèges.

Les Actions éducatives familiales conçues pour des parents en situation d'illettrisme et leurs enfants ont été développées en lien avec l'ANLCl. Leur expérimentation a donné lieu à l'élaboration d'un cadre national de références qui permet d'en organiser l'essaimage.

Les enseignements concourant à la maîtrise de la langue française à l'école, au collège et au lycée et concernant les enfants à besoins éducatifs particuliers

Mise en œuvre du socle commun de connaissances et de compétences pour la fin de la scolarité obligatoire

Le socle commun défini par décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006 précise les connaissances et les compétences attendues de tout élève à l'issue de la scolarité obligatoire ; la maîtrise du français en constitue la composante majeure.

Le socle commun défini par décret n° 2006-830 du 11 juillet 2006 précise les connaissances et les compétences attendues de tout élève à l'issue de la scolarité obligatoire ; la maîtrise du français en constitue la composante majeure.

Pour l'école, les nouveaux protocoles d'évaluation nationale en français et en mathématiques mis en œuvre à compter de l'année scolaire 2008-2009 permettent de suivre les acquisitions des élèves. Appliqués aux paliers 1 (CE1) et 2 (CM2) du socle commun, ils fournissent des indicateurs pour le pilotage à tous les niveaux du système éducatif.

67

Résultats 2009, 2010, 2011 des évaluations de français, public/privé

	CE1 2009	CE1 2010	CE1 2011
Acquis insuffisants	9,16 %	8,57 %	7,5 %
Acquis encore fragiles	18,02 %	16,85 %	14,1 %
Bons acquis	29,10 %	30,58 %	27,4 %
Acquis très solides	43,72 %	44 %	51 %

Résultats 2009, 2010, 2011 des évaluations de français, public/privé

	CM2 2009	CM2 2010	CM2 2011
Acquis insuffisants	7,20 %	6,85 %	6,7 %
Acquis encore fragiles	17,85 %	20,09 %	19,1 %
Bons acquis	30,30 %	29,72 %	30,8 %
Acquis très solides	44,64 %	43,34 %	43,4 %

Pour le collège, une évaluation nationale portant sur deux compétences du socle commun, dont la maîtrise de la langue française, sera expérimentée en classe de cinquième dans les établissements volontaires au cours de l'année 2011-2012. Proposée à mi-parcours de la scolarité au collège, elle permettra de disposer d'informations statistiques comme point d'étape entre les évaluations de CM2 et le diplôme national du brevet (DNB). La maîtrise du socle commun de connaissances et de compétences au palier 3 est exigée à compter de la session 2011 pour l'obtention du DNB (arrêté du 9 juillet 2009 modifiant l'arrêté du 18 août 1999 relatif aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet).

Les différences entre les performances scolaires des filles et des garçons ne se réduisent pas. L'enquête PISA 2009 met en évidence qu'au niveau des compétences en compréhension de l'écrit, les garçons sont en moyenne toujours plus faibles : le score moyen de la population des garçons a baissé de 15 points entre 2000 et 2009 alors que celui des filles reste stable (voir en [annexe 3](#) les performances scolaires générales selon le sexe et niveau de compétences en compréhension de l'écrit d'après l'enquête PISA 2009).

Dans le cadre de la personnalisation des aides aux élèves rencontrant des difficultés d'apprentissage (*Rapport au Parlement 2009*), des moyens supplémentaires sont mis en œuvre au titre de l'éducation prioritaire. Conformément à la circulaire n° 2010-096 du 7 juillet 2010 relative à l'expérimentation du programme CLAIR, celui-ci a concerné 105 établissements à la rentrée 2010. Pour l'année scolaire 2010-2011, ce programme a été étendu, dans toutes les académies, à de nouveaux collèges ainsi qu'à leurs écoles et est devenu le programme Éclair, « Ecoles, collèges et lycées pour l'ambition, l'innovation et la réussite » (325 établissements et plus de 2 100 écoles à la rentrée 2011). Il a intégré la plupart des écoles et collèges « ambition réussite », devenant le pilier de la politique nationale d'éducation prioritaire.

L'accompagnement éducatif constitue une offre complémentaire hors temps d'enseignement proprement dit, deux heures sur quatre jours par semaine, pour mettre en place une aide aux devoirs, des activités artistiques, culturelles ou sportives. La pratique d'une langue vivante étrangère est aussi proposée aux collégiens. Généralisé à l'ensemble des collèges ainsi qu'aux écoles élémentaires de l'éducation prioritaire, il est proposé, à la rentrée 2010 dans l'ensemble des écoles des départements d'outre-mer. L'accompagnement éducatif a bénéficié à plus de 800 000 collégiens et 172 000 écoliers en 2009-2010.

La mise à niveau linguistique des enfants non francophones nouvellement arrivés en France

L'accueil et la scolarisation de ces élèves, qu'ils soient de nationalité française ou étrangère, et en âge de fréquenter l'école élémentaire ou le collège, ont été décrits dans les éditions antérieures du *Rapport au Parlement*. Il ressort des chiffres correspondant aux dix dernières années que le nombre de classes d'accueil est en forte augmentation dans le premier degré, le ratio élèves-classe d'accueil diminuant au fil du temps. Dans le second degré, le ratio élèves-classe d'accueil est plus important.

Évolution de la scolarisation des primo arrivants non francophones au cours des dix dernières années dans le premier degré

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre moyen d'élèves primo-arrivants	15 965	17 975	18 614	19 451	18 952	17 586	17 280	16 952	18 111	18 487
Nombre de structures CLIN ⁹ et CRI ¹⁰	908	1 033	995	1 001	1 108	1 176	1 312	1 478	1 610	1 759

⁹ CLIN : classes d'initiation.

¹⁰ CRI : cours de rattrapage intégré.

**Évolution de la scolarisation des primo arrivants non francophones
au cours des dix dernières années dans le second degré**

	2001-2002	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011
Nombre moyen d'élèves primo-arrivants	15 786	20 251	20 530	20 634	20 333	19 946	17 627	17 765	18 356	19 604
Nombre de CLA ¹¹ + modules	712	780	778	832	964	960	878	819	895	898

Durant l'année scolaire 2010-2011, 14 551 élèves nouvellement arrivés en France ont pu être scolarisés en CLIN ou en CRI à l'école élémentaire ; les structures mises en place dans le second degré ont, pour leur part, accueillies 14 742 collégiens, 935 lycéens dans des lycées d'enseignement général et technologique et 1 896 dans des lycées professionnels (voir [Annexes 3 document 3 et 4](#) : élèves non francophones en 2009-2010 et nombre moyen de classes spécifiques au cours de l'année 2010-2011, par académie).

2. Les partenaires du système éducatif

Le rôle du service national : détection de l'illettrisme et orientation des jeunes

Chaque année, la Journée défense et citoyenneté ou JDC (antérieurement Journée d'appel et de préparation à la défense) permet de mesurer à très grande échelle les compétences à l'écrit d'une même classe d'âge de jeunes, garçons et filles, qui ont obligation de participer à la JDC dès l'âge de 17 ans. Un test de dépistage des difficultés de lecture et de compréhension de la langue française est ainsi administré sur l'ensemble du territoire national à quelque 700 000 jeunes.

Les jeunes présentant des difficultés de lecture sont signalés, après accord préalable de leur part, aux inspections académiques, lorsqu'ils sont scolarisés, afin de se voir proposer une aide. Les jeunes déscolarisés sont immédiatement reçus en entretien et se voient proposer un contact avec la mission locale de leur zone de résidence. Cet entretien permet également de présenter le dispositif EPIDE (établissement public d'insertion de la défense) et, là où il est présent, le dispositif Savoirs pour réussir (SPR) de la fondation des Caisses d'épargne.

La méthodologie propre à la détection et à l'orientation des jeunes a été décrite dans l'édition 2007 du *Rapport au Parlement*.

¹¹ CLA : classes d'accueil.

Évolution du nombre de jeunes en difficulté de lecture

Métropole	2008	2009	2010	Évolution 2009-2010
Participants à la JDC	721 382	722 699	682 774	- 39 925 (- 5,5 %)
Jeunes identifiés en difficulté de lecture	85 329	69 220	64 805	- 4 415 (- 6,3 %)
Rapport aux jeunes présents	11,8 %	9,5 %	9,5 %	
Outre-mer	2008	2009	2010	Évolution 2009-2010
Participants à la JDC	34 168	42 302	42 612	+ 310 (+ 0,7%)
Jeunes identifiés en difficulté de lecture	10 297	14 783	15 658	+ 875 (+ 5,9 %)
Rapport aux jeunes présents	30,1 %	34,9 %	36,7 %	+ 1 1,8 %

En 2010 le nombre de jeunes en difficultés de lecture en métropole se maintient au niveau de 2009 où l'on enregistrait un recul de près de 19 % par rapport à l'année précédente. Outre-mer, la proportion de jeunes détectés est alarmante et augmente encore de près de 12 % (36,7 % des participants).

En métropole, 60,5 % des jeunes en difficultés de lecture sont des garçons ; 39,5 % sont des filles. Outre-mer la proportion est similaire : 60 % pour les garçons et 40 % pour les filles.

Orientation 2010

Orientation des jeunes en difficulté de lecture à l'issue de la JDC

	2009	2010	Évolution
Scolarisés orientés vers une structure scolaire	50 786	50 306	- 480 (- 0,9 %)
Métropole	41 394	40 034	- 1 360 (- 3,2 %)
Outre-mer	9 392	10 272	+ 880 (+ 9,3 %)
Non scolarisés orientés vers une mission locale ou un SPR	12 842	21 990	+ 9 148 (+ 71,2 %)
Métropole	9 668	16 588	+ 6 920 (+71,5 %)
Outre-mer	3 174	5 402	+ 2 228 (+ 70,1 %)
Non scolarisés orientés vers le dispositif deuxième chance	11 587	10 808	- 779 (- 6,7 %)

On constate que le nombre de jeunes scolarisés orientés vers une structure éducative se maintient globalement. En revanche, le nombre de jeunes non scolarisés orientés vers une mission locale ou le dispositif Savoirs pour réussir (SPR) augmente de près des deux tiers en métropole et outre-mer.

La direction du service national n'a pas été directement associée au plan de lutte contre l'illettrisme de l'outre-mer en 2010. En revanche les actions conduites localement par les six centres du service national auprès de l'éducation nationale, du service militaire adapté et des missions locales, ont mis en évidence leur rôle de détection et de signalement des jeunes concernés.

L'action de la direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative (DJEPVA) du ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative (MENJVA)

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative (MENJVA) définit en 2011 les missions prioritaires dans le champ de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative. Dans ce cadre général, des actions visant à promouvoir la culture de la langue et de l'écrit sont encouragées, que ce soit dans les accueils collectifs de mineurs ou à travers

le soutien apporté aux projets associatifs. Ces actions visent en particulier les publics qui ne bénéficient pas d'une offre culturelle importante. Le MENJVA est également engagé dans la prévention de l'illettrisme en direction des jeunes aux côtés de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI).

Une opération nationale, le prix *Chronos vacances*, est conduite en collaboration avec la Fondation nationale de gérontologie dans le cadre des accueils de mineurs, pour de jeunes lecteurs (5 à 11 ans pour la plupart). Le nombre d'enfants touchés par cette opération en 2010 a été de 7 763 enfants dans 230 accueils collectifs de mineurs. L'action est renouvelée en 2011 et 475 kits ont été diffusés dans 52 départements pour un déploiement dans les structures pendant l'été et les vacances de novembre. Les départements et collectivités d'outre-mer se sont particulièrement impliqués puisque la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane, La Réunion et la Nouvelle-Calédonie ont demandé à participer à cette opération.

L'opération *Sac de pages* menée par l'association *Lire et Faire Lire* a permis au cours de l'été 2011 d'attribuer 1 800 livres à plus de 250 centres d'accueils collectifs de mineurs.

Les associations soutenues en 2010 ont été :

- > l'Association de la fondation étudiante pour la ville (AFEV) ;
- > ATD Quart Monde pour les bibliothèques de rue ;
- > l'Union nationale culture et bibliothèques pour tous pour le projet *Livrentête* ;
- > l'Association française pour la lecture pour son projet *accompagnement pédagogique et de mutualisation des pratiques* ;
- > l'Association des rencontres internationales artistiques pour ses actions d'*ateliers d'écriture et de promotion familiale, sociale et culturelle* ;
- > l'Association nationale pour le livre vivant ;
- > l'association *SLAM* qui conçoit des projets autour du slam.

La direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative est associée, en tant qu'administrateur de l'ANLCI, à l'évaluation de l'expérimentation des Actions éducatives familiales. Il s'agit là de remédier à l'illettrisme des parents pour leur permettre d'accompagner leurs enfants dans leur scolarité. Cette expérimentation a permis en 2011 de proposer un cadre national de référence des actions éducatives familiales.

Avec la contribution des entreprises ultramarines versée au fonds d'expérimentations pour la jeunesse (FEJ), le MENJVA et la délégation générale à l'outre-mer du ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration ont lancé en février 2011 un appel à projets. Compte tenu de la part importante des 16-18 ans rencontrant de graves difficultés dans la lecture du français identifiées lors des journées défense et citoyenneté (JDC) en outre-mer, cet appel à projets comportait la thématique prévention et lutte contre l'illettrisme. Sept projets d'expérimentations ont été retenus : deux en Guyane, un en Martinique, un à La Réunion, un en Polynésie française, un en Nouvelle-Calédonie et un projet de l'ANLCI portant sur l'ensemble des territoires d'outre-mer.

L'action de la direction de la protection judiciaire de la jeunesse (DPJJ)

La DPJJ prend en charge les mineurs dans le cadre de mesures judiciaires pénales pour permettre à terme leur insertion sociale, scolaire et professionnelle et leur retour dans des dispositifs de droit commun. Le développement de la maîtrise de la langue française, l'acquisition des savoirs de base et la lutte contre l'illettrisme sont au cœur de la prise en charge éducative assumée par tous les établissements et services de la DPJJ (milieu ouvert, placement, détention).

La circulaire du 25 février 2009 relative à l'action éducative organisée autour des activités de jour fait des actions culturelles, y compris de celles qui visent à lutter contre l'illettrisme et à développer la maîtrise de la langue française, un des supports de l'insertion. Les mineurs dits « décrocheurs » ou non,

concernés par les dispositifs de droit commun, sont plus particulièrement ciblés. La circulaire est accompagnée d'un référentiel de démarches et d'outils comprenant un volet « Lecture, écriture, langage » à l'usage des professionnels qui interviennent auprès des mineurs (éducateurs, enseignants, partenaires extérieurs).

L'action éducative est mise en œuvre en partenariat avec le ministère de l'Éducation nationale :

- > en détention dans les établissements pénitentiaires pour mineurs et les quartiers mineurs, dans le cadre d'une unité locale d'enseignement rattachée à l'unité pédagogique régionale en milieu pénitentiaire ;
- > dans les centres éducatifs fermés ;
- > dans les dispositifs relais et les établissements de réinsertion scolaire.

L'action culturelle résulte actuellement du protocole signé en mars 2009 par le ministère de la Culture et de la Communication et le ministère de la Justice et des Libertés. Elle concerne les bibliothèques en détention, de même que les manifestations culturelles nationales (*Rapport au Parlement* des années précédentes).

Le ministère de la Justice et des Libertés, représenté par la direction de l'administration pénitentiaire et la DPJJ, est membre permanent du conseil d'administration de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI). Dans le cadre de la convention triennale établie en 2011 par le ministère de la Justice et des Libertés et l'ANLCI, la DPJJ sollicite l'aide de l'ANLCI pour :

- > conduire une évaluation des difficultés des mineurs qu'elle prend en charge dans le domaine des savoirs de base ;
- > produire un outil de remédiation de leurs difficultés de lecture ;
- > recenser les outils et pratiques utilisés dans les services accueillant des mineurs « décrocheurs » ;
- > contribuer à la formation des personnels de la DPJJ en lien avec l'École nationale de la protection judiciaire de la jeunesse et l'Institut national supérieur de formation et de recherche pour l'éducation des jeunes handicapés et les enseignements adaptés, sur les thèmes de l'illettrisme et des freins à l'apprentissage.

Un *livret de parcours du jeune* est actuellement expérimenté par les services de la PJJ de Lorraine en partenariat avec le centre de ressources illettrisme de Metz. Ce livret de compétences scolaires, sociales et professionnelles individuel a été élaboré à partir du *Référentiel de compétences clés en situation professionnelle* conçu par l'ANLCI.

II. L'intervention de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI)

Chargée de coordonner les actions de lutte contre l'illettrisme, l'ANLCI intervient en direction des adultes et en direction des enfants et des jeunes dans le cadre de la prévention de l'illettrisme. La convention constitutive du groupement d'intérêt public ANLCI avec l'État a été renouvelée fin 2010 pour une durée de cinq ans. Son champ d'intervention a été confirmé : il concerne la mesure de l'illettrisme, la coordination des actions sur les territoires et l'outillage des acteurs de la lutte contre l'illettrisme.

1. La mesure de l'illettrisme

Une nouvelle enquête Information et Vie quotidienne (IVQ), consacrée à la mesure des compétences à l'écrit de la population adulte, est prévue fin 2011. Réalisée par l'Insee, dont l'ANLCI est partenaire aux côtés d'un certain nombre de départements ministériels, elle fera suite à l'enquête réalisée en 2004 et 2005 qui a donné lieu à trois extensions outre-mer (en 2006 à la Martinique, en 2007 à la Réunion et en 2008 à la Guadeloupe). L'enquête 2011 permettra de suivre l'évolution du phénomène de l'illettrisme en métropole ; ses résultats seront disponibles en 2012.

L'ANLCI a poursuivi en 2010-2011 la diffusion des chiffres de l'illettrisme issus de l'enquête IVQ 2004, tant au niveau national que régional. Des données fiables sont maintenant disponibles dans les régions Ile-de-France, Guadeloupe, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Pays de Loire, Lorraine, Réunion, Nord Pas-de-Calais, Martinique, Aquitaine et prochainement à Mayotte et en Guyane.

2. La coordination des actions

Le nombre de plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme s'élève actuellement à vingt-quatre. Signé par le préfet de région, les présidents de conseils régionaux et le recteur, le plan régional définit des priorités d'action et rend compte des moyens mobilisés par l'État, les collectivités et les entreprises. En 2010, des plans dits de deuxième génération ont été établis dans les régions Picardie, Limousin et Alsace.

3. Les partenariats en 2010-2011

En application de la convention signée avec le ministère de l'Éducation nationale en mars 2010, des assises académiques de prévention de l'illettrisme ont été organisées entre le 1^{er} octobre 2010 et le 31 mai 2011. L'ANLCI a apporté son appui à leur organisation matérielle en mobilisant auprès des correspondants académiques illettrisme ses chargés de mission régionaux.

Une convention avec l'Institut national de la recherche pédagogique a été signée en juin 2010 dans le but de développer, pour ce qui concerne la prévention de l'illettrisme, la recherche, l'expertise et la création de ressources à destination des acteurs de l'Éducation nationale.

Dans le monde du travail, les actions mises en place par les organismes paritaires collecteurs agréés (OPCA) au profit des entreprises adhérentes ont connu des développements importants ces trois dernières années. D'après les informations communiquées par les quinze OPCA qui ont conclu un accord cadre avec l'ANLCI, le nombre de salariés ayant bénéficié d'une action de formation de base a en effet triplé durant cette période pour atteindre 30 000 nouveaux bénéficiaires. Pour accompagner ces développements, l'ANLCI a diffusé auprès des OPCA, avec l'aide du fonds social européen, les bonnes pratiques identifiées.

L'ANLCI a proposé aux OPCA une Charte de bonnes pratiques pour le développement des actions de lutte contre l'illettrisme visant à sécuriser les parcours professionnels. Cette charte a été signée par 23 OPCA sous l'égide de la ministre chargée de l'Apprentissage et de la Formation professionnelle, Nadine Morano, à l'occasion de la journée de mobilisation contre l'illettrisme dans l'emploi organisée par la ministre le 29 mars 2011 au Conseil économique, social et environnemental à Paris. Les secteurs professionnels couverts par les OPCA représentent à eux seuls 14 millions de salariés.

Concernant les demandeurs d'emploi, des actions de sensibilisation des conseillers de Pôle emploi sont réalisées pour les aider à repérer ceux qui sont potentiellement en situation d'illettrisme, de manière à les orienter vers des dispositifs adaptés. Un *kit pour agir* et un scénario pédagogique sont diffusés depuis mars 2010 et ont permis de former à ce jour 5 506 conseillers sur 619 sites.

Enfin, dans le cadre des expérimentations sociales qu'elle conduit en lien avec le ministère chargé des Solidarités actives, l'ANLCI a évalué l'efficacité des actions éducatives familiales et participe aujourd'hui à leur déploiement sur le territoire. Mettant en évidence le lien entre actions en direction des parents et prévention de l'illettrisme chez leurs enfants, l'ANLCI a élaboré avec ses partenaires un cadre national de référence pour la généralisation des actions éducatives familiales qu'elle a diffusé en 2010.

III. Les actions en direction des adultes

1. L'action de l'administration pénitentiaire

La politique de l'administration pénitentiaire en faveur de la maîtrise de la langue française repose sur le repérage de l'illettrisme auprès de la population carcérale, la mise en place de dispositifs de formation, l'accès à des bibliothèques et à des activités d'écriture.

Le repérage de l'illettrisme

Mis en place en 1994, il a concerné en 2010 la majorité des sites pénitentiaires. 167 établissements pénitentiaires ont fourni des informations sur 49 475 personnes détenues rencontrées par les enseignants à l'accueil des établissements. Sur l'ensemble des 49 475 personnes détenues :

- > 44 % n'ont pas de diplôme et 70 % ne dépassent pas le niveau CAP ;
- > 32 % ont suivi un cursus court ou une filière pour élèves en difficulté ;
- > 27,6 % échouent au bilan de lecture : 12,1 % sont en situation d'illettrisme, 15,5 % échouent du fait de difficultés moindres.

75

Un nouveau pré-repérage de l'illettrisme a été mis en œuvre en 2009 afin de permettre au personnel pénitentiaire de signaler aux enseignants les personnes paraissant en difficulté en français, tant à l'oral (pour les détenus non francophones) qu'à l'écrit. Fin 2009, 56 maisons d'arrêt ou quartiers maison d'arrêt sur 135 assuraient ce pré-repérage. Fin 2010, ce sont 103 maisons d'arrêt ou quartiers maison d'arrêt sur 135 qui ont assuré le pré-repérage ; cela représente une couverture de 92 % de l'ensemble des détenus entrants. Le suivi de ce dispositif a été mis en place dans les services déconcentrés et à la direction de l'administration pénitentiaire. Il est prévu en 2011 d'étendre cette démarche à l'ensemble des maisons d'arrêt ou quartiers maison d'arrêt.

L'enseignement

Conformément à la loi pénitentiaire du 24 novembre 2009, les condamnés qui ne savent ni lire, ni écrire ou calculer couramment bénéficient prioritairement d'un enseignement. Les autres détenus peuvent y être admis sur demande (Art. D.436 du code de procédure pénale).

Sur la base du partenariat Éducation nationale/Administration pénitentiaire, l'enseignement a été dispensé en 2010 par 460 enseignants affectés à temps plein et près d'un millier de vacataires intervenant en heures supplémentaires. Au total, 13 775 heures de cours ont été assurées chaque semaine, dont 1 899 heures pour les détenus mineurs scolarisés. Le nombre de ces derniers a augmenté sur les cinq dernières années, notamment en raison de l'introduction, en 2005, de réductions de peine

supplémentaires en cas de succès à un examen scolaire ou lorsque des progrès sont constatés dans le cadre d'un enseignement ou d'une formation.

En 2010, ce sont 45 073 personnes détenues adultes (soit 24,6 % de la population carcérale) qui ont été scolarisées ; plus de la moitié ont suivi une formation de base (alphabétisation, illettrisme, remise à niveau, préparation au Certificat de formation générale [CFG]). 3 405 mineurs détenus, soit 89 % des mineurs, ont été scolarisés à tous les niveaux de formation, de l'alphabétisation jusqu'au niveau bac. Le temps moyen de scolarisation pour les adultes est de 6,9 heures hebdomadaires et de 13,8 heures pour les mineurs.

Près de 10 % des personnes scolarisées ont passé avec succès les épreuves des examens suivants au cours des cinq dernières années

	CFG	CAP/ BEP	Brevet	Bac	DAEU*	Bac +2	Sup.	Total des candidats admis
2006	3 707	331	472	48	96	17	29	4 700
2007	3 804	266	466	28	107	12	42	4 725
2008	3 826	300	444	42	89	15	41	4 757
2009	3 960	257	448	44	115	22	44	4 890
2010	3 779	357	392	36	108	18	51	4 741

*DAEU : diplôme d'accès aux études universitaires

Concernant la validation de compétences en français langue étrangère pour les non francophones, la majorité des régions pénitentiaires ont formé en 2010 leurs enseignants au diplôme initial de langue française (DILF) et aux différents niveaux du diplôme d'études en langue française (DELF). 1 011 personnes détenues ont obtenu le DILF contre 866 en 2009 et 645 en 2008. 129 ont obtenu le DELF A1, 47 le DELF A2, 14 le DELF B1 et 9 le DELF B2, ce qui représente 199 candidats reçus contre 122 en 2009 pour ces mêmes diplômes.

76

La formation professionnelle

En 2010, près de la moitié des personnes détenues entrant en formation ont un niveau infra V ; 27,5 % d'entre elles ont un niveau V. 7,5 % seulement ont un niveau supérieur (niveau IV et plus). La formation professionnelle, qui constitue un objectif prioritaire de ces dernières années, a bénéficié à 23 878 détenus (données en flux annuel). 1 567 détenus, soit 7 %, ont suivi une formation de base (lutte contre l'illettrisme, français langue étrangère, etc.) ; 4 785 détenus, soit 20 %, ont suivi un cours de remise à niveau. Ces actions sont dispensées par des organismes spécialisés dans le cadre d'ateliers de formation de base.

Le développement des pratiques culturelles et de la lecture publique

Le dispositif de lecture publique adossé au protocole de partenariat entre le ministère de la Justice et des Libertés et le ministère de la Culture et de la Communication (réactualisé en 2009) a été présenté dans les Rapports au Parlement 2008 et 2009. Les actions en faveur du livre et de la lecture sont présentes dans les activités culturelles proposées aux personnes détenues. Elles sont organisées tout au long de l'année, notamment lors des manifestations nationales (*Printemps des Poètes*, *À vous de lire*, *Dis-moi dix mots*, *Les Belles étrangères*) et en écho aux manifestations locales ou régionales (*Étonnants Voyageurs* à Saint-Malo, *Festival de la BD* d'Angoulême, *Étranges lectures* en Dordogne). Dans tous les ateliers de

pratique artistique et culturelle, l'administration pénitentiaire porte une attention particulière aux personnes en situation d'illettrisme.

2. L'action du ministère du Travail, de l'Emploi et de la Santé

La formation professionnelle permet d'accompagner les salariés dans leur emploi ; elle a aussi vocation à sécuriser l'accès à l'emploi pour les personnes les plus vulnérables. L'enquête *Information et vie quotidienne* (IVQ) réalisée en 2004 par l'Insee a révélé que plus de 3 millions de personnes en âge de travailler ont une maîtrise insuffisante de l'écrit et des compétences fondamentales que sont la lecture ou le calcul simple. Près de 6 personnes adultes sur 10 connaissant des difficultés importantes à l'écrit, soit 1,8 million de personnes, occupent un emploi ; 15 % des demandeurs d'emploi ont également une maîtrise insuffisante de l'écrit.

Pour y remédier, le ministère chargé de l'Emploi consacre, en 2011, 54 millions d'euros au programme de développement des compétences fondamentales à destination des personnes en insertion professionnelle, le programme *Compétences clés*. Son budget est en progression de 45 % par rapport à 2009. Ce programme s'appuie explicitement sur les cinq premières compétences clés énumérées et décrites par la recommandation européenne du 18 décembre 2006, dont la première est la communication en langue française. 45 800 personnes ont bénéficié de ce programme en 2010 et 25 000 au premier trimestre 2011. Les formations ont lieu dans plus de 800 communes et les dates, la durée, le rythme et le contenu de la formation sont personnalisés en fonction du projet d'insertion professionnelle de l'apprenant, de ses besoins et de ses attentes. Les parcours de formation centrés sur la lecture, l'écriture et le calcul représentent 40 % des entrées en formation et 60 % des heures de formation délivrées en 2010. 55 % des personnes en situation d'illettrisme qui étaient à la recherche d'un emploi ont entre temps obtenu un emploi ou suivent une formation qualifiante six mois après la formation *Compétences clés*.

En 2011, le fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels, dans le cadre de la convention triennale signée avec l'État, consacre 132 millions d'euros au développement du socle commun de connaissances et de compétences. 42 millions d'euros ont été affectés directement à la lutte contre l'illettrisme dans l'emploi, par le refinancement des actions de formation des entreprises, portées par vingt-huit collecteurs des fonds attribués à la formation.

M^{me} Nadine Morano, ministre chargée de l'apprentissage et de la formation professionnelle, a réuni le 29 mars dernier au Conseil économique, social et environnemental, avec le concours de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI), 250 acteurs engagés dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme dans l'emploi. Cette journée a permis la signature d'un plan d'action et de sensibilisation réunissant les grandes écoles, les réseaux professionnels, Pôle emploi et les missions locales pour mieux détecter les personnes en situation d'illettrisme dans les entreprises. La ministre a également cosigné la *charte commune de bonnes pratiques*, qui formalise l'engagement des vingt-trois collecteurs de la formation auprès de l'ANLCI.

3. L'action de l'Éducation nationale en direction des adultes

À côté des secteurs privé ou associatif, la branche formation continue de l'Éducation nationale (réseau des GRETA) répond à une grande diversité de besoins de formation en matière de langue française chez les adultes : alphabétisation, français langue étrangère ou seconde, lutte contre l'illettrisme, renforcement des compétences en français et développement des compétences clés.

Ce réseau finalise actuellement un cadre de référence portant sur les compétences clé pour les adultes. Ce cadre de référence propose des compétences articulées aux situations professionnelles. L'analyse des situations de travail permet de comprendre les besoins des entreprises et ceux des salariés. La démarche mise en œuvre intègre les problématiques du « lire, écrire, compter » et prend en compte d'autres dimensions : travailler en équipe, faire preuve d'esprit d'initiative, utiliser les outils technologiques... Ce cadre intègre les travaux conduits au niveau européen sur les compétences clés et s'articule au socle commun de connaissances et de compétences élaboré en formation initiale ainsi qu'au référentiel CCSP de l'ANLCI. Il sera proposé à terme aux différentes branches professionnelles, grandes entreprises, OPCA et partenaires institutionnels.

IV. L'apprentissage du français pour s'intégrer

Le Gouvernement a fait de l'apprentissage de la langue française par les personnes immigrées ou issues de l'immigration une priorité de son action dès 2002. En 2010-2011, cette priorité est assumée par le ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer, des Collectivités territoriales et de l'Immigration ; elle est en outre rappelée par la loi relative à l'immigration, l'intégration et la nationalité du 16 juin 2011 en matière d'accès à la nationalité française.

La direction de l'accueil, de l'intégration et de la citoyenneté (DAIC) au sein du secrétariat général de l'immigration et de l'intégration (SGII) du ministère de l'Intérieur, créée par le décret du 26 décembre 2007, est chargée de concevoir et de mettre en œuvre la politique publique d'intégration des populations immigrées et de leur accès à la nationalité française. Elle s'appuie pour cela sur l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII), principal opérateur qui organise le dispositif de formation au français dans le cadre du contrat d'accueil et d'intégration pour les nouveaux arrivants, et en dehors de ce contrat.

Rappel du cadre légal (Rapport au Parlement 2010)

La loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005 organise la généralisation du contrat d'accueil et d'intégration (CAI) sur l'ensemble du territoire et lui donne une base légale.

La signature du CAI est rendue obligatoire par la loi Immigration Intégration du 24 juillet 2006 qui précise les conditions dans lesquelles l'étranger signataire bénéficie d'actions destinées à favoriser son intégration et les engagements qu'il prend en ce sens. L'apprentissage du français, lorsque le besoin en est établi, constitue un engagement majeur lié à la signature du CAI (voir 1. *La formation linguistique au bénéfice des signataires du CAI*).

La loi du 20 novembre 2007 relative à la maîtrise de l'immigration, à l'intégration et à l'asile instaure de nouvelles dispositions pour les migrants familiaux portant notamment sur l'obligation faite au migrant, lorsque le besoin en est établi, de commencer son apprentissage du français dans le pays d'origine, préalablement à sa venue en France (voir 2. *Le dispositif pré-CAI à l'étranger*).

La loi du 25 mars 2009 de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion confère à l'OFII une compétence élargie en matière d'intégration ayant pour conséquence le transfert vers ce dernier des compétences dévolues jusqu'alors à l'Agence nationale de cohésion sociale et d'égalité des chances (Acsé) en matière de formation linguistique des publics non signataires du CAI. Ce transfert s'est opéré au cours du second semestre 2009 (voir 3. *Le dispositif de formation linguistique hors CAI*).

1. La formation linguistique au bénéfice des signataires du CAI

Principales caractéristiques de ce public

Depuis la création du CAI en 2003, ce sont 612 065 contrats qui ont été signés au 31 décembre 2010. 150 620 personnes signataires du CAI se sont vues proposer par l'OFII une formation linguistique ; cela représente 24,6 % des signataires.

En 2010, l'OFII a fait évoluer son dispositif de formation vers le niveau A1 tout en maintenant le parcours de formation visant l'obtention du diplôme initial de langue française (DILF). Les personnes ayant été scolarisées dans leur pays d'origine au niveau secondaire ou supérieur peuvent désormais accéder directement au diplôme élémentaire de langue française de niveau A1 (DELFA1), qui atteste un niveau de connaissance du français supérieur au DILF, notamment à l'écrit ; les personnes ayant été très peu ou jamais scolarisées et qui, de ce fait, ne maîtrisent pas l'écrit dans leur langue maternelle sont orientées vers un parcours menant au DILF.

En conséquence :

- > 15 906 bénéficiaires de formation linguistique ont été orientés vers un parcours conduisant au DILF ; cela représente 66,1 % des prescriptions ;
- > 6 325 bénéficiaires ont été orientés vers un parcours conduisant directement au DELFA1 ; cela représente 26,3 % des prescriptions.

Comme les années précédentes, les femmes continuent à bénéficier en majorité des formations prescrites (constituant 54 % du public signataire, elles bénéficient à 64,2 % de cours de français). La tranche d'âge des 26/40ans représente plus de la moitié des bénéficiaires (52,5 %). Celle des moins de 26 ans s'établit à 27 %. S'agissant des plus de 40 ans, elle représente 20,5 % des bénéficiaires.

Le public bénéficiaire est majoritairement scolarisé. Plus de 68 % déclarent avoir suivi une scolarité secondaire (51,5 %) ou supérieure (17 %) dans le pays d'origine. Environ 32 % déclarent une scolarité limitée à quelques années de primaire (19,4 %), voire inexistante (12,1 %).

La formation linguistique a concerné en 2010 des personnes originaires de plus de 140 pays. La Turquie, le Maroc et l'Algérie représentent à eux seuls plus du tiers de la population bénéficiaire. Bien qu'en baisse par rapport aux années précédentes, la population turque demeure la première communauté, tant en volume qu'en proportion, bénéficiaire de formation linguistique. Elle représente de l'ordre de 14 % des prescriptions de formation (20 % en 2008, 17 % en 2009), alors que la proportion de signataires la concernant n'est que de 4,8 % (6,8 % en 2008 et 5,6 % en 2009).

Les populations originaires du Maghreb, bien qu'en diminution également, sont une part importante des bénéficiaires (de l'ordre de 21,4 % en 2010, contre 34,6 % en 2009 et 29,7 % en 2008), mais toujours dans une mesure moindre par rapport à la proportion de signataires qu'elles représentent (38,3 % en 2010 contre 37,2 % en 2009 et 41,5 % en 2008).

Alors qu'elles constituent 15 % des signataires, les personnes originaires d'Afrique subsaharienne où le fait francophone perdure, représentent seulement 4 % des bénéficiaires.

La délivrance du DILF

En 2010 15 874 personnes se sont présentées dans le cadre du CAI aux épreuves du DILF :

> 260 de ces candidats (1,5 %) sont des signataires de l'année 2007 ;

> 2 165 (13,5 %) sont des signataires 2008 ;

> 8 959 (56,5 %) sont des signataires 2009 ;

> 4 486 sont des signataires 2010 (28,5 %) ayant passé le DILF au cours de l'année.

Le taux de réussite à l'examen est de 92 %. Il est à corréler avec le niveau scolaire des candidats. Ainsi, la réussite des candidats non scolarisés, bien qu'en progression par rapport aux années précédentes, se limite encore à 65,9 % contre 88,3 % pour les candidats scolarisés au niveau primaire, 96,3 % pour les candidats de niveau secondaire et 99,3 % pour ceux de niveau supérieur.

La certification du DELF A1

En lien avec les rectorats chargés d'organiser les examens sur le territoire français, les premières sessions ont eu lieu en décembre 2010 dans certaines académies pour environ 650 candidats. Le taux de réussite à l'examen du DELF A1 est de 85 %.

2. Le pré-CAI à l'étranger

21 000 personnes, soit 70 % des personnes intéressées par ce dispositif, proviennent de pays où l'OFII est représenté. Il s'agit du Maroc, de la Tunisie, de la Turquie, du Mali, du Sénégal, du Cameroun et du Canada.

Les 30 % restantes résident dans des pays où l'OFII n'est pas représenté. Dans ces pays, une convention de l'OFII avec un organisme délégataire (instituts culturels français ou alliances françaises le plus souvent) permet la mise en œuvre des tests et des formations. Au 31 décembre 2010, le dispositif était ainsi opérationnel dans les 38 pays suivants : Afrique du Sud, Belgique, Bénin, Bolivie, Myanmar (ex Birmanie), Burkina Faso, Cambodge, Chypre, Colombie, Congo Brazzaville, Corée du Sud, Costa Rica, Espagne, Guatemala, Guinée Bissau, Honduras, Inde, Indonésie, Israël, Italie, Liban, Mauritanie, Moldavie, Népal, Nicaragua, Pakistan, Paraguay, Serbie, Suisse, Suriname, Syrie, Taiwan, Thaïlande, Togo, Ukraine, Uruguay, Zambie-Malawi, Zimbabwe.

Entre décembre 2008 (début de la mise en œuvre) et décembre 2010, ce sont 44 141 dossiers qui ont été enregistrés, dont 41 940 sont clôturés.

Nombre de dossiers enregistrés	Candidats hommes	Candidats femmes	Total
Connaissance du français	14 840	16 509	31 349
Valeurs de la République	2 394	10 398	12 792
Total	17 234 (39 %)	26 907 (61 %)	44 141

Le taux de réussite à l'évaluation de la connaissance des valeurs de la République est de 80,3 %, contre 67,1 % pour la connaissance du français. Près de 61 % des personnes concernées sont des femmes. Les conjoints de Français représentent 71 % du public.

3. Le dispositif de formation linguistique hors CAI

Les bénéficiaires doivent être âgés de 26 ans et plus, et être autorisés à résider légalement et durablement sur le territoire français.

Pour l'année 2010, l'OFII a fait le choix, dans une logique d'économie d'échelle et de cohérence des parcours, d'un seul et même dispositif de formation linguistique pour les signataires du CAI et les publics hors CAI. Ces derniers bénéficient ainsi des mêmes parcours conduisant soit au DILF, soit au DELF A1. Des parcours visant le DELF A2, diplôme qui certifie un niveau de français supérieur au DELF A1, sont également proposés dans ce cadre. La priorité est accordée :

- > aux candidats à la nationalité française ;
- > aux personnes rencontrant des difficultés d'accès ou de retour à l'emploi du fait d'une maîtrise insuffisante de la langue ;
- > aux signataires du CAI à qui une formation linguistique n'a pu être proposée dans le cadre du CAI (du fait d'un niveau initial supérieur au DELF A1) ou désirant poursuivre la formation entreprise dans le cadre du CAI ;
- > aux femmes rencontrant des difficultés dans leur vie quotidienne du fait d'un manque d'autonomie linguistique.

14 588 personnes ont bénéficié de ce dispositif en 2010. Les demandeurs d'emploi sont de très loin la catégorie de bénéficiaires la plus importante (66,9 %). À l'opposé, en dépit des enjeux liés à la maîtrise de la langue, les candidats à la nationalité française ne représentent que 4,1 % des bénéficiaires. Le public « hors CAI » est, à l'instar du public signataire, très majoritairement féminin (à 69 %), réside en France à 56 % depuis moins de 5 ans et déclare un niveau d'études légèrement inférieur à celui des signataires du CAI (58 % déclarent un niveau d'étude au moins secondaire contre 67 % chez les signataires du CAI).

82

4. L'opération « Ouvrir l'école aux parents pour réussir l'intégration »

Cette opération est mise en œuvre conjointement par le ministère chargé de l'éducation nationale et par le ministère chargé de l'intégration. Elle a pour objectif de favoriser l'intégration des parents étrangers et immigrés extracommunautaires. Des formations gratuites leur sont offertes, dans ce cadre, lorsqu'ils ne bénéficient pas de prestations similaires proposées par le contrat d'accueil et d'intégration. Outre des actions visant à développer la citoyenneté ou à familiariser les parents concernés au fonctionnement de l'institution scolaire, l'accent est mis sur les actions visant à favoriser l'acquisition du français pour leur permettre d'aider leurs enfants dans leur scolarité.

Initiée à la rentrée scolaire 2008, cette opération a été étendue en 2010 à 41 départements de 27 académies. Près de 5 000 parents en ont bénéficié, le public accueilli dans ce cadre étant composé à 90 % de femmes.

Développer le français dans l'univers numérique

I. Contexte et enjeux du numérique sur la langue

1. Des enjeux plus prégnants, des usages en forte évolution

Cette année encore, le numérique a été placé sur le devant de la scène politique et médiatique et rentre plus profondément encore au cœur des usages des citoyens. Plusieurs événements majeurs montrent que, quelque soit le domaine d'activité, l'impact des nouvelles technologies est considérable.

Le Forum « e-G8 », qui s'est tenu à Paris les 24 et 25 mai 2011, illustre à quel point les enjeux représentés par le numérique sont progressivement devenus un sujet de préoccupation et de négociation majeur pour les États et les entreprises. Les conclusions de ce Forum inédit furent ensuite versées aux débats du sommet du G8 qui avait lieu les jours suivants. On pourra cependant regretter l'usage exclusif de l'anglais lors du Forum, l'intégralité des débats s'étant déroulé dans la langue de Shakespeare.

Selon le rapport McKinsey¹² établi dans le cadre de ce Forum, la population d'utilisateurs de l'internet dans le monde s'élève désormais à deux milliards. 75 % de l'impact d'internet provient des industries traditionnelles dont ce n'est pas directement le cœur de métier. Pour les petites et moyennes entreprises (PME), il est responsable de 10 % de la hausse de la productivité. Et parmi ces mêmes PME, celles qui utilisent l'internet ont une croissance deux fois supérieure et exportent deux fois plus.

L'actualité internationale a permis de mettre en exergue une autre tendance significative : l'impact de plus en plus fort des technologies sur l'information et l'accès à l'information. Les Français sont de plus en plus nombreux à utiliser les réseaux sociaux à tel point que, pour les plus jeunes, la messagerie *Facebook* a remplacé le traditionnel message électronique, perçu comme trop lent et dépassé par les nouvelles générations. Si l'on en croit David Zeitlyn, professeur à l'université britannique du Kent, le courrier électronique n'aurait plus que dix ans à vivre¹³.

Après le succès massif de l'internet participatif et des blogs en France, la généralisation du réseau social *twitter* a banalisé l'accès à l'information, supplantant les médias traditionnels et notamment les médias audiovisuels sur l'autel de l'instantanéité. Comme l'a montré l'actualité récente, c'est de plus en plus sur *twitter* que l'on obtient l'information en premier, qui est ensuite relayée par les chaînes télévision et les radios d'information.

Enfin, une autre tendance majeure est à souligner cette année : la diversification et la banalisation des usages mobiles. Selon une étude de Médiamétrie¹⁴, au premier trimestre 2011, plus de huit Français sur dix (81 %) utilisent un téléphone mobile soit 43,5 millions de personnes âgées de 11 ans et plus. Près d'un utilisateur de téléphone mobile sur trois (31,4 %) possède un *smartphone* (terminal de poche), soit trois fois plus qu'il y a deux ans. Toujours selon l'étude, le développement exponentiel des smartphones modifie fondamentalement l'usage du téléphone mobile dont les fonctions avancées sont de

¹² Voir le Rapport McKinsey « *Internet matters: The Net's sweeping impact on growth, jobs, and prosperity* » : www.eg8forum.com/fr/documents/rapport_McKinsey.pdf

¹³ L'e-mail, fossile ringard, ou classique indétrônable ? www.swissinfo.ch/fre/societe/L_e-mail,_fossile_ringard,_ou_classique_indetronable_.html?cid=8357876

¹⁴ Le mobile sert à tout... et aussi à téléphoner : www.mediametrie.fr/comportements/communiques/le-mobile-sert-a-tout-et-aussi-a-telephoner.php?id=434

plus en plus répandues. Aujourd'hui, seul un peu plus d'un utilisateur de téléphone mobile sur 10 (11,8 %) ne s'en sert que pour téléphoner, ils étaient 17,7 % à la même époque l'année dernière. Enfin, au premier trimestre 2011, 5,5 millions d'utilisateurs de mobiles ont téléchargé une application, soit 44 % supplémentaires en un an. Près de deux utilisateurs de *smartphone* sur 5 (38,2 %) ont téléchargé au moins une application au cours du dernier mois.

Face à ces mutations, comment utiliser au mieux ces technologies pour promouvoir l'utilisation du français dans le monde ? Comment assurer et renforcer la présence des médias traditionnels sur la toile ? Peut-on s'appuyer sur une communauté de contributeurs actifs mais décentralisée, et de quelle façon ? Quelles perspectives présentent les technologies du numérique en matière d'enseignement, de formation à distance ? De quelle façon les pouvoirs publics peuvent-ils prolonger les initiatives privées en ce qui concerne la mise en ligne de contenus numériques ? Quelle est la place de la langue française dans les bibliothèques numériques ou encore dans les projets de portails de données publiques « *open data* » ? Et faut-il accélérer le développement des technologies automatisées de traitement de la langue, de façon à rendre les ressources en français plus accessibles aux autres locuteurs ?

Compte tenu de l'importance de tous ces enjeux, il convient de définir rapidement, avec les acteurs du numérique, une stratégie globale en faveur du français dans ce nouveau contexte. C'est dans cette perspective que la Délégation générale à la langue française et aux langues de France a conduit, entre décembre 2010 et juin 2011, une réflexion sur le thème de la langue et du numérique, et plus spécifiquement de l'impact et de l'apport des technologies de l'information et de la langue sur la langue elle-même, avec l'appui d'une équipe de consultants. Nous présentons ici quelques unes des tendances et des recommandations stratégiques issues de ce travail de concertation, formalisées par le consultant chargé de conduire l'enquête M. Alain Modot.

2. Réflexions stratégiques autour des technologies de la langue

Le champ des technologies de la langue est au carrefour de plusieurs disciplines dont les objets peuvent relever de l'étude de la langue, de la technologie ou des usages. La difficulté de saisir la totalité du champ et de ses implications tient à ce que ces disciplines empruntent en général des voies séparées les unes des autres. Le rôle d'une politique dans le domaine des technologies de la langue apparaît alors comme un effort pour faire vivre ensemble ces avancées dans une perspective commune et raisonnée. En ce sens une approche holistique de l'ensemble des forces et problématiques en présence s'avère inévitable.

Afin de penser cet horizon commun, il semble nécessaire de comprendre les enjeux culturels que les technologies de la langue reconfigurent de par leurs caractéristiques et leurs effets. Quatre groupes d'enjeux s'imposent ainsi et se distinguent les uns les autres selon le rôle qu'y tient la langue :

- > dans le premier groupe, la langue est vue comme l'objet dynamique et historique dont l'évolution est singulièrement déterminée par l'utilisation des technologies de la langue ;
- > dans le deuxième groupe, elle y est perçue comme l'instrument social d'intégration et de non-exclusion dont les technologies de la langue amplifient les effets positifs et négatifs ;
- > dans le troisième groupe d'enjeux, la langue apparaît à la fois comme le vecteur d'accès à la connaissance et l'outil pour la préserver, et que les technologies de la langue peuvent aider à adapter aux exigences et aux opportunités du monde de l'information qui s'avère être de plus en plus dématérialisé, connecté, ouvert et multilingue ;

- > enfin le quatrième groupe d'enjeux rappelle la dimension économique de la langue en exposant les possibilités de reconfiguration de métiers et de spécialités qui sont directement concernés par le développement des technologies de la langue.

Pour s'inscrire dans cet horizon et répondre aux enjeux posés par les technologies de la langue, le consultant M. Alain Modot adresse au ministère de la Culture et de la Communication cinq recommandations stratégiques :

- > la première de ces recommandations consiste à renforcer la mission de la DGLFLF en élargissant ses compétences, prérogatives et moyens afin de consolider son rôle pivot dans la politique de la langue et des technologies du numérique. Pour cela le consultant suggère l'organisation d'un colloque sur les enjeux culturels liés aux technologies de la langue ainsi que la mise en place d'une cellule de veille active sur le sujet ;
- > la deuxième recommandation consiste à améliorer l'accessibilité en ligne des ressources linguistiques francophones dans un monde multilingue et selon les normes technologiques du *Linked Open Data* (LOD). Pour cela le consultant suggère à la DGLFLF de conformer sa base de ressources *FranceTerme* pour en faire un référentiel du LOD et de participer à la production du référentiel *DBpedia* dans sa version francophone. Il suggère également d'aider les éditeurs de référentiels francophones à se conformer aux technologies du LOD, notamment en publiant à leur attention des « bonnes pratiques » ;
- > la troisième recommandation stratégique consiste à renforcer le poids et la présence de la recherche française en France ainsi que dans les programmes de recherche et développement du multilinguisme au niveau européen. Le consultant suggère également de mener un travail de valorisation des résultats scientifiques déjà obtenus dans des programmes existants et en cours, et d'imaginer l'avenir en procédant à une cartographie thématique permettant une vision systémique du domaine des technologies de la langue et de la position de la recherche française dans le domaine afin de définir des priorités parmi les sous-domaines spécifiques à soutenir et d'imaginer des problématiques transverses ;
- > la quatrième des recommandations consiste à créer un environnement économique et juridique favorable au renforcement du secteur des technologies de la langue. Pour cela le consultant suggère de mettre en place une plateforme d'échanges permettant la déclaration et la libération des droits d'utilisation des ressources du domaine, plateforme à concevoir en fonction d'une adaptation du cadre juridique encourageant la réutilisation des résultats de recherche (approchant pragmatiquement le *fair use* américain). Il suggère également à la DGLFLF d'agir en faveur des partenariats public-privé et des pôles de compétitivité ou « *clusters* » thématiques et géographiques ;
- > enfin la cinquième recommandation consiste à renforcer l'appropriation des technologies de la langue par les citoyens et/ou les corps professionnels intermédiaires. Pour cela le consultant suggère la mise en œuvre d'une politique de formations spécifiques relatives à l'usage linguistique du web et aux enjeux des technologies de la langue dans le domaine des industries créatives. Il suggère également la mise en œuvre d'une veille active sur l'usage du français dans des contextes francophones et allophones, et la mise en place d'un forum de discussion entre les spécialistes et les amateurs des métiers de la langue.

Fédération européenne des institutions linguistiques nationales (FEILIN), conférence annuelle de Thessalonique, novembre 2010 sur le thème : « Langues et nouvelles technologies : Les nouvelles technologies de l'information et de la communication au service des langues »

Au début de l'année 2010, le Forum des droits sur l'internet, un organisme indépendant de corégulation de l'internet, publiait un rapport inédit¹⁵ sur le sujet des langues dans l'univers numérique, esquissant de nombreuses recommandations opérationnelles, politiques ou techniques, à destination des acteurs publics et privés. Le précédent *Rapport au Parlement sur l'emploi des langues* présentait d'ailleurs en détail certaines de ces recommandations¹⁶.

En 2010, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France a participé à la conférence de la Fédération européenne des institutions linguistiques nationales (FEILIN) avec le Forum des droits sur l'internet, qui venait présenter les premiers résultats de sa Recommandation « Langues et internet » publiée en début d'année.

En effet, pour sa huitième conférence annuelle, les membres de la FEILIN se sont penchés sur le numérique et, plus précisément, sur les interactions qui peuvent exister entre langues et nouvelles technologies. L'objectif fixé était de mettre en commun les connaissances et l'expertise des membres sur les sujets suivants :

- > les technologies de la langue ;
- > internet et les langues ;
- > les médias numériques et l'apprentissage des langues.

Les débats, qui furent très riches et variés, ont alterné, à l'image de la Recommandation du Forum des droits sur l'internet, entre des propos à caractère très technique et d'autres beaucoup plus politiques. Ils donneront lieu à une publication qui paraîtra prochainement.

¹⁵ Recommandation « Langues et internet » du Forum des droits sur l'internet : www.foruminternet.org/spip.php?action=redirect&id_article=2985

¹⁶ Voir le *Rapport au parlement sur l'emploi des langues* année 2010 : www.ladocumentationfrancaise.fr/rapports-publics/104000568/index.shtml

II. L'usage du français sur les portails collaboratifs à travers l'exemple de Wikipédia

Wikipédia, projet collaboratif d'encyclopédie multilingue mondialement connu, est un objet d'étude particulièrement enrichissant pour qui s'intéresse à la présence des langues sur l'internet. L'encyclopédie excelle en effet dans le domaine du multilinguisme, et compte 38 déclinaisons linguistiques comportant plus de 100 000 pages. On y trouve aussi des centaines de déclinaisons dans des langues peu fréquentes sur l'internet ou encore dans des langues régionales comme le breton, le basque ou le haut normand.

Mais ce qui retiendra notre attention dans ce rapport, c'est la langue française, qui se place au troisième rang des versions linguistiques de l'encyclopédie, après l'anglais et l'allemand, et le *Wiktionnaire*, un dictionnaire collaboratif, dont la version francophone est la deuxième en terme d'entrées. Nous reproduisons ci-dessous des extraits de la contribution que nous avons reçue de l'association Wikimedia France, et qui dresse un panorama exhaustif du sujet.

88

1. Le français sur les projets Wikimedia

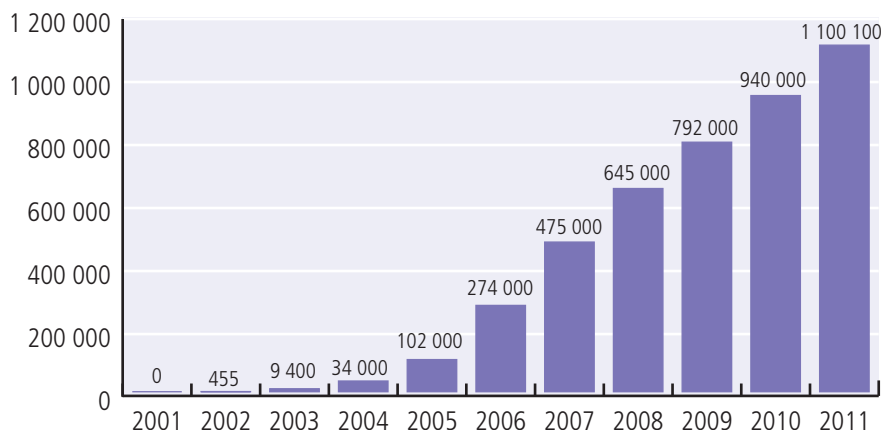
Wikipédia en français

Wikipédia est un projet d'encyclopédie multilingue sur internet, rédigée par les internautes et publiée sous licence libre. Consultée par plus de 16 millions de Français différents chaque mois ou 1,8 million de Français différents chaque jour, *Wikipédia* est le 8^e site le plus visité en France¹⁷. Créée en 2001, la version francophone compte actuellement 1 100 000 articles, ce qui la place au 3^e rang derrière l'anglophone et la germanophone.

¹⁷ Données Médiamétrie en avril 2011 :

www.mediametrie.fr/internet/communiques/telecharger.php?f=428fca9bc1921c25c5121f9da7815cde

**Nombre d'articles sur la Wikipédia francophone
(données au 30 avril de chaque année)**



La place du français sur Wikipédia

Ce projet, initialement créée en anglais en janvier 2001, s'est enrichi quelques mois plus tard de 12 autres langues : le français, l'allemand, le polonais, l'italien, le japonais, le russe, l'espagnol, le portugais, le chinois, le catalan, l'espéranto et l'hébreu.

Dix ans après, ce sont 268 langues qui sont représentées, y compris des langues construites (espéranto, volapük, interlingua), des langues mortes (latin), des langues menacées et des langues régionales (alsacien, basque, breton, francoprovençal, occitan, tahitien, etc.).

Cependant, tous les projets linguistiques ne connaissent pas le même développement. Ainsi, si on compte plus de 3 300 000 articles en anglais, plus de la moitié des langues en compte moins de 5 000. Le français, qui a dépassé le million d'articles en septembre 2010, est la 3^e langue la plus représentée, derrière l'allemand. Il contient actuellement autant d'articles que les 205 langues les moins représentées réunies.

On notera l'absence du chinois parmi les 10 premières langues. Victime de censures régulières de la part des autorités chinoises, *Wikipédia* a eu du mal à s'y développer. Le chinois est la seule langue où Wikipédia connaît de sérieux concurrents, à savoir *Baidu Baike* et *Hudong*. Il y a d'autres facteurs expliquant la faible croissance du chinois, dont le fait qu'il y a plusieurs « chinois » et de faibles infrastructures internet en province.

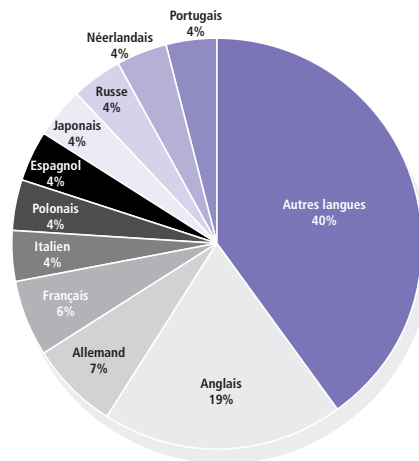
89

Les 10 principales langues de Wikipedia au 30 avril 2011¹⁸

	Langue	Articles	Visites/heure
1	Anglais	3 628 406	9 423 506
2	Allemand	1 241 312	1 374 153
3	Français	1 097 559	867 376
4	Italien	805 753	601 130
5	Polonais	800 410	552 443
6	Espagnol	756 206	1 429 304
7	Japonais	752 373	1 594 864
8	Russe	708 498	869 949
9	Néerlandais	684 105	234 087
10	Portugais	683 153	489 32

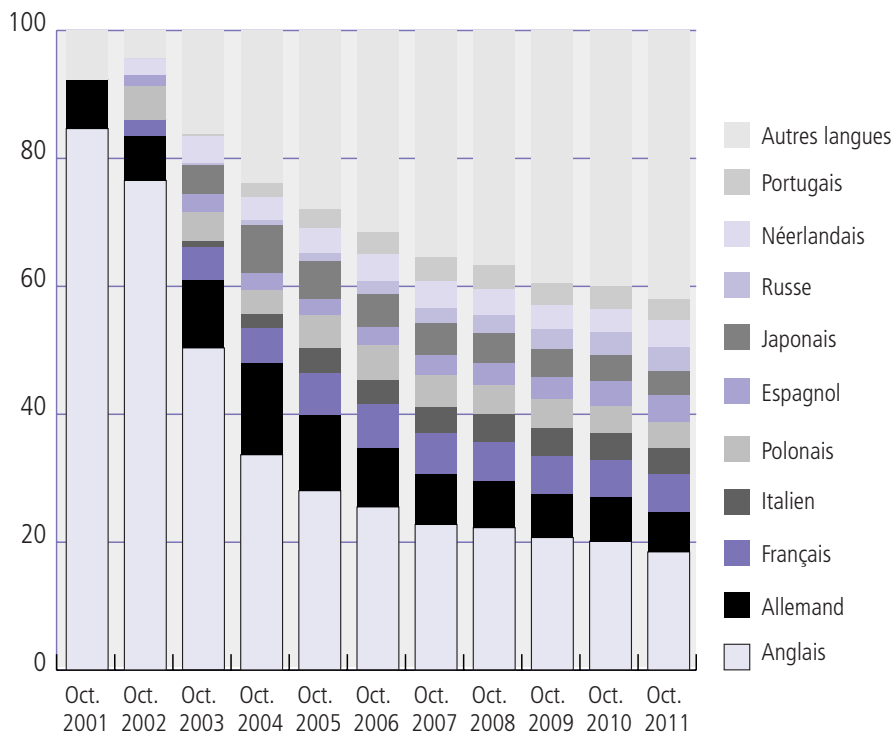
¹⁸ Classement complet des 168 langues sur <http://stats.wikimedia.org/EN/Sitemap.htm#comparisons>

Répartition des articles de Wikipédia par langue (avril 2011)



La domination des langues « majeures » faiblit. L'anglais qui représentait 31 % des articles en avril 2005 est maintenant à moins de 20 %. En 5 ans (avril 2006-avril 2011), les 10 principales langues sont passées de 71 % à 60 % des articles. On notera que le français maintient pourtant une part constante de 6 %. Ce fort développement des langues « secondaires » est amené à se poursuivre, notamment grâce aux actions annoncées par la *Wikimedia Foundation* pour faciliter la libre diffusion de la connaissance dans les pays du Sud.

Évolution de la répartition des articles par langue



¹⁹ Classement complet des 136 langues sur <http://stats.wikimedia.org/wiktionary/EN/Sitemap.htm>

Wiktionnaire

Le *Wiktionnaire* est un dictionnaire libre et gratuit que chacun peut modifier et améliorer.

La version en français est la deuxième en nombre de termes définis. Elle talonne l'anglais avec 2 millions d'articles contre 2,4 millions. La fréquentation du *Wiktionnaire* francophone est en revanche 3 fois plus faible (30 000 visites/heure contre 100 000).

Dans les langues les plus représentées, on note la présence de quelques surprises comme le malgache (3^e) ou le lituanien (5^e). Des langues plus « classiques » sont en retrait : l'allemand est 12^e avec 180 000 articles et l'espagnol est 25^e, derrière le lao.

Parmi les 136 langues représentées, on retrouve des langues régionales : le catalan (29 227 articles), le breton (12 937), l'occitan (16 701), le basque (8 484) et le corse (2 095). Le *Wiktionnaire* apparaît ainsi comme un outil pour préserver ces langues et faciliter leur enseignement.

Les 10 principales langues du Wiktionnaire au 30 avril 2011

	Langue	Articles	Visites/heure
1	Anglais	2 441 668	102 102
2	Français	2 021 635	29 908
3	Malgache	1 195	154 379
4	Chinois	1 062 641	5 143
5	Lituanien	558 474	1 028
6	Russe	288 913	22 483
7	Turc	276 803	2 681
8	Vietnamien	229 112	1 193
9	Polonais	218 761	5 603
10	Tamoul	198 331	588

91

Les différentes formes de français sur Wikipédia

Différentes règles ont progressivement été mises en place en termes de forme du français. Ainsi pour les titres d'articles par exemple, le principe dit « de moindre surprise » privilégie le terme le plus connu et répandu dans la société, sauf exception pour les sigles où le nom dans son entier est alors retenu.

Pour les introductions des biographies, le terme « mort » est privilégié plutôt que « décédé ». Le doute subsiste toutefois pour le temps de conjugaison utilisé pour décrire la profession d'une personne décédée. Doit-on ainsi écrire : « X est un auteur », « X était un auteur » ou « X fut un auteur » ? Actuellement, et faute de consensus trouvé, ces trois types de phrases se retrouvent sur *Wikipédia* selon les articles.

Des divergences existent également selon les régionalismes, parmi lesquels par exemple « endive / chicon », ou encore « pain au chocolat / chocolatine ». Ces divergences peuvent même se complexifier lorsqu'un terme est couramment employé dans d'autres pays francophones. C'est le cas du terme « couque au chocolat » qui s'ajoute encore aux deux précédents, terme utilisé principalement en Belgique. Il en va de même pour certains mots beaucoup plus utilisés dans la province de Québec au Canada. Les

Suisses francophones écrivent pour leur part « nonante » plutôt que « quatre-vingt-dix ». L'on tente dans ces cas d'appliquer le principe de moindre surprise.

Les avis diffèrent également quant à l'utilisation de l'orthographe didactique ou courante dans les titres lors des transcriptions des termes issus de langues non-occidentales, par exemple le japonais avec « Tōkyō » ou « Tokyo » (actuellement la première orthographe est choisie en titre de l'article). Parmi les autres points d'achoppement, on peut encore citer l'application de la réforme de l'orthographe de 1990, inégalement acceptée et promue au sein de la francophonie ou la féminisation des noms de métiers.

Enfin une page nommée « conventions typographiques »²⁰ regroupe sur *Wikipédia* toutes les conventions, règles et/ou recommandations à suivre dans la rédaction des articles. Elles traitent de divers points parmi lesquels les apostrophes (*apostrophe typographique déconseillée au profit de l'apostrophe dactylographique*), les types de guillemets (« » plutôt que " "), les heures, les cas d'utilisation de l'emphase (gras) ou de l'italique, etc.

À noter également que l'accentuation des majuscules et lettres capitales est obligatoire.

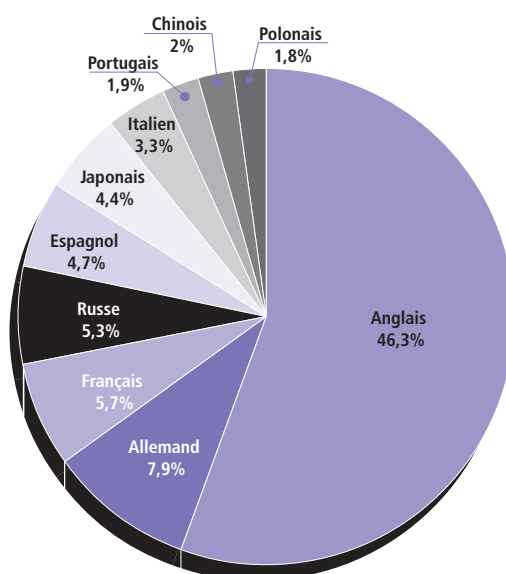
2. Communauté des Wikipédiens

Nombre de Wikipédiens

Chaque mois, près de 5 000 personnes effectuent plus de 5 contributions sur *Wikipédia* en français. La version francophone se situe ainsi au 3^e rang des projets ayant le plus de contributeurs actifs, derrière l'anglais (40 000) et l'allemand (7 000). En avril 2011, 83 % des contributeurs actifs sur les différentes *Wikipédia* se concentrent sur les 10 principales langues.

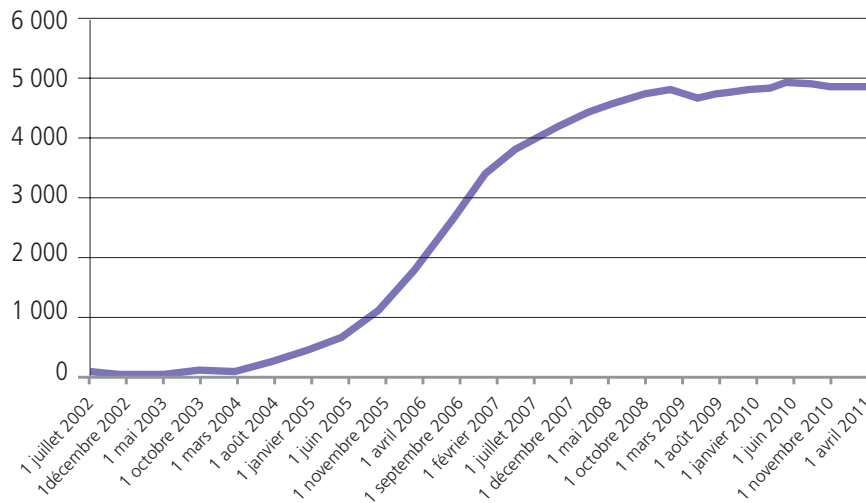
92

Répartition par langue des contributeurs actifs
(plus de 5 modifications durant le mois d'avril 2011)



²⁰ Contenu visible sur http://fr.wikipedia.org/wiki/Wikip%C3%A9dia:Conventions_typographiques.

Évolution du nombre de contributeurs actifs sur la Wikipédia francophone (5 modifications par mois – moyenne annuelle mobile)



Sur la *Wikipédia* francophone, le nombre de contributeurs est stable depuis 2009. On compte ainsi 4 900 contributeurs actifs (5 modifications par mois) et 760 contributeurs très actifs (100 modifications par mois).

Profil des Wikipédiens

93

La récente étude « Enquête sur les utilisateurs de *Wikipédia* » menée par l'observatoire M@rsouin²¹ a recueilli les réponses de 16 000 internautes, en majorité des lecteurs puisque les « contributeurs réguliers » et « gros contributeurs » ne représentent que 20 % des répondants (~ 3200 personnes).

L'étude révèle que les contributeurs à *Wikipédia* sont plus jeunes que la moyenne des internautes, avec près d'un tiers des répondants âgés de 20 à 30 ans et plus d'un quart de moins de 20 ans. Cet état induit un nombre important de scolaires et étudiants contribuant au projet encyclopédique. De plus, pour les contributeurs détenant un emploi, près de la moitié d'entre eux occupent des positions d'encadrement. De par leur fonction (étudiants/lycéens et cadres supérieurs), ces contributeurs sont donc entraînés aux activités de recherche, d'analyse et de traitement d'informations.

Il apparaît également que les femmes sont beaucoup moins présentes que les hommes, avec une proportion de l'ordre de 20 %. Cette information n'est toutefois pas nouvelle pour *Wikipédia*, la *Wikimedia Foundation* elle-même tentant déjà depuis peu d'inciter les femmes à contribuer²².

²¹ Résultats d'étude consultables sur www.marsouin.org/spip.php?article420

²² Le New York Times traite de ce sujet sur www.nytimes.com/2011/01/31/business/media/31link.html?_r=1

Origine des contributeurs

Sur l'ensemble des *Wikipédia*, 82,5 % des modifications sont effectuées depuis un pays du Nord²³. Ces pays ne représentent que 19 % de la population mondiale, mais 62 % des utilisateurs d'internet. Leur représentation parmi les *Wikipédiens* est donc encore plus forte. *Wikipédia* en français ne déroge pas à cette règle puisque 79 % de ses contributeurs sont en France, 6 % en Belgique, 5 % au Canada, 2,5 % en Suisse et 1 % aux États-Unis. Les pays du Nord sont un peu moins bien représentés parmi les lecteurs. Les pays du Maghreb représentent ainsi un peu plus de 5 % des consultations de *Wikipédia* en français. Un phénomène similaire est observé sur la *Wikipédia* en espagnol : les Mexicains y effectuent 13,5 % des modifications et 26,2 % des consultations.

Associations locales

Les *chapters* (associations locales) sont des organisations indépendantes de l'organisation qui héberge *Wikipédia* et les projets *Wikimedia*, la *Wikimedia Foundation*. Leur rôle est de promouvoir localement les projets *Wikimedia*, en expliquant leur fonctionnement et en favorisant la création de contenus libres pouvant enrichir les projets. Il y a actuellement 32 *chapters* officiels, dont 3 concernant des pays francophones .

Wikimedia France, a été créée en 2004 et comporte 250 membres en 2011. Si la totalité des discussions ont lieu en français, l'association soutient également des projets dans les langues régionales.

Wikimedia CH a été créée en 2006 et comporte 90 membres en 2011. À l'instar de la Suisse, l'association est fortement multilingue, les discussions internes ayant lieu en français, en allemand et en anglais et tente de créer des projets pour chacune des communautés linguistiques nationales (francophone, germanophone et italophone). Le romanche est assez peu développé du fait du faible nombre de locuteurs, mais *Wikimedia CH* essaye de le prendre en compte sur ses supports de communication, notamment le site web.

Wikimedia Canada est le dernier-né des chapitres *Wikimédia*, reconnu le 24 mai 2011. En raison de la taille et de l'organisation du pays, ainsi que des deux langues officielles, un sous-groupe Québec devrait rapidement se mettre en place.

D'autres associations nationales tentent de se créer ou d'être reconnues comme *chapters*. C'est le cas de la Belgique et du Mali qui comporte une association ayant déjà mené quelques projets.

²³ Statistiques détaillées sur <http://stats.wikimedia.org/wikimedia/squids/SquidReportPageEditsPerCountryOverview.htm>

²⁴ Liste complète et actualisée sur http://meta.wikimedia.org/wiki/Wikimedia_chapters

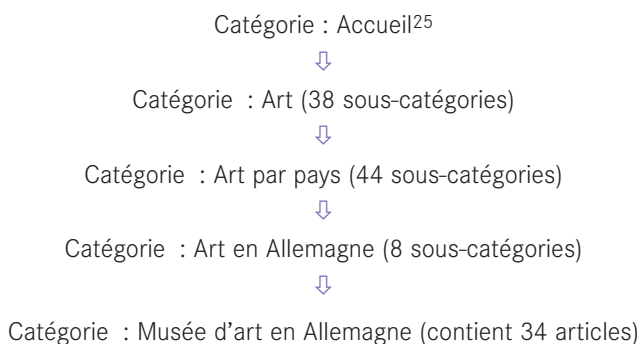
3. Couverture thématique

Répartition des articles

Répartition thématique

Tous les articles de *Wikipédia* doivent, dans la mesure du possible, être liés à un portail et son projet équivalent (cf. Projets *infra*).

Ils doivent également être « catégorisés ». Encore plus que pour les projets, les catégories doivent pouvoir être les plus précises possibles tout en restant liées entre elles. Ces liens créent l'« arborescence » des articles. Ainsi l'on peut retrouver l'arborescence suivante :



Tout article doit pouvoir avoir un ou plusieurs portails (et projets) et une ou plusieurs catégories. Pour les nouveaux articles, créés par des internautes pas toujours sensibilisés à leur existence, plusieurs opérations de maintenance se mettent en place afin de les catégoriser au plus vite.

95

L'analyse des catégories utilisées permet d'estimer la répartition des articles par thème :

Répartition des articles de Wikipédia par thème

Thème	Part des articles
Géographie et lieux	22 %
Culture et arts	17 %
Personnalités	15 %
Société et sciences sociales	12 %
Techniques et sciences appliquées	10 %
Histoire	10 %
Sciences physiques et naturelles	7 %
Mathématiques et logique	3 %
Santé	3 %
Religions et croyances	1 %

²⁵ Sommet de l'arborescence sur <http://fr.wikipedia.org/wiki/Wikip%C3%A9dia:Cat%C3%A9gories>

Répartition géographique

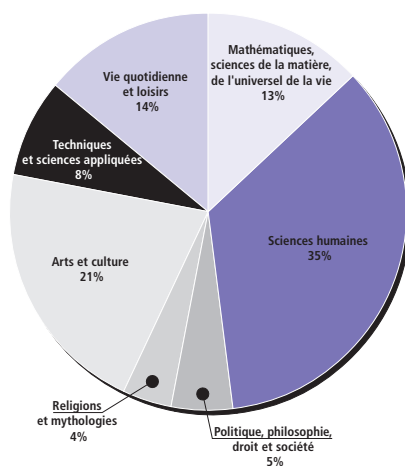
56 % des articles sont reliés à un portail géographique. Il s'agit à la fois d'articles « géographiques », traitant d'un pays ou d'une ville, et d'articles plus généraux traitant par exemple d'une personne ayant la nationalité du pays indiqué. Les articles non localisés concernent des sujets plus universels comme la *pomme* ou le *football* par exemple.

60 % des articles ainsi localisés concernent l'Europe, la moitié d'entre eux étant relative à la France. Les autres pays les plus représentés sont les États-Unis, l'Italie et le Canada qui doit 55 % de ses articles au Québec.

Articles de qualité

Les articles peuvent obtenir le statut « Article de qualité » ou « Bon article » lorsqu'ils atteignent un niveau de qualité jugé satisfaisant. Ces labels sont obtenus après un vote des contributeurs évaluant l'exhaustivité, la neutralité, la qualité des sources, la rédaction et l'illustration de l'article. Actuellement, plus de 2 200 articles sont ainsi labellisés²⁶.

Les articles labellisés concernent principalement les sciences humaines (35 %) et les arts et culture (21 %).



96

4. Multilinguisme/traductions

Niveau de compétences

Les contributeurs enregistrés disposent d'une page de présentation où ils peuvent indiquer leurs centres d'intérêts et leurs compétences, notamment en langues. Ces informations, facultatives et relevant de l'auto-évaluation, sont à manier avec précaution.

²⁶ Liste complète et actualisée des articles labellisés sur http://fr.wikipedia.org/wiki/Wikip%C3%A9dia:Contenus_de_qualit%C3%A9

Sur les 16 000 contributeurs ayant mentionné leur langue maternelle, 5 300, soit un tiers, indiquent une autre langue que le français. Ils représentent deux types de personnes :

- > des contributeurs aux autres projets linguistiques de *Wikipédia* et qui interviennent ponctuellement pour effectuer des modifications techniques (par exemple pour rajouter des liens vers les articles qu'ils ont rédigé dans un autre langue) ;
- > des contributeurs maîtrisant également le français et participant à la rédaction des articles en français.

12 % des contributeurs indiquant une autre langue maternelle ont également le français comme langue maternelle. Ils maîtrisent généralement l'anglais (26 %), l'espagnol (11 %), l'arabe (10 %), l'italien (8 %) ou l'allemand (8 %).

Le nombre de contributeurs indiquant leur niveau dans une langue donnée, quel qu'il soit, est révélateur du niveau moyen des *Wikipédiens* dans cette langue et de l'importance qu'ils lui accordent. En effet, un utilisateur qui ne parlerait ni anglais ni khmer aura tendance à n'indiquer son niveau qu'en anglais, cette information lui paraissant plus importante pour les autres contributeurs.

Le classement des langues les plus renseignées est proche du classement des *Wikipédia* par taille. Seules différences notables : la présence du latin (49^e *Wikipédia*, hors français) et de l'arabe (26^e) dans le Top 10. Le polonais, 4^e *Wikipédia* n'est que 12^e langue renseignée.

Parmi les *Wikipédiens* ayant indiqué leur niveau d'anglais, 55 % le maîtrisent bien ou très bien²⁷. Pour les autres langues, ce ratio chute aux alentours de 17 %. Il est encore plus faible pour le latin (10 %) et le japonais (9 %). Ces derniers chiffres s'expliquent d'une part par le nombre élevé de contributeurs ayant étudié le latin sans le maîtriser parfaitement, et d'autre part par les amateurs de culture nipponne ayant commencé à apprendre le japonais. Les autres langues sont plus susceptibles d'être pratiquées régulièrement dans le cadre professionnel ou privé et donc mieux maîtrisées.

Classement des langues suivant le nombre de contributeurs indiquant son niveau de compétences

Langue	Information sur le niveau de compétence		Part des utilisateurs maîtrisant bien la langue
	Rang	Nombre d'indications	
Anglais	1	13 885	55,0 %
Allemand	2	5 204	16,5 %
Espagnol	3	4 532	17,7 %
Italien	4	2 046	17,3 %
Latin	5	1 031	10,3 %
Russe	6	997	17,5 %
Néerlandais	7	930	17,5 %
Japonais	8	871	9,4 %
Portugais	9	709	21,0 %
Arabe	10	477	19,3 %

Traduction

Chaque version linguistique de *Wikipédia* est indépendante des autres. Ainsi, un même sujet peut être traité de manière totalement différente en français, en anglais ou en tchèque. Il arrive cependant que des articles soient des traductions des pages écrites dans d'autres langues.

²⁷ Niveau babel 3 à 5, hors langue maternelle.

Origine des articles traduits

Sur la version francophone de *Wikipédia*, on estime ainsi à 5 % la proportion d'articles issus de traductions. Ce nombre comprend aussi bien des articles traduits entièrement que des articles dont seuls quelques paragraphes sont issus de traductions. Il convient également de noter qu'un article traduit évolue de façon totalement indépendante de l'article d'origine : des parties peuvent être rajoutées, supprimées ou largement modifiées.

Sans surprise, la majorité des articles traduits proviennent de l'anglais. Le classement des langues d'origine des traductions est par ailleurs similaire au classement des *Wikipédia* par taille. Seules différences dans le classement des dix premiers : le polonais et le japonais sont moins bien classés dans les traductions, ces langues étant moins bien maîtrisées par les francophones que l'anglais ou l'espagnol par exemple.

Langue	Articles traduits en français		Nombre d'articles de la Wikipédia	
	Rang	Nombre	Nombre	Rang ²⁸
Anglais	1	35 987	3 543 418	1
Allemand	2	4 629	1 185 247	2
Italien	3	3 512	768 688	3
Espagnol	4	3 024	694 264	6
Néerlandais	5	926	662 840	8
Russe	6	562	644 638	9
Portugais	7	462	664 190	7
Catalan	8	171	301 755	12
Polonais	9	146	765 044	4
Basque	10	139	62 705	42

98

Outils de traduction

S'il existe quelques outils techniques d'aide à la traduction (mise en page, possibilité de visualiser facilement les différentes versions linguistiques), l'usage de traducteurs automatiques est très fortement déconseillé à cause de la mauvaise qualité de la traduction généralement constatée. Tout ajout réalisé à l'aide de tels outils est immédiatement supprimé, surtout s'il n'est pas retravaillé après l'utilisation de l'outil.

Projet traduction

Les traducteurs ont tout de même la possibilité de s'inscrire à un projet traduction où ils peuvent demander l'aide des autres *Wikipédiens* et signaler leurs travaux. Ils peuvent ainsi lister les pages qu'ils sont en train de traduire pour signaler des changements en profondeur dans l'article, demander de l'aide, et suivre l'avancement de la traduction. Ces signalements sont cependant souvent restreints aux travaux importants (traduction complète d'articles longs) et n'ont été utilisés que dans 9 % des traductions effectuées. Les *Wikipédiens* préfèrent ainsi travailler seuls sur leurs traductions.

²⁸ Classement par nombre d'articles, une fois retiré le français.

5. Conclusion

Le français est l'une des langues majeures sur les projets *Wikimédia*. Troisième langue sur *Wikipédia*, il s'agit également d'une des langues les plus utilisées dans les autres projets : *Commons*, *Wiktionnaire*, *Wikisource*, etc. ainsi que dans l'interface *MediaWiki*. Les thèmes concernant la France sont également fortement représentés dans l'encyclopédie.

Trois défis restent cependant à relever :

- > soutenir les langues régionales, peu représentées sur internet ;
- > développer la participation des contributeurs originaires des pays francophones du Sud ;
- > faire face à l'utilisation massive de l'anglais sur internet et à la diffusion massive de la culture américaine, au détriment parfois des cultures locales.

Dans ce contexte, plusieurs pistes de réflexions paraissent indispensables :

- > il apparaît primordial de développer l'usage des licences libres en France pour permettre d'assurer à la fois l'usage du français dans le monde et une communication efficace sur la France, notamment en matière de tourisme ;
- > les langues régionales sont peu présentes sur internet, les fournisseurs de contenus préférant utiliser une langue comprise par le plus grand nombre. Les projets *Wikimédia* font donc exception en produisant une encyclopédie dans les langues régionales, mais aussi en réalisant des dictionnaires (*Wiktionnaire*) et en mettant à disposition des textes anciens (sur *Wikisource*). Afin de préserver ces langues, il apparaît nécessaire de développer ces projets et de favoriser la diffusion de documents librement réutilisables ;
- > tout financement public de documents en langue régionale devrait être conditionné à la mise sous licence libre afin d'ôter tout frein à leur diffusion ;
- > différentes institutions prestigieuses françaises (BnF, Château de Versailles, Museum de Toulouse, etc.) et étrangères (British Museum, etc.) ont déjà réalisé des partenariats avec *Wikimedia France* et ses équivalents étrangers. Ces projets permettent au plus grand nombre d'avoir accès à leurs collections. Ces initiatives sont à développer afin de permettre la diffusion de la culture française auprès de tous les Français, mais aussi auprès des internautes du monde entier ;
- > plusieurs pays étrangers (États-Unis, Russie, Brésil, etc.) ont déjà saisi l'intérêt de produire le maximum de documents sous licence libre. Cela leur permet à la fois de mieux informer leurs citoyens, de soutenir leurs entreprises et de permettre la diffusion de leurs cultures et points de vue dans le monde entier. Pour maintenir l'influence de la culture et de la langue françaises dans le monde, il apparaît important de suivre ces exemples et de mettre systématiquement sous licence libre (ou dans le domaine public) les documents publics produits par l'administration française.

III. Le nommage en France, son impact sur la langue française

La question du nommage sur l'internet est au confluent de multiples enjeux de la société numérique.

Un enjeu économique : pour les professionnels, il est en quelque sorte la vitrine du site internet, permettant d'être visible sur la toile et facilement accessible à partir d'un nom simple et concis, de développer une notoriété, de fidéliser une clientèle autour d'un nom. Les moyens financiers mis en œuvre par certains acteurs pour se démarquer de la concurrence attestent de l'importance de cet enjeu.

Un enjeu juridique : en l'absence d'une marque préalablement déposée à l'Institut national de la propriété industrielle (INPI), le dépôt d'un nom de domaine permet aux entreprises de se réserver l'exploitation future d'un nom pour un produit en phase de mise sur le marché, ou d'une nouvelle gamme de services. Le nom de domaine doit donc faire l'objet d'une véritable démarche proactive chez les professionnels pour valoriser et protéger les actifs de l'entreprise.

100 **Un enjeu sociétal**, enfin, quand il est utilisé par les personnes publiques, et notamment des collectivités locales, ou par les personnes physiques. La possibilité donnée aux particuliers, depuis juin 2006, de déposer leur nom patronymique comme nom de domaine afin de créer un site internet, un blog ou d'utiliser une adresse électronique pérenne est perçue de plus en plus comme un droit nécessaire de l'internaute averti qui souhaite affirmer sa présence numérique.

Fin 2010, on comptait ainsi près de 2 millions de noms de domaine déposés sur l'extension française *.fr*, gérée par l'Association française pour le nommage internet en coopération (AFNIC), qui a été officiellement désignée « Office d'enregistrement » par les pouvoirs publics cette année.

Comme le révèle l'Observatoire du marché des noms de domaine en France en 2010²⁹, dont nous reproduisons des extraits ci-dessous, l'extension *.fr* est le domaine de tête préférée des français, ainsi qu'un symbole de la francophonie sur internet.

1. L'extension *.fr* à travers l'Observatoire des noms de domaine

Pour la quatrième année consécutive, l'AFNIC publie son Observatoire du marché des noms de domaine en France. Réalisé en partenariat avec Télécom Sud Paris, cette nouvelle édition met cette année en avant la croissance confortable du *.fr* – de l'ordre de 21 % –, l'essor du second marché des noms de domaine ou la signature de la zone *.fr* avec DNSSEC en septembre 2010.

²⁹ Observatoire du marché des noms de domaine en France en 2010, www.afnic.fr/actu/nouvelles/267/l-afnic-publie-l-edition-2010-de-son-observatoire-du-marche-des-noms-de-domaine-en-france

Lancé pour la première fois en 2007, l'Observatoire du marché des noms de domaine en France a pour objectif de mieux appréhender les noms de domaine et leurs acteurs en fournissant les clés d'analyse ainsi que les forces et faiblesses du marché. Réalisé à partir de données chiffrées – extractions d'informations non confidentielles de la base AFNIC, sites d'informations publics, enquêtes d'opinion – ce rapport développe des thématiques aussi diverses que le taux d'équipement de la population française en ordinateurs, les termes les plus utilisés dans les noms de domaine ou les tarifs proposés par les bureaux d'enregistrements.

Une croissance largement supérieure à la moyenne des extensions

Les extensions nationales continuent à se porter un peu mieux que les génériques, et particulièrement le *.fr* qui, avec 21 % de croissance annuelle, conserve une avance de 10 points par rapport à la moyenne des extensions. Depuis l'ouverture aux particuliers en juin 2006, l'extension française progresse d'environ 300 000 noms par an et s'approche désormais des 1 800 000 domaines. Elle représente aujourd'hui le tiers de l'ensemble des noms de domaine enregistrés en France, derrière le *.com* qui retrouve la croissance sur le marché national après une pause l'an dernier.

La présence relativement moins développée des entreprises françaises sur le web est certainement à mettre en corrélation avec un usage moindre des noms de domaine en France par rapport à d'autres pays comparables sur le plan économique. Ainsi 2,6 % seulement des noms de domaine génériques dans le monde seraient détenus par des entités françaises, ce chiffre étant toutefois en augmentation constante depuis trois ans.

101

Un vivier de noms en progression constante

Les enregistrements de nouveaux noms *.fr* sont dans un cas sur deux le fait de particuliers en 2010, si bien que ce sont désormais 38 % des domaines de l'extension qui sont déposés par des personnes physiques. Avec une valeur de l'ordre de 80 %, le taux de renouvellement des noms de domaine en *.fr* reste très élevé par rapport à des extensions comparables.

Une majorité des titulaires de noms de domaine *.fr* ne détiennent qu'un seul nom de domaine sous cette extension, qu'il s'agisse de personnes physiques ou de personnes morales. Il y a toutefois 7 000 particuliers et 18 000 entreprises qui possèdent plus de cinq noms de domaine chacun. Parmi ceux-ci, quelques uns possèdent même des portefeuilles de noms très importants, de l'ordre de plusieurs milliers : ce sont majoritairement des spéculateurs des noms de domaines (« domainers ») présents sur le second marché des noms de domaine *.fr*.

L'analyse lexicographique de l'ensemble des noms de domaine *.fr* enregistrés montre une progression constante des différents indicateurs observés. La longueur moyenne des noms croît de 0,4 caractère par an et s'établit cette année à 12,4. Le nombre moyen de tirets dans les noms progresse également : la croissance globale de la zone incite ainsi les internautes à choisir des noms de plus en plus longs en faisant d'avantage usage des séparateurs. Les termes « paris » et « restaurant » confortent leur fréquence d'apparition dans les domaines, de même que les années de futures élections françaises (2012, 2016). Par ailleurs, 85 % des mots français les plus utilisés sont enregistrés sous forme de nom de domaine *.fr*, de même que 93 % des principaux patronymes, les trois quarts des prénoms, 95 % des noms des communes de plus de 1 000 habitants et 80 % des 1 000 premières entreprises françaises.

Des titulaires jeunes et urbains

L'extension *.fr* est ouverte aux Français résidant à l'étranger depuis mars 2010. Si seulement 0,1 % des noms déposés par des personnes physiques étaient localisés à l'étranger au moment de l'étude, la Belgique et la Suisse se distinguaient déjà parmi les pays des titulaires. Quant aux domaines enregistrés par des entreprises, 1,9 % d'entre eux se trouvent hors de France et c'est cette fois-ci l'Allemagne qui arrive largement en tête, apparemment en grande partie du fait d'un spéculateur.

En France, on observe toujours une forte concentration des noms dans les départements les plus actifs sur le plan économique, en premier lieu Paris et les Hauts-de-Seine. Certains départements connaissent cependant des croissances largement supérieures à la moyenne, comme la Haute-Saône pour les particuliers ou La Réunion pour les entreprises. Le nombre de domaine par entité ressort cette année à 7,6 noms pour 1 000 habitants et 260 noms pour 1 000 entreprises.

L'âge médian des titulaires personnes physiques progresse de 5 mois depuis 2009, s'établissant désormais à 36 ans. Cette évolution est cependant liée au vieillissement naturel de la population et non à une meilleure sensibilisation des tranches d'âge plus élevées : hors démographie, l'évolution serait inverse et l'âge médian reculerait de 7 mois. De fait, ce sont les 19-30 ans qui progressent le plus sur un an.

L'Observatoire de l'année 2010 revient par ailleurs sur l'enquête d'opinion réalisée par l'AFNIC en juin dernier, qui révèle la préférence marquée des Français pour l'extension *.fr*.

2. La perception des noms de domaine : *.fr*

102

L'observatoire présente de manière synthétique les principaux résultats des enquêtes d'opinion réalisées annuellement par l'AFNIC depuis 2006, concernant la perception et les usages des noms de domaine en France. Les panels à la base de ces enquêtes sont constitués des lecteurs internautes des journaux gratuits *Metro* et *20 Minutes* et ne sont pas nécessairement représentatifs de l'ensemble de la population française. Ils fournissent cependant une image fiable de la population internaute susceptible d'être en contact avec les noms de domaine, en tant qu'utilisateurs d'internet ou en tant que détenteurs de noms.

Perception de l'extension *.fr*

L'enquête d'opinion effectuée en 2010 fait apparaître une préférence marquée des Français pour les noms de domaine en *.fr*. L'extension *.fr* évoque principalement le rattachement au territoire français pour 78 % des répondants, alors qu'ils ne sont que 6 % à penser que c'est une extension comme une autre. Ils sont également une très large majorité à déclarer qu'ils chercheraient spontanément le site d'une entreprise française sous cette extension (76 % des membres du panel). D'autre part, plus d'une personne interrogée sur deux estime que les perspectives de développement du *.fr* à moyen ou long terme sont plutôt bonnes, contre 33 % pour qui elles sont neutres. Enfin, s'ils devaient choisir une seule extension, 62 % des répondants opteraient pour l'extension nationale.

Valeurs associées à l'extension *.fr*

Dans l'esprit des répondants, l'extension *.fr* est avant tout associée à la francophonie (67 %), suivie par d'autres valeurs attachées à la notion de communauté nationale (appartenance 30 % et proximité 20 %). Ce trio de tête des valeurs associées à l'extension nationale reste inchangé depuis des années, avec des pourcentages de réponses assez stables dans le temps. Les autres valeurs sont beaucoup moins souvent citées par le panel.

Attentes d'une acquisition de noms de domaine *.fr*

Les répondants sont en majorité conscients de la possibilité d'enregistrer des noms de domaine *.fr* pour les particuliers (71 % en 2010 contre 63 % en 2007), l'information se transmettant essentiellement aujourd'hui par Internet plutôt que par les médias ou l'entourage. Cependant, une personne interrogée sur deux seulement est capable de citer des noms de prestataires, et la confusion entre fournisseurs d'accès internet et bureaux d'enregistrement est toujours bien présente.

Le tarif est le principal critère entrant en jeu dans la décision d'acquérir un nom de domaine en *.fr*, suivi de près par l'existence d'un besoin particulier (comme la création d'un blog ou d'un site de commerce électronique) et par la possibilité de s'adresser ainsi à un public français.

Acquisition de noms de domaine *.fr*

103

Une partie des répondants a déjà enregistré un nom de domaine *.fr* à titre personnel (15 %). Le taux de satisfaction concernant le déroulement de l'enregistrement est sans équivoque (99 %). Quant aux raisons qui pourraient inciter les personnes interrogées à abandonner leur nom de domaine ou à changer de prestataire pour sa gestion, c'est à nouveau le tarif qui arrive en tête avec 60 % des réponses. La qualité des services offerts semble également un élément d'appréciation important cité par près de la moitié du panel.

Afin justement d'améliorer la lisibilité des offres des bureaux d'enregistrement, l'AFNIC a entamé fin 2009 une réflexion concernant la création d'un observatoire de la qualité de service des prestataires qui devrait permettre aux titulaires ou futurs titulaires, sur la base de critères objectifs et quantifiables, d'avoir une vision claire et indépendante des performances et du positionnement commercial des bureaux d'enregistrement concernant l'extension *.fr*.

Usages des noms de domaine *.fr*

Plus de la moitié des répondants détenant un nom de domaine *.fr* à titre personnel l'utilisent pour créer des adresses de messagerie personnalisées, devant la mise en ligne de sites internet ou de pages personnelles. L'usage des domaines comme support d'adresses électroniques est d'ailleurs en forte progression depuis deux ans (17 % en 2008, 36 % en 2009 et 56 % cette année). L'une des raisons pourrait en être le succès des plateformes de réseaux sociaux type *Facebook* ou *Twitter* qui, en facilitant la mise en ligne d'informations sans nécessité d'un nom de domaine personnel, laisse le champ libre à d'autres

usages. Parmi les services complémentaires que les personnes interrogées attendent en priorité en complément d'un nom de domaine, ceux liés à la vie privée et à la sécurité semblent plébiscités.

3. L'ouverture prochaine de l'extension .fr aux caractères étendus

En février 2011, la Délégation générale à la langue française et aux langues de France a participé à un atelier organisé par l'AFNIC autour de la question des « IDN » ou « *Internationalized domain names* », c'est-à-dire un nom de domaine contenant des caractères régionaux tels que des lettres accentuées, des cédilles, des alphabets non latins...

Cette initiative de l'AFNIC a permis aux intervenants et à l'auditoire de participer activement à la définition de la politique IDN du .fr. Rappelons qu'au début de l'année 2010, le Forum des droits sur l'internet avait recommandé, dans son rapport intitulé « Langues et internet », de « permettre le dépôt et l'utilisation de noms de domaine en caractères étendus sur les registres nationaux (.fr, .re) ».

Aujourd'hui, il est en effet impossible de déposer un nom de domaine comprenant des caractères diacritiques (lettre complétée d'un signe tel qu'un accent ou une cédille) sur le domaine de tête .fr. La situation est d'autant plus surprenante que cela est déjà possible dans les domaines de tête partiellement francophones de nos voisins belges (.be), luxembourgeois (.lu) et suisses (.ch).

104 Réunissant plus de cinquante participants, cet atelier était organisé autour de deux temps forts qui étaient :

- > les IDN : impacts des nouveaux caractères sur les stratégies de nommage et de référencement ;
- > les IDN : quelles modalités d'ouverture ?

La majorité des participants s'est prononcée :

- > pour le choix d'une norme permettant de recouvrir les caractères nécessaires à l'écriture des langues occidentales et régionales les plus couramment utilisées ;
- > contre l'ouverture du premier arrivé premier servi. A été privilégiée une ouverture sécurisée avec priorité aux titulaires de noms de domaine déjà enregistrés en ASCII et dont une version accentuée existe.

Lorsque cette ouverture sera effective, il sera enfin possible d'utiliser pleinement la langue française dans les noms de domaines déposés sur l'extension .fr. Les internautes ou les entreprises pourront par exemple déposer des noms de domaines tels que « âne.fr », « Alençon.fr », « salé.fr », « état.fr » ou encore « œuf.fr ».

Tous les caractères diacritiques utilisés uniquement dans certaines langues régionales de France ont par ailleurs été pris en compte, ce qui permettra de faciliter l'usage de ces langues dans le monde numérique et de mieux prendre en compte la diversité linguistique sur internet.

IV. Les projets publics autour de la langue et du numérique

Plusieurs programmes ou projets numériques retiendront cette année notre attention dans le cadre de ce rapport en raison de leur impact significatif sur la langue française et la diffusion culturelle : *Etalab*, le programme d'*Open-data* français, *DBpedia*, un projet innovant dans le domaine du web de données.

1. Etalab : le programme *Open-data* à la française

L'ouverture des données publiques est une des priorités du Gouvernement, avec deux objectifs : renforcer la transparence de l'action de l'État et rapprocher les services publics des usagers. Cette priorité a vu la création par décret en février 2011 de la mission Etalab le 21 février 2011³⁰. La mission « Etalab » coordonne l'action des administrations de l'État et apporte son appui à ses établissements publics administratifs pour faciliter la réutilisation la plus large possible de leurs informations publiques.

Le rapport de l'École des Ponts Paris Tech remis à l'occasion du lancement de l'appel à projets souligne le potentiel d'innovation et de croissance lié à l'ouverture et à la réutilisation des données publiques. Il contient seize propositions groupées selon trois axes stratégiques : simplifier pour accélérer, faciliter l'expérimentation et favoriser l'émergence d'un écosystème de producteurs et de réutilisateurs de données publiques en France, autour de la mission *Etalab* et du futur portail data.gouv.fr.

La mission avait été annoncée, lors du Conseil de modernisation des politiques publiques du 30 juin 2010, comme une mesure phare des 150 initiatives d'amélioration et de simplification des services publics en ligne au profit des usagers. Placé sous l'autorité du Premier ministre et rattaché au Secrétaire général du Gouvernement (SGG), *Etalab* contribue à répondre aux recommandations du rapport remis par Franck Riester, député de Seine-et-Marne, en février 2010, sur le thème de l'amélioration de la relation numérique à l'utilisateur.

Avec *Etalab*, la France rejoint le groupe des pays qui ont décidé de créer leur portail unique des informations publiques. Les États-Unis et le Royaume-Uni ont lancé leurs portails, respectivement data.gov et Data.gov.uk, en mai et en septembre 2009.

Le portail français, dont le lancement est prévu d'ici à la fin de l'année, suit le même modèle : il s'agit, conformément à l'article 2 du décret portant création de la mission *Etalab*, de regrouper et de

³⁰ Décret n° 2011-194 du 21 février 2011 portant création d'une mission « Etalab » chargée de la création d'un portail unique interministériel des données publiques : www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=B8034D789A90B30B1CFB635E09CA43DF.tpdjo17v_1?cidTexte=JORFTEXT000023619063&dateTexte=20110810

mettre à disposition « l'ensemble des informations publiques de l'État, de ses établissements publics administratifs et, si elles le souhaitent, des collectivités territoriales et des personnes de droit public ou de droit privé chargées d'une mission de service public ».

Les informations publiques réunies par *Etalab* pourront être, entre autres, à caractère démographique, économique, statistique ou encore géographique.

L'ambition du portail data.gouv.fr est de permettre à tous – journalistes, enseignants, chercheurs, développeurs, particuliers, etc. – d'accéder librement à l'ensemble des informations publiques dans des formats exploitables.

Toute la communauté des développeurs sera encouragée à développer des produits et des services innovants, comme des applications pour téléphone mobile à partir d'informations publiques géolocalisées mises à disposition sur data.gouv.fr.

Dans un souci de transparence et de modernisation de l'État, *Etalab* mobilisera également certaines informations brutes afin de proposer de nouveaux services publics en ligne aux citoyens.

La mise en ligne d'informations publiques permet d'encourager le développement d'applications innovantes et ainsi de développer les usages du numérique en France. Elle permet aussi de renforcer l'attractivité de la langue française sur l'internet, cette langue permettant un accès facilité à des ressources documentaires et culturelles de plus en plus importantes.

En ce qui concerne plus précisément les données de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, il est prévu de verser l'intégralité de la base de données *FranceTerme*³¹, qui regroupe un riche ensemble de termes de différents domaines scientifiques et techniques, à la mission *Etalab*, afin que ces données puissent être reprises plus facilement et donner lieu à des applications innovantes.

106

2. Au cœur du web de données, le projet DBpedia francophone

C'est un enjeu culturel majeur de développer en français des outils de création, de transmission et de diffusion culturelle qui confirment le rôle historique de la langue française comme langue internationale de diffusion et de production des savoirs.

Grâce aux nouvelles technologies du web sémantique, l'internet est en passe de devenir une base de connaissances mondiale. Ce que l'on appelle le « web de données » consiste en effet à interconnecter d'immenses référentiels (terminologies, catalogues d'œuvres, etc.) ouvrant la voie à des usages radicalement nouveaux des données numériques.

*DBpedia*³² est un projet d'extraction de données de *Wikipédia*, qui a pour objectif d'en proposer une version web sémantique structurée. *DBpedia* est une base de données publique extraite de *Wikipédia*, projet d'encyclopédie collective sur le web, fonctionnant sur le principe désormais bien connu du wiki. L'encyclopédie *Wikipédia* offre un contenu librement réutilisable, que chacun peut modifier et améliorer dans les limites d'un processus éditorial défini. Elle est essentiellement à destination humaine : seuls des individus peuvent véritablement lire et comprendre le contenu de ses pages. Or celles-ci n'en recèlent pas

³¹ Voir le site FranceTerme : www.franceterme.culture.fr

³² Ce site, développé par l'université de Leipzig, est disponible actuellement en anglais à l'adresse : www.dbpedia.org/

moins des données pouvant s'avérer utiles aux applications informatiques, à la condition qu'elles leur deviennent accessibles (ex. : dans le contexte croissant de la mobilité, la longitude et la latitude des musées et autres monuments...).

À l'instar de son modèle, *DBpedia* est également un effort communautaire ayant pour but d'extraire des informations structurées de *Wikipédia* afin de rendre ces données disponibles sur le web. En tant que base de connaissances, *DBpedia* bénéficie donc du gigantesque corpus de *Wikipédia* et décrit actuellement plus de 3,5 millions d'objets, dont 364 000 personnes, 462 000 lieux, 99 000 albums de musique, 54 000 films, 17 000 jeux vidéo, 148 000 organisations, 169 000 espèces et 5 200 maladies. Les données de *DBpedia* décrivent en outre ces 3,5 millions d'éléments dans 97 langues différentes et proposent 1 850 000 liens vers des images et 5 900 000 liens vers des pages web externes.

En extrayant les données de *Wikipédia* puis en les publiant conséquemment dans un format structuré (standards ouverts du web sémantique), *DBpedia* les rend accessibles à tout un chacun et favorise par là même l'émergence de nouvelles applications et de nouveaux usages, dans des domaines aussi variés que la recherche, l'industrie ou encore, bien entendu, la culture.

En tant que base de connaissances, *DBpedia* a plusieurs avantages sur les bases existantes. Elle couvre de très nombreux domaines, capture un véritable consensus collectif qui évolue automatiquement en fonction des transformations de *Wikipédia* et peut ainsi suivre les nouvelles tendances, pierre d'achoppement de la plupart des référentiels et autres thésaurus peuplant les systèmes d'information traditionnels. Elle fournit dès lors un large référentiel vivant pour d'autres collections de ressources sur le web et rend possible, entre autre et dans le désordre : leur identification, indexation, références croisées, intégration, interrogation structurée, et même certaines formes de raisonnement automatique utiles, par exemple, à la recherche d'information. *DBpedia* permet donc de répondre automatiquement à des requêtes structurées complexes sur les données de *Wikipédia* et de les lier à d'autres ensembles de données sur le web.

Dans sa version française, *Wikipédia* compte très précisément (au moment où nous écrivons ces lignes) 1 136 204 articles traitant de culture³³, géographie, histoire, sciences, divertissement, société ou technologie. Malheureusement, *DBpedia*, centré sur la version anglaise de *Wikipédia*, ignore par conséquent les articles en français ne bénéficiant pas d'équivalents anglais et n'en expose donc pas les données.

L'Institut national de recherche en informatique et en automatique (INRIA) a proposé récemment au ministère de la Culture et de la Communication un projet inédit de constitution d'une version francophone de *DBpedia*, s'appuyant sur les contenus présents sur l'encyclopédie *Wikipédia* francophone. Ce projet va dans le sens de la politique développée par le ministère de la Culture et de la Communication en valorisant le maillage culturel des territoires français et de la francophonie et la prise en compte des expressions artistiques émergentes, peu ou pas référencées à ce jour sur *Wikipédia* en anglais. Il va par ailleurs dans le sens de la politique de l'État, qui est de développer l'accès aux données ouvertes « *Open data* » et de s'impliquer davantage dans les réseaux de données structurées ou « *Linking Open Data* (LOD) ».

³³ Selon le rapport de *Wikimédia* France pour le rapport au parlement de la Délégation générale à la langue française et aux langues de France, en date du 31 mai 2011, les pages culturelles représentent à elles seules 39 % des pages de l'encyclopédie *Wikipédia* (Culture et arts, 17 %, Société et sciences sociales, 12 %, Histoire, 10 %) : http://upload.wikimedia.org/wikipedia/meta/b/b3/Rapport_de_WMFR_sur_l%27utilisation_de_la_langue_fran%CC%81aise.pdf

3. Autres projets publics

Coordonné par la Délégation aux usages de l'internet, le portail *Proxima Mobile* a fait l'objet d'un appel à projets, doté au total de 10 millions d'euros dans le cadre du Plan de relance. Il est aussi devenu un label garantissant aux citoyens que chaque application accueillie sur ce portail réponde à quatre critères essentiels : intérêt général, gratuité, accessibilité et ergonomie. Le portail *Proxima Mobile* donne actuellement accès à 50 applications et services sur les différentes plateformes mobiles. Plus de 100 services mobiles devraient être disponibles avant la fin de l'année 2010. Au chapitre des succès figure « Musée du Louvre », l'une des applications culturelles les plus téléchargées au monde (2 millions d'utilisateurs dont 60 % localisés aux États-Unis).

En outre, afin de stimuler le développement de services européens sur mobiles et en particulier ceux liés à la valorisation des données publiques européennes, le ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie et celui de l'Enseignement supérieur et de la Recherche lancent l'appel à projets européen « *Open Data Proxima Mobile* » doté de 200 000 euros. Cet appel à projets européen aura aussi pour objectif la création de nouveaux liens entre les entreprises et les acteurs publics afin de valoriser le patrimoine culturel, géographique et environnemental européen.

Enfin, l'appel à projets « Ville numérique » a pour objectif de soutenir des projets de recherche et développement sur les technologies, produits et services innovants de la ville intelligente et interactive. Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre de l'action « soutien aux nouveaux services et usages du numérique », dotée au total de 2,25 milliards d'euros, du programme « Économie numérique » des investissements d'avenir.

Ces appels à projets permettent de rapprocher le citoyen de l'administration territoriale et de garantir une meilleure accessibilité des données publiques réalisées au niveau local. Ils permettent ainsi de renforcer la compétitivité des entreprises françaises du secteur, tout en complétant utilement l'offre de services urbains ou de quartier en langue française sur la toile.

V. Diversité linguistique, culture et développement durable

Les problématiques de développement durable sont progressivement entrées au cœur de la pensée collective : d'abord cantonnée aux aspects purement « écologiques », c'est-à-dire aux interactions entre les milieux physiques et les organismes vivants, cette réflexion s'est ensuite rapidement portée sur les sphères sociales et économiques et plus récemment culturelles, formant ainsi les quatre « piliers » du développement durable. Cependant, pour beaucoup, la signification de cette expression reste floue : qu'entend-on exactement par « développement durable » ? Selon la définition proposée en 1987 par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement durable, il s'agit d'un « développement qui répond aux besoins des générations du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Il s'agit donc d'un concept très vaste, qui trouve une application dans tous les domaines de nos sociétés. Comme il a été dit, la sphère culturelle en est une des premières déclinaisons : dans cette optique, il s'agit de préserver la diversité des solutions locales afin d'assurer la continuité culturelle. Ainsi, le Sommet mondial sur la société de l'information (SMSI), institué par les Nations unies, a dès le départ placé la culture comme vecteur essentiel du développement durable de la société de l'information. Les problématiques de diversité et d'identité culturelle, et de diversité linguistique notamment, ont été au cœur de la réflexion menée par les participants.

Il est cependant difficile de mesurer avec précision la diversité culturelle sur internet, faute de données précises sur le sujet. Diversum, une association française créée en 2006 pour la prise en compte de l'environnement culturel dans les politiques de développement durable, a cependant fondé une agence de notation centrée sur l'empreinte culturelle. L'association, qui a su développer une expertise et une méthodologie propres en termes d'évaluation du degré de plurilinguisme des sites internet, publie cette année un rapport inédit indiquant le degré de diversité linguistique des sites internet de l'État en France et en Europe tel qu'il a été constaté lors d'une enquête menée de septembre à novembre 2010. Nous en reproduisons ici les grandes lignes.

1. Présence d'autres langues que le français sur les sites internet de l'État

Lors de l'étude, à chaque fois qu'une langue a été nommée, sauf exception elle a été désignée par son indicatif à deux lettres dans la norme ISO 639-1, selon les correspondances reprises ci-dessous :

AR	arabe	HR	croate	RM	romanche
AZ	azéri	HU	hongrois	RO	roumain
BG	bulgare	ID	indonésien	RU	russe
BR	breton	IS	islandais	SE	same du Nord
BS	bosniaque	IT	italien	SK	slovaque
CA	catalan	JA	japonais	SL	slovène
CS	tchèque	KA	géorgien	SQ	albanais
CY	gallois	KM	khmer	SR	serbe
DA	danois	KO	coréen	SV	suédois
DE	allemand	KU	kurde	SW	swahili
EL	grec	LT	lituanien	TH	thaï
EN	anglais	LV	letton	TK	turkmène
ES	espagnol	MK	macédonien	TL	tagalog
ET	estonien	MN	mongol	TR	turc
EU	basque	MO	moldave	UK	ukrainien
FA	persan	MS	malais	UR	ourdou
FI	finnois	MT	maltais	UZ	ouzbek
FR	français	NL	néerlandais	VI	vietnamien
GA	irlandais	NO	norvégien	YI	Yiddish
GL	galicien	PL	polonais	ZH	chinois
HE	hébreu	PT	portugais		

110

Statistiques sur le périmètre total

Au total, sur les 2 074 sites étudiés, quarante-huit langues différentes, en plus du français, sont signalées dès la page d'accueil. Pour plus de la moitié des langues représentées, cette diversité linguistique est imputable aux sites internet des ambassades de France à l'étranger. C'est pourquoi, il a paru intéressant de fournir deux spectres différents, le premier excluant les sites d'ambassades, le second propre au réseau de ces ambassades. Pour des raisons identiques, l'indice synthétique de multilinguisme donnant le nombre moyen de versions linguistiques par site étudié a été fourni d'abord en intégrant puis en excluant ces mêmes sites d'ambassades.

Spectre de toutes les langues représentées « hors ambassades »

Hors ambassades, 19 langues différentes, en plus du français, sont pratiquées sur les sites internet de l'État. L'anglais est de loin la plus utilisée, suivie de l'espagnol et de l'allemand. Les autres langues sont nettement moins pratiquées.

	AR	BR	CA	DE	EN	ES	FR	HE	HU	IT	JA	KO	NL	PL	PT	RO	RU	TR	UK	ZH
Nbre	7	2	2	71	389	119	1922	1	1	32	8	3	5	2	11	1	9	1	1	23

Spectre des langues représentées sur les sites des ambassades

En tout, 46 langues, en plus du français, sont pratiquées sur les 143 sites internet des ambassades de France, où la présence de l'anglais diminue fortement comparativement à l'espagnol. La troisième langue la plus pratiquée est l'arabe, suivie du russe puis du portugais.

	AR	AZ	BG	BS	CS	DA	DE	EL	EN	ES	ET	FA	FI	FR	HE	HR	HU	ID	IS	IT
Nbre	8	1	1	1	1	1	2	2	36	17	1	2	1	143	1	1	1	1	1	1
	JA	KA	KM	KO	LT	LV	MK	MN	MO	MS	NL	NO	PL	PT	RO	RU	SK	SL	SR	SV
Nbre	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	5	1	7	7	1	1	1
	TH	TK	TR	UK	UZ	VI	ZH													
Nbre	1	1	2	1	1	1	2													

Indice synthétique de multilinguisme : 1,3848

2 872 versions linguistiques ont été référencées pour les 2 074 sites internet composant le périmètre.

Indice synthétique de multilinguisme « hors ambassades » : 1,3516

2 610 versions linguistiques ont été référencées pour les 1 931 sites du périmètre « hors ambassades ».

111

Indice synthétique de multilinguisme sites d'ambassades : 1,8322

262 versions linguistiques ont été référencées pour les 143 sites d'ambassades.

La pratique du multilinguisme sur les sites de l'État reste faible en dehors des sites des ambassades qui, de part leur mission, sont particulièrement tournées vers un public non francophone.

Statistiques sur le périmètre dynamique

Pour chaque version linguistique, il a été distingué selon que cette version avait un comportement « dynamique » ou, par opposition, un comportement statique. On entend par version linguistique « dynamique » celle, pour laquelle, est assuré dans la langue considérée un service d'actualités datant de moins d'un an. On comprend par déduction que les versions statiques ne sont pas mises à jour ou alors qu'elles le sont de façon extrêmement limitée.

La fourniture de données statistiques propres aux versions « dynamiques » présente un intérêt particulier, puisqu'en allant davantage en profondeur, elle permet une meilleure prise en compte de l'intensité des politiques de traduction.

Au total, sur les 2 074 sites étudiés, 1 628 sites comportent au moins une version linguistique classée « dynamique ». Comme cela a déjà été évoqué pour le périmètre total, au niveau du seul périmètre dynamique il a également paru intéressant de fournir deux spectres différents, le premier excluant les sites d'ambassades, le second propre au réseau de ces ambassades. Pour des raisons identiques, l'indice synthétique de multilinguisme – qui donnera ici la moyenne de versions linguistiques dynamiques par site

dont au moins une des versions linguistiques est « dynamique » – a été fourni d'abord en intégrant puis en excluant ces mêmes sites d'ambassades.

Spectre de toutes les langues représentées hors ambassades

Hors ambassades, 9 langues « dynamiques », en plus du français, sont pratiquées sur les sites internet de l'État. Dans cette configuration, l'écart entre l'anglais et les autres langues est encore plus significatif :

	AR	DE	EN	ES	FR	HE	IT	JA	NL	ZH
Nombre	1	10	132	14	1 707	1	2	2	1	2

Spectre des langues représentées sur les sites d'ambassades

En tout, 44 langues « dynamiques », en plus du français, sont pratiquées sur les 139 sites du périmètre dynamique. On retrouve des résultats analogues à l'approche statique, ce qui montre que la quasi-totalité des déclinaisons linguistiques proposées par les ambassades sont complètes et équivalentes entre elles, incluant les contenus d'actualités.

	AR	AZ	BG	BS	CS	DA	DE	EL	EN	ES	ET	FA	FI	FR	HE	HR	HU	ID	IS
Nombre	5	1	1	1	1	1	2	2	32	17	1	1	1	139	1	1	1	1	1
	IT	JA	KA	KM	KO	LT	LV	MK	MO	MS	NL	NO	PL	PT	RO	RU	SK	SL	SR
Nombre	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	4	1	5	1	1	1
	SV	TH	TR	UK	UZ	VI	ZH												
Nombre	1	1	1	1	1	1	1												

112

Indice synthétique de multilinguisme : 1,1426

2 115 versions linguistiques « dynamiques » ont été référencées pour les 1 851 sites internet composant le périmètre.

Indice synthétique de multilinguisme « hors ambassades » : 1,0935

1 872 versions linguistiques « dynamiques » ont été référencées pour les 1 712 sites du périmètre « hors ambassades ».

Indice synthétique de multilinguisme sites d'ambassades : 1,7482

243 versions linguistiques « dynamiques » ont été référencées pour les 139 sites d'ambassades à contenu dynamique.

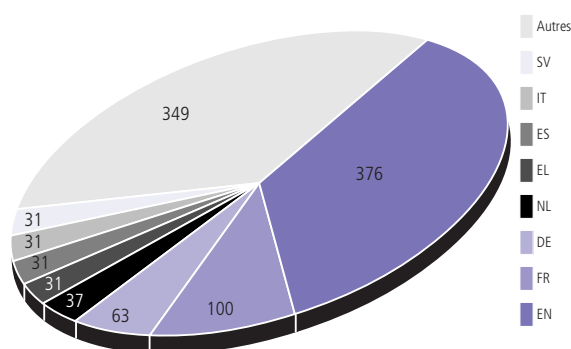
On constate ici que la traduction « complète » d'un site internet, fil d'actualités inclus, est extrêmement peu répandue sur les sites publics français.

2. Mise en perspective européenne

Pour une mise en perspective européenne, il paraît intéressant de relever les comportements linguistiques sur des échantillons de sites publics dans chacun des États membres de l'Union européenne et en Suisse. Pour comparer des échantillons homogènes, ces derniers ont été composés sur une base identique d'un territoire à l'autre, en retenant le site principal du chef de l'État, celui du chef de gouvernement, ceux des ministères (ne dépendant pas eux-mêmes d'un autre ministère) et les sites des assemblées nationales ayant un pouvoir législatif. Cela représente de 10 à 25 sites par territoire.

Cf. annexe 4 : « Spectre des langues représentées sur les principaux sites publics de Suisse et des États membres de l'Union européenne »

Poids des langues sur les principaux sites publics de Suisse et des États membres de l'Union européenne, en nombre de versions



113

Indicateurs utilisés : l'indice synthétique de multilinguisme donne le nombre moyen de versions linguistiques par site, le taux général de multilinguisme fournit la proportion de sites disponibles en trois langues et plus, le taux de multilinguisme avancé fournit la proportion de sites disponibles en trois versions dynamiques et plus.

	Indice synthétique de multilinguisme	Taux général de multilinguisme (%)	Taux de multilinguisme avancé (%)
Allemagne	2,29	29,41	17,65
Autriche	2,2	13,33	0
Belgique	2,95	57,89	21,05
Bulgarie	1,89	0	0
Chypre	2	15,38	7,69
Danemark	2,71	9,52	0
Espagne	3,81	61,90	9,52
Estonie	2,87	86,67	53,33
Finlande	3,07	100	100
France	1,9	20	5
Grèce	1,83	16,67	5,56
Hongrie	1,8	0	0
Irlande	1,78	0	0
Italie	1,65	17,65	11,76
Lettonie	2,18	29,41	17,65

	Indice synthétique de multilinguisme	Taux général de multilinguisme (%)	Taux de multilinguisme avancé (%)
Lituanie	2,35	17,65	17,65
Luxembourg	1,26	10,53	0
Malte	1,58	0	0
Pays-Bas	2,17	11,11	0
Pologne	1,86	0	0
Portugal	1,71	5,88	0
République tchèque	1,94	0	0
Roumanie	1,58	15,79	10,53
Royaume-Uni	1,32	8	4
Slovaquie	2,07	6,67	6,67
Slovénie	2,05	5	0
Suède	3,07	13,33	0
Suisse	4,2	100	100

On constate que les pays comportant plusieurs langues officielles tels que la Belgique, l'Espagne, la Finlande ou encore la Suisse bénéficient tous d'un excellent taux général de multilinguisme, supérieur à 50 %, ce qui ne se traduit pas nécessairement par une stricte équivalence des versions linguistiques proposées, un taux de multilinguisme avancé élevé n'étant maintenu qu'en Finlande et en Suisse.

La France quand à elle se situe dans une bonne moyenne et fait plutôt bonne figure dans le groupe des pays qui n'ont qu'une seule langue officielle. Comment la plupart des autres pays de ce groupe, les versions traduites se limitent souvent à une partie du site et ne prennent pas en compte les contenus actualisés périodiquement, à l'exception de l'Italie, de la Lituanie, de la Roumanie et de la Slovaquie, dont la différence entre le taux de multilinguisme avancé et le taux général de multilinguisme est inférieure à 30 %.

114

3. Propension à assurer la vitalité du français par les mots de la modernité

Les tendances en matière de vocabulaire utilisé ont été mesurées par le relevé systématique et le comptage des termes employés (14 581 au total) pour désigner, en cinq endroits clés de chaque site, quinze des principales notions du vocabulaire de l'internet : « accueil », « actualités », « administrateur de site », « bonus », « dialogue en ligne », « lien », « identifiant », « messagerie », « mot de passe », « nuage de mots », « recherche », « lettre d'information », « téléchargement », « adresse électronique » et « courrier électronique ».

Cette restriction initiale du champ d'étude a été dictée par la volonté de se focaliser sur un vocabulaire à la fois représentatif de la modernité et susceptible d'être indifféremment utilisé par tous les sites internet du périmètre.

Au niveau de chaque site, les cinq endroits clés, objet de l'analyse, ont été : la page d'accueil, l'espace d'abonnement, la page de contact, la fonction « faire suivre » et les mentions légales. Pour être examiné, chacun de ces endroits devait être suffisamment visible dès la page d'accueil, à l'exception de la fonction « faire suivre », pour laquelle il a été admis de la retenir lorsqu'elle apparaissait en page de contact, dans l'espace d'abonnement, dans les mentions légales ou dans la rubrique des actualités.

S'agissant de la page de contact, c'est le principal formulaire de contact qui a été privilégié, lorsqu'il existait, et à défaut le pavé mentionnant les coordonnées. Concernant l'espace d'abonnement,

lorsque le site comportait plusieurs espaces d'abonnement possibles, c'est le principal d'entre eux qui a été retenu.

Lors des relevés, toute forme rencontrée désignant une notion susceptible d'être associée à l'endroit clé visité a été répertoriée et dénombrée. Les relevés présentés en [annexe 4](#) donnent une idée « degré d'acceptation » de termes tels que : accueil, actualités, administrateur de site, lettre d'information, adresse électronique, courrier électronique, nuage de mots.

Ainsi, ces différents exemples montrent que le vocabulaire de l'internet, qui était composé majoritairement de mots anglais il y a une dizaine d'années, fait aujourd'hui une place beaucoup plus grande à la langue française.

Des termes autrefois répandus comme « Home Page » ont complètement disparu. Seuls les termes de « mail » ou « email » pour désigner un courrier électronique subsistent encore chez une forte minorité de sites internet publics (respectivement 7 % et 5,30 % de sites utilisateurs).

Il faut cependant nuancer ce constat et rappeler que le périmètre étudié dans l'étude se limite aux seuls sites internet de l'État.

La version complète de cette étude inédite sera publiée en ligne au mois de septembre par l'association Diversum sur son site internet³⁴. Tout comme il est intéressant de connaître la question du multilinguisme sur les sites publics, il convient dès à présent d'en apprécier l'approche faite par les entreprises.

³⁴ Site internet de l'association : www.diversum.net

Favoriser la diversité linguistique

Les travaux de l'Observatoire des pratiques linguistiques

Créé en 1999 au sein de la Délégation générale à la langue française, l'Observatoire des pratiques linguistiques a pour objectif de recenser, de développer et de rendre disponibles les savoirs relatifs à la situation linguistique en France, aux fins de fournir des éléments d'information utiles à l'élaboration des politiques culturelles, éducatives ou sociales. Il a également pour but de faire mieux connaître un patrimoine linguistique commun, constitué par l'ensemble des langues et des variétés linguistiques parlées en France, qui concourent à la diversité culturelle de notre pays.

L'activité de l'observatoire s'organise autour de quatre axes :

- > le soutien à des travaux d'étude et de recherche, la coordination et l'organisation de ces travaux en réseau ;
- > la diffusion des informations recueillies auprès des spécialistes, des responsables de politiques publiques et d'un large public ;
- > l'organisation en réseau et la collaboration des équipes et centres de recherche qui travaillent sur les pratiques linguistiques en France et dans les pays francophones ;
- > la conservation, la constitution, la mise à disposition et la valorisation de corpus oraux enregistrés. Ces corpus constituent un outil de travail pour la recherche, mais acquièrent également, avec le temps, un caractère patrimonial. C'est le programme *Corpus de la Parole*.

Ce programme a permis, de 2006 à 2008, dans le cadre notamment du plan de numérisation du ministère de la Culture, de constituer et de numériser une collection de corpus oraux en français et en langues de France, mise à la disposition du public sur le site internet *Corpus de la parole*, ouvert en février 2008. En 2009, cette priorité s'est traduite par la signature avec le CNRS d'une convention en vue du développement de ce programme qui se poursuit en 2011. Son objectif est non seulement le développement d'une base de données patrimoniales sur l'oral, mais aussi le développement d'outils de traitement automatique des langues et d'ingénierie linguistique.

Depuis sa création, l'observatoire a procédé à six appels à propositions thématiques (en 1999, 2000, 2001, 2005, 2008 et 2010). En dehors du cadre des appels à propositions, l'Observatoire a soutenu également plusieurs projets ou programmes de recherche : notamment, en partenariat avec l'Insee et l'Ined, la conception et l'exploitation du volet linguistique de « l'enquête famille » annexée au recensement de 1999 ; ou encore un programme de recherche de l'IRD et du CNRS sur les langues de Guyane.

Le sixième appel à propositions, en 2010, portait sur les contacts de langues. Sept projets de recherche présentés par différentes universités ou laboratoires du CNRS ont été aidés dans le cadre de cet appel.

Deux autres opérations ont également été soutenues :

- > le colloque international « Langues en contact : le français à travers le monde », organisé par l'université Paris-Ouest Nanterre La Défense en partenariat avec l'université de Halle ;
- > la journée d'études autour du centenaire des *Archives de la Parole* de Ferdinand Brunot, organisée par la Bibliothèque nationale de France.

La première phase d'activité de l'Observatoire a consisté à mobiliser les chercheurs et à favoriser l'émergence de réseaux. La seconde phase consiste à créer des espaces nouveaux de diffusion de l'information et d'échange avec les décideurs, les acteurs sociaux, les acteurs culturels soucieux de disposer de données scientifiques.

Pour cela, un bulletin, *Langues et Cité*, a été créé. En 2009, deux numéros sont parus : *Des hommes, des langues, des pratiques* (n° 14) et *L'arabe en France* (n° 15) ; en 2010, le n° 16 : *Langues en contact* et le n° 17 : *Le breton* ; le n° 18 en 2011 : *Le francoprovençal*, le n° 19 : *Parler (avec) plusieurs langues : l'alternance codique* et le n° 20 : *Nouvelles technologies, nouveaux usages ?*

En 2006, l'Observatoire avait inauguré une collection de publications intitulée *Les cahiers de l'Observatoire des pratiques linguistiques* : le n° 1 intitulé : *Les rectifications orthographiques de 1990 : analyses des pratiques réelles en France et dans la francophonie*, est paru en 2006. La collection a été relancée avec le n° 2 : *Migrations et plurilinguisme en France*, paru en septembre 2008 à l'occasion des États généraux du multilinguisme. En 2010, des journées d'étude sur le thème : *Langues de France, langues en danger : aménagement et rôle des linguistes*, ont été organisées en partenariat avec l'université de Lyon II ; les actes de ces journées, dont la parution est prévue pour le premier semestre 2012, constitueront le n° 3.

En 2010, le budget de l'observatoire s'élevait à 120 000 euros en crédits d'intervention.

I. Les langues de France

1. Contexte général

La période 2010-2011 est marquée par une grande activité parlementaire autour du statut des langues régionales et de leur place dans la société française.

À l'Assemblée, le groupe d'études sur les langues régionales a travaillé plusieurs mois à l'élaboration d'un texte, qui a abouti au dépôt de deux propositions de loi, présentées, l'une par M. Armand Jung le 7 décembre 2010, l'autre par M. Marc Le Fur le 20. Les deux propositions marquaient le rôle central de l'enseignement et des médias dans le développement des langues concernées, et, pour garantir ce développement, reconnaissent aux régions une compétence partagée avec l'État, en rapport avec l'introduction en 2008 des langues régionales au titre XII de la Constitution, consacré aux collectivités territoriales.

Au Sénat, une proposition analogue de M. Jean-Paul Alduy visant à donner un cadre légal à la promotion des langues régionales a également été déposée le 12 janvier 2011. Dans sa réponse à une question orale de M. Jung, le Gouvernement a fait connaître par la voix du ministre de l'Éducation nationale qu'il ne souhaitait pas voir ces textes inscrits à l'ordre du jour des travaux du Parlement (séance du 1^{er} février 2011). Le 18 janvier un débat avait eu lieu au Sénat sur la ratification de la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires, et le secrétaire d'État chargé de la fonction publique avait rappelé à cette occasion que la décision rendue en juin 1999 par le Conseil constitutionnel s'y opposait.

Saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité, le Conseil constitutionnel a décidé le 20 mai 2011 que l'article 75-1 de la loi fondamentale (« Les langues régionales appartiennent au patrimoine de la France ») ne constitue pas un droit ou une liberté que la Constitution garantit. Cette décision, dans la lignée de celle de 1999, confirme le caractère déclaratif de l'article : il n'a pas d'effet normatif.

Une nouvelle proposition de loi présentée par le sénateur Robert Navarro a fait l'objet le 30 juin 2011 d'une discussion mais non d'un vote, le rapporteur de la commission de la culture et le Gouvernement considérant qu'il n'y a pas lieu de légiférer de manière globale sur les langues régionales, dont la responsabilité incomberait prioritairement aux collectivités où elles sont en usage. L'ensemble de ces propositions rejoint donc la cinquantaine d'autres textes déposés depuis la loi Deixonne de 1951, et dont aucun n'a abouti.

En l'état actuel de la doctrine sur les langues en France, seules quelques dispositions ponctuelles semblent pouvoir relever du domaine de la loi. Ainsi, le ministre de la Culture et de la Communication a-t-il annoncé le 16 février que le Gouvernement était favorable à la proposition du sénateur Roland Courteau prévoyant que le nom d'une agglomération en langue régionale puisse figurer conjointement à son nom en langue française sur des panneaux indicateurs. Il s'agit d'une pratique répandue depuis longtemps, mais une décision de justice ayant récemment ordonné à une municipalité de retirer des panneaux d'entrée d'agglomération en occitan, il devient nécessaire de passer par la loi pour pouvoir maintenir ladite pratique. En contradiction avec le mouvement d'extension de l'anglais dans l'espace public, en matière de langues régionales le principe selon lequel « *ce qui n'est pas interdit est autorisé* » est ainsi en voie d'être remplacé par l'idée que « *n'est autorisé que ce qui est explicitement prévu par la loi* ».

Au moment où le CD le plus vendu en France comporte plusieurs titres en breton (Nolwenn Leroy, « Bretonne »), où les Français se montrent de plus en plus ouverts à la pluralité linguistique interne et soucieux de la faire vivre au même titre que la pluralité extérieure, le ministère de la Culture et de la Communication est attentif à ces variations de la tolérance institutionnelle au pluralisme selon qu'il s'agit d'une langue étrangère ou d'une langue de France. À titre d'exemple, dans le domaine des fonds de soutien à la presse, en liaison avec la Commission paritaire des publications et agences de presse, la DGLFLF veillera à ce que les publications ou sites en langues de France ne soient pas écartés du bénéfice d'aides publiques d'ores et déjà susceptibles d'être accordées à des services en anglais.

Travaillant à la forme la plus adaptée à la mise en valeur des ressources linguistiques nationales, le Ministère a engagé un dialogue avec le Conseil des collectivités territoriales pour le développement culturel, qu'il a mis en place, et élaboré avec lui des pistes d'action visant à renforcer la place des langues régionales dans la vie culturelle. Au titre de leur « responsabilité partagée » avec l'État, les collectivités sont à l'origine de perspectives nouvelles de valorisation, que les propositions de changement du cadre juridique ne sauraient épuiser. C'est ainsi qu'un dialogue prometteur s'ouvre, à la demande des régions Aquitaine et Midi-Pyrénées, sur la pertinence et la faisabilité d'une structure inter-régionale de promotion de l'occitan. Il convient par ailleurs de réaffirmer que, dans le cadre législatif actuel, de larges possibilités d'expression des langues régionales dans l'espace public restent insuffisamment exploitées et les collectivités de proximité sont souvent les mieux placées pour les concrétiser, qu'il s'agisse de programmes culturels ou de sites internet, de fournir des services d'information au public, d'adopter les formes correctes de la toponymie, ou de publier des actes officiels, parallèlement au français, qui a seul valeur juridique. Ce type d'actions, appelées à se développer, conduisent à élaborer progressivement des politiques publiques cohérentes et concertées en matière de pluralité linguistique interne.

L'essor de la LSF, langue des signes française, reste un axe prioritaire de l'intervention publique, qui se traduit notamment par un soutien aux réalisations de l'association lilloise *Signes de sens* : projet *Muséo*, dispositif pour enfants sourds dans les musées (utilisation de la LSF dans une interaction multimédia à fin ludique et pédagogique), et dictionnaire français-LSF (service numérique dans le cadre d'un appel à projets lancé par le secrétariat d'État chargé de la prospective et du développement de l'économie numérique ; le dictionnaire s'élabore de manière collaborative en s'appuyant sur les réseaux sociaux).

Avec le film *Au bistro du coin*, les productions *Source Films* (Sébastien Fechner) apportent une contribution remarquable à la « visibilité » des langues en France. Faisant appel aux entreprises et artistes locaux, le producteur a développé, à partir de l'original en français, six versions complémentaires en langues régionales : alsacien, breton, corse, créole, occitan, picard. Son initiative a entraîné la création de filières de post-production dans plusieurs régions, contribuant par là au dynamisme d'un secteur décentralisé d'économie culturelle, de la traduction jusqu'au doublage. Cette audacieuse initiative privée a reçu le soutien de la DGLFLF pour son caractère d'innovation technique et cinématographique.

Deux langues de France « non-territoriales » qui participent de la diversité française sont particulièrement mises en lumière en 2011 : l'arabe, invité du salon *Expolangues* en février, a fait l'objet de conférences et discussions qui révèlent le vif intérêt pour cette langue dans la population, bien au-delà de ses locuteurs directs ; le romani est le sujet d'une exposition physique et virtuelle intitulée *L'éducation en question*, qui, à propos des Roms, œuvre à substituer à l'échelle européenne des connaissances exactes aux clichés et stéréotypes issus des présomptions et fantasmes du XIX^e siècle, en s'appuyant sur les résultats non-négligeables des recherches de ces dernières décennies (association *Rromani baxt*, *Destin rom*, soutenue par la DGLFLF).

Le couronnement de l'année 2011, année « des outre-mers », sera un événement linguistique : les *États généraux du multilinguisme* qui se tiendront du 14 au 18 décembre à Cayenne (voir p. 129) Centré sur les spécificités de la situation linguistique dans les différents territoires d'outre-mer, l'évènement prend tout son sens dans la réflexion d'ensemble sur les langues de France et le plurilinguisme en général.

2. Les médias

Radio France

Outre la vigilance constante exercée sur les antennes locales concernant l'emploi rigoureux de la langue française, tant chez les journalistes que chez les animateurs, la valorisation du patrimoine linguistique national est assurée par France Bleu, réseau de 43 stations locales qui veille, partout où existe une langue régionale, à son expression et à sa valorisation.

Depuis la saison radiophonique 2007/2008, des recommandations à destination des directeurs des stations locales concernées (territoires d'expression d'une des cultures et langues de France) sont entrées en application progressive.

Ce dispositif - inchangé depuis - consiste en :

- > des rendez-vous courts, ludiques ou pédagogiques proposés en langue régionale, tout au long de la semaine ;
- > une émission dans la langue régionale, le weekend, à une heure de bonne exposition ;
- > une présence musicale, qui constitue une entrée pour les artistes repérés par les radios locales du réseau. Un rendez-vous consacré aux artistes produisant en langues de France est recommandée le week-end entre 16 et 18 h.

Ce dispositif complète les dispositions déjà en place depuis de nombreuses années et concernant les langues de France qui ont le plus grand nombre de locuteurs :

- > séparation totale de l'antenne nationale et régionale, comme c'est le cas en Alsace où la FM diffuse principalement en français et où les OM ont une diffusion en alsacien à travers *France Bleu Elsass* ;
- > antenne complètement bilingue comme c'est le cas en Corse avec *France Bleu Frequenza Mora* ;
- > même antenne en FM accueillant des programmes en langues régionales dans des espaces identifiés (*France Bleu Pays Basque*, *France Bleu Breiz Izel*).

La présence des langues régionales sur les antennes de France Bleu est décrite en [annexe 2](#) du présent rapport.

121

3. L'enseignement

Enseignement de la langue des signes française (LSF) à l'école, au collège et au lycée

La scolarisation des jeunes sourds en milieu ordinaire connaît de réels progrès : depuis la loi du 11 février 2005, la langue des signes française (LSF) est reconnue comme une langue à part entière et tout élève concerné doit pouvoir recevoir un enseignement de LSF. Conformément à l'article L. 112-3 du code de l'éducation, les élèves sourds ont désormais droit à un parcours bilingue (en langue française et en langue des signes française), dès lors que les parents en font le choix. Pour permettre ce parcours bilingue, un enseignement de la langue des signes française doit être assuré, notamment aux très jeunes sourds qui ne maîtrisent pas encore complètement cette langue.

Celui-ci est désormais proposé à l'école primaire, au collège et au lycée. Depuis la session 2008 du baccalauréat, une épreuve de langue des signes française est organisée dans les séries générales et technologiques. Elle est généralisée au baccalauréat professionnel à la session 2010 : 717 candidats ont présenté cette épreuve pour les trois baccalauréats. Un CAPES de LSF a également été créé en 2010, ainsi que la certification complémentaire pour les enseignants qui souhaitent faire connaître leur aptitude à intervenir en LSF dans le cadre de l'enseignement de la ou des disciplines pour lesquelles ils sont qualifiés au concours.

La circulaire n° 2010-068 du 28 mai 2010 a précisé les modalités d'organisation des pôles pour l'accompagnement de la scolarisation des jeunes sourds, quel que soit le mode de communication choisi par leur famille. Les pôles sont articulés autour d'un réseau de personnes ressources constitué de médiateurs pédagogiques choisis parmi les professeurs, du premier ou du second degré, ayant acquis la certification complémentaire en LSF.

Enseignement des langues régionales

Principales dispositions intervenues en 2010-2011

L'enseignement proposé au collège et au lycée continue de reposer sur le dispositif rénové de l'enseignement des langues régionales arrêté au cours des années scolaires 2001-2002 et 2002-2003, tout en renforçant l'insertion du dispositif à l'intérieur du cadre partenarial et conventionnel prescrit à l'article L. 311-10 du code de l'éducation. Il bénéficie au lycée de la réforme de l'organisation de la scolarité, mise en œuvre en septembre 2010 pour la classe de seconde, et qui a renforcé la place de ces langues au sein du cursus, en leur permettant notamment de faire désormais partie des enseignements obligatoires au titre de la langue vivante 2 dès cette classe.

Le cadre conventionnel précédemment évoqué a été étendu à l'académie de la Martinique. C'est ainsi qu'une convention de partenariat sur l'enseignement du créole a été signée le 22 février 2011 par le ministre de l'Éducation nationale et le président de la Région Martinique. Cette convention officialise l'apprentissage de la langue et de la culture créoles, et définit les modalités de l'offre d'enseignement du créole à tous les niveaux de la scolarité. Elle conforte les actions déjà développées en faveur de l'apprentissage du créole dans le premier degré qui, depuis la rentrée 2010, est enseigné dans toutes les écoles qui le souhaitent, à raison d'une heure et demie par semaine. Elle précise aussi la contribution de chacune des parties au développement significatif et cohérent de son apprentissage.

De même, l'enseignement des langues régionales métropolitaines, basque, breton, catalan, corse, occitan-langue d'oc, langues régionales d'Alsace et des pays mosellans, dispose-t-il désormais, avec la publication de l'arrêté du 7 juin 2010 paru au *Bulletin officiel* n° 27 du 8 juillet 2010 relatif au programme d'enseignement des langues régionales au palier 2 du collège, de programmes couvrant l'ensemble de la scolarité de l'école et du collège.

Pour ce qui concerne les langues régionales d'outre-mer, des projets de programmes de créole pour l'école primaire et le palier 1 du collège ont été présentés devant le Conseil supérieur de l'éducation nationale dans sa séance du 7 juillet 2011. Des programmes de tahitien doivent être publiés par le gouvernement de la Polynésie française dans le cadre des compétences qui lui sont reconnues par la loi organique en matière d'enseignement des langues de la Polynésie française.

Pour le lycée, les programmes de langues régionales de la classe de seconde, pour la langue vivante 2 ont été élaborés et sont en préparation pour l'année prochaine, en ce qui concerne la classe de première.

Effectifs

Pour l'année scolaire 2010-2011, à l'école, 115 118 élèves (100 110 dans l'enseignement public et 15 008 dans l'enseignement privé sous contrat) ont pu bénéficier d'un enseignement de langues régionales sous les différentes modalités de mise en œuvre.

Nombre d'élèves	Enseignement public	Enseignement privé	Total
1h30 hebdomadaire	39 194	1 825	41 019
Enseignement renforcé	21 851	54	21 905
Enseignement bilingue	39 065	7 265	46 330
Immersion	0	5 864	5 864
Total	100 110	15 008	115 118

Pour l'année scolaire 2009-2010, 103 527 élèves des collèges et des lycées publics et privés sous-contrat (89 084 pour le collège ; 14 443 pour le lycée) dans les 17 académies métropolitaines et ultramarines ainsi que dans les trois communautés d'outre-mer (Nouvelle-Calédonie, Polynésie française et Wallis et Futuna), ont étudié une langue régionale selon les différentes modalités proposées pour son enseignement, enseignement facultatif, langue vivante 2 obligatoire ou facultative, enseignement bilingue à parité horaire, enseignement bilingue dispensé selon la méthode de l'immersion.

Par comparaison avec les données de l'enquête effectuée pour l'année scolaire 2007-2008 (89 081 élèves), les chiffres traduisent une augmentation globale. Celle-ci résulte de la progression, par rapport à l'année 2007-2008, du catalan (+ 208 élèves), du corse (+ 1 029 élèves), des langues régionales d'Alsace (+ 5 185 élèves), dans une moindre mesure, des langues régionales des pays mosellans (+ 193 élèves) pour le lycée seulement, ainsi que des langues mélanésiennes (+ 1 179 élèves).

123

L'examen de la situation globale de ces langues, fait ressortir la confirmation et la poursuite du développement de la filière bilingue dans ses deux composantes, enseignement bilingue à parité horaire (+ 1 489 élèves) et enseignement bilingue par immersion (+ 142 élèves). Cette progression, pour l'enseignement bilingue à parité horaire, se distribue ainsi : basque + 246 élèves, breton + 203 élèves, catalan + 143 élèves, corse + 121 élèves, langues régionales d'Alsace + 709 élèves, occitan-langue d'oc + 67 élèves.

Pour l'année scolaire 2009-2010, l'enseignement de langues et cultures régionales était pris en charge par des professeurs certifiés de langue régionale, selon la répartition suivante :

Basque.....	41	Corse	116
Catalan.....	39	Occitan-Langue d'Oc	181
Créole	38	Tahitien	60

(Voir [annexe 3](#) : enseignement des langues régionales et enseignement bilingue des langues régionales dans le second degré.)

II. La situation de l'occitan

Regard sur l'occitan

L'occitan est une langue romane, c'est-à-dire le latin tel qu'il a évolué à l'ouest des Alpes depuis qu'il y a été introduit au second siècle avant Jésus-Christ (et vingt ans avant Jules César, qui n'est donc pas le conquérant de cette partie de la Gaule). Roussillon et Pays basque exclus, l'aire linguistique occitane couvre tout le sud de la France, jusqu'à une ligne qui englobe Libourne, Confolens, Guéret, Montluçon, Tain-l'Hermitage, Briançon. Il est également parlé dans douze vallées alpines d'Italie et, sous sa forme gasconne, dans le Val d'Aran en Espagne.

Vers l'an mil ses traits spécifiques sont nettement dégagés, la langue est dotée d'une graphie propre, en usage sur l'ensemble de son terrain d'extension, et elle connaît une période d'intense productivité culturelle. Conscients de son unité au-delà de la variété des réalisations locales, ceux qui la parlent, en tout cas ceux qui la lisent et l'écrivent, la désignent alors souvent comme *la langue romane*. Selon les époques et le prestige des écrivains, désignant le tout par une de ses parties, on l'appellera aussi le limousin (au Moyen-Âge), le gascon (au XVI^e siècle), le provençal (au XIX^e), quelle que soit la situation géographique du locuteur. De son côté, Dante a popularisé le nom de *langue d'oc*, toujours en usage.

124

Comme souvent avec les langues qui n'ont pas de caractère officiel, la délimitation et la dénomination de celle-ci peut prêter à discussion. Les pouvoirs publics considèrent qu'on est en présence d'une langue, l'occitan ou langue d'oc, qui se réalise sous différentes formes, ou variétés, ou dialectes : l'auvergnat en Auvergne, le gascon en Gascogne ou le provençal en Provence. On observe des différences entre ces parlers, comme il en existe entre le français tel qu'il est parlé au Québec, à l'île Maurice ou dans nos « quartiers », mais elles ne remettent pas en cause l'unité de la langue, car chaque variété en est la forme pleine et entière.

La liste des langues de France diffusée par le ministère de la Culture et de la Communication précise le nom des variétés sous lesquelles l'occitan se réalise : gascon, languedocien, provençal, auvergnat, limousin, vivaro-alpin. On peut descendre à un niveau d'analyse plus fin, et parler de béarnais, de périgourdin ou de niçois, chacun étant libre de nommer sa langue comme il l'entend ; l'unité foncière de la langue, depuis mille ans, se manifeste avec éclat dans la littérature.

Qui parle occitan ? Les enquêtes sociolinguistiques ne permettent pas de donner une réponse univoque à cette question, tant les perceptions de ce que signifie « parler une langue » peuvent varier. Ainsi, d'après une étude réalisée en 2010 en Midi-Pyrénées, un habitant de la région sur deux est occitanophone, à condition de regrouper sous cette appellation plusieurs niveaux de pratique, de ceux qui parlent couramment à ceux qui ont quelques notions de la langue et en comprennent quelques mots, en passant par ceux qui « comprennent facilement ce qui se dit » et peuvent tenir une conversation simple. L'enquête « Familles » réalisée à l'échelon national en 1999 par l'Ined et l'Insee établit à 610 000 le nombre d'adultes à qui leur parents parlaient occitan dans leur enfance de manière habituelle et à un million ceux qui le pratiquaient de manière occasionnelle.

Pour l'ensemble du domaine d'oc, les locuteurs actifs (capables de parler sans difficulté, d'exprimer ce qu'ils veulent) sont moins de 10 % de la population. Il s'agit de locuteurs plutôt masculins, âgés et ruraux, dont la pratique de la langue est souvent confinée à la sphère privée. Pour désigner ce

qu'ils parlent, ils utilisent le plus souvent le mot « patois », les appellations « provençal » en Provence, « occitan » dans le centre du domaine et « béarnais » dans les Pyrénées-Atlantiques étant aussi fortement représentées. L'idée que l'ensemble de ces dénominations recouvrent les formes d'une seule et même langue est cependant largement acceptée.

Comme pour l'ensemble des langues dites régionales, le taux de transmission de l'occitan d'une génération à l'autre est très faible : à peine un dixième de ceux à qui on parlait occitan dans leur enfance l'ont eux-mêmes transmis à leurs enfants.

L'usage social de l'occitan a ainsi beaucoup régressé, mais il est aujourd'hui enseigné dans les écoles publiques et dans le secteur privé (voir ci-dessus *l'Enseignement des langues régionales*). Les représentations négatives liées à la langue ne sont plus dominantes.

Ces changements traduisent un développement nouveau de la langue, qui a pour points d'appui les organismes généralistes que sont l'Institut d'études occitanes, organisé en sections départementales, l'Institut occitan de Pau, ou le Centre interrégional de développement de l'occitan (CIRDOC, Béziers), médiathèque qui propose des milliers de documents, en consultation et en ligne. La créativité de l'occitan se manifeste à travers maintes productions cinématographiques, audiovisuelles, littéraires, scéniques. Dans le prolongement des nombreux festivals et rencontres qui disent une sociabilité originale et une culture différente au sein de notre pays, une manifestation comme l'Estivade de Rodez, qui regroupe chaque été toutes les formes d'expression artistique, peut être considérée comme la vitrine de la création occitane contemporaine.

III. L'enseignement de la langue arabe

1. Situation générale

La France est un des seuls pays du monde occidental à proposer un enseignement laïc de langue et culture arabes du collège à l'université dans le cadre de l'enseignement public.

Longue tradition de l'enseignement de l'arabe en France :

- > une agrégation qui a plus de 100 ans. Premier jury en 1907 ;
- > un CAPES créé dans les années 70 ;
- > sous François 1^{er}, le collège de France disposait d'un enseignement de langue arabe ;
- > un enseignement d'arabe à l'Institut national des langues et cultures orientales (INALCO) héritier de l'école des jeunes de langues créé par Colbert en 1669 ;
- > un Institut du monde arabe à Paris.

Langue enseignée parmi les grandes écoles françaises les plus prestigieuses :

- > Polytechnique, Saint-Cyr, certaines écoles centrales, ENA, ENS de lettres et sciences humaines, EHESS, IEP (Paris, Lyon, Aix, Menton...).

Aujourd'hui : l'arabe compte parmi les langues de la mondialisation.

126

Chiffres clés de l'enseignement scolaire et parascolaire

Le corps enseignant

- > 222 enseignants d'arabe pour l'enseignement secondaire dont 60 professeurs agrégés, 145 professeurs certifiés et 11 professeurs des lycées professionnels ;
- > 29 assistants de langue arabe ;
- > Les surnombres disciplinaires théoriques : 63, soit 30 % des enseignants.

Les effectifs

- > 6 000 élèves dans l'enseignement secondaire ;
- > 5 000 candidats passent chaque année l'arabe à l'épreuve du baccalauréat ;
- > 2 établissements scolaires proposent une section internationale (équivalent au nombre de sections internationales de langue suédoise ou néerlandaise et inférieur au nombre d'établissements proposant la langue polonaise ou japonaise) ;
- > 5 sections de langue orientale arabe rassemblent environ 100 élèves ;
- > 50 000 élèves suivent un enseignement de langue et culture d'origine ;
- > 60 000 dans l'enseignement associatif de nature souvent confessionnelle.

Une très forte distorsion existe entre le nombre de jeunes apprenant la langue arabe dans le périscolaire et le nombre d'élèves apprenant cette langue dans l'enseignement scolaire.

Les effectifs de l'enseignement scolaire sont, par ailleurs, en baisse continue depuis plus de 5 ans tandis que la demande explose dans les milieux associatifs et que les besoins de compétences dans cette langue augmentent.

2. Renforcement des dispositifs existants

La volonté de revaloriser la langue arabe dans les académies se traduit par l'ouverture de nouvelles sections internationales, de sections de langues orientales et de classes bilangues. Il importe que cette dynamique soit poursuivie et accompagnée avec, notamment, l'identification de pôles de développement.

Les sections internationales

Quatre projets d'ouverture de sections internationales d'arabe pour la prochaine rentrée :

- > académie de Lyon : cité scolaire internationale de Lyon Gerland ;
- > académie de Montpellier : Collège Saint-Jean de Védas ;
- > académie de Versailles : Lycée Lucie Aubrac de Courbevoie ;
- > académie d'Aix-Marseille : Lycée Marseilleveyre.

Un projet d'ouverture à partir de 2012 : académie de Créteil : projet d'installer une section internationale dans un lycée en cours de construction.

127

Les sections de langues orientales

Quatre projets d'ouverture à la prochaine rentrée :

- > Académie de Montpellier : Collège Arthur Rimbaud de Montpellier ;
- > Académie d'Aix-Marseille : Lycée Montgrand de Marseille, collège Barnier de Marseille, collège Lignet

Les sections bilangues

Huit ouvertures à la rentrée 2010-2011 :

- > 4 ouvertures sur l'académie d'Aix-Marseille
- > 1 ouverture sur l'académie de Lyon
- > 1 ouverture sur l'académie de Nîmes
- > 2 ouvertures sur l'académie de Nantes

3. Projets en cours

Expérimentation de parcours d'excellence « latin-grec-arabe » : sections de langues et cultures méditerranéennes

Il s'agit de proposer un enseignement conjoint de la langue arabe et des langues et cultures de l'antiquité. Ces sections s'inscrivent dans des parcours de qualité permettant aux élèves de se doter d'une solide culture humaniste. Elles doivent permettre notamment aux élèves de découvrir la richesse des travaux et des projets scientifiques et culturels en œuvre dans le bassin méditerranéen (archéologie, muséographie, agronomie...).

La certification de langue arabe

Mise en place d'une certification de langue arabe à l'horizon 2012-2013 dans le cadre d'un accord international avec l'ALECSO (Organisation de la ligue arabe pour l'éducation, la culture et les sciences) qui se constituerait en organisme certificateur.

IV. Une stratégie pour les outre-mer : les États généraux du multilinguisme dans les outre-mer organisés à Cayenne en décembre 2011

Dans le cadre du plan d'action ministériel pour les territoires d'outre-mer du ministère de la Culture et de la Communication, la DGLFLF a souhaité poser les bases d'une nouvelle politique linguistique pour l'outre-mer.

129

Pour accompagner le développement de projets transversaux, et promouvoir des actions innovantes dans le domaine des politiques linguistiques, la DGLFLF a mis en place un « fonds incitatif pour le développement linguistique des outre-mers » et a proposé la tenue d'« états généraux du multilinguisme dans les outre-mer » (Cayenne, du 14 au 18 décembre).

Cette initiative s'appuie sur le constat que les politiques publiques mises en œuvre dans les départements et territoires d'outre-mer doivent nécessairement³⁵ prendre en compte une réalité linguistique, qui différencie profondément ces territoires de la métropole : le français, quoique « langue de la République » selon la Constitution, n'y est pas la langue maternelle de la majorité de la population.

La diversité des langues y est particulièrement riche : 28 langues pratiquées en Nouvelle Calédonie, 19 langues en Guyane, dont 7 étrangères, 7 en Polynésie... En Martinique, en Guadeloupe, à la Réunion, le créole est une composante essentielle de l'identité culturelle des citoyens. À Mayotte, le français n'est parlé que par 60 % des habitants de l'île. Sur les 75 « langues de France » dénombrées en 1999, une cinquantaine sont couramment parlées dans ces territoires.

Une telle situation appelle la définition d'une politique des langues spécifique qui, à partir des pratiques concrètes des populations, permette de concilier la nécessaire maîtrise du français (et, au préalable, la lutte contre l'illettrisme), avec la non moins nécessaire valorisation des langues régionales : un bilinguisme équilibré pourrait ainsi contribuer au développement culturel de ces territoires et, dans une large mesure, à leur développement économique et social.

³⁵ Comme l'a fait le Conseil interministériel de l'outre-mer (6 novembre 2009), pour tirer les conséquences des *États généraux de l'outre-mer* (19 février 2009).

Microcosme représentatif de l'ensemble des problématiques linguistiques et de diversité culturelle des autres territoires, la Guyane a une légitimité particulière à accueillir une telle rencontre, à l'heure où s'esquisse la constitution à Cayenne d'un « pôle d'excellence dans le domaine de la politique linguistique et des traditions orales »³⁶.

Les États généraux ont pour objectif de formuler des préconisations générales, qui pourraient, le cas échéant, prendre la forme d'une charte ou d'un engagement solennel.

Un Conseil d'orientation composé d'experts et de représentants de la société civile a élaboré des problématiques transversales à l'ensemble des territoires, articulées sur la question du plurilinguisme comme ressource à exploiter. Les thèmes débattus sont les suivants :

- > l'emploi des langues : plurilinguisme, pratiques individuelles et pratiques sociales ;
- > « l'équipement » des langues : de l'oral à l'écrit, description et outillage linguistique ;
- > la transmission des langues : la prise en compte des compétences linguistiques et des acquis culturels dans l'apprentissage du français et dans la construction du bilinguisme ;
- > les technologies de la langue, la présence des langues sur la toile et sur les réseaux sociaux ;
- > le rôle des langues dans la construction d'une identité commune ;
- > langues et création artistique.

³⁶ www.dglf.culture.gouv.fr/
Étude de définition et de faisabilité « Pôle d'excellence dans le domaine de la politique linguistique et des traditions orales »
(Titre provisoire de travail).

L'Union européenne

Rappel du régime linguistique des institutions de l'Union européenne

Le règlement CE n° 1/1958 du 15 avril 1958 fixe le régime linguistique de l'Union européenne et définit les langues officielles et de travail des institutions de l'Union. À chaque élargissement, le Conseil a ajouté aux langues officielles existantes les langues désignées par les nouveaux États membres. L'Union compte aujourd'hui vingt-trois langues officielles : l'allemand, l'anglais, le bulgare, le danois, l'espagnol, l'estonien, le finnois, le français, le grec, le hongrois, l'irlandais, l'italien, le letton, le lituanien, le maltais, le néerlandais, le polonais, le portugais, le roumain, le slovaque, le slovène, le suédois et le tchèque.

Selon le règlement de 1958, les règlements et les autres textes de portée générale sont rédigés dans l'ensemble des langues officielles de l'Union. Le *Journal officiel* de l'Union européenne paraît dans les langues officielles. Les textes adressés aux institutions par un État membre ou par une personne relevant de la juridiction d'un État membre sont rédigés au choix de l'expéditeur dans l'une des langues officielles. La réponse des institutions est rédigée dans la même langue.

Réciproquement, les textes adressés par les institutions à un État membre ou à une personne relevant de la juridiction d'un État membre sont rédigés dans la langue de cet État.

Tous les documents du Parlement sont rédigés dans les langues officielles, conformément à l'article 318 de son règlement intérieur, et « tous les députés ont le droit, au Parlement, de s'exprimer dans la langue officielle de leur choix ».

Conformément à l'usage observé depuis le début de la construction européenne, le français est la langue du délibéré dans le système juridictionnel communautaire. Les arrêts et les avis de la Cour de justice des Communautés européennes et du Tribunal de première instance sont donc rendus en français, puis traduits ensuite dans toutes les langues officielles de l'Union, chaque version linguistique étant traitée sur un strict pied d'égalité.

Le 13 juin 2005, le Conseil a adopté un règlement conférant à la langue irlandaise le statut de langue officielle et de travail de l'Union européenne. Ce règlement, qui est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2007, prévoit, pour des raisons pratiques, que seuls les règlements adoptés par le Parlement européen et le Conseil dans le cadre de la procédure de codécision seront disponibles en irlandais.

Dans des conclusions du 13 juin 2005 relatives à l'emploi officiel de langues additionnelles au sein du Conseil et des autres institutions communautaires, le Conseil a également ouvert la possibilité de conclure des arrangements administratifs avec les États membres qui en feraient la demande afin de permettre à leurs citoyens de communiquer avec les institutions européennes dans une langue autre que celles visées par le règlement n° 1/1958 précité, mais dont le statut est reconnu par la Constitution d'un État membre ou dont l'emploi en tant que langue nationale est autorisé par la loi. Dans ce cadre, le gouvernement espagnol afin de permettre l'emploi du catalan, du basque et du galicien, a conclu des arrangements administratifs avec le Conseil, le Parlement européen, le Comité des régions ainsi qu'avec le Comité économique et social européen.

Le 9 juillet 2009, la Commission et le gouvernement britannique ont signé un accord sur l'utilisation de la langue galloise. Aux termes de cet accord, la Commission pourra communiquer avec les citoyens du Pays de Galles dans leur langue au moyen de traductions certifiées. Quand cela s'avèrera possible, la Commission traduira les documents elle-même, mais elle pourra aussi les communiquer à la représentation permanente du Royaume-Uni auprès de l'Union européenne qui les adressera pour traduction à un organisme agréé. Les coûts de cette initiative seront supportés par le gouvernement britannique.

I. La place du français dans les institutions européennes (les langues de rédaction d'origine des documents)

1. À la Commission

La classification par « langue source » des documents traduits en 2010 par la direction générale de la traduction de la Commission européenne fait apparaître une érosion continue du français ainsi que de l'allemand au profit de l'anglais, qui consolide encore ses positions.

Langues de rédaction des documents

(chiffres donnés en pourcentage, source direction générale de la traduction)

132

	Anglais	Français	Allemand	Autres
1996	45,7	38	5	12
1997	45	40	5	9
1998	48	37	5	10
1999	48	35	5	8
2000	52	33	4	8
2001	55	30	4	9
2002	57	29	5	9
2003	59	28	4	9
2004	62	26	3	9
2005	69	16,5	3,7	11,3
2006	73	14,5	2,6	10
2007	73,5	12,3	2,4	11,8
2008	73,55	11,9	2,34	12,21
2009	74,61	8,32	2,74	14,33
2010	78,13	7,21	2,14	12,31

L'examen des cinq dernières années montre que les élargissements et le passage consécutif de 11 à 23 langues officielles ont été suivis d'une accélération du recours à l'anglais, d'un recul du français et de l'allemand, et d'un accroissement relatif pour les autres langues. Ces statistiques ne portent que sur les documents transmis à la direction générale de la traduction. Les courriels sont le plus souvent rédigés en anglais, seule langue accessible à tous les fonctionnaires de la Commission. La Commission indique ne pas faire de statistiques par directions générales.

2. Au Conseil

En 2010, la prépondérance de l'anglais s'est en revanche stabilisée (81,7 % en 2009, 81,8 % en 2010). La légère augmentation (par rapport à 2009) du nombre de pages rédigées en français a été liée aux présidences espagnole et surtout belge au deuxième semestre 2010.

Langues de rédaction des documents selon les présidences tournantes

		Anglais	Français	Allemand	Autres	Multilingues
2003	Grèce	76	14	1	3	6
	Italie	67	22	1	5	5
2004	Irlande	76	15	1	3	5
	Pays-Bas	78	11	1	7	3
2005	Luxembourg	59,6	25,2	1,5	8,4	5,3
	Royaume-Uni	71	10,2	1,4	14,6	2,8
2006	Autriche	71,8	10	2,4	10,9	4,9
	Finlande	78,1	8,3	0,9	8,7	4
2007	Allemagne	77	8,4	2,3	6,8	5,5
	Portugal	78,8	7,4	1	9,1	3,7
2008	Slovénie	76,2	7,6	0,8	11,3	4,1
	France	65,3	16,4	0,7	9,4	8,2
2009	République tchèque	84,2	5,9	0,4	6,7	2,8
	Suède	78,8	5,4	1,4	10,4	3,9
2010	Espagne	84,5	7	0,5	5,2	2,8
	Belgique	79,1	7,6	0,5	8,1	4,8

133

3. Au Parlement européen

L'usage du français comme langue source connaît une nouvelle, mais légère baisse, malgré le « multilinguisme intégral maîtrisé » officiel, alors que l'usage de l'anglais semble se stabiliser (à la moitié des documents).

	Anglais	Français	Allemand	Italien	Espagnol	Autres
2007	48,61	18,7	7,7	4,03	3,74	
2008	45,95	17,95	8,28	3,87	4,46	
2009	51,31	16,80	5,85	3,22	4,13	18,68
2010	51,43	15,74	6,18	4,26	4,32	18,06

4. À la Cour de justice de l'Union européenne

Le français, de par sa nature de langue de délibéré, occupe une place très importante à la Cour de justice de l'Union européenne. L'usage veut en effet que la langue de travail de la Cour (et plus largement des trois juridictions), c'est-à-dire la langue dans laquelle elle délibère, soit le français. Dès lors, tous les documents de procédure sont traduits vers le français.

L'unité linguistique française est celle dont le volume de travail de traduction a été le plus important en 2010, ce qui s'explique par le rôle pivot de la langue française, en tant que langue de délibéré à la Cour.

En 2010 l'unité de langue française a eu à traduire des documents rédigés dans 22 langues officielles de l'Union selon la répartition suivante : 23 360 pages de l'anglais, 18 083 de l'allemand, 10 845 de l'italien, 8 881 de l'espagnol, etc. Ces pages reçues dans ces langues et en français représentaient plus de 90 % du total des pages à traduire.

II. La pratique du français et du plurilinguisme durant les présidences belge et hongroise

1. À la Commission

Dans toutes les institutions sises à Bruxelles et à Luxembourg, la pratique du français reste assez fréquente à l'oral, même si la participation aux réunions de ressortissants des 12 derniers États membres provoque souvent un basculement vers l'anglais. À l'écrit en revanche, l'anglais s'impose nettement.

Lorsque les projets de texte législatifs sont transmis par la Commission au Conseil, ils le sont dans toutes les langues officielles. Il arrive toutefois, pour des raisons liées à l'urgence, qu'un document soit adressé à titre informel et dans un premier temps dans une seule langue, ce qui n'est pas sans susciter des réactions de la part des États membres. Par ailleurs, les premières versions de ces textes établies au sein de la Commission sont beaucoup plus souvent rédigées en anglais qu'en français.

135

2. Au Conseil

La langue de diffusion originale des documents est évidemment liée à la présidence en exercice. Cependant, même lorsque cette langue est le français, il arrive que le projet rédigé par le Secrétariat général du Conseil le soit en anglais, la capacité de rédaction des fonctionnaires du Secrétariat général du Conseil étant plus forte dans cette langue.

S'agissant de l'interprétation, les règles en vigueur qui font toute sa place au français demeurent appliquées dans l'ensemble très strictement. Le français reste donc pleinement présent (interprétation passive et active) dans toutes les enceintes du Conseil (dans les enceintes préparatoires, c'est-à-dire dans l'ensemble des groupes de travail, et au COREPER où il est l'une des trois langues de travail avec l'anglais et l'allemand, et bien sûr lors des sessions formelles des Conseils où siègent les ministres).

Sous présidence espagnole au premier semestre 2010, une revue du régime linguistique des groupes de travail du Conseil a été conduite et a conclu au maintien des dispositions existantes, s'agissant des langues pouvant être utilisées au Conseil et dans ses différentes instances préparatoires.

Il faut relever la prise de fonction d'un Secrétaire général du Conseil allemand, maîtrisant peu notre langue, à la place d'un Secrétaire général français, en juin 2011.

3. Au Parlement européen

Du fait du nombre important d'interprètes et des règles en la matière, l'interprétation vers le français est toujours assurée lors des séances plénières et des réunions de commissions.

Cependant, les réunions de coordination se déroulent généralement en anglais, la signalétique des réunions est en anglais. De plus, les services de traduction ne disposent pas toujours du temps nécessaire pour traduire les amendements déposés en anglais.

L'interprétation est normalement toujours assurée vers le français et l'absence de la langue française en commission demeure exceptionnelle.

L'anglais est toutefois de plus en plus, en particulier depuis l'élargissement de 2004, la langue de travail lors de contacts informels et dans les réunions de travail sans traduction, entre les coordinateurs notamment. La langue allemande est aussi une langue de travail utilisée au Parlement européen compte tenu de la forte influence allemande dans cette institution. Le Secrétaire général, de nationalité allemande et soucieux de la défense des intérêts allemands, est réputé peu réceptif à la question de l'usage de la langue française, qu'il maîtrise mal.

III. Les pratiques linguistiques dans les salles de presse

1. Au Parlement européen

Le régime est assez large, à la demande et généralement au cas par cas en fonction des orateurs et des parlementaires participants, mais avec un régime de base incluant notamment le français.

2. Au Conseil

Il faut distinguer les conférences de presse officielles des responsables gouvernementaux, qui en général bénéficient d'un régime minimum de six langues (néerlandais mais pas polonais, sans doute pour des raisons historiques et géographiques), des points de presse plus informels, organisés notamment par la présidence et qui ont une interprétation bilingue, voire supérieure à la demande de la présidence (par exemple l'allemand sous la présidence de ce pays en 2008).

137

3. À la Commission

C'est l'institution la plus symptomatique, en raison de son point de presse quotidien qui rassemble l'ensemble des correspondants bruxellois : le régime est bilingue et les porte-parole de la Commission se font un devoir de répondre dans la langue employée par l'interlocuteur, français ou anglais.

Dans la pratique, si, depuis le dernier élargissement, on a constaté une augmentation incontestable de l'usage de l'anglais dans la salle de presse où auparavant le français régnait quasiment sans partage, l'équilibre s'établit à peu près à moitié-moitié et dépend de deux facteurs : la présence de journalistes francophones, puisque ce sont eux qui déterminent le choix de la langue, et corrélativement la nécessité pour le service de communication de la Commission de maîtriser le français pour répondre à cette obligation morale.

Il convient de noter que cet usage est respecté et constitue un incitatif, les cours de français offerts par notre pays étant de ce point de vue particulièrement utiles et appréciés.

4. À la Cour de Justice de l'Union européenne

Tous les communiqués de presse sont rédigés en français (125). Ensuite, selon l'impact de l'affaire dans les États membres, ils sont traduits dans les autres langues officielles correspondantes, en anglais (124), en allemand (117), espagnol (104), italien (96), grec (94), roumain (77), polonais (76), etc.

IV. Les langues utilisées dans la communication à destination du citoyen européen

1. Les sites internet des institutions

À la Commission

La page d'accueil de la Commission européenne et les sites de douze directions générales sont disponibles dans plus de 20 langues.

138 La majorité des sites des commissaires et des directions générales comportent une version française, plus ou moins complète ou actualisée (18 des sites des 27 commissaires sont en français, 28 des 32 sites des directions générales (DG) sont en français). Il convient de préciser que la DG Justice, à la tête de laquelle se trouve une Française, a mis en ligne au mois de juillet 2011 un site entièrement renouvelé en français.

Mais les sites des DG Commerce, Environnement, Énergie et Transports, et des commissaires Ashton (son site en tant que vice-présidente de la Commission), Kallas (commissaire chargé des transports), Guéorguieva (commissaire chargée de la coopération internationale, de l'Aide humanitaire et de la Gestion des crises), Potočnik (commissaire chargé de l'environnement), Hedegaard (commissaire chargée de l'action pour le climat), Geoghegan-Quin (commissaire chargée de la recherche, de l'innovation et des sciences), Kroes (commissaire chargée de la stratégie numérique), Semeta (commissaire chargé de la fiscalité et de l'union douanière, de l'audit et de la lutte antifraude), Rehn (commissaire chargé des affaires économiques et monétaires) et de Gucht (commissaire chargé du commerce) ne sont pas disponibles en français.

Les organigrammes des DG sont généralement en français et en anglais, à l'exception des DG Environnement, Santé et protection des consommateurs, Commerce et au bureau des conseillers de politique européenne, dont les organigrammes sont uniquement en anglais.

Au Conseil (sites internet des présidences et site du Secrétariat général du Conseil)

La version française du site internet du secrétariat général du Conseil est assez complète. Cependant, certains documents d'actualité ne sont pas traduits.

Le site de la présidence hongroise comportait une version française très complète : seuls les documents disponibles en ligne concernant les ordres du jour ou les communiqués de presse n'étaient pas toujours publiés en français (mais la description rapide est rédigée en français). Le site de la présidence polonaise comporte une version française.

Les langues disponibles sur les sites internet des présidences et la place respective des informations proposées dans chacune de ces langues :

Présidence	Langues disponibles					
allemande	allemand	anglais	français			
portugaise	anglais	français	portugais			
slovène	anglais	français	slovène			
française	allemand	anglais	espagnol	français	italien	polonais
tchèque	tchèque	anglais	français			
suédoise	anglais	français	suédois			
espagnole	anglais	français	espagnol	galicien	basque	catalan
belge	anglais	français	néerlandais	allemand		
hongroise	hongrois	français	anglais	allemand		
polonaise	polonais	français	anglais			

Dans l'ensemble, les informations en anglais sont un peu plus nombreuses que les informations en français mais la part laissée au français reste correcte.

Au Parlement européen

139

La version française du site internet paraît aussi complète que la version anglaise. Pour l'intranet, les langues d'utilisation sont le français et l'anglais.

À la Cour de justice de l'Union européenne

Le site internet de la Cour de justice de l'Union européenne est entièrement disponible en version française, le français étant la langue de délibéré.

Au Comité des régions et au Comité Économique et Social

La version française du site internet semble tout aussi complète que la version anglaise.

Dans les agences et offices communautaires

Les versions françaises des sites internet des agences et offices communautaires sont moins nombreuses et moins complètes que les versions anglaises. Les avis de vacances d'emploi ne sont qu'exceptionnellement diffusés en français.

Seuls huit agences et offices communautaires proposent une version française de leur site officiel, dont trois sont particulièrement complètes (celles de l'Agence européenne pour la sécurité et la santé au travail, de l'Office communautaire des variétés végétales et de l'Office de l'harmonisation dans le marché intérieur). À l'inverse, seize sites officiels d'agences ne sont disponibles qu'en anglais.

2. Les appels d'offres et appels à proposition émis par les institutions européennes

L'anglais domine largement dans les appels d'offres.

Dans les appels à proposition émis par les institutions européennes, l'anglais est dominant, un peu moins sans doute à Luxembourg.

3. Les bâtiments des institutions à Bruxelles, Luxembourg et Strasbourg

Sur les bâtiments des institutions à Bruxelles, l'usage exclusif de l'anglais est devenu de plus en plus fréquent, les affichages sont parfois en français/anglais, parfois en français/anglais/allemand, en français/néerlandais ou multilingues.

140

4. Les réseaux sociaux

Le français est globalement très peu utilisé sur les réseaux sociaux. Les laboratoires d'idées, par exemple, ne font part de leurs travaux sur *Twitter* qu'en anglais ; de même, les pages *Twitter* du SEAE, du Président du Conseil européen et de la Commission européenne ne sont disponibles qu'en anglais.

Sur *Facebook*, on constate que l'anglais est aussi prépondérant : les pages du Parlement européen (sauf à Luxembourg, cette dernière étant en français), de la Commission européenne et du Président du Parlement européen sont uniquement en anglais. Celles de la présidence hongroise est en anglais avec une autre page spécialement en hongrois et celle de la présidence polonaise de l'UE en polonais et anglais. La page du Président du Conseil européen est également en anglais, avec parfois quelques annonces en français.

5. Les séminaires ou colloques organisés sous les présidences suédoise et espagnole

Lors des colloques et séminaires organisés sous présidence suédoise, l'anglais a été souvent la seule langue utilisée. La présidence espagnole a pour sa part assuré l'organisation de séminaires ou de colloques où l'anglais et l'espagnol ainsi que, dans certains cas, d'autres langues comme le français, ont pu être utilisées.

V. Les pratiques linguistiques au Service européen pour l'action extérieure

Le Service européen pour l'action extérieure (SEAE) a véritablement commencé à fonctionner à partir du 1^{er} janvier 2011. Néanmoins, les premières pratiques mises en place ne semblent pas favorables à l'usage du français.

1. Dans les services

Comme à la Commission, la pratique du français au SEAE reste assez fréquente à l'oral, même si elle diffère selon le service concerné.

142

À l'écrit en revanche, l'anglais tend à s'imposer de façon générale et la langue française n'a pas la place qui lui revient, alors notamment qu'elle est une des langues de la politique étrangère et de sécurité commune. La Haute Représentante, de nationalité britannique, demande des notes en anglais.

Les autorités françaises ont plusieurs fois appelé l'attention de la Haute Représentante et de ses services sur ce sujet. Elles ont notamment rappelé la nécessité de veiller à ce que l'usage du français soit assuré, dans le fonctionnement interne du service comme dans la communication publique. Cela suppose que la capacité des personnels travaillant au SEAE à pouvoir utiliser le français dans l'exercice de leurs fonctions soit garantie et que ce point soit vérifié dans le cadre des procédures de recrutement. Les engagements pris de travailler avec les autorités françaises en matière de formation n'ont pas été à ce jour suivis d'effet.

2. Dans les salles de presse

Il n'existe pour l'instant pas de salle de presse. Le porte-parole de M^{me} Ashton intervient toujours jusqu'à présent dans la salle de presse de la Commission.

Les déclarations de M^{me} Ashton publiées sur le site du Conseil en 2010 sont à 93,1 % disponibles en français. 6,9 % ne sont disponibles qu'en anglais. À l'inverse, sur le site du SEAE, ces mêmes déclarations sont disponibles plus souvent en anglais uniquement : c'est le cas de 69,37 % d'entre elles, seules 27,93 % des déclarations étant également disponibles en français.

En moyenne, 5,09 déclarations par mois de M^{me} Ashton en 2010 sont disponibles en français sur le site du SEAE contre 7,07 à la mi-2011, ce qui traduit une légère amélioration de la situation, due en particulier à la montée en puissance du site Internet du SEAE. En revanche, les déclarations ne sont plus traduites dans d'autres langues ou très occasionnellement (une seule pour l'instant en 2011). Sur le site du Conseil, on observe la même tendance à la hausse : 5,49 documents disponibles en français en 2010 contre 6,25 à la mi-2011.

3. Le site internet

Si la page générale d'accueil du site internet du SEAE est en français, ainsi que les pages d'accueil des différentes rubriques, les documents mis en ligne, les actualités et les agendas sont en anglais. Les discours et déclarations de la Haute Représentante sont rarement disponibles en français. Les sous-rubriques « Erasmus Mundus », « Subventions », « Contrats », « Consultations publiques », « Sécurité et défense », « Politique étrangère », « Instrument de stabilité », « Régions », « Organisations internationales et régionales » et « Délégations de l'UE » ne sont disponibles qu'en anglais.

VI. L'action de la France et de la Francophonie

1. Un dispositif d'information et de veille renforcé

L'administration française rappelle régulièrement à ses agents, et au public, les règles applicables au sein des institutions européennes en matière de multilinguisme et de francophonie en particulier. Des fiches d'information et de procédure sont mises à la disposition des agents, et cette question est systématiquement abordée lors de l'entretien préalable au départ des experts nationaux détachés par la France. Un *Vadémécum* à destination du grand public, dont la première version remonte à 2006, est en cours de révision en vue d'une nouvelle diffusion, notamment par voie électronique, en 2011.

Les difficultés d'application du régime linguistique dont sont informées les autorités françaises sont systématiquement analysées et donnent lieu, en règle générale, à une réaction orale ou écrite coordonnée par le SGAE et la RPUE en lien avec les ministères français concernés (rappel des règles linguistiques, demande de traduction ou d'interprétation, protestation).

Les administrations françaises sont ainsi amenées à intervenir régulièrement, parfois conjointement avec d'autres États membres, auprès de leurs interlocuteurs européens pour favoriser le maintien de la diversité linguistique dans la vie quotidienne des institutions.

144

2. Des formations au français

Un plan pluriannuel d'action pour « le français dans les institutions européennes » est géré par l'OIF depuis 2002, devenu un plan pour « le français dans l'Union européenne » en 2004, puis progressivement pour « le français en Europe ». Ce plan, qui a prodigué essentiellement des formations au français, a connu une certaine réorientation en 2010 pour s'étendre à l'ensemble des pays membres de l'OIF, d'Afrique, du Moyen-Orient et des Caraïbes, mais il a continué à Bruxelles selon les mêmes principes de non discrimination entre nationalités, quelle que soit l'appartenance ou non des États membres de l'UE à l'OIF.

Les formations linguistiques organisées dans le cadre de ce plan l'ont été principalement au bénéfice des conseillers des représentations permanentes et des journalistes accrédités auprès des institutions européennes. Pour 2010, 186 « stagiaires » sont des conseillers des représentations permanentes (y compris 17 ambassadeurs ou ministres plénipotentiaires, dont 9 ont bénéficié de cours particuliers) et 110 sont journalistes.

Les origines géographiques de ces publics placent en tête en 2010 la Hongrie (59 inscrits) et la Pologne (40), deux pays qui préparaient leur présidence pour 2011. 30 % viennent de pays de l'UE qui ne sont pas membres de l'OIF (Allemagne, Pays-Bas, Royaume-Uni, Portugal, Suède, etc.).

Force est de constater que le plan d'action pour le français n'a pas atteint l'objectif qui lui était assigné de « renforcer l'usage du français » dans les institutions européennes, même s'il a eu comme effet

positif de développer les compétences passives en français des stagiaires bénéficiaires du plan et leur capacité à comprendre notre langue dans les réunions bruxelloises (ce qui permet au français d'être encore parlé dans ces réunions même quand il n'y a pas d'interprétation). Les objectifs du programme demeurent pertinents, mais ne s'accordent pas avec les attentes des bénéficiaires, lesquels recherchent moins la perspective de faire usage du français dans les institutions européennes que celle de dialoguer avec les francophones et d'acquérir une compétence supplémentaire. Le plan a fait l'objet d'une évaluation externe par un cabinet indépendant qui propose une refonte en profondeur afin de mieux répondre à ses objectifs.

Des stages intensifs sont également proposés pour les commissaires et le personnel d'encadrement des institutions européennes au Centre Millefeuille en Provence. Ce programme est géré par le ministère des Affaires étrangères et européennes (Département de la diversité linguistique et du français – DGM/CFR/F –, en liaison avec la Direction de l'Union européenne – DUE – et le service des Affaires francophones – DGP/NUOI/FR). En 2010, 20 personnes (pour un total de 26 semaines) ont bénéficié de ce programme et ont suivi des stages, dont deux commissaires (M^{me} Vassiliou et M^{me} Georgieva), cinq chefs de cabinet et six porte-parole.

3. Des réseaux francophones actifs

Ces dernières années ont été marquées par un renforcement continu des positions de l'anglais sous l'effet des élargissements de 1995, 2004 et 2007, et par une érosion parallèle de celles de notre langue. L'exercice de la présidence du Conseil de l'UE par notre pays au deuxième semestre 2008, en invitant tous les administrateurs à pratiquer notre langue et en rappelant l'importance d'en avoir une compréhension au moins passive, aura permis de marquer un bref coup d'arrêt à cette tendance. Mais l'érosion s'est poursuivie par la suite.

L'Allemagne d'un côté, l'Espagne et l'Italie de l'autre, demeurent très actives pour le soutien de leurs langues respectives. Il convient donc de rester extrêmement vigilants et aussi proactifs que possible pour ne pas tendre vers une situation de monolinguisme de fait.

Les visites à Bruxelles de M. Jean-Pierre Raffarin, Représentant personnel du Président de la République pour la Francophonie, en janvier 2010, et de M. Abdou Diouf, secrétaire général de la Francophonie, en avril 2010, ont contribué à sensibiliser les institutions européennes. Il est indispensable de maintenir un rythme de visites de haut niveau pour renforcer cette sensibilisation aux questions liées à la langue française à Bruxelles.

Il est toutefois aussi important de prendre des initiatives donnant de la substance à l'action francophone à Bruxelles pour soutenir le message purement linguistique.

145

Le groupe des ambassadeurs francophones à Bruxelles

Le groupe des ambassadeurs francophones à Bruxelles a été créé en 2009 et permet de donner une certaine visibilité à la francophonie à Bruxelles. Ce réseau est présidé par le Représentant permanent de la Roumanie auprès de l'UE et animé par le Représentant permanent de l'OIF lequel organise régulièrement des événements, conférences ou séminaires en français sur des thématiques européennes, permettant également de sensibiliser à la dimension politique de la Francophonie. Le bureau du groupe

est composé de cinq ambassadeurs, dont le Représentant permanent de la France auprès de l'UE. Le groupe veille notamment à maintenir et renforcer un dialogue de haut niveau avec les institutions européennes et à entretenir des relations privilégiées avec ses principaux acteurs. Après quelques mois de baisse d'activité en 2010 en raison d'une vacance au poste de Représentant permanent de l'OIF, une nouvelle dynamique a repris en 2011. Le groupe entretient également un dialogue régulier avec le Forum des francophones du Parlement européen.

Le Forum des francophones du Parlement européen

Le Forum des Francophones du Parlement européen est un groupe informel de députés européens créé en octobre 2009 et présidé par le parlementaire européen Cristian Preda (Roumanie), également Représentant personnel du Président de Roumanie pour la Francophonie. Le Forum organise des réunions thématiques régulières avec diverses personnalités, y compris avec les ministres français chargés des affaires européennes.

L'Association des Françaises et des Français des institutions communautaires et européennes (AFFCE)

L'AFFCE qui a pour objet et pour vocation de traiter toutes les questions intéressant le personnel français (fonctionnaires, agents temporaires, contractuels, etc.), de le représenter auprès des institutions européennes et d'animer son réseau, organise régulièrement des conférences avec des personnalités politiques ou économiques diverses.

146

Des initiatives diverses

Au sein de la société civile, différents acteurs se montrent entreprenants sur la question du français dans les institutions européennes. On notera notamment les actions de l'association Défense de la langue française DLF-Bruxelles, qui organise chaque année des débats à ce sujet à Bruxelles et qui a notamment contribué à décerner en mars 2010 le prix Richelieu à deux journalistes français basés à Bruxelles et ardents défenseurs de la francophonie dans les institutions européennes : Jean Quatremer de *Libération* et Quentin Dickinson de *RFI*.

« Françaises d'Europe » est un réseau informel créé en 2008 au sein de la Commission européenne et qui permet aux Françaises travaillant dans l'encadrement des institutions européennes de se rencontrer et nouer des contacts ainsi que d'échanger avec des personnalités françaises du monde politique, économique et des médias.

La représentation permanente accompagne attentivement les activités de ces différents réseaux et soutient avec constance les activités des associations qui défendent le plurilinguisme dans l'Union européenne.

4. Un réseau européen : la Fédération européenne des institutions linguistiques nationales

« La Fédération européenne des institutions linguistiques nationales (FEILIN), fondée à Stockholm en 2003, se veut un réseau des principales institutions linguistiques et administrations nationales traitant de la langue des États membres de l'Union européenne. Chaque institution membre de la FEILIN prend une part active à la politique de la langue ou des langues dans son pays. Les membres de la FEILIN se réunissent dans une commune conviction : les langues dont ils ont la charge constituent des composantes essentielles de la diversité linguistique de l'Europe et le socle de sa richesse culturelle. Afin de faire vivre et de diffuser la (les) langue(s) de chacun, afin de promouvoir parallèlement chez les citoyens des États membres de l'Union européenne le sens d'une identité européenne partagée, les institutions membres de la FEILIN militent non seulement en faveur de l'apprentissage et de l'emploi de leur(s) langue(s) nationale(s), mais aussi de l'enseignement d'autres langues européennes. Il est évidemment dans l'intérêt de chaque individu d'être plurilingue. L'idéal vers lequel tendre est donc une citoyenneté plurilingue dans une Europe multilingue. »³⁷

Pour sa huitième conférence annuelle à Thessalonique en novembre 2010, les membres de la FEILIN se sont penchés sur le numérique et, plus précisément, sur les interactions qui peuvent exister entre langues et nouvelles technologies.

La prochaine conférence de la fédération se tiendra à Londres en octobre 2011 et sera consacrée au rôle de l'éducation dans l'Europe multilingue.

³⁷ Préambule de la déclaration de Bruxelles sur l'apprentissage des langues étrangères : <http://www.efnil.org/documents/brussels-declaration-on-language-learning/francais>

Organisations
internationales
Les Nations unies

I. Le Secrétariat des Nations unies à New York

L'état des lieux de l'emploi de la langue française et du respect du multilinguisme au Secrétariat des Nations unies à New York met en lumière certaines avancées, en particulier dans le domaine de la sensibilisation du public. Leur modestie ne permet cependant pas de combler les insuffisances du Secrétariat en matière de respect du régime linguistique des Nations unies.

Les manquements constatés portent d'une part sur le recrutement, les relations de travail et l'avancement du personnel, d'autre part sur la traduction des documents et des sites internet ou des réseaux sociaux, ainsi que sur l'interprétation des réunions. Ils sont de nature à induire, à terme, un réexamen du statut de langue de travail accordé au français au même titre qu'à l'anglais en 1946, mais aussi, plus généralement, à remettre en cause le multilinguisme aux Nations unies.

Ces déficits favorisent en effet l'apparition d'un clivage en interne entre anglophones et non-anglophones, mais aussi en externe entre l'Organisation des Nations unies (ONU) et ses « administrés », dans les pays en développement comme dans les missions de maintien de la paix. En dépit de la mobilisation des délégations non anglophones (francophones, mais aussi hispanophones et arabophones), le monolinguisme gagne du terrain, au risque de voir s'élargir le fossé culturel et politique entre l'Organisation et ses membres.

Alors qu'une nouvelle résolution sur le multilinguisme donnant des mandats supplémentaires au Secrétariat des Nations unies est en cours d'adoption par la 65^e session de l'Assemblée générale, il importe de veiller à ce que les obligations consignées dans les textes existants soient pleinement mises en œuvre.

150

Rappel du régime linguistique de l'ONU

Cadre de base

L'Assemblée générale a posé le cadre du régime linguistique de l'ONU dès sa résolution 2 (I) du 1^{er} février 1946, intitulée « règlement concernant les langues ». Aux termes de cette résolution, « l'anglais et le français sont les langues de travail » de tous les organismes des Nations unies autres que la Cour internationale de Justice, tandis que les langues officielles sont, outre le français et l'anglais, le chinois, l'espagnol, le russe et, depuis 1973, l'arabe.

Les règlements intérieurs de l'Assemblée générale et du Conseil de Sécurité font de l'ensemble des langues officielles leurs langues de travail. Dans ces enceintes, les discours prononcés dans l'une de ces langues sont donc interprétés dans toutes les autres langues.

Au Conseil Économique et Social, les langues officielles sont celles des Nations unies, tandis que l'espagnol s'ajoute au français et à l'anglais comme langue de travail. Ce même régime linguistique prévaut aux Conseils d'administration du Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations unies pour la Population (FNUAP), du Bureau des Nations unies pour le Service

d'appui aux Projets (UNOPS), et de la nouvelle entité des Nations unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes). Chaque commission économique régionale a adopté son propre régime linguistique (4 à 6 langues officielles, 3 à 4 langues de travail).

Le quart des opérations de maintien de la paix (OMP) bénéficie également d'un régime multilingue (anglais / français) : la Mission des Nations unies pour la stabilisation en Haïti (MINUSTAH), la Mission des Nations unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO), l'Opération des Nations unies en Côte d'Ivoire (ONUCI) et la Mission de l'Organisation des Nations unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO).

Depuis 1995, l'Assemblée générale des Nations unies adopte, tous les deux ans, une résolution sur le multilinguisme. Celle-ci permet de réaffirmer la parité des langues de travail d'une part, des langues officielles d'autre part, et la nécessité de mettre en œuvre l'ensemble des dispositions existantes relatives au multilinguisme. Ce rendez-vous biennal est également l'occasion, pour les délégations non anglophones, de promouvoir le caractère multiculturel de l'ONU via son vecteur principal, le multilinguisme.

Aux termes des résolutions 54/64 du 6 décembre 1999 et 61/266 du 16 mai 2007, le Secrétaire général adjoint chargé du Département de l'Information est également le « coordonnateur pour le multilinguisme » de l'ONU. Ce poste est actuellement occupé par le Japonais Kiyo Akasaka (qui ne maîtrise pas complètement les deux langues de travail du Secrétariat, même s'il s'adresse volontiers en français à ses interlocuteurs francophones). M. Akasaka pilote un réseau de référents « multilinguisme » dans chaque département et bureau, qui contribuent à la rédaction tous les deux ans du rapport du Secrétaire général sur le multilinguisme (cf. le dernier rapport en date A/65/488).

Règles induites

151

En matière d'interprétation, ce régime linguistique se traduit par l'octroi de services linguistiques de conférence, dans les 6 langues officielles, pour toutes les réunions des organes institués par la Charte, ainsi que toutes les conférences et réunions prévues au plan des conférences. Les organes dits « autorisés à se réunir selon les besoins » et les réunions des grands groupes régionaux³⁸ et autres grands groupes d'États membres³⁹ peuvent également disposer de services linguistiques « selon les ressources disponibles ».

En matière de traduction, tous les documents officiels demandés par les organes intergouvernementaux font l'objet de traductions dans les 6 langues officielles. La diffusion des documents officiels est soumise à la règle dite de distribution simultanée dans les 6 langues officielles : aucune version linguistique ne doit être publiée tant que toutes les versions linguistiques ne sont pas disponibles.

En matière de communication avec le grand public (sites internet, brochures, publications, etc.), si les textes sont moins explicites que pour les documents officiels, il n'en demeure pas moins que la résolution 2 (I) du 1^{er} février 1946, la résolution annuelle relative à l'information et la résolution bisannuelle sur le multilinguisme donnent mandat au Secrétaire général pour assurer la traduction des documents « importants ». La résolution relative au multilinguisme⁴⁰ « réitère [par ailleurs] la nécessité d'assurer l'égalité absolue des 6 langues officielles sur les sites internet de l'Organisation ».

³⁸ Groupe Afrique, groupe Asie, groupe Europe centrale et orientale, groupe Europe occidentale et autres États, groupe Amérique latine et Caraïbes.

³⁹ Tels que le groupe des 77, le groupe des non-alignés, etc.

⁴⁰ Résolution 63/306 du 9 septembre 2009.

En matière de correspondance avec les États membres, le Secrétariat est en principe tenu de respecter les souhaits exprimés dans le « Livre Bleu »⁴¹. Sur les 192 États membres de l'ONU, trente-sept ont demandé que la correspondance leur soit adressée en français, le reste des délégations se partageant entre l'anglais et l'espagnol.

En matière de recrutement, la règle veut que les deux langues de travail soient traitées sur un pied d'égalité. C'est à ce titre que les avis de vacances de poste du Secrétariat, tous par ailleurs publiés en français et en anglais sur le site *Inspira*⁴² de gestion des carrières, mentionnent systématiquement que le français et l'anglais sont les langues de travail du Secrétariat des Nations unies.

Si l'on se fie aux textes en vigueur, le français bénéficie d'une place de choix aux Nations unies, au titre de sa double qualité de langue de travail et de langue officielle.

Cette analyse ne résiste cependant pas à l'observation : le statut du français aux Nations unies est aujourd'hui menacé par une tendance à l'acceptation du monolinguisme - qui apparaît de manière trompeuse comme la solution de facilité en période de contrainte budgétaire, mais aussi par la place croissante de pratiques issues d'une seule sphère socioculturelle et par le développement rapide des technologies de la communication et de l'information.

1. La pratique

En interne au sein du Secrétariat des Nations unies

152

En matière de recrutement

Force est de constater que la maîtrise du français est souvent reléguée au rang de simple compétence technique, y compris dans le cadre de recrutements pour des opérations de maintien de la paix en pays francophone.

À souligner toutefois que, depuis le début de l'année 2011, le Département de l'Appui aux missions a accru ses efforts en faveur de la mise en œuvre concrète des obligations en matière linguistique - disponibilité systématique des fiches de poste en français (ce qui n'était pas le cas auparavant), compétences linguistiques mises en exergue dans les fiches de poste, efforts sur la composition des jurys de recrutement, etc.

De même, il convient de noter les efforts du Département des affaires politiques, dont relèvent les missions d'observations électorales, pour recruter des observateurs électoraux maîtrisant la langue du pays concerné.

Si le portail des ressources humaines *Inspira* est disponible, comme il se doit, en français et en anglais, la plupart des avis de vacance de poste exigent la seule maîtrise de l'anglais, même s'il est systématiquement rappelé que l'anglais et le français sont les deux langues de travail du Secrétariat. La parité des langues de travail n'est donc pas respectée dans les faits, le français n'étant exigé que lorsque l'essentiel des tâches pour le poste concerné doit être effectué en français. Dans tous les autres cas, le français est considéré exclusivement comme un outil supplémentaire, y compris pour les postes en opérations de maintien de la paix (OMP) francophones.

⁴¹ ST/SG/SER.A/301

⁴² <https://inspira.un.org>

Par ailleurs, même lorsqu'elle est exigée dans l'avis de vacance de poste, la maîtrise du français n'est jamais considérée comme un critère discriminant. Dans de nombreux cas récents, le Bureau des ressources humaines du Département de la gestion a fait le choix d'ignorer ce critère, en présélectionnant des candidats inaptes à travailler en français, même pour des postes spécifiques tels que les sections francophones du Département de l'information.

De manière générale, les jurys de recrutement sont rarement composés d'agents capables de faire passer les entretiens de substance « dans l'une des deux langues de travail » au choix du candidat. La présence de fonctionnaires francophones n'est en effet pas garantie, hormis lorsque la maîtrise du français est exigée pour le poste concerné – et donc testée comme une compétence technique spécifique. En conséquence, les candidats francophones ne peuvent présenter leur candidature en français : l'anglais est, de fait, la langue véhiculaire en matière de recrutement, même si cette pratique se fonde sur des interprétations contestables des textes en vigueur.

Plus généralement, le système *Inspira* fait l'objet de plaintes de la part de candidats issus de certains pays francophones, où l'accès à cette plate-forme informatisée, seul outil de recrutement de l'ONU, est plus difficile. Se pose également le problème de la pré-sélection par mots-clés, qui tend à écarter systématiquement les candidats francophones. En effet, les procédures automatisées sont généralement calibrées sur des termes anglais, ce qui est fortement préjudiciable aux candidats ayant présenté leur candidature en langue française.

La publicité faite autour des vacances de poste a également un impact sur la nature des candidatures recueillies. Rares sont en effet les avis de vacance publiés dans des journaux francophones : *The Economist* est largement plébiscité pour tous les postes de haut niveau (en particulier de grade D), *Le Monde* et *Jeune Afrique* publiant essentiellement les avis de vacance exigeant la maîtrise du français – ce qui constitue une pré-sélection de fait.

Parmi les éléments nouveaux liés à l'adoption de la résolution A/65/247, qui vient compléter le cadre de réforme des ressources humaines engagé en 2008, deux seront à suivre en particulier, car ils établiront les fondements des pratiques pour les années à venir : le programme des jeunes administrateurs, dont le concours 2011 est ouvert à la France et à de nombreux pays francophones, et la mise en place des engagements continus.

Pour le programme des jeunes administrateurs, les deux volets des épreuves écrites du mois de décembre 2011 seront disponibles en français et le Bureau de la gestion des ressources humaines du Secrétariat indique que la composition des jurys assurera une correction équitable pour toutes les langues. Une vigilance spéciale devra cependant être exercée s'agissant de l'organisation des oraux du concours, prévus au printemps 2012.

Concernant l'octroi d'engagements continus suivant les dispositions de la section VI de la résolution susvisée, il conviendra de suivre particulièrement l'application du critère demandant la maîtrise d'une langue officielle des Nations unies autre que sa langue maternelle.

En matière d'avancement

Des incitations ont été mises en œuvre pour développer le multilinguisme. À ce titre, la maîtrise du français peut avoir des conséquences positives en termes d'avancement ou permettre d'obtenir des primes linguistiques⁴³. Mais ces incitations semblent insuffisantes au regard d'une tendance de fond au monolinguisme.

⁴³ Comme le pose la disposition 103.6 du Règlement, « une prime de connaissance linguistique peut être accordée à un agent qui « démontre qu'il connaît suffisamment deux des langues officielles ».

Les cours de langue ne sont en effet pas obligatoires, même lorsqu'il s'agit de déployer, en territoires francophones, des personnels ne maîtrisant pas le français à l'origine. L'inscription aux cours de langue relève de la bonne volonté des agents et non d'une logique visant à satisfaire les besoins avérés des départements. Les formations dites « sur objectifs spécifiques » sont ainsi l'exception plus que la règle, et les besoins des agents eux-mêmes semblent encore largement ignorés – malgré une récente amélioration sensible, grâce à la mise en place d'enquêtes recensant leurs souhaits et évaluations. Enfin, le manque de suivi conduit très peu d'agents à passer (et réussir) l'examen d'aptitude linguistique (LPE, *Language Proficiency Examination*), qui conditionne l'octroi d'avantages dans le déroulement de la carrière. De manière ironique, le site internet présentant cet examen n'est disponible qu'en anglais.

Dans les relations de travail

Peu de francophones s'expriment au quotidien dans leur langue principale. L'environnement de travail est, il est vrai, largement défavorable au multilinguisme, en particulier à New York. Les agents francophones tendent donc à privilégier la langue majoritaire, par pragmatisme, pour éviter de se démarquer ou pour lutter contre l'opinion encore largement répandue que les francophones maîtrisent mal les langues étrangères. Au final, dans la majorité des cas, l'anglais l'emporte donc sur le lieu de travail.

Il est à relever que la disposition des supérieurs hiérarchiques à l'égard du français est déterminante dans l'attitude des subordonnés et, par conséquent, dans l'emploi des deux langues de travail au sein d'un service.

154

Vis-à-vis des États membres

En matière d'interprétation

L'anglais est la langue source dans 80 % des débats. Lors de la 65^e session de l'Assemblée générale des Nations unies en septembre 2010 par exemple, les représentants de 22 pays seulement se sont exprimés entièrement en français. Cinq autres se sont exprimés alternativement en français et en anglais.

La qualité de l'interprétation est par ailleurs inégale, notamment du fait de la difficulté des Nations unies à disposer d'effectifs suffisants et à recruter les meilleurs éléments des écoles d'interprétation. Plusieurs postes d'interprètes français sont ainsi vacants à New York, et l'on dénombre en moyenne un départ à la retraite par an. Pour pallier les déficits, le Secrétariat ouvre progressivement ses portes à de jeunes stagiaires en cours de formation (non diplômés), qu'il s'agit de fidéliser en vue d'un recrutement ultérieur.

La concurrence entre les organisations internationales pour le recrutement des interprètes pèse par ailleurs sur la qualité et la régularité des services rendus aux délégations – les Nations unies n'étant plus l'unique employeur potentiel, ni désormais le plus compétitif. La profession, très bien organisée, est fortement règlementée. Aucune réunion avec interprétation ne peut ainsi être programmée entre 13 heures et 15 heures ou au-delà de 18 heures. Passée cette échéance, les débats sont soit ajournés, soit poursuivis sans interprétation. Les consultations informelles (ou officielles) ne peuvent quant à elles se voir proposer de services d'interprétation qu'en fonction des disponibilités. S'agissant enfin des réunions dites « officielles-officieuses », elles se tiennent sans interprétation, au préjudice des délégations francophones notamment. Or, ces consultations et réunions sont le lieu véritable des

négociations des résolutions pour l'Assemblée générale et ses commissions principales. Le caractère non systématique des services d'interprétation a pour conséquence que la négociation des textes se fait en langue anglaise dans 90 % des cas, avec un impact immédiat sur les services de traduction (cf. infra). Comble du paradoxe, la résolution sur le multilinguisme, qui, tous les deux ans, est proposée par le groupe francophone, est ainsi négociée en anglais.

Le non-respect récurrent du plan des conférences du fait des ajustements de dernière minute induit également une absence d'interprétation, dès lors que les réunions sont programmées en dehors des plages horaires officielles ou au-delà des capacités des services de conférence. Il a par ailleurs été constaté, pour les réunions programmées « hors siège » (c'est-à-dire hors lieux d'affectation disposant de services de conférence), que l'interprétation et la traduction n'étaient que rarement prises en compte dans le budget prévisionnel.

En matière de traduction des documents

L'anglais est la langue source dans 90 % des cas. L'absence ou l'irrégularité des services d'interprétation au cours des différentes phases de négociation des textes expliquent en grande partie ce pourcentage élevé – les résolutions et autres rapports étant négociés en langue anglaise.

Le non-respect des délais de transmission par les « départements auteurs » au Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences (DAGCC) influe sur la disponibilité des documents – aucune version ne devant être publiée tant que l'ensemble des 6 versions linguistiques n'est pas disponible (aux termes de la règle de distribution simultanée) – mais aussi sur la qualité générale des traductions, les textes devant obligatoirement être disponibles dans les six langues avant adoption formelle. Dans certains cas, le délai de traduction des documents soumis au DAGCC ne dépasse pas 24 heures, au détriment de la qualité. À souligner que la 5^e Commission adopte désormais systématiquement ses résolutions hors délais, quelques heures seulement avant leur approbation par l'Assemblée générale. Ces méthodes de travail, qui laissent à peine le temps au Secrétariat de procéder aux calculs des implications financières des mesures adoptées, ne permettent en général pas de disposer des traductions des documents avant leur adoption en séance formelle de l'Assemblée générale. Des protestations officielles sont systématiquement émises par la délégation française au nom des francophones, mais aucun autre groupe linguistique ne se joint aux réclamations formulées.

Par ailleurs, on constate que les « départements auteurs » ne prévoient pas systématiquement, dans leur programmation budgétaire, les traductions de leurs documents non-officiels (dont manuels, brochures, dépliants, etc.) ou de leurs sites internet. Ces documents sont par conséquent généralement monolingues. Ainsi, le nouveau site internet du Département des opérations de maintien de la paix, dont l'architecture générale a été entièrement repensée et rationalisée, n'est disponible dans sa nouvelle version qu'en anglais. Les cinq autres versions linguistiques n'ayant pas été prévues, le département se voit dans l'obligation de rechercher des financements ad hoc pour assurer la traduction des contenus et le financement des cinq plates-formes linguistiques autres que l'anglais.

Enfin, les comptes rendus analytiques (verbatim) des débats de l'Assemblée générale ou du Conseil économique et social portent une cote et sont considérés comme des documents officiels, soumis à la règle de distribution simultanée dans les six langues. Les six sections linguistiques de comptes rendus analytiques enregistrent de très nombreux retards dans leur production, les documents étant publiés parfois six mois après la tenue des réunions, rendant caduc leur intérêt pour les délégations.

En matière de diffusion des documents

La règle de transmission simultanée dans les six langues officielles de l'Organisation n'est que rarement respectée. Régulièrement, des documents labellisés « copies avancées » sont publiés et diffusés exclusivement en anglais, dès avant la traduction, ce qui contribue au pourcentage élevé de documents en langue source anglaise – les textes étant négociés et présentés originellement en anglais.

Par ailleurs, même lorsque les documents sont effectivement disponibles dans les six langues – ce qui doit être le cas pour tous les documents officiels des Nations unies, seule la version anglaise des documents est publiée via la plate-forme internet des départements concernés. Pour accéder à ces documents, il faut donc en faire la recherche active via le service de diffusion électronique des documents ou les réclamer aux services de la bibliothèque *Dag Hammarskjöld*.

Enfin, si la suppression des copies papier des documents au profit de leur diffusion par voie électronique est à soutenir, tant pour des raisons environnementales que budgétaires, il convient de rester vigilant sur les conséquences potentielles de cette mesure, comme la non-disponibilité de certains services en langue française. En effet, sous couvert du caractère expérimental des initiatives de « dématérialisation », telle que la diffusion automatique par messagerie électronique des documents (UNDOCS), le DAGCM se contente souvent de distribuer une seule version linguistique, contrairement à ses obligations réglementaires.

En matière de services d'information

156

On constate une relative résilience du multilinguisme dans les médias traditionnels au sein du Département de l'Information. Ainsi, la radio des Nations unies⁴⁴ diffuse quotidiennement des informations en français. Il en est de même pour le Centre d'actualité de l'ONU⁴⁵ qui propose des informations « de dernière minute » directement rédigées en langue française, et les 63 centres d'information des Nations unies⁴⁶ dont une douzaine utilisent – entre autres – le français comme langue de communication. Les communiqués de presse de l'ONU sont également diffusés dans les deux langues de travail du Secrétariat, tout comme l'intranet de l'ONU et l'intranet des États membres. Il faut cependant relever que les deux versions linguistiques de l'intranet de l'ONU ne sont pas identiques : l'ensemble des informations n'est pas toujours mis en ligne en français et les retards sur la publication des éléments en anglais sont quasiment systématiques.

Le point de presse quotidien du porte-parole du Secrétariat se tient enfin exclusivement en langue anglaise, alors que plus de 10 % des organisations professionnelles, qui disposent de locaux de l'ONU sont francophones, et que les journalistes francophones représentent plus de 10 % des journalistes accrédités.

En matière de sensibilisation du public

Les derniers mois ont connu une ouverture au monde de l'éducation assez favorable au déploiement de la langue française. À titre d'exemples, le « Cyberschoolbus » de l'ONU propose un site internet et de la documentation pédagogique en français, tout comme l'initiative « Impact universitaire des

⁴⁴ <http://unmultimedia.org/radio/french>

⁴⁵ www.un.org/french/newcentre/index.html

⁴⁶ <http://unic.org/aroundworld/unics/fr/index.asp>

Nations unies ». À l'inverse, Simul'ONU, une initiative visant à faire découvrir l'Organisation aux étudiants, ne propose que des services en langue anglaise (sites internet, services de conférence, etc.).

S'agissant de l'ouverture aux visiteurs, le siège des Nations unies à New York offre des visites guidées en français, mais les explications dans les salles d'expositions et le site internet destiné aux visiteurs⁴⁷ ne sont proposées qu'en anglais.

Ce constat relativement satisfaisant en matière de respect du multilinguisme dans les médias traditionnels gérés par le Département de l'information tranche cependant avec la situation qui prévaut dans les nouveaux médias. En effet, le monolinguisme y est clairement assumé, en dépit des obligations et des responsabilités particulières qui pèsent sur le Département de l'information, dont le Secrétaire général adjoint assume également les fonctions de Coordonnateur pour le multilinguisme. Le développement des technologies de l'information et de la communication et des médias sociaux, et le double défi de la traduction et de la mise à jour en temps réel qu'il implique, s'accompagnent d'une tendance à l'usage dominant de l'anglais.

Les moyens accordés à la traduction des sites internet par les départements auteurs étant très largement insuffisants (voire inexistant), les usagers des plates-formes francophones des sites internet en viennent à les désertier au profit des plates-formes anglophones, toujours plus fournies, mieux agencées et mises à jour en continu – justifiant ainsi, a posteriori, la concentration des moyens humains et financiers sur les versions linguistiques les plus consultées. Le cas du site internet du Département des opérations de maintien de la paix (DOMP) est à cet égard révélateur. Le budget de la version anglaise du site ayant seul été prévu, les cinq autres versions linguistiques diffusent des informations désuètes sur une plate-forme peu ergonomique⁴⁸.

De la même manière, le site internet « UN Multimédia »⁴⁹, centrale d'informations audiovisuelles à destination à la fois du grand public et des professionnels des médias, n'est proposé qu'en langue anglaise dans sa version extensive. Si les cinq autres versions linguistiques sont formellement disponibles, elles sont sous-dimensionnées et la plupart des outils proposés par UN Multimedia (UN Audio Library, UNiFeed, UN in Action, etc.) n'existent qu'en anglais. Ces outils étant destinés aux professionnels, les médias francophones se voient paradoxalement contraints de diffuser des documents en langue anglaise, même lorsque la langue originelle des intervenants est le français. Les coûts de traduction des documents audiovisuels sont donc artificiellement transférés du Département de l'information vers les usagers de ces outils – les professionnels des milieux journalistiques non-anglophones.

Sur les réseaux sociaux, qui sont devenus en quelques années un des modes de communication privilégiés de l'ONU et de ses fonds et programmes, notamment en direction des nouveaux publics, le monolinguisme est également à déplorer : sur 350 réseaux sociaux recensés (*Facebook*, *Twitter*, *YouTube*, *Flickr*, etc.), une trentaine seulement diffuse des informations en langue française. À titre d'exemple, le compte *Twitter* de l'ONU⁵⁰, qui compte 300 000 abonnés, ne diffuse qu'en anglais. Les disparités entre les différentes langues officielles sont par ailleurs flagrantes, y compris sur les réseaux mettant en œuvre une politique en faveur du multilinguisme. Le compte *YouTube* des Nations unies⁵¹ présente par exemple 94 % des vidéos en anglais, seules 15 % sont disponibles en français.

⁴⁷ <http://visit.un.org/wcm/content>

⁴⁸ www.un.org/en/peacekeeping

⁴⁹ www.un.org/fr/multimedia/

⁵⁰ www.twitter.com/#!/UN

⁵¹ www.youtube.com/user/unitednations

Dans les centres de documentation et les bibliothèques des Nations unies

Des efforts ont été constatés pour promouvoir le multilinguisme. Le système de diffusion électronique des Nations unies (SEDOC) est accessible, par exemple, dans les 6 langues officielles de l'Organisation. Il répertorie l'ensemble des documents officiels de l'ONU depuis 1946 et représente un outil capital pour le public, les délégations, et le monde de la recherche. Cependant, les documents en question sont catalogués et indexés en anglais uniquement : la recherche d'un document exige donc que l'utilisateur maîtrise suffisamment cette langue.

Les services de la bibliothèque proposent par ailleurs des formations aux outils électroniques, dispensées dans plusieurs des langues officielles des Nations unies, et destinées aux personnels des Nations unies et aux délégués des missions. Depuis le début de l'année 2011, 7 sessions de formation ont ainsi été proposées en français à New York (réunissant 49 fonctionnaires) et 3 autres en espagnol (pour 9 individus). En guise de comparaison, 55 formations ont été proposées en anglais sur la période considérée, soit près de 600 personnes formées.

Plusieurs outils de diffusion électronique et banques de données n'existent toujours qu'en langue anglaise, tels que UNBISNET, le système d'informations bibliographique de l'ONU. Quant aux archives actuellement en cours de numérisation, les documents en langue anglaise y sont systématiquement prioritaires.

En matière de publications de documents non-officiels

158

Le multilinguisme ne relève pas d'une obligation, mais exclusivement d'une politique volontariste. Il est résulte d'importants écarts entre l'anglais et les cinq autres langues officielles. Le site internet dédié aux publications de l'ONU est ainsi disponible dans trois langues, français, anglais et espagnol, mais la plupart des titres (60 % précisément) n'existe qu'en anglais exclusivement, tandis que 40 % sont disponibles dans deux ou plusieurs langues (dont l'anglais généralement). Les applications dites « mobiles » pour téléphones portables, tablettes ou lecteurs numériques, ne sont par ailleurs disponibles qu'en langue anglaise « à ce stade », au motif qu'elles demeurent expérimentales. Quelques titres phares sont néanmoins publiés dans plusieurs langues, que ce soit des ouvrages récurrents de l'ONU ou de ses fonds et programmes, ou des magazines (*Afrique Renouveau* et *Chronique ONU* par exemple). Pour assurer la disponibilité des documents dans un nombre toujours plus grand de langues, le Département de l'information a organisé la cession de ses droits en échange de la traduction et la publication de ses ouvrages, à coût budgétaire nul.

En matière de correspondance avec les États membres

Les règles sont globalement respectées pour le courrier papier, à l'exception notable des enquêtes réalisées par le Secrétariat, qui sont presque systématiquement expédiées en langue anglaise seulement. Les délégations font connaître chaque année leurs souhaits en la matière au travers du *Livre bleu des Nations unies*, qui répertorie l'ensemble des représentations permanentes à New York, et selon lequel 37 pays sollicitent une correspondance en français. En ce qui concerne les courriels, considérés comme des documents « informels », les règles ne sont pas respectées – la plupart d'entre eux étant expédiés en langue anglaise, sans aucune traduction.

La politique des achats

Cette politique n'est pas conforme aux règles définissant le régime linguistique de l'ONU. Bien que le Service des achats des Nations unies n'ait pas répondu au sondage sur l'usage du français établi dans le cadre de la présente étude, le site internet anglais du service des achats⁵² montre que l'essentiel des appels d'offre est formulé en anglais, même lorsqu'ils portent sur des pays francophones. Dans la plupart des appels d'offre accessibles, l'anglais est la langue exigée pour la rédaction de l'offre technique et financière, même lorsque l'appel d'offre exige la maîtrise de langues étrangères telles que le français. De telles pratiques sont potentiellement discriminatoires vis-à-vis des acteurs économiques locaux.

En matière de justice interne

Si le principe reste que le justiciable doit pouvoir déterminer la langue de travail (anglais ou français) dans laquelle il souhaite que l'ensemble de la procédure soit menée, le déficit de juges francophones et une relative prévalence du droit issu de la « *Common Law* » constituent un terrain favorable à des entorses potentielles à cette règle.

Face à ces constats en demi-teinte, les francophones tentent de s'organiser, à leur niveau, par le biais d'associations de fonctionnaires internationaux francophones ou via l'Organisation internationale de la Francophonie et le Groupe des ambassadeurs francophones.

2. Les initiatives francophones

159

Les initiatives de nature associative

L'association des Français fonctionnaires internationaux de New York (AFFIN)

L'AFFIN a pour objet de créer et de maintenir un lien de solidarité et de constituer une structure de concertation et de dialogue entre les fonctionnaires internationaux français, en exercice ou retraités, de coordonner leurs efforts et de renforcer leur action.

Elle compte une centaine de membres et sympathisants actifs. Elle organise régulièrement des activités, en langue française, d'intérêt général ou de nature conviviale. Ainsi, en janvier 2010, une cérémonie de solidarité avec le peuple haïtien a été organisée par l'AFFIN, en partenariat avec l'association « Aux Antilles » des Nations unies. L'AFFIN a également proposé à ses adhérents un cycle de conférence-débats portant notamment sur le statut de fonctionnaire international et les réformes en cours en matière de gestion des ressources humaines aux Nations unies. Pour les deux années à venir, l'AFFIN souhaite développer son axe francophone. À ce titre, elle a organisé à New York le 29 juin 2011 une rencontre-débat en français autour d'un romancier et diplomate belge et prévoit d'organiser à l'automne 2011 un exposé sur l'évolution du français journalistique contemporain à l'heure d'internet et de l'influence croissante des anglicismes, basé sur les recherches d'une interprète française travaillant à l'ONU.

⁵² www.un.org/depts/ptd/ , <http://www.ungm.org>

L’AFFIN a développé de nombreux partenariats, avec l’Association culturelle Francophone (ACF) et l’association « Aux Antilles », toutes deux membres du Comité des loisirs des Nations unies, avec la Représentation permanente de l’OIF à New York et la mission française auprès des Nations unies, avec le Service de coopération et d’action culturelle de l’ambassade de France auprès des États-Unis et le Comité des associations françaises et de langue française de New York. Elle entretient également des relations étroites avec d’autres associations de fonctionnaires internationaux : Association des Français fonctionnaires internationaux de Genève (AFIF-G), Association des Français fonctionnaires internationaux des Pays-Bas (AFIF-PB), l’Association Francophone des fonctionnaires des organisations internationales (AFFOI) ainsi que des associations de fonctionnaires internationaux d’autres pays européens, avec lesquelles l’AFFIN est constituée en réseau.

L’association « Aux Antilles » des Nations unies

L’association « Aux Antilles » fait partie du Comité des loisirs des Nations unies. Elle est désormais forte d’une vingtaine d’années, et dispose d’un vivier d’une centaine d’adhérents au sein des Nations unies (principalement de nationalité haïtienne), auxquels s’ajoutent de nombreux sympathisants dans les missions des États membres de la Caraïbe et des pays francophones, ainsi que des résidents new-yorkais.

Ses activités sont d’abord culturelles (concerts, lectures, festivals) mais aussi humanitaires. Après le tremblement de terre qui a frappé Haïti en janvier 2010, l’association a organisé plusieurs événements commémoratifs destinés à lever des fonds en soutien aux victimes et familles de victimes, directement ou en partenariat avec le Comité du personnel des Nations unies pour les secours aux victimes.

160

L’association est bien implantée dans le paysage culturel new-yorkais. Elle a développé des partenariats avec d’autres associations relevant du Comité des loisirs des Nations unies, tels que l’Association culturelle Francophone (ACF) ou la Bibliothèque de langue française, mais également avec le site d’informations « Voilà New York » et le Service de coopération et d’action culturelle de l’ambassade de France auprès des États-Unis.

La bibliothèque de langue française

La bibliothèque de langue française, créée en 1949 et rattachée au Comité des loisirs des Nations unies, dispose d’une collection de 5000 ouvrages. Depuis la mise en œuvre du plan cadre d’équipement des Nations unies, au titre duquel l’ensemble des services du Secrétariat ont dû être déplacés, la Bibliothèque de langue française ne dispose plus de local et s’est vue dans l’obligation de suspendre ses activités, jusqu’à la fin de l’année 2011.

L’Association culturelle Francophone (ACF)

L’ACF a pour but de favoriser les échanges entre francophones au sein de l’ONU. Elle fait partie du comité des loisirs des membres du personnel de l’ONU. Son audience est aujourd’hui limitée.

L'Association francophone des fonctionnaires des organisations internationales (AFFOI)

L'AFFOI est une association ouverte à tous les fonctionnaires internationaux francophones indépendamment de leur lieu d'affectation. Elle promeut la diversité culturelle et linguistique au sein des organisations internationales et lutte contre la domination de modèles professionnels perçus comme « uni-culturels ». L'AFFOI cherche à cette fin à offrir aux fonctionnaires internationaux des outils concrets pour faire vivre le multilinguisme dans les organisations internationales. Elle a développé un « manifeste en faveur de l'usage du français et de la diversité linguistique et culturelle dans les organisations internationales » qui bénéficie d'un large soutien (notamment de hautes autorités d'organisations internationales et d'institutions nationales). Créée en 2008 et basée au Pays-Bas, l'AFFOI cherche toutefois à développer ses activités à New York, où elle dispose depuis peu d'une représentante locale. À cette fin, son président s'est rendu à New York en mars 2011 pour présenter les activités de l'association. Sa visite a donné lieu à deux séminaires, l'un en partenariat avec l'université des Nations unies dans le cadre de la Journée du français aux Nations unies (lundi 21 mars 2011), l'autre en partenariat avec la Représentation permanente de l'OIF.

Les initiatives menées sous l'égide de l'OIF

L'OIF dispose à New York d'une Représentation permanente auprès des Nations unies. Tous les États membres et observateurs de l'OIF sont dotés à New York d'une mission, certains y animant également, en parallèle, un centre culturel.

L'OIF, compte tenu de ses compétences qui couvrent désormais un spectre étendu⁵³, entretient naturellement des relations étroites avec l'ONU. Ces relations sont formalisées dans le cadre d'une résolution bisannuelle de l'Assemblée générale des Nations unies⁵⁴. Parallèlement, l'OIF a conclu de nombreux accords-cadres avec des fonds, programmes, agences et institutions spécialisées des Nations unies, tels que l'Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture (Unesco), le PNUD, le Fonds des Nations unies pour l'enfance (Unicef), le Programme commun des Nations unies sur le VIH/Sida (ONUSIDA), l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Haut Commissariat aux droits de l'homme (OHCHR), la Conférence des Nations unies sur le commerce et le développement (CNUCED), et la Commission économique des Nations unies pour l'Afrique (CEA).

L'OIF soutient par ailleurs des programmes de formation de diplomates spécialisés dans le suivi des questions multilatérales, susceptibles de travailler auprès d'organisations internationales. Un mémorandum d'entente a ainsi récemment été conclu entre l'OIF et l'Égypte prévoyant la mise en œuvre d'un plan de formation, sur trois ans, de 1 500 diplomates et fonctionnaires égyptiens qui se destinent à une carrière au sein ou auprès des organisations internationales.

Une participation francophone accrue aux opérations de maintien de la paix des Nations unies figure par ailleurs au rang des priorités de l'OIF au terme du plan triennal 2010-2013 à un moment où environ 50 % des opérations de maintien de la paix ont lieu dans des pays francophones.

À l'échelon local, la Représentation permanente de l'OIF assure la coordination du groupe francophone à New York. Dans le cadre du groupe des ambassadeurs francophones, actuellement présidé par l'ambassadeur Représentant permanent de la France auprès de l'ONU, l'Observateur permanent de

⁵³ Diversité culturelle et linguistique ; paix, démocratie et droits de l'homme ; éducation et formation ; développement durable et solidarité ; jeunesse ; culture numérique ; égalité hommes-femmes et société civile.

⁵⁴ Cf. résolution A/65/263 du 14 janvier 2011.

l'OIF assure le rôle de Secrétaire du groupe, garant de la mémoire institutionnelle du groupe (cf. infra). En tant que Secrétaire du groupe, la Représentation permanente de l'OIF auprès des Nations unies prend également une part active dans les démarches entreprises à l'égard généralement du Secrétariat des Nations unies au nom du groupe francophone.

La représentation permanente de l'OIF auprès des Nations unies joue enfin un rôle important dans les célébrations autour de la Journée de la langue française et de la Journée du français à l'ONU, événements ayant lieu aux alentours du 20 mars. Cette année, plusieurs séminaires ont été organisés conjointement par la Représentation permanente de l'OIF et d'autres partenaires, notamment l'université des Nations unies.

La concertation francophone dans le cadre du groupe des ambassadeurs francophones de New York

Le groupe des ambassadeurs francophones de New York existe depuis 1986. Il s'est peu à peu institutionnalisé jusqu'à être aujourd'hui bien inscrit dans le paysage onusien. Il s'appuie sur une communauté francophone solide : parmi les représentations permanentes aux Nations unies, 43 sont francophones et 56 missions ont désigné un « point focal Francophonie » au sein de leurs équipes.

Les actions menées au nom du groupe relèvent de plusieurs thématiques : le développement des échanges entre francophones en général et notamment la concertation en amont des grands rendez-vous onusiens ; la promotion de l'usage du français en application du régime linguistique dans les enceintes onusiennes et la promotion de la présence francophone à l'ONU. L'appui à la présence francophone à l'ONU passe par des soutiens solidaires aux candidatures francophones entre membres du groupe. Pour atteindre ces objectifs, le groupe est organisé en sessions plénières des ambassadeurs, mais aussi en réseaux de veilles thématiques (francophonie et renforcement du fait francophone ; maintien de la paix ; coopération au développement ; démocratie, État de droit et droits de l'homme) qui se réunissent régulièrement, au niveau des experts généralement.

Le groupe se présente par ailleurs comme le cadre naturel des négociations portant sur la résolution bisannuelle sur le multilinguisme. Le coordonnateur du réseau de veille « multilinguisme et renforcement du fait francophone » (actuellement le représentant Permanent du Sénégal) porte en effet les négociations, de l'élaboration du projet à l'adoption finale par l'Assemblée générale.

Le Président du groupe des ambassadeurs francophones, conjointement avec l'Observateur permanent de l'OIF auprès de l'ONU, mène par ailleurs de nombreuses démarches, au nom et avec l'appui du groupe francophone. À titre d'exemple, ont fait l'objet de démarches en 2011 : la traduction du protocole Accès aux ressources et partage des avantages (APA) de la Convention sur la biodiversité, lié à l'Accès aux ressources génétiques et au partage des avantages qui en découlent ; les insuffisances de la plate-forme www.undocs.org de diffusion des documents ; les difficultés rencontrées par les fonctionnaires des Nations unies à présenter leurs candidatures dans la langue de travail de leur choix.

3. Les perspectives

Les insuffisances observées au sein du Secrétariat des Nations unies en matière de respect des règles relatives au multilinguisme peuvent avoir des conséquences au-delà des difficultés liées à l'absence d'interprétation des débats ou de traduction des documents. Lorsque la réglementation en matière de

recrutement ou de promotion n'est pas respectée, c'est l'efficacité – voire la légitimité – de l'Organisation dans son ensemble qui peut en souffrir. C'est le cas dans certaines opérations de maintien de la paix, par exemple, où l'impossibilité pour les personnels de communiquer avec la population dans la langue locale alimente les frustrations. C'est également le cas lorsque les agences ou les fonds et programmes produisent des documents de coopération et interviennent dans une langue étrangère maîtrisée par les bailleurs, mais non par les autorités locales chargées de la mise en œuvre de ces outils.

Au regard de ce constat, et mesurant la difficulté pour les délégations francophones à travailler en français dans le système des Nations unies, les pays membres de l'Organisation internationale de la Francophonie sont mobilisés pour exiger le respect des textes et encourager la pratique du français, à l'ONU et dans les organisations internationales. Cet engagement s'est traduit, en 2006, par l'établissement d'un *Vadémécum* relatif à l'usage du français dans les organisations internationales⁵⁵. Véritable déclaration politique, réitérée par les chefs d'État des pays membres de l'OIF dans le cadre du Sommet de la Francophonie à Montreux en octobre 2010, le *Vadémécum* constitue un message fort en ce qu'il émane de plus d'un tiers des États membres de l'Organisation des Nations unies. Sa mise en œuvre, par les États membres, associés et observateurs, continuera à faire l'objet d'un contrôle attentif, tous les deux ans, dans le cadre du « Document de suivi de mise en œuvre du Vadémécum ». Un « Guide pratique de mise en œuvre du Vadémécum relatif à l'usage du français dans les organisations internationales »⁵⁶ est désormais disponible à cet effet.

Il convient enfin de souligner que les actions de sensibilisation de haut niveau portent leurs fruits : ainsi, la visite à New York, en février 2010, du Représentant personnel du Président de la République pour la Francophonie, M. Jean-Pierre Raffarin, a permis de progresser sur les questions de traduction de documents dans les opérations de maintien de la paix et également de renforcer la motivation de certains hauts responsables (dont le Secrétaire général lui-même) à poursuivre leurs efforts pour une pratique quotidienne du multilinguisme.

Nous entrons dans une période charnière, avec la mise en place de nouvelles politiques en matière de ressources humaines, l'adoption récente d'une nouvelle résolution sur le multilinguisme et la perspective d'un rapport du Bureau des services de contrôle interne sur le multilinguisme aux Nations unies. Des actions à tous les niveaux seront donc essentielles pour lutter contre la tentation de la facilité, consolider les progrès réalisés et orienter les réformes en cours dans un sens favorable au multilinguisme et à la promotion du caractère multiculturel des Nations unies.

⁵⁵ www.francophonie.org/IMG/pdf/Vade-mecum_Fcs_vie_intnale_2006.pdf

⁵⁶ www.francophonie.org/img/pdf/guide_pratique_du_vademecum.pdf

II. L'Office des Nations unies à Genève

Si le constat assez mitigé que nous pouvons faire de l'état du multilinguisme au sein des Nations unies à Genève est en partie imputable au Secrétariat de l'ONU même qui ne respecte pas toujours ses obligations dans ce domaine, les États francophones portent aussi leur part de responsabilité, que ce soit par le non-respect des règles mises en place par l'administration pour tenter de surmonter des contraintes budgétaires croissantes ou par leur propension à utiliser l'anglais malgré leurs engagements à défendre le français.

La mobilisation des francophones pour la défense du multilinguisme est plus que jamais nécessaire à l'aube de difficultés budgétaires croissantes. De nombreuses initiatives peuvent être menées pour éviter au multilinguisme de se retrouver dans une situation de citadelle assiégée face aux discours de rationalisation des choix budgétaires. Les États membres peuvent contribuer efficacement au débat sur l'opportunité d'employer des outils d'aide à la traduction qui pourraient dégager d'importantes marges de productivité pour les traducteurs. Ils ont également un rôle à jouer pour assister l'ONU dans le renouvellement des effectifs des services de traduction et d'interprétation.

Comme l'a démontré le Pr François Grin dans son ouvrage sur l'économie du multilinguisme présenté à l'ONU à Genève : si les services de traduction et d'interprétation peuvent avoir un coût conséquent, le coût de l'unilinguisme peut être bien supérieur. Et si l'efficacité d'une organisation se mesure par les coûts qu'elle représente, elle se mesure également par son efficacité dont l'ancien directeur général de l'ONUG, M. Sergheï Ordzhonikidzé, a affirmé qu'elle était étroitement liée au multilinguisme.

164

Siège européen des Nations unies et de nombreuses organisations du système des Nations unies, Genève constitue après New York le deuxième centre de conférences au monde en termes de réunions ou de documents traduits. Près de 40 000 fonctionnaires internationaux et diplomates y travaillent dont plus de 3 500 Français, la nation la plus représentée. La question de l'emploi du français dans ce qui est le plus important centre de conférence en terre francophone revêt donc une importance toute particulière.

Le statut du multilinguisme dans le système des Nations unies s'appuie notamment sur la résolution 50/11 de l'Assemblée générale, adoptée en 1995, qui rappelle que « l'universalité des Nations unies et son corollaire le multilinguisme impliquent pour chaque État membre de l'Organisation, quelle que soit la langue officielle dans laquelle il s'exprime, le droit et le devoir de se faire comprendre et de comprendre les autres ». En vertu des règles en vigueur aux Nations unies, toutes les réunions officielles doivent bénéficier de l'interprétation dans les six langues officielles de l'organisation (anglais, arabe, chinois, espagnol, français et russe) et tous les documents officiels doivent être disponibles simultanément dans les six langues.

L'application imparfaite de cette règle par le Secrétariat des Nations unies oblige les États membres à rester mobilisés sur ce sujet en assurant une veille permanente sur le respect du multilinguisme

dans l'organisation et en adoptant à l'Assemblée générale des résolutions bi-sannuelles sur le multilinguisme dont la dernière date de septembre 2009.

Les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de ces résolutions ont mené le Corps commun d'inspection à rédiger un nouveau rapport sur l'état du multilinguisme dans les organisations du système des Nations unies, 9 ans après leur précédent rapport sur le sujet. Ce rapport très attendu sera soumis à l'Assemblée générale de l'ONU en septembre 2011. Il devrait proposer une série de recommandations concrètes et innovantes visant à surmonter les difficultés actuelles.

Ces difficultés sont pour la plupart déjà identifiées. Les contraintes financières découlant de la période de rigueur budgétaire actuelle sont souvent mises en avant comme l'explication principale de ce phénomène. Elles pèsent en effet sur les capacités des services de traduction et d'interprétation à assurer leurs missions dans les temps, d'autant que le volume de documents à traduire est en constante progression à Genève depuis la création en 2006 du Conseil des droits de l'homme. Les retards fréquents constatés dans la disponibilité des documents dans les six langues poussent le Secrétariat à rechercher des solutions innovantes et à dégager des marges de productivité, mais ces efforts restent insuffisants.

Il ne faudrait cependant pas limiter les difficultés rencontrées à ces contraintes budgétaires. La suprématie de l'anglais dans le recrutement du personnel et les interventions en anglais de délégués francophones sont également responsables de la situation actuelle. « L'intransigeance francophone » telle que défendue par le Président de la République devant les ambassadeurs francophones à Paris le 20 mars 2010 est donc plus que jamais nécessaire pour endiguer le déclin de l'usage du français aux Nations unies.

La mobilisation des États membres de l'organisation, notamment francophones, et de leurs représentants est une réalité qui prend aujourd'hui plusieurs formes. Elle est aussi bien active que réactive et s'illustre dans une multitude de domaines. Elle doit beaucoup au rôle catalyseur joué par l'Organisation internationale de la Francophonie et sa délégation à Genève.

165

1. La traduction

Ce sont plus de 177 000 pages qui ont été traduites en interne par l'Office des Nations unies à Genève (ONUG) en 2010. Pour effectuer ce travail colossal, l'organisation emploie 167 traducteurs et réviseurs dont 39 pour la section française, section la mieux dotée (34 pour la section russe et une vingtaine environ pour chacune des autres sections).

En complément, près de 40 000 pages de traduction contractuelle ont été réalisées. Sur un total de près de 220 000 pages traduites pour les besoins de l'organisation en 2010, plus de 18 % ont donc été traduites à l'extérieur.

Les statistiques des Nations unies à Genève révèlent que 73,5 % des documents transmis pour traduction en 2010 l'étaient en langue anglaise contre 14,9 % en français. La suprématie de l'anglais est donc flagrante mais cette proportion reste globalement stable depuis une dizaine d'années.

La qualité des traductions est quant à elle jugée satisfaisante. Une enquête menée de décembre 2009 à mars 2010 auprès des clients de services de l'ONUG révèle que 33 % des personnes interrogées la jugent acceptable, 47 % la jugent bonne et 9 % la jugent excellente. L'ONUG organise deux fois par an une rencontre entre diplomates et représentants des services de traduction et d'interprétation afin de recueillir les doléances de deux parties et de dégager des pistes d'amélioration de la qualité des services rendus.

S'il n'existe pas de données précises à ce sujet, la prédominance de l'anglais dans la publication des documents n'ayant pas le statut de document officiel, et qui ne sont, par conséquent, pas soumis à l'obligation de traduction, est un fait et représente une source de préoccupation. Nombre de ces

documents s'avèrent en effet importants pour le travail des diplomates et peuvent donc plus difficilement être exploités.

Le volume des documents traduits est en constante augmentation. Celui-ci a en effet explosé de 40 % entre 2007 et 2010, explosion imputable notamment à la création de l'Examen périodique universel au Conseil des droits de l'homme. Les documents du Haut Commissariat aux droits de l'homme représentaient à eux seuls en 2010 plus de 60 % de l'ensemble des documents traduits par l'ONUG. Or, les services de conférences affirment que les ressources financières dont ils disposent n'ont pas progressé en proportion suffisante et que les mesures prises pour remédier aux contraintes budgétaires serrées ne leur permettent pas d'assurer leur mandat dans des conditions satisfaisantes.

Les retards dans la diffusion dans les 6 langues des documents officiels deviennent donc un problème de plus en plus fréquent. Afin de remédier à ces difficultés croissantes, l'ONU a mis en place des règles visant à faciliter le travail des traducteurs. Ainsi, les documents soumis ne doivent pas dépasser une certaine longueur et doivent être transmis au moins 10 semaines en amont des réunions pour que les documents traduits soient disponibles 6 semaines avant le début de celles-ci. Les services de conférences disposent donc de 4 semaines pour effectuer leur travail.

Le non-respect des limites de taille des documents et des délais de soumission est désigné comme étant l'un des responsables de ces retards. En effet, en 2010, seuls 35 % des documents étaient transmis dans les temps et dans la limite du nombre de mots. Ce respect des règles ne garantit cependant pas une traduction dans les temps puisque la moitié seulement de ces documents a pu être traduite dans le délai de 4 semaines accordé aux services des conférences.

Les règles susmentionnées ne suffisent donc pas à adapter le volume de travail aux capacités budgétaires des services de traduction. La volonté du Secrétaire général des Nations unies de rationaliser les dépenses budgétaires de l'organisation et de réduire de 3 % le projet de budget du Secrétariat pour la période 2012-2013 constitue une source d'inquiétude croissante pour les services de traduction. Cet objectif devrait d'ailleurs affecter les services de conférences au-delà des 3 % susmentionnés et pourrait avoir pour conséquence un gel des recrutements, un recours accru à l'externalisation des traductions et une nouvelle réduction de la taille limite des documents.

Le recours accru à des traducteurs contractuels est déjà utilisé pour surmonter les difficultés budgétaires actuelles. Leur productivité est jugée supérieure à la norme des cinq pages par jour demandée aux fonctionnaires de l'organisation. Les économies réalisées sont cependant difficiles à chiffrer et souvent contestées par les fonctionnaires qui évoquent une charge de travail accrue non comptabilisée dans les comparatifs de coûts entre les traductions en interne et les traductions réalisées à l'extérieur. Il contrôle qualité exige en effet qu'au moins 10 % de tous les documents traduits à l'extérieur soit relu par un traducteur interne. Dans les faits, ce sont bien plus de 10 % des documents qui sont relus en interne et les allers-retours des documents de qualité médiocre engendrent des coûts et des retards importants.

Pour faire face à l'augmentation de la charge de travail, nos interlocuteurs dans les services de traduction ont exprimé le souhait de disposer de 6 semaines pour effectuer les traductions, contre 4 aujourd'hui, ce qui impliquerait une disponibilité des documents traduits 4 semaines seulement avant les réunions. Si cette mesure permet d'augmenter statistiquement la proportion de documents disponibles à temps, cela ne serait pas sans conséquence sur le travail des diplomates à Genève.

Le recours à des services d'aide à la traduction est fréquemment évoqué, mais leur adoption reste lente. La raison en incombe au coût élevé des licences d'exploitation de ces logiciels et aux doutes quant à la migration vers des outils dont les coûts et les bénéfices restent méconnus. L'âge moyen des fonctionnaires des services de traduction constitue également un frein à leur adoption et nécessiterait un investissement accru dans la formation du personnel à ces nouveaux outils.

La pyramide des âges actuelle pose également la question pressante et non résolue de la relève des traducteurs. Afin de pallier au départ à la retraite de 25 à 30 % d'entre eux dans les prochaines années, des accords ont été conclus avec plusieurs écoles de traduction et d'interprétation dont l'École supérieure d'interprètes et de traducteurs (ESIT) de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 et l'École de traduction et d'interprétation (ETI) de l'université de Genève. L'objectif de ces accords est de mieux préparer les étudiants à la spécificité du travail pour les Nations unies en apportant une assistance pédagogique à ces universités et en accueillant leurs étudiants en stage.

Ces mesures ne suffisent cependant pas. Un certain nombre de candidats de qualité voient toujours leur entretien d'embauche échouer à cause de méthodes de travail inadaptées. Les taux de participation et de réussite aux concours organisés par les Nations unies restent également insuffisants et souffrent de la concurrence des institutions européennes qui recrutent et rémunèrent plus. L'absence de quotas de nationalités dans les services de traduction et d'interprétation devrait sans doute être utilisée pour accroître la publicité autour des concours linguistiques organisés par l'organisation et pousser les étudiants français à postuler.

2. L'interprétation

À lui seul, l'Office des Nations unies à Genève a fourni des services de conférences à 8695 réunions et conférences en 2010, dont près d'un tiers, 2 692 très exactement, avec interprétation. L'interprétation est assurée par 98 interprètes permanents, dont 18 en langue française, et des interprètes recrutés sur une base temporaire.

Les réunions non-officielles ne bénéficient en revanche pas de l'interprétation, c'est le cas notamment des rencontres des groupes régionaux. Les réunions du groupe africain font figure d'exception avec une interprétation assurée en français et en anglais. Au sein de l'Union européenne, les réunions se tiennent sans interprétation, mais les États membres veillent à y respecter le plurilinguisme.

La qualité de l'interprétation, mesurée par des questionnaires réalisés annuellement par le service des conférences de l'ONU, est jugée satisfaisante. Cependant, les interprètes eux-mêmes pointent du doigt une qualité parfois médiocre qu'ils imputent au recrutement de traducteurs extérieurs ne connaissant que de façon limitée les sujets techniques abordés au cours des réunions. Le recrutement de ces interprètes temporaires se fait en effet souvent assez tardivement et ne laisse pas à l'ONU la possibilité de recruter les meilleurs interprètes.

Les contraintes budgétaires se font ici aussi ressentir. Des inquiétudes existent quant au renouvellement des interprètes dont l'âge moyen augmente. Les accords avec les écoles d'interprétation évoqués précédemment visent à susciter un regain d'intérêt pour cette profession, mais le nombre de candidats reste pour l'heure limité et les discussions ayant cours sur le budget du prochain des deux prochaines années laissent entrevoir un possible gel des recrutements de cette catégorie de personnel.

Une tendance déjà engagée visant à favoriser plus systématiquement les interprètes locaux au cours des missions à l'étranger pourrait également être renforcée. Cette tendance n'est cependant pas sans conséquence et soulève des interrogations quant aux problèmes de sécurité, d'impartialité et d'expertise de ces interprètes locaux, notamment dans le cadre des missions délicates menées par le Haut Commissariat aux droits de l'homme.

De grandes pertes sont à déplorer dans l'emploi des interprètes, pertes imputables aux retards fréquents du début des réunions et aux annulations trop tardives des réunions pour que le temps d'utilisation des interprètes soit réattribué. Dans les faits, les règles strictes qui régissent le travail des

interprètes conduisent des réunions à être suspendues ou à se poursuivre dans une seule langue et ce malgré la flexibilité dont font souvent part les interprètes

3. La communication extérieure de l'organisation

Le service de l'information de l'ONUG communique sur les actions du directeur général et de son organisation. Il s'attache à respecter une utilisation égale du français et de l'anglais dans sa communication interne et externe. Sa directrice, la Française Corinne Momal-Vanian, agit en tant que porte-parole de l'organisation à Genève.

En 2010, 1194 communiqués de presse ont été publiés par le Service de l'information, soit 755 en anglais, 431 en français et 8 en espagnol. D'une manière générale, tous les communiqués rédigés par ce service sont publiés simultanément dans les deux langues de travail. La différence notable entre le nombre de communiqués en anglais et en français s'explique par la publication par ce service, sans révision ni traduction, des communiqués de presse préparés par d'autres programmes ou agences spécialisées de l'ONU. Les efforts du service de l'information de l'ONUG pâtissent donc de la prédominance de l'anglais dans d'autres enceintes.

Si une étude quantitative de la production du service de l'information laisse entrevoir une inégalité de fait entre l'anglais et le français, une étude qualitative illustre encore mieux cette différence. Les discours officiels ainsi que les annonces relatant les déplacements du directeur général de l'ONUG sont systématiquement publiés en anglais et n'ont bien souvent que leur titre traduit en français.

168 Les points de presse bi-hebdomadaires du service de l'information, organisés en présence des porte-parole des différentes enceintes du système des Nations unies, se tiennent dans les deux langues de travail. En 2010, 9 des 24 porte-parole participant à ces points de presse s'exprimaient majoritairement en français (37,5 %) contre 6 en anglais (25 %), les 9 autres porte-parole alternant entre les deux langues (37,5 %). Si les porte-parole s'adaptent bien souvent à la langue des questions posées, certains d'entre eux demeurent incapables de parler et de répondre en français. Cette situation n'est pas nouvelle : en 2006, 65 % des porte-parole s'exprimaient en effet majoritairement en français contre 35 % en anglais.

La mise à disposition des comptes rendus de ces points de presse en anglais uniquement est une source de préoccupation, d'autant plus que ceux-ci étaient disponibles dans les deux langues en 2006. La suppression du poste de jeune expert francophone mis à la disposition du service de l'information par l'Organisation internationale de la francophonie (OIF) a donc eu des conséquences importantes pour la communication en français des activités de l'organisation. La possibilité de publier un compte rendu sommaire des points de presse en français est actuellement à l'étude à l'ONUG, mais illustre à nouveau la suprématie assumée de l'anglais.

Le site internet de l'Office des Nations unies à Genève est bien disponible dans les deux langues de travail de l'organisation. Le calendrier des conférences organisées à l'ONU est également disponible dans les deux langues bien que sa diffusion par courriel aux missions soit effectuée en anglais uniquement. La communication sur les réseaux sociaux (*Facebook*, *Twitter* et *Flickr*) est en revanche assurée quasi intégralement en anglais.

La production audiovisuelle des Nations unies à Genève est quant à elle légèrement favorable au français (254 articles, entretiens et magazines radio en français contre 233 en anglais). Ce léger avantage du français s'explique par la présence en interne d'un producteur de radiotélévision francophone. Pour la réalisation de programmes en anglais, l'ONU fait appel à des producteurs recrutés sur une base temporaire.

L'attachement du service de l'information de l'ONUG au respect du multilinguisme s'est traduit par l'organisation en 2010 et en 2011 d'une réunion sur le multilinguisme en partenariat avec l'OIF. La première avait pour thème *Le multilinguisme dans les organisations internationales : les défis de la diversité* et la seconde *Le multilinguisme au sein des organisations internationales : quels investissements pour quels objectifs ?*, en présence notamment du directeur général de l'organisation et de nombreux ambassadeurs.

C'est à la suite de la première réunion de mars 2010 qu'a été créé à Genève le poste de coordinateur en charge du multilinguisme attribué à Ala Almoman, chef du service de la planification centrale et de la coordination au sein de la division de gestion des conférences. Son rôle est d'œuvrer pour l'harmonisation des mesures liées au multilinguisme dans le système des Nations unies, de proposer des stratégies d'alignement des pratiques linguistiques sur les résolutions relevant du multilinguisme à l'ONU et de centraliser toute proposition afférente au multilinguisme au sein du Secrétariat.

4. La pratique du français par les fonctionnaires internationaux

La capacité des candidats à maîtriser les deux langues de travail de l'organisation est de moins en moins essentielle dans le processus de recrutement. Si les offres d'emploi sont publiées dans les deux langues, elles ne font souvent mention que d'une maîtrise « souhaitée » du français, alors que l'anglais reste une condition indispensable.

Les États francophones restent vigilants sur cette question et se sont mobilisés à plusieurs reprises, notamment en amont de la nomination du porte-parole de l'organisation en 2010, pour s'assurer que des postes stratégiques ne soient pas confiés à des candidats non-francophones.

Cette mobilisation n'est cependant pas toujours suffisante comme en témoigne la succession de directeurs généraux non-francophones à la tête de l'organisation et, ce, malgré leur fonction de représentation auprès des autorités locales. M. Tokayev Kassym-Jomart qui a pris ses fonctions à la tête de l'organisation en mai 2011 suit néanmoins une formation intense en français.

La présence du siège européen des Nations unies en terre francophone facilite l'emploi du français comme langue de travail. La proximité de la frontière explique la proportion importante de Français dans l'organisation et l'apprentissage du français est motivé par son utilité dans la vie quotidienne à Genève. L'étude d'autres langues officielles est encouragée par l'ONU et de nombreux cours sont proposés. Près de 2 500 fonctionnaires en ont bénéficié à Genève en 2010. Cependant, il convient de noter une inégalité de traitement avec l'Office des Nations unies à New York, les cours dispensés à Genève étant en effet payants.

Le dernier sondage réalisé par l'ONUG dévoile que 98 % du personnel de l'organisation utilise l'anglais au travail, 87 % le français, 34 % l'espagnol et 10 % le russe. Cette vision générale d'un personnel jonglant entre les langues en interne doit néanmoins être relativisée. Les postes occupés par les nombreux Français ou Suisses romands sont le plus souvent en bas de la pyramide et la présence d'un fonctionnaire non-francophone aux niveaux hiérarchiques supérieurs peut suffire à imposer l'anglais comme langue de travail. De même, la présence d'un non-francophone dans une réunion tend à imposer l'anglais au cours de celle-ci.

La formation continue des traducteurs et interprètes est quant à elle limitée. Au titre du programme d'études extérieures, chaque fonctionnaire a droit à 4 semaines de formation et 2 500 dollars au titre de cette formation tous les trois ans. Dans la pratique, seule une petite partie des traducteurs et interprètes en bénéficie.

5. La mobilisation des États membres et les initiatives individuelles pour le respect du multilinguisme

La vigilance des pays francophones quant au respect du multilinguisme est grande. La France notamment est intervenue à de nombreuses reprises ces dernières années, avec le soutien de la délégation permanente de l'OIF à Genève, pour prévenir et dénoncer les manquements avérés à la règle du multilinguisme. La tenue de réunions en anglais sans interprétation sur les crises humanitaires dans des pays francophones est un exemple évident de violation grave de ce principe. Cette situation a donné lieu à un rappel des règles du multilinguisme aux chefs des agences concernées. Fin 2009, un courrier avait également été envoyé par la délégation de l'OIF à Genève au directeur général de l'ONUG pour lui signifier la nécessité « d'appliquer intégralement les résolutions portant sur le régime linguistique des langues officielles de l'organisation et des langues de travail ».

La visite du Représentant personnel du Président de la République pour la Francophonie, M. Jean-Pierre Raffarin, en mai 2010 a permis de faire passer des messages forts auprès du directeur général de l'ONU à Genève, des chefs d'agences internationales basées à Genève et des fonctionnaires internationaux. L'intransigeance francophone, la nécessité de développer l'offre de français et l'importance de la Francophonie comme espace politique cohérent ont été au cœur des discussions.

L'intransigeance francophone, soit la nécessité pour les responsables francophones de s'exprimer en français lorsque notre langue a le statut de langue officielle ou de travail, et le *Vadémécum* relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, adopté au cours de la Conférence ministérielle de la Francophonie de Bucarest en 2006, méritent en effet d'être rappelés.

170 Une étude réalisée dans le cadre du deuxième document de suivi du *Vadémécum* susmentionné révèle en effet que les langues utilisées lors de la 14^e session du Conseil des droits de l'homme en mai 2010 mettent à égalité l'usage du français et de l'anglais dans les interventions des délégués des pays membres de l'OIF (88,5 interventions dans chacune des deux langues et 10 interventions en arabe). Il est à noter que près de la moitié des États membres de l'OIF qui sont intervenus au cours de cette session du Conseil des droits de l'homme ne s'est pas exprimée en français une seule fois.

L'importance de la Francophonie comme espace politique cohérent se retrouve dans les réunions mensuelles du groupe des ambassadeurs francophones au cours desquelles sont abordées les principales échéances genevoises. Le dynamisme du groupe à Genève se traduit par une concertation régulière dans plusieurs domaines, notamment le commerce et le développement qui font l'objet d'un groupe de travail propre créé au début de l'année 2011. Cette concertation rencontre néanmoins des difficultés dans d'autres domaines clés tels que les droits de l'homme.

La défense du multilinguisme est un objectif central du groupe de Genève qui en fait un point permanent à l'ordre du jour de ses réunions. La création au sein du groupe des ambassadeurs francophones en 2011 d'un groupe de travail sur le multilinguisme, co-présidé par la France, le Sénégal et la Suisse, vient confirmer la priorité que confèrent les États membres de l'OIF à cette problématique. Un réseau de points focaux dans les missions permanentes francophones à Genève se met actuellement en place et permettra à l'avenir au groupe de jouer un rôle plus actif auprès des organisations genevoises.

La défense de la langue française à l'ONU n'est cependant pas l'apanage des États membres. Elle est également assurée par des fonctionnaires internationaux et des journalistes engagés. Ainsi, l'Association suisse des journalistes de langue française a nommé au début de l'année 2011 un Observateur des langues au sein des organisations internationales. Le journaliste sénégalais El Hadji Gorgui Wade Ndoye, désigné par ses pairs, a pour mission de recenser les principales atteintes et initiatives prises dans le domaine du multilinguisme sur le site *Francophonu* créé à cette intention (www.francophonu.org).

L'Association des fonctionnaires francophones des organisations internationales (AFFOI) entreprend également de mener des actions collectives en faveur de la présence francophone et de la défense de la langue française au sein des organisations internationales.

III. L'Office des Nations unies à Vienne

(cf. annexe 5)

La situation du français est globalement peu satisfaisante à Vienne, où l'anglais est nettement prédominant. En revanche, quelques progrès (sites internet, documentation d'assistance technique) sont visibles à l'ONUDC et l'ONUDI.

Il apparaît nécessaire de poursuivre la mobilisation du groupe des ambassadeurs francophones.

Présentation générale

Comme à Genève, le siège des Nations unies à Vienne abrite à la fois des entités relevant de l'ONU stricto sensu, regroupées au sein de l'Office des Nations unies à Vienne (ONUUV) et des institutions spécialisées de la « famille » des Nations unies, ou associées à ces dernières.

Parmi les premières, on peut citer principalement l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDC), la Commission des Nations unies pour le droit commercial international (CNUDCI) et le Bureau des affaires spatiales.

Les secondes sont l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel (ONUDI), l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) et l'Organisation du traité d'interdiction complète des essais nucléaires (OTICE).

La situation à Vienne est ainsi marquée par une séparation assez tranchée entre d'une part l'ONUUV, dont le service des Conférences assure la traduction/édition des documents pour l'ONUUV, l'ONUDC, l'ONUDI et l'OTICE, de même que l'interprétation de toutes les réunions qui se tiennent au Centre international de Vienne, et, d'autre part, l'AIEA, qui dispose de ses propres services de traduction (mais pas d'interprétation).

Cette Représentation couvre également une organisation informelle, l'Arrangement de Wassenaar, qui regroupe 40 États, compétente en matière de contrôle des exportations des biens à double usage (civil et militaire), qui ne relève pas des Nations unies, mais qui présente un enjeu linguistique.

Appréciation

Deux ensembles se dessinent quant à l'usage de la langue française et au multilinguisme à Vienne.

En premier lieu, l'ONUUV et l'ONUDI, où l'affichage de la parité des langues de travail (anglais et français) masque l'inégalité de fait au profit de l'anglais, notamment dans les procédures de recrutement.

Une attention relative y est toutefois portée aux questions de multilinguisme, en particulier en ce qui concerne les sites internet et les documents d'assistance technique.

L'ONUDI se distingue toutefois en étant la seule organisation à avoir adopté, non sans difficultés d'ailleurs, une résolution sur le multilinguisme en 2009 (résolution GC.13/Res.4). L'importance des pays africains francophones parmi les bénéficiaires des programmes de l'ONUDI, explique sans doute la sensibilité du directeur général (sierra-léonais) à ces questions. À noter qu'au sein de l'UE, l'Espagne et la Pologne ont été hostiles à nos efforts visant à promouvoir le multilinguisme, vus par la première comme cherchant à favoriser uniquement le français au détriment indirect de l'espagnol (cf. infra), et par la seconde comme une source de coûts inutiles.

Le second ensemble est constitué par l'AIEA et l'OTICE, où l'usage systématique de l'anglais est généralisé, pour des raisons tenant essentiellement au statut officiel des langues, et où le multilinguisme est jugé, au mieux, comme une contrainte coûteuse, mais inévitable.

À noter que, compte tenu des compétences et des missions des organisations siégeant à Vienne, la représentation française a contribué, en 2007, à l'introduction, dans la résolution 61/266 de l'AGNU sur le multilinguisme, d'un paragraphe spécifique aux actions de coopération technique : « 8. Souligne qu'il importe de proposer les informations, l'assistance technique et les matériaux de formation émanant de l'Organisation des Nations unies, chaque fois que possible, dans les langues locales des pays bénéficiaires ».

La défense de la langue française et du multilinguisme suppose des efforts constants. L'instrument privilégié pour ces démarches à Vienne est le groupe des ambassadeurs francophones, créé en 2006, et que la représentation française a contribué à revivifier en 2010. Il convient de remarquer toutefois que seul le groupe francophone se mobilise réellement sur les questions de multilinguisme à Vienne, ce qui introduit une certaine confusion entre ce qui peut parfois être perçu comme la défense exclusive du français et celle du multilinguisme. À cet égard, il faut noter l'échec du projet de nouvelle résolution sur le multilinguisme à l'ONUDI lors du Conseil du développement industriel de 2010, du fait de l'opposition, notamment, des hispanophones.

Enfin, dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, il faut également noter que l'accent mis sur le multilinguisme peut gêner les pays en développement dans la mesure où ils considèrent que les ressources nécessaires à la promotion et à l'usage des langues ne peuvent être dégagées qu'au détriment des programmes de coopération technique dont ils sont les bénéficiaires.

173

1. Les langues officielles et de travail

ONU (Office des Nations unies à Vienne)

Le français est l'une des six langues officielles de l'Organisation et l'une des deux langues de travail du Secrétariat. Ces règles valent donc pour l'ONU (Office des Nations unies contre la drogue et le crime), le Bureau des affaires spatiales et la CNUDCI (Commission des Nations unies pour le droit du commerce international).

ONUDI (Organisation des Nations unies pour le développement industriel)

L'ONUDI étant issue d'un démembrement de l'ONU, les langues de travail du Secrétariat sont les mêmes qu'à l'ONU. Selon les règles de procédure de la Conférence (art. 61), du Conseil du développement industriel (art. 65) et du Comité du programme et du budget (art. 55), les six langues des Nations unies sont qualifiées simplement de « langues » desdits organes. Le français est ainsi l'une des six langues officielles et l'une des deux langues de travail du Secrétariat.

Le rapport IDB.37/9 du directeur général de l'ONUDI, en date du 11 mars 2010 précise ainsi :

« 2. La distinction qui est faite entre langues de travail et langues officielles selon la pratique en usage à l'ONU remonte aux débuts de l'Organisation. La source officielle de la règle fondamentale qui veut qu'aujourd'hui l'anglais et le français soient les langues de travail du Secrétariat de l'ONU est la résolution 2 (I) intitulée "Règlement concernant les langues" adoptée par l'Assemblée générale le 1^{er} février 1946. L'anglais, le chinois, l'espagnol, le français et le russe y sont désignés comme langues officielles de tous les organismes autres que la Cour internationale de Justice (CIJ) et l'anglais et le français comme langues de travail.

3. Depuis la création de l'ONUDI en 1967, le Secrétariat utilise l'anglais et le français comme langues de travail, conformément à la résolution 2 (I) de l'Assemblée générale précitée. Depuis l'entrée en vigueur de l'Acte constitutif de l'ONUDI le 21 juin 1985, le règlement en matière d'emploi des langues de travail à l'Organisation est celui-là même qui s'appliquait précédemment, à savoir que les langues de travail sont l'anglais et le français.

4. Il convient de noter que comme dans de nombreux autres organismes des Nations unies, une distinction est faite entre les langues de travail utilisées au Secrétariat de l'ONUDI et celles utilisées dans les organes directeurs. La Conférence générale, le Conseil du développement industriel et le Comité des programmes et des budgets ont adopté un règlement régissant l'emploi des langues de chacun de ces organes (couramment appelées langues officielles) qui sont l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe. En conséquence, tous les documents d'avant-session présentés aux organes directeurs sont publiés dans chacune des six langues officielles conformément aux dispositions de leur règlement intérieur respectif (par exemple l'article 61 pour la Conférence générale, l'article 65 pour le Conseil et l'article 57 pour le Comité). Les documents d'avant-session sont aussi disponibles dans chacune des langues sur le site web de l'ONUDI. Les documents de séance sont publiés en anglais seulement.

5. Les accords conclus avec les États, les organismes des Nations unies ou d'autres organisations et entités intergouvernementales sont établis dans l'une des langues de travail de l'ONUDI, c'est-à-dire en anglais ou en français. Lorsque, en outre, la partie à un accord souhaite aussi conclure ce dernier dans une autre langue officielle de l'ONUDI, le Secrétariat satisfait à cette demande, sous réserve que la Section de traduction compétente de l'ONUDI certifie la concordance des originaux avant la signature.

6. La correspondance officielle est adressée aux États membres en anglais, espagnol et français, conformément aux pratiques en vigueur à l'ONU, suivant les instructions des États intéressés. Les descriptifs de projets peuvent être communiqués en anglais ou en français au Comité d'approbation des programmes. »

AIEA (Agence internationale de l'énergie atomique)

Selon les règles de procédure de la Conférence générale (art. 86 et 88) et du Conseil des Gouverneurs (art. 51, 52 et 54), les six langues des Nations unies ont le statut de « langues officielles » et de « langues de travail ». Le français fait donc partie des six langues officielles de l'Agence.

Il n'y a pas de texte précisant quelle est la (ou les) langue(s) de travail « officielle(s) » au Secrétariat. Dans la pratique, tout le travail est fait en anglais. Le régime des langues officielles est respecté dans tous les organes directeurs et dans la communication avec les missions permanentes.

OTICE (Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires)

Le TICE n'est pas encore entré en vigueur. Le caractère provisoire de la Commission Préparatoire explique que le régime linguistique définitif n'ait pas été défini.

Le français est une des six langues officielles de la Commission préparatoire de l'OTICE, mais aucun texte ne précise quelles sont les langues de travail du Secrétariat technique provisoire. Dans la pratique, la langue de travail est l'anglais.

Arrangement de Wassenaar

Les réunions de l'Arrangement se tiennent en anglais.

175

2. Les langues de rédaction d'origine des documents

ONU, pourcentage des pages rédigées en français

Année	Volume de traduction à partir d'un original français*	Volume de traduction toutes langues confondues	Traduction à partir du français en % du volume total
2000	735	55 418	1,3 %
2005	1 355	64 370	2,1 %
2010	988	71 052	1,4 %

* L'unité de compte est la page « standard » (330 mots, en français)

Pour sa part, l'AIEA indique que la majeure partie de ses documents est initialement rédigée en anglais.

3. La pratique du français et des autres langues dans les réunions officielles et de travail

À l'ONU en application du paragraphe 2 de la section IV de la résolution 59/265 de l'AGNU, le Service des conférences organise chaque année une réunion d'information destinée aux États membres

afin de communiquer des informations sur les services de traduction et d'interprétation et de recueillir leurs vues sur l'amélioration des services linguistiques.

Dans la pratique, et bien que les responsables des différentes sections linguistiques soient présents, peu de délégations assistent à ces réunions.

Ainsi, six délégations seulement (Argentine, Russie France, Suisse, Japon, Turquie) ont participé à la réunion de 2011, centrée essentiellement sur le décalage croissant entre les ressources du service des conférences de l'ONU (44,24 millions d'euros au budget biennal 2010-2011) et les demandes des États et des organisations (+ 15 à 20 % entre 2008 et 2010), l'ONUDC représentant plus de la moitié des activités de traduction et les trois quarts de l'activité d'édition.

À l'ONUDI, la Conférence générale a adopté la résolution GC.13/Res.4 sur le multilinguisme, le 11 décembre 2009 (cf. texte en [annexe 6](#)), qui prévoit notamment un rapport du directeur général sur sa mise en œuvre.

4. Rapports sur les langues officielles et de travail

Le Corps commun d'inspection (CCI) des Nations unies a publié un rapport sur le multilinguisme au sein du système des Nations unies en 2002 (JIU/REP/2002/11). Une nouvelle étude sur la situation du multilinguisme dans les organismes des Nations unies a été lancée en 2010.

Le rapport du directeur général de l'ONUDI, en date du 17 septembre 2010 (IDB.38/11) précise ainsi que : « 7. En juin 2010, l'ONUDI a été l'une des organisations à participer à la première phase d'une étude entreprise par le CCI sur le bilan de la situation du multilinguisme dans les organismes des Nations unies. Cette étude fera suite au rapport établi par le CCI sur ce même sujet à l'échelle de tout le système (JIU/REP/2002/11). Dans un premier temps, un questionnaire a été distribué à toutes les organisations participantes. L'étude prévoit en outre de dépêcher des inspecteurs du CCI dans les différents services de l'ONUDI. Le questionnaire auquel le Secrétariat de l'ONUDI a été invité à répondre concernait des sujets tels que les examens linguistiques, la formation linguistique du personnel, l'accès à l'information et le développement d'un site internet visant à parvenir à la parité des langues officielles. L'étude du CCI, qui recense les meilleures pratiques et formule des recommandations pour améliorer encore ce qui peut l'être, évaluera l'impact des mesures prises au sein du système des Nations unies et donnera aux États membres une vue d'ensemble lorsqu'ils se pencheront sur le rapport du Secrétaire général en 2011, à la soixante-sixième session de l'Assemblée générale ».

ONU/ONUDC : la situation est traitée dans le cadre des rapports relatifs à l'ONU.

ONUDI : en application de la résolution GC.13/Res.4 sur le multilinguisme, adoptée par la Conférence générale de l'ONUDI le 11 décembre 2009, le directeur général a présenté au Conseil du développement industriel, à sa session de mai 2010, un rapport sur le multilinguisme au sein de l'Organisation (IDB.37/9) suivi d'une actualisation à la session de novembre 2010 (IDB.38/11).

L'AIEA et l'OTICE n'établissent pas de rapports à ce sujet.

5. Nombre et présence des délégations issues de pays membres ou observateurs de l'OIF

Sur les 72 États membres, associés ou observateurs de la Francophonie (hors Communauté française de Belgique, Québec et Nouveau-Brunswick), seulement 41 sont représentés à Vienne : les États européens (sauf Monaco, représenté à Berlin) ainsi que le Burkina Faso, le Canada, la Côte d'Ivoire, la République dominicaine, l'Égypte, les Émirats arabes unis, le Laos, le Liban, le Maroc, les Seychelles, la Thaïlande, la Tunisie et le Vietnam. En conséquence, 31 États membres, associés ou observateurs de la Francophonie ne sont pas représentés à Vienne, notamment les pays africains (3 sur 27 seulement disposent de missions permanentes à Vienne).

Les autres États, qui assistent exceptionnellement aux réunions, sont soit :

- > non représentés à Vienne (Comores, Djibouti, Dominique, Guinée équatoriale, Sainte-Lucie, Sao-Tomé et Príncipe, Vanuatu) ;
- > représentés à Berlin (Burundi, Congo, Guinée, Monaco, Rwanda, Sénégal, Tchad, Togo), à Bonn (Cameroun) ;
- > représentés à Bruxelles (Cambodge, Guinée-Bissau) ;
- > représentés à Genève (Bénin, Cap-Vert, Rép. centrafricaine, RD Congo, Gabon, Ghana, Haïti, Madagascar, Mali, Maurice, Mauritanie, Mozambique, Niger).

À noter également que l'OIF n'est pas représentée en tant que telle à Vienne, mais à Genève. Le Représentant permanent de la Francophonie auprès des organisations internationales à Genève, M. Libère Bararunyeretse, en visite à Vienne le 3 mars 2010, a assisté à la réunion du groupe des ambassadeurs francophones.

177

6. Présence des fonctionnaires internationaux issus des pays membres ou observateurs de l'OIF

L'enquête annuelle sur la présence française dans les organisations internationales indique que les 177 fonctionnaires internationaux français travaillant dans les OI basées à Vienne, toutes catégories confondues, se répartissent comme suit :

- > 97 à l'AIEA, soit 4,4 % des effectifs ;
- > 25 à l'ONUDI, soit 3,3 % des effectifs ;
- > 20 à l'ONU DC, soit 3,6 des effectifs ;
- > 20 à l'ONU V, soit 5,0 % des effectifs ;
- > 11 à l'OTICE, soit 4,5 % des effectifs ;
- > 3 à la CNUDCI, soit 15,0 % des effectifs ;
- > 1 à l'Arrangement de Wassenaar, soit 12,5 % des effectifs.

S'agissant des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (catégories P, D et SSG/SGA), la situation est la suivante :

- > 56 à l'AIEA, soit 5,6 % des effectifs ;
- > 12 à l'ONUDI, soit 4,3 % des effectifs ;
- > 12 à l'ONU DC, soit 3,9 % des effectifs ;
- > 10 à l'ONU V, soit 12,7 % des effectifs ;
- > 9 à l'OTICE, soit 5,7 % des effectifs ;
- > 2 à la CNUDCI, soit 15,4 % des effectifs ;

> 1 à l'Arrangement de Wassenaar, soit 25,0 % des effectifs.

Au total, 102 Français (58 % du total des Français) occupent des postes d'administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur (catégories P, D et SSG/SGA), soit 5,5 % des 1.863 postes dans ces catégories. Avec 5 postes SGA/SSG ou D (1 DGA, 2 D2 et 2 D1), les Français constituent 4,5 % des postes de direction.

À l'OTICE, au 31 mars 2011, sur les 239 emplois occupés, 87 l'étaient par des ressortissants des États membres, associés ou observateurs de la Francophonie, soit 36,4 % du total. Si l'on excepte l'Autriche, pays-hôte, le nombre est de 44, soit 18,4 % du total.

7. Associations de fonctionnaires internationaux français et francophones

L'AFIFA est l'Association des fonctionnaires internationaux français travaillant pour les organisations internationales à Vienne ou qui en sont retraités.

Selon ses statuts, l'AFIFA vise la défense des intérêts de ces fonctionnaires. Elle coopère avec les autres associations de Français fonctionnaires internationaux et consulte les divers services gouvernementaux français compétents, tels la Mission des fonctionnaires internationaux à Paris.

L'AFIFA est l'interlocuteur habituel de la Représentation permanente pour les questions liées au personnel français des organisations internationales implantées à Vienne.

Au-delà, plusieurs initiatives (lettre d'information francophone contenant des informations générales ou culturelles ; déjeuner hebdomadaire ; club vidéo) permettent aux fonctionnaires francophones de se réunir ou d'être en contact.

178

8. Coordination du multilinguisme

À l'ONUV, la coordinatrice pour le multilinguisme est la chef de la Section française de traduction et de traitement de textes. Un projet pilote destiné à mettre en place une communication interne multilingue par courriel (au moyen de l'affichage des compétences linguistiques des agents avec leur signature électronique) est actuellement à l'étude.

À l'ONUDI, depuis que la question du multilinguisme a été soulevée à la 36^e session du Conseil, en 2009, la nécessité d'une coordination interne des activités liées au multilinguisme en coopération étroite avec les unités administratives concernées, qui donnent des conseils sur tous les aspects dans ce domaine, a été soulignée. Dans ce contexte, un coordonnateur pour le multilinguisme a été désigné au sein du Cabinet du directeur général. Le coordonnateur fait également fonction d'agent de liaison avec les missions permanentes et le Corps commun d'inspection (CCI) pour toute question liée au multilinguisme à l'ONUDI.

Il n'y a pas de coordonnateur à l'AIEA ou à l'OTICE.

9. Les sites internet de chaque siège

ONUUV : il existe une page d'accueil détaillée en français ainsi qu'en allemand (www.unvienna.org/unov/fr/index.html).

Service d'information des Nations unies à Vienne : le site n'existe qu'en anglais, allemand, hongrois, slovaque et slovène (www.unis.unvienna.org).

ONUDC : la version en langue française du site internet a été mise en ligne le 17 mars 2011 grâce à une contribution financière de la France.

CNUDCI : le site internet existe dans les six langues officielles.

Bureau des affaires spatiales : le site internet n'existe qu'en anglais (mais où tous les documents officiels figurent, sauf exceptions, dans les six langues des Nations unies)

ONUDI : une version en français du site internet a été mise en ligne à la fin de l'année 2009 (www.unido.org/index.php?id=1000741). À l'initiative de la France, la *Journée internationale de la Francophonie* le 20 mars 2011 a fait l'objet d'un signalement sur les versions française et anglaise du site.

OTICE : le site internet public de l'OTICE est en anglais. Quelques documents importants seulement (traité, règles de procédure, rapports annuels, rapports des conférences de l'art. XIV) sont disponibles en ligne dans les langues officielles.

AIEA : le site internet public de l'Agence est en anglais (pages d'accueil, navigation, recherche). Les documents qui sont disponibles dans d'autres langues (documents du Conseil des gouverneurs et de la conférence générale, Bulletin de l'AIEA notamment), sont normalement disponibles en ligne sur le site, mais ce n'est pas le cas de tous les documents, comme par exemple les circulaires d'information destinées aux États membres (INFCIRCs).

À noter également que :

- > il n'est pas possible de faire des recherches sur le site de l'AIEA en utilisant la langue comme critère de sélection ;
- > la page de la division Afrique du département de la coopération technique n'est disponible qu'en anglais, alors que celle de la division Amérique latine est en espagnol ;
- > les rapports annuels ne sont disponibles dans les langues officielles qu'à partir de 2004 ;
- > les informations données par la base de données NUCLEUS sont en anglais ;
- > les documents du site GOVATOM sont dans les langues officielles à partir des années 2000, mais la navigation et la recherche se font uniquement en anglais.

179

10. Enceintes de concertation entre les diplomates et ambassadeurs francophones

En février 2006, a été créé le groupe des ambassadeurs francophones, ayant pour objectif de développer la solidarité entre les pays qui ont le français en partage et d'en promouvoir l'usage au sein des organisations internationales à Vienne.

Le groupe a été présidé successivement par les ambassadeurs de Roumanie, du Canada, du Maroc et, depuis mars 2011, de Suisse. La pratique est de s'efforcer de désigner l'Ambassadeur dont le pays a accueilli le dernier Sommet Francophone.

Les domaines où peuvent se déployer la concertation et la coopération francophones dépendent des compétences des organisations basées à Vienne. Il y a ainsi plusieurs recouvrements avec les

missions de l'OIF : l'usage du français dans les organisations internationales, l'état de droit ou la lutte contre le terrorisme (qui correspondent aux compétences de l'ONU DC), le développement, l'énergie et l'environnement (qui relèvent de l'ONUDI et de l'AIEA).

Le nouveau président – suisse – du groupe a ainsi rappelé, dans sa première intervention, les objectifs généraux de la Francophonie, en particulier la gouvernance mondiale et la défense de la langue française et du multilinguisme dans les organisations. Dans le contexte viennois, il a notamment insisté sur le paragraphe 9 de la Déclaration de Montreux [*« ...lutte(r) aux niveaux national, régional et international contre les graves menaces transversales que sont le terrorisme, la piraterie, la criminalité organisée, le trafic de drogue et de personnes ainsi que la corruption, qui compromettent la paix et la stabilité (...) Nous appelons au respect et à l'application des diverses conventions de lutte contre ces menaces, adoptées dans le cadre des Nations unies »*] qui correspond très directement aux diverses activités conduites par l'ONU DC.

11. Langues d'expression, lors des assemblées générales des trois sièges

Lors des réunions des organes directeurs des organisations, les délégations issues des États membres, associés ou observateurs de la Francophonie s'expriment, en règle générale en français, pour les orateurs dont le français est la langue maternelle. Les pays arabophones (Tunisie, Maroc) emploient l'arabe ou le français. Parfois le choix de la langue dépend des individualités (Belgique par exemple).

Concernant les autres délégations, l'anglais est utilisé, sauf par les Latino-américains, les Russes et les Chinois, qui privilégient leur langue respective.

À noter qu'au sein des nombreuses réunions de concertation européenne, l'anglais est généralement utilisé, sauf par les diplomates de la Représentation Permanente de la France, qui s'expriment systématiquement en français.

12. Recrutement et formation des fonctionnaires internationaux

Exigences linguistiques pour le recrutement

ONU V/ONU DC : les règles générales des Nations unies s'appliquent à l'ONU V.

ONUDI : les avis de vacance de poste relatifs à des postes d'administrateur indiquent habituellement qu'outre la parfaite maîtrise de l'anglais, la connaissance du français ou d'une autre langue de l'ONU constitue un atout. L'ONUDI inclut systématiquement cette disposition dans les avis de vacance de poste relatifs aux administrateurs. De la même façon, et pour assurer une large diffusion des avis de vacance de poste, ces derniers paraissent aussi dans les médias francophones. L'ONUDI participe aussi au coût des cours suivis par les fonctionnaires pour apprendre les langues officielles de l'ONU.

OTICE et AIEA : les avis de vacance de poste relatifs à des postes d'administrateur indiquent habituellement qu'outre la parfaite maîtrise de l'anglais, la connaissance du français ou d'une autre langue de l'ONU constitue un atout.

Dans la pratique, il est difficile de trouver suffisamment de francophones pour siéger systématiquement dans les panels des entretiens de recrutement.

Formations linguistiques mises en place

ONUV/ONU DC, ONU DI, OTICE : les agents des Nations unies et des autres organisations (sauf l'AIEA) bénéficient du système de formation linguistique de l'ONU et de la préparation au *Proficiency* de l'ONU dans les six langues officielles.

Le rapport du directeur général de l'ONUDI, en date du 17 septembre 2010 (IDB.38/11) précise à cet effet que : « 4. *La nouvelle politique d'apprentissage (Circulaire du directeur général UNIDO/DGB/(M).117 datée du 12 avril 2010), visant à encourager le multilinguisme, aide les fonctionnaires à acquérir des compétences linguistiques dans les six langues officielles de l'Organisation des Nations unies et à les améliorer en finançant 100 % des frais (contre 50 % précédemment) des cours achevés avec succès dans les établissements approuvés par l'ONU. La politique prévoit également le remboursement complet des frais encourus à ceux qui ont passé avec succès l'examen d'aptitudes linguistiques de l'ONU dans l'une des six langues officielles* ».

À noter également les formations complémentaires suivantes :

- > voyages en Chine : le gouvernement chinois offre à certains étudiants en cours de *Proficiency* trois semaines de cours de langue en Chine. Il paie les dépenses d'enseignement et l'hébergement. Le voyage est à la charge du fonctionnaire. L'Organisation donne dix jours de congé au fonctionnaire ;
- > espagnol et russe : cours de perfectionnement en espagnol et en russe pour les traducteurs des Nations unies titulaires du *Proficiency* à Salamanque (trois semaines) et Saint-Pétersbourg (un mois). Cours de traduction juridique en espagnol pour les traducteurs espagnols.

AIEA : les cours de langues destinés aux agents de l'AIEA sont dispensés par une structure privée, l'association autrichienne ISK (sites <http://isk.at/iaea/0.htm> et <http://isk.at/f/mf.htm>).

Formations complémentaires proposées par la France et fréquentation.

Le mémorandum relatif à la mise en œuvre d'un plan pluriannuel de formation au français dans l'administration autrichienne, signé en septembre 2006 par l'OIF, le gouvernement autrichien, l'Ambassade de France, l'Ambassade de Belgique et l'Ambassade du Luxembourg, a été étendu aux fonctionnaires des organisations internationales (AIEA, ONU DI, ONU V, OSCE...) siégeant à Vienne, pour lesquelles des séminaires de français des relations internationales ont été élaborés. Les formations sont dispensées par l'Institut français à Vienne.

13. Langues utilisées pour les relations extérieures de l'organisation

ONU/ONUDC : à noter l'utilisation de contributions françaises pour la traduction du manuel de formation utilisé dans le cadre du programme global de contrôle des conteneurs ainsi que pour l'interprétation de l'évènement parallèle sur l'Afrique de l'Ouest, organisé avec l'ONU/ONUDC, en marge de la 54^e session de la Commission des stupéfiants.

ONUDI : s'agissant des documents relatifs à l'assistance technique, le rapport du directeur général de l'ONUDI, en date du 17 septembre 2010 (IDB.38/11) précise ainsi que : « 5. Lors du dernier exercice biennal, un certain nombre de publications techniques, de brochures et du matériel d'assistance technique et de formation en anglais ont été traduits en français et/ou en espagnol, et, en fonction du pays bénéficiaire, en arabe ou en russe. Ces publications couvraient tous les domaines de coopération technique de l'ONUDI, notamment le développement de l'agro-industrie, les programmes spéciaux et les pays les moins avancés, les services d'investissement et de technologie, le renforcement des capacités commerciales, l'énergie et le changement climatique, la gestion de l'environnement et le Protocole de Montréal. Les traductions ont été financées essentiellement par des fonds alloués au projet. Le Secrétariat prévoit de suivre l'évolution dans ce domaine pendant l'exercice biennal en cours et les exercices biennaux ultérieurs. »

AIEA : les publications relatives aux normes (*International Standards, Guides & Codes*), en particulier celles relatives à la sûreté, ne sont pas systématiquement traduites dans les langues officielles.

182

14. Traduction

Évolution des effectifs et des moyens

Des services de traduction dans leur ensemble :

À l'ONU les services de traduction comprennent 43 emplois de catégorie P et 36 emplois de catégorie G, financés sur le budget ordinaire de l'ONU, ainsi que 10 contrats d'assistance temporaire, renouvelés sur une base semestrielle.

À noter le reclassement de 5 emplois P-4 en P-5 (un par section linguistique autre que l'anglaise), au budget ordinaire de 2010-2011, pour renforcer l'encadrement, notamment des sous-traitants, et pour un usage plus fin de la terminologie.

De la section chargée du français :

ONU : la section chargée du français comprend 10 emplois de catégorie P et 8 emplois de catégorie G, financés sur le budget ordinaire de l'ONU et 2 contrats d'assistance temporaire. À noter le reclassement d'un emploi P-4 en P-5 au budget ordinaire de 2010-2011.

Les restrictions budgétaires liées à la crise financière touchent l'ONU. Ainsi, la section française de traduction a vu ses crédits pour le recrutement de traducteurs externes diminuer d'un tiers entre le premier et le deuxième trimestre 2011.

AIEA : la section de traduction française comprend 5 traducteurs (catég. P) et 3 personnels de catégorie G.

Recours à des traducteurs extérieurs.

ONU : plus de 50 % de la charge de travail de la section française est traitée par des collaborateurs temporaires ou extérieurs rémunérés de diverses façons :

- > contrats « hors site » : le traducteur est recruté pour une durée inférieure à 60 jours. Il reçoit un salaire quotidien et travaille depuis son domicile, à l'étranger. Quelque 10 % de la charge de travail sont traités sur ce type de contrats ;
- > contrats temporaires : le traducteur est recruté localement à Vienne et travaille au sein de la section. Il reçoit un salaire quotidien si son contrat est inférieur à 60 jours, mensuel, si son contrat est plus long ;
- > sous-traitants : traducteurs individuels payés « au mot ». La plupart d'entre eux travaillent à domicile, souvent à l'étranger, à l'exception des jeunes diplômés en traduction qui, bien que payés eux aussi « au mot », ont un bureau au VIC pour faciliter leur formation. La sous-traitance absorbe plus de 35 % de la charge de travail de la section.

AIEA : il est fait recours à des traducteurs extérieurs, mais il est difficile d'en trouver qui soient qualifiés, ayant l'expérience suffisante, pour que leur travail ne doive pas être révisé. De fait, des retraités expérimentés sont fréquemment sollicités.

183

Formation continue et évolution des méthodes de travail

ONU : la section de traduction a recours à de nombreux outils. La principale difficulté consiste à assurer la qualité des données qui y sont entrées, ainsi que leur exploitation raisonnée par les traducteurs.

AIEA : l'Agence utilise des logiciels de traduction assistée par ordinateur, associés à des bases de données terminologiques disponibles sur internet, notamment canadiennes, depuis une dizaine d'années.

Relations avec les services de traduction d'autres organisations internationales

ONU : les responsables des services de traduction participent régulièrement aux réunions annuelles :

- > de l'*International Annual Meeting on Language Arrangements, Documentation and Publications* (IAMLADP), qui réunit les gestionnaires de services de documentation, de publication et de conférences de la plupart des organisations internationales (www.iamladp.org), où les questions de traduction occupent les deux tiers du temps de débat ;

- > du *Joint Inter-Agency Meeting on Computer-Assisted Translation and Terminology* (JIAMCATT), qui rassemble les responsables de la terminologie et de la traduction assistée par ordinateur (<http://jiamcatt.ourwiki.net/JIAMCATT-fr>).

AIEA : des contacts ont lieu avec d'autres organisations internationales pour les échanges d'informations en matière de terminologie et de références.

15. Interprétation

Évolution des effectifs et des moyens

- > des services d'interprétation de l'organisation dans leur ensemble : les services d'interprétation de l'ONUV comprennent 27 emplois de catégorie P et 1 emploi de catégorie G, financés sur le budget ordinaire de l'ONU ;
- > de la section chargée du français : la section française compte 5 postes de catégorie P.

Recours à des interprètes extérieurs à l'organisation

184

L'ONUV recourt systématiquement à des traducteurs extérieurs, recrutés soit à Vienne, soit dans d'autres villes. Les restrictions budgétaires obligent le Service des conférences de l'ONUV à réduire la part des interprètes recrutés en dehors de Vienne.

16. Centres de documentation et bibliothèques

AIEA : à l'exception des dictionnaires, la bibliothèque ne semble pas riche en ouvrages en français. La bibliothèque virtuelle propose des liens vers des sites français et vers des revues anglophones.

ONUV/ONU DC/CNU DCI/OTICE : la bibliothèque commune compte environ 10 % d'ouvrages et de documents en français.

18. Initiatives prises pour conforter la place du français et du multilinguisme dans les organisations

L'essentiel des actions à cet effet sont menées par le groupe des ambassadeurs francophones. Par exemple, lors des élections ou des renouvellements de chefs d'agences fin 2008 (AIEA, ONUDI), les candidats ont été approchés et sensibilisés aux préoccupations du groupe en matière linguistique.

ONUDI : le projet de résolution sur le multilinguisme a été présenté par le Maroc, au nom du groupe francophone en 2009. Un projet similaire n'a malheureusement pas pu être adopté en 2010.

ONU DC : alors que la France était isolée sur la question, la mobilisation du groupe francophone et l'appui de l'Autriche – pays hôte – ont été décisifs pour faire adopter le principe de l'utilisation des six langues officielles pour le groupe chargé de la gouvernance, créé fin 2008.

De nouvelles actions spécifiques ont été envisagées lors de la réunion du groupe des ambassadeurs francophones du 10 mars 2011, en particulier :

ONUDI :

- > encourager le Secrétariat à poursuivre ses efforts en matière de multilinguisme, en particulier dans le contexte de la réalisation en cours de l'étude par le Corps commun d'inspection des Nations unies sur la situation du multilinguisme aux Nations unies, laquelle devrait présenter des meilleures pratiques et recommandations ;
- > élaboration d'un nouveau projet de résolution sur le multilinguisme en vue de la prochaine Conférence générale en décembre 2011 en travaillant au préalable en coopération avec l'Espagne et le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, afin d'éviter la répétition de ce qui s'est passé lors du Conseil du développement industriel en 2010 avec l'échec du projet marocain.

AIEA :

- > poursuivre l'idée de soutenir (en nature et financièrement) la mise en ligne sur GOVATOM des documents officiels plus anciens en français lorsque la traduction n'existe pas encore ;
- > demander une présentation par le Département des applications nucléaires et le bureau du programme PACT sur l'université virtuelle de lutte contre le cancer en cours de création (avec un déploiement initial en Afrique anglophone) et sur sa future dimension francophone ;
- > suivre les activités de formation dans le cadre de la plateforme d'éducation électronique du Département de l'énergie nucléaire (regroupant cours et exposés), qui a fait l'objet d'un effort de traduction à destination de l'Amérique latine et qui pourrait être suivi d'un effort vers les francophones (Afrique du Nord).

À noter enfin que la Représentation française s'efforce de mobiliser des ressources – modestes – pour assurer en décembre 2011, comme les années précédentes, l'interprétation simultanée des sessions de la réunion annuelle de l'Arrangement de Wassenaar.

La promotion du français dans le monde

I. L'action francophone

1. Des réseaux au service de la promotion du français

L'action francophone peut notamment s'appuyer sur trois réseaux : le premier regroupe des représentants officiels (le groupe des ambassadeurs francophones dans les organisations internationales), le second est de caractère associatif et regroupe des fonctionnaires (l'Association des fonctionnaires francophones des organisations internationales - AFFOI), le troisième rassemble les organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques (OPALE).

Le groupe des ambassadeurs francophones dans les organisations internationales

La vocation des groupes des ambassadeurs francophones

Leur vocation correspond au double mandat de la Francophonie multilatérale :

- > concertation politique renforcée entre les États qui ont le français en partage, c'est-à-dire les États membres de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et les dix-neuf observateurs (plus l'Algérie, qui n'a pas rejoint l'OIF, mais est invitée à chaque Sommet et aux groupes des ambassadeurs francophones) ;
- > promotion de l'usage de notre langue dans la vie internationale, conformément au *Vadémécum* de Bucarest (septembre 2006), réaffirmé lors des sommets de Québec en 2008 et de Montreux en 2010.

188

Les types de groupes d'ambassadeurs francophones

Représentants permanents auprès d'organisations internationales ou régionales (aux Nations unies, à New York, à Genève ou à Nairobi ; à l'Union africaine, à Addis-Abeba, à l'Union européenne à Bruxelles, etc.) : leur rôle principal est de servir la concertation politique renforcée des francophones décidée lors des sommets sur tous les sujets traités dans leur Déclaration et de promouvoir l'emploi du français et de personnel francophone dans ces organisations.

Ambassadeurs bilatéraux dans les capitales des pays membres de la Francophonie : leur rôle est plutôt de suivre l'actualité, notamment à l'approche des rendez-vous institutionnels de la Francophonie (conseil permanent, conférence ministérielle et sommet), et d'assurer une concertation et une coordination d'ordre général sur les sujets d'intérêt commun, dictés par les sommets francophones et par le contexte local.

Ambassadeurs bilatéraux dans des capitales de pays non-membres de la Francophonie, comme Moscou, Washington, Pékin ou Tokyo... : leur activité se concentre sur les échanges de vues entre ambassadeurs francophones sur les sujets politiques relatifs au pays de résidence, à la région, etc. Ils peuvent également servir à faire connaître l'action de la Francophonie multilatérale. La création de groupes dans des contextes aussi différents que ceux d'Ottawa ou de Moscou témoigne d'un « besoin de Francophonie » dans l'action diplomatique, y compris dans des pays extérieurs à l'espace francophone.

Quel que soit le contexte local, les réunions des groupes se tiennent en français. L'usage du multilinguisme (et notamment le recours à la langue du pays de résidence) dans certains cas précis, lors d'événements élargis et ponctuels, est possible.

Des personnalités locales, en particulier du monde politique, « amis de la Francophonie », sont généralement associées à la vie des groupes. Dans les pays non francophones, les groupes reçoivent des personnalités politiques francophones qui sont ainsi mises en valeur et y trouvent une audience de choix. Des autorités universitaires, en particulier lorsque des universités locales sont membres de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), sont parfois invitées ; de même que des chefs d'entreprise (en particulier des principales entreprises françaises ou de leur filiale) et des mécènes.

L'utilité de tels groupes est indiscutable : il existe une corrélation entre le niveau de leur activité, l'emploi du français et la prise en compte des positions politiques francophones dans les enceintes multilatérales. Ils jouent le rôle de leviers politiques.

Une nouvelle dynamique depuis le Sommet de Montreux (voir annexe 7)

Le Sommet de Montreux a réaffirmé le rôle accru des groupes des ambassadeurs francophones pour le renforcement politique et linguistique de la Francophonie dans les organisations internationales et la gouvernance mondiale. La déclaration de Montreux adoptée par les chefs d'État et de gouvernement des pays membres de la Francophonie le 24 octobre 2010 affirme en effet la nécessité de créer des groupes d'ambassadeurs francophones partout dans le monde et de renforcer ceux qui existent déjà : « *Nous encourageons la multiplication des groupes des ambassadeurs francophones, tout en les appelant à coopérer avec les institutions et acteurs partageant les objectifs de la Francophonie* » (paragraphe 39 de la Déclaration de Montreux).

Le 6 juillet 2011, l'OIF et l'Académie diplomatique internationale ont organisé à Paris une journée de réflexion consacrée au rôle des groupes des ambassadeurs francophones et au français dans les organisations internationales, en présence notamment de M. Jean-Pierre Raffarin, Représentant personnel du Président de la République pour la Francophonie et des représentants permanents de l'OIF auprès de l'ONU à New York et de l'UE à Bruxelles.

Les efforts du Secrétaire général de la Francophonie et des États membres, au premier rang la France, se poursuivront pour constituer et animer des groupes des ambassadeurs francophones là où il n'en existe pas.

L'Association des fonctionnaires francophones des organisations internationales (AFFOI)

L'AFFOI est une structure transversale qui s'adresse à tous les fonctionnaires des Organisations internationales (OI) indépendamment de leur localisation dans le monde. Elle a été fondée en 2009 par un administrateur français de l'Office européen des brevets, également président de l'Association des fonctionnaires internationaux français aux Pays-Bas (AFIF-PB). Au 2 août 2011, ses effectifs sont de 1 513 membres enregistrés travaillant dans plus de 50 OI différentes. Ses objectifs sont :

- > la défense de la langue française et la diversité linguistique, culturelle et conceptuelle au sein des OI ;
- > l'animation dynamique de la communication entre les francophones des différentes OI ;
- > l'organisation et la coordination d'actions communes ;
- > le soutien et la stimulation de la présence francophone au sein des OI.

Les débuts

Après une année consacrée à la constitution d'un réseau inter-organisations, l'association a organisé, le 22 octobre 2010 en parallèle du Sommet de Montreux, une première action mondiale concrète : « *La journée du français dans les organisations internationales* ». 3 117 fonctionnaires internationaux s'y sont inscrits. L'analyse des témoignages des participants a permis la rédaction du « *Manifeste en faveur de l'usage du français et de la diversité linguistique et culturelle dans les organisations internationales* » (cf. [annexe 8](#)). C'est autour de ce document que toutes les activités de l'AFFOI sont désormais développées.

L'activité de l'AFFOI

En 2011, afin de promouvoir le manifeste et de renforcer sa structure d'intervention au sein des OI, l'association a développé deux concepts complémentaires :

- > les volets d'activités structurelles, culturelles, stratégiques et médiatiques dans lesquels les membres peuvent se spécialiser. Ce fonctionnement par volet permet à l'association d'affiner localement ses interventions ;
- > « l'AFFOI pour les jeunes », structure de parrainage et de suivi de jeunes francophones désireux d'intégrer le milieu multilatéral. Les jeunes adhérents, parrainés par un fonctionnaire en poste, reçoivent des missions relatives au(x) volet(s) qu'ils ont choisi. La structure d'encadrement vise également à les sensibiliser à la question de la diversité linguistique, culturelle et conceptuelle et donc à la défense et promotion de notre langue, dès avant leur intégration au sein d'une OI.

Les efforts de l'AFFOI ont eu les résultats suivants :

- > la structuration progressive de l'association (Conseil supérieur ; comité directeur ; structure d'action par volets ; bulletins mensuels ; kit individuels). Appliquée avec succès aux Pays-Bas, cette structuration a permis de développer le potentiel de l'association, qui a vu ses adhérents passer de 37 membres à plus de 600 ;
- > la création du site internet (www.affoi.org) et de son forum en ligne : chaque OI dispose d'une page dynamique qui lui est consacrée et qui permet aux candidats potentiels de poser leurs questions, mais également aux fonctionnaires en poste de s'exprimer sur la situation particulière de la langue française dans leur OI ;
- > le lancement des entretiens de l'association : Il s'agit de témoignages et d'entretiens vidéo et/ou écrits d'acteurs francophones autour des réalités linguistiques culturelles et conceptuelles des OI ;
- > la désignation de « l'artiste francophone du mois » : chaque mois un fonctionnaire ou un groupe de fonctionnaires internationaux francophones est mis à l'honneur au titre de ses activités artistiques ;
- > l'organisation de conférences et séminaires : l'association est intervenue à New York, Montréal, Munich, Paris, et Luxembourg. Une conférence est prévue à Bruxelles à la fin de l'année 2011 et une autre à La Haye dans le cadre de la visite du Président Diouf. Le président de l'association a également été invité à participer au séminaire « *Chorus pour les langues : Des principes aux actes* » organisé par l'OIF et l'ONU à New York le 21 mars 2011 et à la « *journée de réflexion sur le rôle des groupes des ambassadeurs francophones dans les organisations internationales* » organisée par l'OIF et l'Académie diplomatique internationale qui s'est tenue à Paris le 6 juillet 2011 ;
- > un soutien politique exprimé. L'AFFOI a reçu des lettres de soutien de nombre de personnalités francophones, dont le Secrétaire général de l'OIF, M. Abdou Diouf, et M. Jean-Pierre Raffarin, Représentant personnel du Président de la République pour la Francophonie, mais aussi du

secrétaire général de l'assemblée parlementaire francophone (APF), M. Jacques Legendre, et du président de la Commission de l'éducation, de la communication et des affaires culturelles de l'APF, M. Didier Berberat. Au 1^{er} août 2011, 4781 personnes, dont plusieurs dizaines de parlementaires de pays de la Francophonie, ont signé le Manifeste.

Un intérêt croissant des jeunes francophones pour les affaires multilatérales. Au 1^{er} août 2011, 67 jeunes de tous continents sont inscrits à « l'AFFOI pour les jeunes ». Ces activités peuvent déboucher sur un recrutement en OI. Ce fut le cas récemment pour une jeune francophone.

Le kit du fonctionnaire francophone

En octobre 2011, les membres de l'association recevront une « boîte à outils » soutenant, au niveau individuel, l'action en faveur du multilinguisme dans les OI. Ce kit comprendra :

- > une présentation électronique (adaptable aux réalités locales) démontrant la nécessité et l'urgence pour les OI de renforcer la diversité linguistique culturelle et conceptuelle ;
- > une version électronique imprimable du manifeste ;
- > des formulaires de soutien au manifeste à faire signer par un public aussi large que possible ;
- > le guide pratique de mise en œuvre du vadémécum relatif à l'usage de la langue française dans les organisations internationales, publié par l'Organisation internationale de la Francophonie au printemps 2011 ;
- > un guide pratique du parrainage – tous les membres de l'AFFOI étant encouragés à parrainer un ou plusieurs jeunes ;
- > un guide de réalisation de cartographie stratégique (identification des candidats potentiels pour la constitution de conseils supérieurs et anticipation des vacances de postes stratégiques) ;
- > un accès au paquet multimédia de TV5MONDE pour l'apprentissage du français.

191

La feuille de route 2012

L'année 2012 se veut être une année dédiée au renforcement de l'association et à l'action.

Une année d'action

- > appui aux initiatives individuelles, en prenant appui sur le kit du fonctionnaire francophone ;
- > efforts en matière de retour d'expérience ;
- > diversification des stratégies d'appui au multilinguisme.

Une année de renforcement

- > relations avec les acteurs politiques francophones nationaux pour le développement de stratégies de composition des conseils supérieurs ;
- > partenariat avec la presse pour la création de cellules de veille médiatique auprès des OI ;
- > visibilité accrue par une participation aux grands événements tels que le Sommet de Kinshasa ou le Forum mondial pour la langue française ;
- > développement d'un lien structurel avec la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF) ;
- > lancement d'une plateforme d'excellence inter-organisations développée en français et traduite dans d'autres langues ;
- > partenariats avec les universités et grandes écoles francophones destinés à élargir le prisme de l'AFFOI pour les jeunes.

Un réseau francophone structuré : OPALE

Chaque année, les organismes francophones chargés de la politique de la langue en Fédération Wallonie-Bruxelles, en France, au Québec et en Suisse romande font le point sur leur collaboration et organisent un séminaire mettant en lumière tel ou tel enjeu pour le français dans l'espace francophone. Une structure pérenne, le réseau OPALE (organismes francophones de politique et d'aménagement linguistiques) a été créé pour rendre plus efficace la circulation d'information entre ses membres. L'Organisation internationale de la Francophonie y occupe une fonction d'observateur.

C'est à Neuchâtel que la délégation à la langue française de Suisse romande a accueilli du 18 au 20 octobre 2010 ces différents organismes. Un séminaire « Langue et cohésion sociale » a conduit à souligner l'importance, pour la cohésion des sociétés dans les quatre espaces représentés, des apports culturels et des pratiques linguistiques des migrants et de leurs descendants, à côté de la nécessaire acquisition du français.

La France a exercé la présidence du réseau pour la période octobre 2010/octobre 2011 et, à ce titre, il lui est revenu de préparer le prochain séminaire OPALE qui s'est tenu à Lyon les 18 et 19 octobre 2011. Consacré aux évolutions du français contemporain dans l'espace francophone, ce séminaire, ouvert par Alain Rey, a abordé des thèmes aussi variés que les nouveaux territoires de l'écrit, les dictionnaires, l'enrichissement de la langue française, l'usage du français dans la publicité, les médias, le cyberspace, l'argot français contemporain et ses implications sociales ou encore la langue de bois.

2. Un opérateur exemplaire : TV5MONDE

192

Gouvernance et contenu

Créée en 1984, TV5MONDE est aujourd'hui, avec 220 millions de foyers raccordés dans 200 pays et territoires, la première chaîne généraliste mondiale en français et elle est la deuxième des chaînes les mieux distribuées après MTV. Avec ses 9 signaux régionalisés distincts, elle couvre le globe en adaptant ses grilles aux fuseaux horaires et aux modes de vie sur tous les continents. Ses programmes sont partiellement sous-titrés en français et en 12 langues. Son évolution vers un « média global » l'a conduit ces dernières années à être présente sur tous les nouveaux écrans et moyens de distribution des images, sites internet, applications *iPhone* compatibles *iPad*, télévision de rattrapage, vidéo à la demande (documentaire et cinéma) et à proposer des Web TV thématiques gratuites (Afrique et Jeunesse). Son site internet et son offre mobile recueillent en moyenne 8,5 millions de visites mensuelles.

Opérateur direct des sommets de la Francophonie, TV5MONDE diffuse uniquement des créations audiovisuelles francophones et son action en faveur de l'apprentissage et de l'enseignement du français est particulièrement riche.

La chaîne développe de nombreux partenariats sur tous les continents : soutien aux plus grands festivals de cinéma, de fiction et documentaires francophones dans le monde, accompagnement des grandes manifestations culturelles dont la France est initiatrice ou partenaire à travers son réseau diplomatique et culturel, et soutien à de nombreux événements ou associations au service des grandes causes universelles.

L'originalité de l'information diffusée par TV5MONDE repose sur des regards croisés sur l'actualité s'exprimant à travers des productions propres (journaux internationaux et journal dédié à l'Afrique) et les journaux télévisés quotidiens de chacun des pays partenaires de la chaîne.

Contribution de la France et relations avec ses partenaires

Le gouvernement français est le principal bailleur de fonds de la chaîne, associant les gouvernements de la Belgique, du Canada, du Québec et de la Suisse. La contribution française (73 500 000 d'euros) représente en 2011 plus de 77 % des contributions publiques au budget de la chaîne qui enregistre des ressources propres en augmentation.

Les gouvernements partenaires sont très attachés à TV5 Monde qui est pour eux un formidable vecteur de leurs programmes et de leurs JT dans le monde (même si les programmes français représentent 70 % du temps d'antenne, hors productions propres).

Cet attachement s'est manifesté lors de la réforme de l'audiovisuel extérieur et de la création de l'Audiovisuel extérieur de la France (AEF) qui a été à l'origine de la signature d'une entente gouvernementale en avril 2008 rappelant le caractère multilatéral de la chaîne, instituant une gouvernance opérationnelle non affiliée à l'AEF et encadrant les éventuelles mutualisations des services des différents opérateurs de l'AEF.

Cet attachement des partenaires francophones s'est aussi traduit par un effort financier de leur part. Dans ce cadre, la France s'est toutefois engagée à ne pas baisser sa propre contribution.

Au total, TV5 Monde est l'un de nos meilleurs vecteurs d'influence dans le monde, à la fois auprès de nos compatriotes, mais aussi de tous les francophiles.

193

3. Le résultat de cette mobilisation

Cette mobilisation a porté ses fruits puisqu'on a réussi à inverser la tendance pour ce qui concerne l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (IRENA) et que le français aura toute sa place (comme le prévoit la charte olympique) aux prochains jeux Olympiques de Londres.

La place du français à l'Agence internationale pour les énergies renouvelables (« *International Renewable Energy Agency* », IRENA)

Organisation internationale *sui generis*, l'Agence internationale pour les énergies renouvelables, qui résulte d'une initiative allemande, a été créée le 26 janvier 2009 à Bonn avec la signature par 75 États, dont la France, des statuts en anglais. À l'instigation de la France, une déclaration, qui en fait partie intégrante, fut introduite dans les statuts pour permettre leur authentification dans les autres langues officielles des Nations unies, ainsi qu'en allemand, langue du dépositaire. Il existe désormais des versions authentiques des statuts dans toutes les langues officielles des Nations unies, hormis en chinois. Les versions anglaise, française (depuis janvier 2010), espagnole, russe et arabe des statuts font donc

également foi à l'égard de tous. Durant la procédure d'authentification des autres versions linguistiques, la France a veillé à leur concordance.

Les statuts de l'Agence sont entrés en vigueur le 8 juillet 2010. En avril 2011, l'Agence comptait 148 États signataires et l'Union européenne et 70 parties aux statuts, à savoir 69 États (y compris la France depuis le 2 mars 2011) et l'Union européenne (décision du Conseil du 24 juin 2010).

La Commission préparatoire de l'Agence a tenu le 3 avril 2011, à Abou Dabi, sa cinquième et ultime session, suivie, les 4 et 5, de la première session de l'Assemblée. Parmi les décisions engageant l'avenir de l'Agence, il convient de relever la désignation de son premier directeur général, M. Adnan Amin (Kenya), la confirmation du siège d'Abou Dabi, capitale des Émirats arabes unis, et l'instauration de principe du multilinguisme.

Cette dernière décision est le fruit d'une action diplomatique de longue haleine menée depuis 2009, d'abord à contre-courant étant donné la volonté des initiateurs d'IRENA d'écarter toute autre langue que l'anglais.

Petit à petit, au fil des réunions, la constance et la fermeté de la position de la France et de quelques États clefs, francophones en particulier (tels le Luxembourg, le Sénégal, le Maroc ou la République démocratique du Congo), comme de l'État hôte, en faveur d'une révision du régime linguistique ont suscité une évolution du rapport de forces. La France a, de surcroît, bénéficié dès 2009 du soutien et relais de l'Organisation internationale de la Francophonie et de son Secrétaire général, convaincu de la nécessité de faire place au français et, en général, à d'autres langues que l'anglais pour faciliter le travail de fond de l'Agence dans les pays en développement, singulièrement en Afrique.

Les messages du Président Diouf aux États liés, à un titre à un autre, à la Francophonie (membres, associés et observateurs), l'obtention d'un statut d'observateur aux sessions de la Commission préparatoire puis de l'Assemblée et, surtout, l'envoi en mars 2011 à Abou Dabi d'un émissaire en la personne de M. Khalil Karam, Représentant personnel pour la Francophonie du Président libanais, de même que les concertations francophones sur place, ont contribué de manière décisive au double résultat : l'adoption, par consensus, à la suite d'une négociation difficile, de la décision sur le multilinguisme, applicable à l'Agence dans toutes ses composantes, et, concomitamment, la suppression dans les règlements intérieurs des organes permanents, l'Assemblée et le Conseil, de toute autre clause linguistique (le règlement intérieur de la Commission préparatoire consacrait l'anglais).

Les circonstances de la création, en dehors du système des Nations unies, d'une telle organisation internationale, son implantation dans une partie du monde jusqu'alors dépourvue sur ce plan et la nature de son mandat soulignent le besoin de vigilance des autorités françaises et, en général, des États francophones et de la Francophonie dès le lancement d'une initiative de ce genre afin de s'assurer que la langue française y ait toute sa place. Les enseignements d'IRENA s'imposent par exemple dans la perspective d'autres projets, à l'instar de celui d'une organisation mondiale de l'environnement.

La place du français aux jeux Olympiques de Londres

Le français occupe une place particulière dans le sport international en tant que langue officielle du Comité international olympique, de nombreuses fédérations sportives internationales ainsi que de plusieurs organisations sportives internationales (CIO), telles le Comité d'organisation des Jeux méditerranéens et le Comité directeur pour le développement du sport du Conseil de l'Europe. Un groupe de travail interministériel (GTI) « le français, langue du sport » a été mis en place à l'initiative de la Direction des sports (ministère des Sports) en 1995. Il est également composé de représentants du ministère de la Culture et de la Communication (Délégation générale à la langue française et aux langues de France) et

du ministère des Affaires étrangères et européennes (service des affaires francophones et la sous-direction de la diversité linguistique et du français de la DGM). Il se réunit régulièrement et ses initiatives ont notamment permis de renforcer, depuis Atlanta, une présence du français aux jeux Olympiques.

Les principales actions programmées en faveur de la promotion du français aux JO se regroupent autour de trois priorités :

- > l'aide au recrutement de volontaires francophones ;
- > la création d'un département de traduction anglais / français ;
- > la présence et la visibilité du français durant les Jeux et la mise à contribution de stagiaires des écoles de traduction de l'ESIT et l'ISIT.

Les volontaires

Les « *Games Makers* » sont les volontaires bénévoles présents durant les Jeux. Leur recrutement a eu lieu de septembre à octobre 2010 par le biais d'une large campagne publicitaire à travers la ville. L'ambassade de France à Londres a accompagné cette démarche en facilitant l'organisation de conférences au sein des départements de français des universités de Westminster, de Queen Mary University et de Kings College. Au terme de cette opération, l'ouverture d'un second appel à candidatures a été convenue avec le comité organisateur des jeux de Londres (LOCOG) afin d'augmenter éventuellement le nombre de volontaires. Les associations francophones de Londres et les ambassades membres de l'OIF ont été sollicitées.

La création du site internet à destination des scolaires sur la promotion de la langue française, langue olympique n'a pu être mise en œuvre comme prévu, le partenaire londonien ayant été contraint d'arrêter ses activités faute de moyens.

195

Le département de traduction

Bien que conscients des impératifs de la présence de la langue française lors des JO, les chefs de services du comité organisateur des jeux de Londres (LOCOG) n'avaient à l'évidence pas mesuré l'ampleur de la tâche. Chaque entité prenait en charge ses propres besoins de traduction. Une société de traduction et d'interprétariat « *Applied Language Translation* » a été choisie afin de répondre à toutes les attentes. Suite aux recommandations de l'ambassade, le LOCOG a finalement ouvert un département affecté à la traduction et à l'interprétariat anglais/français. Le 26 janvier dernier, le LOCOG recrutait, après accord du CIO, un chef de département financé par ce dernier à hauteur de 70 % et une contribution de 30 % du Département. M^{me} Anne Farramond assure la responsabilité de cette direction.

La présence de stagiaires traducteurs

L'école supérieure d'interprètes et de traducteurs (ESIT) et l'institut supérieur d'interprétation et de traduction (ISIT) de Paris ont confirmé leur volonté de mettre des stagiaires à disposition pendant les JO. Par ailleurs, un fonds réservé de l'OIF permettrait la présence minimale de quatre stagiaires pendant l'année 2012.

L'invitation de jeunes journalistes russes et brésiliens à Londres

Ce projet implique des étudiants et jeunes journalistes originaires de la Russie et du Brésil, les deux pays qui accueilleront respectivement en 2014 et en 2016 les jeux Olympiques. Ces journalistes auront donc la possibilité dans quelques années de couvrir les JO dans leur propre pays et de mettre à profit cette expérience acquise à Londres. Les JO vont se dérouler du 27 juillet au 12 août 2012. Les étudiants séjourneront une dizaine de jours au Royaume-Uni. Un partenariat est recherché avec des télévisions françaises et francophones.

Le Grand Témoin de la Francophonie

Depuis les Jeux d'Atlanta (été 1996) et jusqu'aux JO de Salt Lake City (hiver 2002), le GTI désignait une personnalité aux JO pour y apprécier la place réservée à la langue française et évaluer l'efficacité du dispositif de coopération mis en place par la France. Dans son rapport consécutif aux Jeux de Nagano (hiver 1998), M. Bernard Cerquiglini, Grand Témoin pour la France, a suggéré de « multilatéraliser » la mission afin de lui assurer une plus grande visibilité : « Et pourquoi ne pas élargir la préparation linguistique des jeux à la Francophonie ? La présence olympique du français gagnerait à devenir une exigence réellement francophone ». Le 15 juillet 2004, et conformément à cette recommandation, M. Hervé Bourges fut nommé Grand Témoin Francophone par le Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF) afin d'observer la place et le statut de la langue française à Athènes en tant que langue officielle du mouvement olympique. Depuis lors, ont été grands témoins M^{me} Lise Bissonnette (Turin, 2006), M. Jean-Pierre Raffarin (Pékin, 2008), M. Pascal Couchepin (Vancouver, 2010).

196

M^{me} Michaëlle Jean, ancien Gouverneur général du Canada, Envoyée spéciale de l'Unesco pour Haïti, Grand Témoin de la Francophonie pour les jeux Olympiques et paralympiques de Londres, a effectué une mission dans cette ville les 15 et 16 juin. À cette occasion, un groupe des ambassadeurs francophones a été constitué, qui devrait participer activement à la préparation des jeux. Par ailleurs, M^{me} Jean a rencontré le directeur du comité organisateur des jeux de Londres (LOCOG). Elle a fait le point sur les mesures de promotion en faveur du français eu égard à la charte Olympique. Elle a également souhaité l'organisation de manifestations culturelles francophones de grande ampleur pendant les jeux.

II. L'enseignement du français dans un contexte plurilingue

1. Un outil consacré à la promotion du français : le Fonds de solidarité prioritaire (FSP)

Le décret n° 2000-880 du 11 septembre 2000 crée le FSP principalement orienté sur l'appui institutionnel et le renforcement de la société civile, qui représente le nouvel instrument de l'aide à projet du ministère des Affaires étrangères et européennes (MAEE).

Un projet FSP constitue une opération cohérente fondée sur une démarche partenariale. Il est pluriannuel et vise des objectifs précis, définis à l'avance et mesurables, à atteindre selon un calendrier établi, et qui correspond à une politique d'intérêt général. Les pays concernés sont ceux de la Zone de solidarité prioritaire (ZSP) comprenant les pays les moins développés (PMA) en termes de revenus et n'ayant pas accès aux marchés de capitaux. Elle compte actuellement 58 pays.

Le FSP finance des investissements corporels et incorporels. La nature de ses interventions consiste principalement en des dépenses d'expertise, de conseil, de formation, d'études (faisabilité, prospective, évaluation), d'ingénierie, de prospective, d'évaluations, d'appui à la recherche, à l'innovation et à la création.

Il existe trois types de FSP : FSP mobilisateur (à l'initiative de l'administration centrale, permet de financer un ensemble d'actions intéressant un groupe de pays), FSP pays, dit aussi FSP État (à l'initiative des ambassades, exécuté dans un cadre bilatéral, avec une convention de financement entre l'ambassade et l'État bénéficiaire), et FSP inter-États (également lancé par les ambassades, mais au bénéfice de plusieurs États, regroupés dans une organisation internationale, souvent à caractère régional, dotée de la personnalité juridique et de l'autonomie financière).

Le FSP est un instrument privilégié de partenariat avec les États, car sa vocation institutionnelle concerne l'ensemble des structures nationales d'un pays : ministères, collectivités territoriales, établissements publics. Le partenariat nécessite la signature d'accords de partenariats. Il contribue également au renforcement de notre action avec la société civile et les autres bailleurs de fonds.

En 2011, les projets d'appui au développement du français représentent un montant total de 6 250 000 euros, soit 17 % de l'enveloppe des autorisations de paiement des projets FSP de la Direction générale de la mondialisation, du développement et des partenariats du MAEE. Quatre projets ont été approuvés par le comité interministériel chargé d'étudier les rapports de présentation.

Les FSP consacrées à la langue française

Projets FSP pays

LIBAN

Lors de la rencontre entre le Premier ministre français et le Président de la République libanaise le 28 septembre 2008 à Beyrouth, le Liban a officiellement sollicité le soutien de la France en vue de la mise en œuvre d'un projet FSP pour la consolidation du français (1 million d'euros sur 36 mois). Il vise à renforcer l'enseignement du français dans le système éducatif, la maîtrise du français dans l'administration et l'environnement francophone. Il vient compléter les efforts de la France pour conforter l'utilisation du français et s'inscrit dans la continuité des trois précédents FSP (« Lecture publique et édition au Liban », « Appui à la rénovation de l'enseignement du français et en français à l'Université Libanaise », « Mise en place d'un dispositif permanent de formation continue des enseignants »).

SOUDAN

Ce projet permet de mener une action de coopération structurante et consensuelle dans le secteur éducatif, avec deux pays aujourd'hui séparés. Dans les États du Nord, il s'agit de maintenir la place de notre langue grâce à ce projet, le français étant encore considéré comme une langue de connaissance et de culture, qui conserve une place officielle dans les programmes au côté de l'anglais. Au Sud-Soudan, notre langue représente davantage, en cette période post-conflictuelle, un vecteur de développement et d'intégration régionale, renforcé par le retour au Soudan de locuteurs francophones. L'objectif principal du projet « Appui à la réhabilitation et au développement du français dans les systèmes éducatifs du nord et du Sud-Soudan » (700 000 euros sur 36 mois) est de mettre en place un système pilote performant d'enseignement du français dans le cycle secondaire. Le projet prévoit notamment la formation d'un corps d'une trentaine d'enseignants-conseillers pédagogiques et la constitution d'un réseau de 30 écoles pilotes dites « établissements à français renforcé ».

BURUNDI

Le projet FSP « Promotion de la langue française au Burundi » participe de l'effort mené actuellement par la coopération française pour favoriser le développement de la zone des Grands Lacs, foyer de crises multiples et majeures en Afrique subsaharienne. Dernier pays francophone de la zone, le Burundi est aujourd'hui isolé sur le plan linguistique. Ce projet (300 000 euros sur 24 mois) vise à contribuer à la diffusion et à l'utilisation de la langue française au Burundi par des actions de professionnalisation du corps enseignant et de renforcement des capacités des élèves ; le développement de structures et d'outils ainsi que le soutien à la diffusion de la langue française en s'appuyant sur les opérateurs francophones.

Projets FSP mobilisateurs consacrés à la langue française

CEFASE – Vietnam, Laos, Cambodge

Le projet d'appui à la consolidation de l'enseignement du français en Asie du Sud-Est (CEFASE) vise à répondre à la forte demande politique émanant des pays de la zone francophone d'Asie du

Sud-Est (Cambodge, Laos, Vietnam) en consolidant la relance du français déjà constatée dans ces trois pays. L'objectif est de transmettre aux partenaires, engagés dans des réformes éducatives, l'expertise et les méthodes qui leur permettront de s'approprier les dispositifs d'enseignement mis en place avec la coopération française.

Le projet CEFASE (900 000 euros sur 36 mois) s'inscrit dans la continuité de programmes menés ces dernières années, en particulier le projet FSP à dimension régionale « Valorisation du français en Asie du Sud-est (Valofrase) », composante du FSP mobilisateur « Plan de relance du français dans le monde » (clos en mars 2012) qui ont permis de mettre en place des dispositifs d'enseignement du français solides et de qualité, appuyés par des partenariats multiples. Il s'agit de répondre à la demande d'expertise des ministères de l'Éducation concernés (refonte des programmes, édition des manuels, nouvelles méthodes pédagogiques), de relancer des dispositifs d'excellence (classes bilingues, universités), d'assurer le renouvellement générationnel des enseignants, et de mettre en place un pôle d'expertise régionale (formation, mutualisation des ressources).

Ces projets FSP permettent enfin de mettre en cohérence les actions jusque-là dispersées des différentes institutions qui concourent à l'enseignement du français dans la zone : Organisation internationale de la Francophonie (OIF) et Agence universitaire de la francophonie (AUF) et dans une moindre mesure la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Centrale des Syndicats du Québec-ministère des Relations internationales (CSQ-MRI) du Québec.

2. L'enseignement bi-plurilingue dans le monde

Définition

Au sein des « sections bilingues », l'enseignement est dispensé aux élèves en au moins deux langues : principalement dans la langue locale, bien sûr, mais aussi pour partie en français ; l'anglais est désormais associé à certains programmes, qui deviennent ainsi trilingues. Il ne s'agit donc pas seulement d'un enseignement du français, mais aussi d'un enseignement en français, le français étant langue véhiculaire pour l'apprentissage d'une ou plusieurs disciplines non linguistiques (DNL). Les élèves de certaines de ces sections étudient une quatrième langue vivante étrangère.

L'enseignement bilingue francophone est en développement constant dans le monde. Ainsi, plus de 2 000 000 d'élèves sont actuellement scolarisés dans les sections bilingues francophones dans 51 pays du monde. C'est une priorité pour la France et pour un nombre croissant de pays partenaires, qui officialisent et structurent ce type d'enseignement.

Le soutien à ces sections par le ministère des Affaires étrangères et européennes se décline ainsi : offre documentaire, soutien à la formation initiale et continue des enseignants, ingénierie éducative, mise à disposition de lecteurs natifs ou de conseillers pédagogiques, soutien à l'élaboration de matériel pédagogique, identification de partenaires, sites internet : *Le Fil du bilingue*, notamment destiné à mutualiser les expériences et matériels pédagogiques, plate-forme *Vizavi*, déclinée localement par les professeurs engagés dans l'enseignement bilingue francophone (en Roumanie, Bulgarie, Espagne, Turquie...).

Objectifs et contenus

Les établissements proposent une ou plusieurs DNL en français dans le cadre du cursus bilingue francophone (le plus souvent, sciences physiques, chimie, histoire, géographie, mathématiques, biologie, mais aussi parfois économie, musique, etc.). Les objectifs, les programmes et contenus sont définis par les autorités éducatives locales, et les professeurs sont nationaux. Des lecteurs mis à disposition par le ministère des Affaires étrangères et européennes ou des assistants de français, mis à disposition par le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative, sont présents dans certains établissements.

Ces dispositifs bilingues existent à plusieurs niveaux : au primaire, au secondaire et se développent également dans l'enseignement professionnel (en Bulgarie par exemple). Selon les pays, et selon les dispositifs institutionnels, les élèves de ces sections peuvent passer en cours d'études des examens officiels français (DELFDALF), obtenir une attestation de cursus de la part de l'Ambassade (dispense de test linguistique pour les élèves scolarisés hors de l'Union européenne et candidats à une inscription en première année dans une université française), ou encore obtenir un diplôme national comportant la mention « bilingue ».

Les sections bilingues francophones constituent des viviers d'excellents francophones et sont, pour les élèves, une voie privilégiée pour accéder aux études universitaires, localement (dans les filières francophones supérieures), en France ou dans un autre pays francophone.

L'enseignement bilingue d'initiative privée prend une part très importante dans la croissance générale de l'enseignement bilingue francophone dans le monde, et constitue désormais plus de 50 % de son effectif total.

200

À partir de la rentrée 2011, le ministère des Affaires étrangères et européennes participera à l'effort de promotion et de visibilité des établissements étrangers hébergeant des sections bilingues de grande qualité, en leur proposant le label *FrancÉducation*. Le cahier des charges à satisfaire pour obtenir ce label est exigeant (présence de titulaires français de l'Éducation nationale, nombre d'heures d'enseignement du et en français, environnement favorisant la francophonie, certification en langue). Une centaine d'établissements de par le monde devraient pouvoir obtenir ce label pour les rentrées scolaires 2012 et 2013.

Une articulation avec le réseau d'enseignement français à l'étranger

Nos établissements français à l'étranger cherchent à s'ouvrir davantage à l'enseignement du pays dans lequel ils sont implantés. Cette ouverture implique la mise en place d'un enseignement combinant les programmes et les langues française et locale, ce qui, on l'a vu, est la caractéristique des sections bilingues. Par ailleurs, l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), opératrice du ministère des Affaires étrangères et européennes, a inscrit dans son Plan d'orientation stratégique 2010-2013, son action pour le développement de la coopération éducative au profit des établissements des pays hôtes, notamment de ceux qui disposent d'une section bilingue. Son expertise est souvent mise à contribution pour l'enseignement du français ou des disciplines non-linguistiques.

3. La promotion du français dans les pays d'Afrique centrale et de l'Ouest

Elle constitue un cas particulier de la formation au français dans un contexte plurilingue dont d'utiles enseignements peuvent être tirés pour d'autres régions du monde

Si les pays d'Afrique centrale et de l'Ouest possèdent des influences et un héritage communs, ils présentent également une grande variété géographique, culturelle et linguistique. Imposé au dix-neuvième siècle par la colonisation, le français, une des langues officielles des États africains côtoie une multitude de langues et de dialectes. Langue de communication, le français continue de jouer un rôle essentiel dans les échanges de toute nature.

Problématique générale

LASCOLAF et ELAN-Afrique : d'une enquête sur les langues de scolarisation en Afrique francophone à des plans d'action nationaux. La question de la présence des langues africaines, qui pourraient être des vecteurs plus performants des apprentissages fondamentaux, est posée avec moins de parti pris idéologique nationaliste qu'au lendemain des indépendances, avec également la volonté pragmatique d'améliorer le rendement des systèmes éducatifs et, même, au final, avec l'objectif d'une maîtrise accrue du français après le passage par une maîtrise consolidée de la langue maternelle et des compétences de base de l'école (lecture, écriture).

Ce sont en tout cas les premiers enseignements qui ressortent d'une étude qui a été menée sur six pays (Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Niger, Sénégal) et qui a réuni quatre institutions : l'Agence française de développement (AFD), l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), le ministère français des Affaires étrangères et européennes (MAEE) et l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). Cette mise en commun des moyens et des problématiques marque fortement l'engagement des agences francophones (bilatérales françaises et multilatérales) en faveur d'une francophonie ouverte qui accorde toute leur place aux langues africaines. En comparant différentes monographies-pays, l'étude LASCOLAF vise à mettre en avant la variété des modes possibles d'utilisation des langues africaines, mais aussi à repérer des modes opératoires ayant donné des résultats positifs et susceptibles d'être utilisés dans d'autres pays.

Parmi les modèles de bilinguisme, sont privilégiés ceux qui n'utilisent pas trop précocement le français comme langue d'enseignement et ceux qui maintiennent un usage scolaire parallèle de la L1 tout au long de l'éducation fondamentale (modèles dits additifs).

L'initiative ELAN-Afrique. Les quatre institutions qui ont initié le projet LASCOLAF sont disposées à accompagner les six pays de l'étude, rejoints par la République démocratique du Congo, dans leur utilisation des langues africaines au sein des systèmes éducatifs nationaux. C'est l'initiative ELAN-Afrique qui débute cette année. Conformément à ses priorités, selon son rythme et dans le cadre de son plan sectoriel d'éducation, chaque pays pourra bénéficier d'une aide (moyens et expertise) pour aller dans la direction d'un bilinguisme scolaire qui peut prendre une multiplicité de formes, bien documentées par l'étude LASCOLAF. L'initiative ELAN-Afrique mobilise, outre son comité scientifique international, un vivier d'experts qui a été constitué à la suite d'un appel à manifestation d'intérêt. Elle pourrait marquer une étape importante dans les politiques éducatives francophones.

Situation dans chaque pays

Au Bénin, bien que le français, qui est la langue officielle, soit parlé dans la plupart des villes, on constate une expérience limitée en matière de politique scolaire bilingue. À un stade expérimental, cette zone ne dispose pas encore d'un véritable dispositif de formation continue. De plus, les lois institutionnelles se succèdent et se contredisent, mais laissent cependant présager une évolution vers une « utilisation des cours des premières années dans une stratégie convergente vers l'utilisation du français dans les cours moyens ».

Le Burkina Faso, membre de l'OIF et dont le français est la langue officielle, est considéré comme pionnier en matière d'enseignement bilingue. On constate une forte implication des ministères nationaux ainsi que d'une multitude d'acteurs associatifs.

Au Burundi, les langues de scolarisation étudiées sont le kirundi, langue d'enseignement pour le primaire, et le français, langue d'enseignement pour le secondaire. Les recherches portent également sur le kiswahili et l'anglais qui sont enseignés dès la première année du primaire depuis 2007. Cependant, il manque des manuels scolaires, les enseignants n'ont pas été formés à enseigner le français langue étrangère (FLE) et il n'y a pas de véritable dispositif de formation continue malgré le fait que deux institutions, le BER pour le primaire et le BEPES pour le secondaire, soient respectivement chargés de la conception et du suivi des programmes d'enseignement, du matériel didactique et du perfectionnement des enseignants du primaire et du secondaire.

Le Mali et le Niger se caractérisent par une forte implication des ministères nationaux, par la généralisation de l'enseignement bilingue et par une introduction précoce des L1 dans l'enseignement depuis les années 80. Cependant, au Mali, les enseignants n'ont pas de réelle formation en FLE et la généralisation du curriculum se fait sans que les structures d'un suivi-évaluation ne soient en place. Au Niger, l'on constate des écarts entre curriculum officiel, affiché, et curriculum réel : les langues nationales sont censées être présentes tout au long du cycle primaire, mais sont évacuées de la deuxième moitié du cycle, notamment lorsque les écoles sont en rupture d'enseignants formés à l'enseignement bilingue.

Au Sénégal, la plupart des enseignants interrogés trouvent que le niveau des élèves des classes bilingues est plus élevé que celui des élèves des classes traditionnelles. 92 % des expérimentateurs affirment que les résultats des élèves se sont améliorés, contre 8 % qui considèrent que le bilinguisme n'a pas eu d'impact sur les performances des élèves. Impression confirmée par les résultats comparés des classes bilingues et des classes traditionnelles de CP et de CE2, avec des taux de réussite aux évaluations supérieurs dans des proportions allant de 11 à 18 %. Malheureusement, le découragement de beaucoup d'enseignants, dû essentiellement à l'absence de suivi et d'encadrement, et à l'inexistence de manuels pour les cours moyens, les a poussés à revenir vers l'enseignement traditionnel dispensé exclusivement en français.

4. Exporter notre enseignement supérieur : un enjeu majeur

En termes d'influence et d'attractivité, l'exportation de notre enseignement supérieur, qu'il soit dispensé en français ou « à la française » constitue un atout important dans le dispositif mis en place pour attirer et fidéliser les meilleurs étudiants étrangers.

Dans ce contexte où la circulation du savoir est un enjeu politique et économique majeur, la France dispose de deux outils : les filières francophones d'enseignement supérieur et les « délocalisations » d'établissements français. Ces deux approches assurent une forte visibilité à nos formations.

Il convient toutefois de rester vigilants quant à leur mise en œuvre.

Les filières d'enseignement supérieur à l'étranger

Il s'agit d'un enseignement d'une seule discipline (en général : sciences politiques, gestion, droit) partiellement ou entièrement en français aboutissant à l'obtention d'un diplôme ou co-diplôme, implanté dans un établissement d'enseignement supérieur étranger non francophone.

En 2010, les filières étaient au nombre de 180 dans le monde, selon la répartition suivante :

- > Europe centrale et orientale : 67 filières, 6 734 étudiants (35,6 %) ;
- > Proche et Moyen-Orient : 39 filières, 3 874 étudiants (20,5 %) ;
- > Asie : 71 filières, 80203 étudiants (43,3 %) ;
- > Amérique latine : 3 filières, 100 étudiants (0,5 %).

Ces filières, dont certaines sont sous la responsabilité directe de l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF) (notamment en Asie), mais avec une participation financière des postes, sont régulièrement évaluées en termes de qualité des cursus proposés. Une enquête approfondie sur l'« employabilité » des étudiants passés par ces filières reste à effectuer.

Les délocalisations

203

Par rapport aux filières abordées ci-dessus, il faut entendre par délocalisation d'établissements (parfois dénommée « *off shore* ») l'implantation à l'étranger de la totalité d'une formation supérieure diplômante (diplôme d'ingénieur, par exemple) ou de plusieurs formations dans ou hors d'un établissement local préexistant et auto-suffisante(s) économiquement, tout du moins pour l'État français. Cette définition, dans les faits, mérite d'être nuancée, car les quelques projets en cours de ce type ont fait, ou feront, appel à la France sous diverses formes : demande d'expertise, frais de fonctionnement pour le démarrage, etc., et, ce, en dépit d'un apport massif des partenaires locaux (financement public et/ou privé, mise à disposition de locaux, d'enseignants).

Quelques exemples

Chine : ouverture, en septembre 2005, d'une « École centrale » au sein de l'université Beihang à Pékin. Il s'agit d'un consortium réunissant les quatre écoles centrales françaises pour la mise en place d'un cursus complet d'ingénieurs, en français et à « la française » (classes préparatoires incluses).

Ouverture d'une école d'ingénieur au sein de l'université Tongji à Shanghai par le groupement des écoles ParisTech. Le modèle est le même que pour Centrale Pékin.

Malaisie : Centre universitaire franco-malaisien à Kuala Lumpur avec un consortium d'établissements français.

Émirats arabes unis : implantation de l'université Paris 4 sur le campus d'Abou Dhabi. Prise en charge complète par les Émirats. Enseignement dispensé globalement en anglais avec obligation de cours de français.

Algérie : mise en place de l'ESAA (École supérieure des affaires d'Alger) par un consortium d'établissements mené par la CCIP.

Arménie : université française d'Arménie. Cet établissement, de droit arménien, est basé à Erevan. Cours en arménien, français et anglais.

Égypte : université française d'Égypte. De droit égyptien, elle est basée au Caire. Les cours sont dispensés en arabe et en français

Viet Nam : projet d'université scientifique et technologique de Hanoi. Les cursus sont envisagés en anglais avec une obligation d'apprentissage, ou de perfectionnement, du français.

Cette approche, relativement nouvelle, du moins dans la culture française (contrairement aux Anglo-saxons), a plusieurs avantages : forte visibilité à la présence française par l'affichage médiatique que parfois elle entraîne (Centrale Pékin, Abou Dhabi) ; fidélisation sur le long terme (la totalité d'un cursus diplômant) de promotions d'étudiants. Elle comporte également quelques risques budgétaires : demande de mise en place d'assistance technique afin de garantir la qualité des cursus et la labellisation des diplômés ; participation financière au fonctionnement dès lors que l'établissement, ou le pays, d'accueil rencontre des difficultés ou s'engage dans d'autres priorités.

Les postes, dans ces conditions, doivent, dès lors qu'ils sont amenés à accompagner ce type de montage académique, se montrer particulièrement attentifs au contexte politique et académique local afin d'éviter, dans la mesure du possible, les écueils budgétaires auxquels ils pourraient être confrontés sans pouvoir apporter de réponses satisfaisantes tant le contexte budgétaire est contraint.

Les postes doivent également marquer une grande vigilance sur les contenus académiques dispensés via ces nouvelles modalités de coopération universitaire.

Même si l'incidence budgétaire est minime pour eux, l'image de la France et de son excellence académique est en jeu. Des formations médiocres et peu adaptées aux contextes économiques locaux peuvent, en effet, détourner pour longtemps des étudiants a priori favorables à notre système.

Conscient de ces possibles dérives, le MAEE en étroite concertation avec le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR), qui en est chef de file, a élaboré une « Charte de qualité de l'enseignement supérieur français à l'étranger ». Cette réflexion a associé les principaux partenaires nationaux que sont les Conférences des présidents d'universités et des grandes écoles.

Ce document se fixe comme objectifs de vérifier, par un ensemble d'indicateurs, la pertinence globale des délocalisations dans le champ de l'enseignement supérieur, incluant la forme plus traditionnelle des « filières francophones » montées, avec le soutien du MAEE, essentiellement en Europe centrale et orientale ainsi qu'en Asie. Depuis de nombreuses années, l'AUF poursuit ce même type de partenariat dans le cadre de son réseau d'universités adhérentes.

Dans cette Charte il s'agira de vérifier l'adéquation de nos formations supérieures selon plusieurs critères, chacun développant ses propres indicateurs.

Critères économiques : rapport cout / nombre d'étudiants ; évolution du cout sur plusieurs années (tendance à l'autofinancement) ; cout global de la formation : autres financements : établissement d'accueil, frais de scolarité, entreprises, etc.

Critères académiques : état de la francophonie : nombre d'heures de cours assurés en français ; nombre d'étudiants / nombre de candidats ; durée de la formation : adaptation au LMD ; disciplines (réponse aux besoins du marché local et régional) ; diplômés délivrés (local, français, double diplôme,

diplôme conjoint) ; nombre de diplômés / nombre d'inscrits ; reconnaissance du diplôme par les établissements locaux (passerelles...) ; reconnaissance du diplôme dans les cursus français (équivalence) ; inscription de l'établissement partenaire français dans un consortium, dans un réseau européen ;

Critères de notoriété : nombre d'étudiants étrangers (régionaux / internationaux) / nombre d'étudiants ; stages proposés par le milieu professionnel en cours ou en fin de diplôme ; nombre d'heures d'enseignement assurées par la partie locale, association d'anciens étudiants.

Sur la base de ces indicateurs, le ministère des Affaires étrangères et européennes tout comme les postes ainsi que le MESR, pourront moduler sur le moyen terme, les modalités de leur appui.

Annexes

Annexe 1

Les suites contentieuses des contrôles

Données communiquées par le ministère de la Justice

Le ministère de la Justice présente trois séries de tableaux :

- > un bilan de l'évolution des condamnations prononcées ;
- > des tableaux détaillant, pour chaque infraction les condamnations, peines et quanta moyens ;
- > des tableaux permettant de détailler les condamnations selon le mode de saisine de la juridiction : il est en effet possible de distinguer les compositions pénales, les comparutions sur reconnaissance préalable de culpabilité et les ordonnances pénales de l'ensemble des autres procédures. Ces derniers tableaux ne seront présentés que pour les matières pertinentes.

Condamnations

Le terme « condamnation » recouvre les compositions pénales inscrites au casier judiciaire.

Les statistiques issues du casier judiciaire national présentées dans les tableaux ci-dessous décrivent trois modes différents de dénombrement des condamnations pour les infractions concernées :

- > 1^{re} colonne : les infractions ayant donné lieu à condamnation recensent le nombre d'infractions étudiées ayant donné lieu à condamnation définitive, quel que soit leur ordre d'apparition dans le jugement. Il faut noter que le cumul de ces infractions est supérieur au nombre réel de condamnations prononcées. En effet, plusieurs infractions peuvent être dénombrées pour une seule condamnation. Il convient dès lors d'éviter de sommer les infractions de cette colonne entre elles. Les données de cette rubrique permettent des analyses infraction par infraction. Elles sont également utiles pour mesurer le nombre d'infractions sanctionnées dans un contentieux spécifique ;
- > 2^e colonne : les condamnations « infraction principale » ne concernent que les condamnations définitives pour lesquelles l'infraction concernée apparaît au premier rang dans l'extrait de jugement envoyé au casier judiciaire. Elles ne prennent donc pas en compte les condamnations pour lesquelles l'infraction concernée est connexe ou apparaît à un rang inférieur. Ces données sont utiles afin d'étudier des groupes d'infractions et de les additionner entre elles pour analyser une tendance globale (et son évolution sur plusieurs périodes de temps) ;
- > 3^e colonne : les condamnations « infraction unique » ne prennent en compte que les condamnations définitives portant uniquement l'infraction considérée. C'est à partir de ces condamnations que sont déclinés les peines prononcées et leur *quantum* moyen.

208

Infractions sanctionnées et condamnations : dispositions relatives à l'emploi de la langue française

Année		NATIF	Infractions ayant donné lieu à condamnation	Condamnations infraction principale	Condamnations infraction unique
2 003	Délit	OBSTACLE AU CONTROLE DES DISPOSITIONS SUR L'EMPLOI DE LA LANGUE FRANCAISE	3	0	0
	Total		3	0	0
2 007	Délit	OBSTACLE AU CONTROLE DES DISPOSITIONS SUR L'EMPLOI DE LA LANGUE FRANCAISE	1	0	0
	Total		1	0	0
2 008	Délit	OBSTACLE AU CONTROLE DES DISPOSITIONS SUR L'EMPLOI DE LA LANGUE FRANCAISE	1	0	0
	Total		1	0	0

Décisions des tribunaux de police et des juridictions de proximité en matière de contraventions de la 1^{re} à la 4^e classe : dispositions relatives à l'emploi de la langue française (les données ont été extraites de l'infocentre MINOS)

Bilan des infractions selon la décision de culpabilité et le type de décision
(ordonnance pénale ou jugement) prise par les tribunaux

2007

	Décision	Infractions	Pourcentage
Jugements	Culpabilité	40	89 %
	Relaxe	5	11 %
Jugements	Somme:	45	100 %
	Part dans le total des décisions :	67 %	
	Décision	Infractions	Pourcentage
Ordonnances pénales	Culpabilité	19	86 %
	Relaxe	3	14 %
Ordonnances pénales	Somme:	22	100 %
	Part dans le total des décisions :	33 %	
Total		67	

2008

	Décision	Infractions	Pourcentage
Jugements	Culpabilité	53	88 %
	Relaxe	7	12 %
Jugements	Somme:	60	100 %
	Part dans le total des décisions :	80 %	
	Décision	Infractions	Pourcentage
Ordonnances pénales	Culpabilité	15	100 %
	Relaxe		
Ordonnances pénales	Somme:	15	100 %
	Part dans le total des décisions :	20 %	
Total		75	

2009

	Décision	Infractions	Pourcentage
Jugements	Culpabilité	21	68 %
	Relaxe	10	32 %
Jugements	Somme:	31	100 %
	Part dans le total des décisions :	60 %	
	Décision	Infractions	Pourcentage
Ordonnances pénales	Culpabilité	19	90 %
	Relaxe	2	10 %
Ordonnances pénales	Somme:	21	100 %
	Part dans le total des décisions :	40 %	
Total		52	

2010

	Décision	Infractions	Pourcentage
Jugements	Culpabilité	25	69 %
	Relaxe	11	31 %
Jugements	Somme:	36	100 %
	Part dans le total des décisions :	72 %	
	Décision	Infractions	Pourcentage
Ordonnances pénales	Culpabilité	14	100 %
Ordonnances pénales	Somme:	14	100 %
	Part dans le total des décisions :	28 %	
Total		50	

Décisions par catégorie d'infractions et NATINF

2007

Décision	NATINF	QSS	Infractions
Culpabilité	20 534	DESIGNATION D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	10
Culpabilité	20 536	OFFRE D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	14
Culpabilité	20 537	OFFRE D'UN SERVICE EN LANGUE ETRANGERE	1
Culpabilité	20 538	PRESENTATION D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	16
Culpabilité	20 540	REDACTION DU MODE D'EMPLOI OU DE LA NOTICE D'UTILISATION D'UN PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	12
Culpabilité	20 541	DESCRIPTION DE LA GARANTIE D'UN BIEN OU D'UN PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	1
Culpabilité	20 545	EMPLOI D'UNE LANGUE ETRANGERE DANS UNE PUBLICITE	3
Culpabilité	25 490	PRESENTATION, PAR PERSONNE MORALE, D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	2
Relaxe	20 534	DESIGNATION D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	3
Relaxe	20 538	PRESENTATION D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	1
Relaxe	20 540	REDACTION DU MODE D'EMPLOI OU DE LA NOTICE D'UTILISATION D'UN PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	3
Relaxe	20 541	DESCRIPTION DE LA GARANTIE D'UN BIEN OU D'UN PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	1
			67

2008

Décision	NATINF	QSS	Infractions
Culpabilité	20 534	DESIGNATION D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	9
Culpabilité	20 536	OFFRE D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	6
Culpabilité	20 538	PRESENTATION D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	20
Culpabilité	20 540	REDACTION DU MODE D'EMPLOI OU DE LA NOTICE D'UTILISATION D'UN PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	16
Culpabilité	20 541	DESCRIPTION DE LA GARANTIE D'UN BIEN OU D'UN PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	1
Culpabilité	20 546	EMPLOI DE LANGUE ETRANGERE DANS UNE INSCRIPTION OU ANNONCE DESTINEE A L'INFORMATION DU PUBLIC	2
Culpabilité	25 490	PRESENTATION, PAR PERSONNE MORALE, D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	14
Relaxe	20 534	DESIGNATION D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	1
Relaxe	20 538	PRESENTATION D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	2
Relaxe	20 540	REDACTION DU MODE D'EMPLOI OU DE LA NOTICE D'UTILISATION D'UN PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	1
Relaxe	20 546	EMPLOI DE LANGUE ETRANGERE DANS UNE INSCRIPTION OU ANNONCE DESTINEE A L'INFORMATION DU PUBLIC	1
Relaxe	25 490	PRESENTATION, PAR PERSONNE MORALE, D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	2
			75

2009

Décision	NATINF	QSS	Infractions
Culpabilité	20 534	DESIGNATION D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	7
Culpabilité	20 536	OFFRE D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	10
Culpabilité	20 538	PRESENTATION D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	8
Culpabilité	20 540	REDACTION DU MODE D'EMPLOI OU DE LA NOTICE D'UTILISATION D'UN PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	5
Culpabilité	20 545	EMPLOI D'UNE LANGUE ETRANGERE DANS UNE PUBLICITE	2
Culpabilité	20 546	EMPLOI DE LANGUE ETRANGERE DANS UNE INSCRIPTION OU ANNONCE DESTINEE A L'INFORMATION DU PUBLIC	1
Culpabilité	20 547	ANNONCE OU INSCRIPTION EN FRANCAIS MOINS INTELLIGIBLE QUE LA PRESENTATION EN LANGUE ETRANGERE	1
Culpabilité	25 490	PRESENTATION, PAR PERSONNE MORALE, D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	6
Relaxe	20 534	DESIGNATION D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	2
Relaxe	20 536	OFFRE D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	1
Relaxe	20 538	PRESENTATION D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	3
Relaxe	20 540	REDACTION DU MODE D'EMPLOI OU DE LA NOTICE D'UTILISATION D'UN PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	3
Relaxe	25 490	PRESENTATION, PAR PERSONNE MORALE, D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	3
			52

2010

Décision	NATINF	QSS	Infractions
Culpabilité	20 534	DESIGNATION D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	4
Culpabilité	20 536	OFFRE D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	8
Culpabilité	20 538	PRESENTATION D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	8
Culpabilité	20 539	PRESENTATION D'UN SERVICE EN LANGUE ETRANGERE	1
Culpabilité	20 540	REDACTION DU MODE D'EMPLOI OU DE LA NOTICE D'UTILISATION D'UN PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	11
Culpabilité	20 541	DESCRIPTION DE LA GARANTIE D'UN BIEN OU D'UN PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	2
Culpabilité	20 545	EMPLOI D'UNE LANGUE ETRANGERE DANS UNE PUBLICITE	2
Culpabilité	25 490	PRESENTATION, PAR PERSONNE MORALE, D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	3
Relaxe	20 534	DESIGNATION D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	1
Relaxe	20 536	OFFRE D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	4
Relaxe	20 540	REDACTION DU MODE D'EMPLOI OU DE LA NOTICE D'UTILISATION D'UN PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	5
Relaxe	25 490	PRESENTATION, PAR PERSONNE MORALE, D'UN BIEN OU PRODUIT EN LANGUE ETRANGERE	1
			50

Annexe 2

Les émissions littéraires et culturelles régulières sur France Télévisions

Les émissions culturelles et littéraires ont également offert la possibilité d'approfondir la connaissance de notre langue, ou encore de partir à la découverte de notre patrimoine littéraire grâce à des rendez-vous réguliers :

- > *Des mots de minuit*, présenté chaque mercredi par Philippe Lefait. Quand des artistes et intellectuels de tous horizons se rencontrent et échangent leur manière de voir la société en général, la culture en particulier (France 2) ;
- > *Vous aurez le dernier mot !* (diffusé jusqu'en juin 2010), un magazine pluriculturel présenté chaque vendredi en direct à 22h50 par Franz-Olivier Giesbert (France 2) ;
- > *Semaine critique !* (depuis septembre 2010), dans son émission consacrée aux débats d'idées et à l'actualité culturelle, Franz-Olivier Giesbert reçoit en plateau ses invités en compagnie d'agitateurs se relayant chaque vendredi à 23h05 (France 2) ;
- > *L'Objet du scandale* (diffusé jusqu'en juin 2010), le mercredi à 22h20, Guillaume Durand en s'appuyant sur l'actualité littéraire, grâce aux objets qui font l'actualité, aborde les questions de culture et de société (France 2) ;
- > *Face aux français... conversations inédites* (depuis septembre 2010), tous les mercredis en deuxième partie de soirée, Guillaume Durand fait découvrir des aspects peu connus de la vie de deux invités célèbres, par le biais de portraits croisés (France 2) ;
- > *Ce soir ou jamais*, seul magazine culturel, quotidien, en direct et en public à aborder l'actualité à travers la culture pour un nouvel éclairage sur le monde. Interviews et débats s'y succèdent avec des personnalités de tous les horizons culturels, dont écrivains et intellectuels. Des performances musicales clôturent chaque numéro (France 3) ;
- > *Espace francophone*, ce magazine hebdomadaire a pour vocation de favoriser une connaissance mutuelle entre les peuples francophones. Il aborde les phénomènes de société, la création littéraire et artistique, les enjeux culturels, économiques et technologiques de la francophonie, notamment du continent africain, mis en lumière par le biais d'enquêtes et de reportages (France 3, CFI, RFO, TV5 et une trentaine de télévisions francophones) ;
- > *Café Picouly* présenté par Daniel Picouly tous les vendredis à 21h30. Le magazine pluriculturel des échanges et des passerelles artistiques (France 5) ;
- > dans *La Traversée du miroir*, Patrick Poivre d'Arvor reçoit, chaque dimanche à 19h00 deux personnalités artistiques, politiques, littéraires, scientifiques... pour deux interviews de 26 minutes tournées dans les conditions du direct (France 5) ;
- > *Studio M*, diffusé le samedi à 20h35, est l'occasion de rencontres et d'échanges entre trois personnalités, célèbres ou anonymes, d'horizons culturels, de sensibilités et de générations divers : un point de rencontres culturelles invités (France Ô et certaines antennes du Réseau outre-mer) ;
- > Gora Patel reçoit tous les jours un artiste, écrivain, compositeur, comédien, homme politique dans *10 minutes pour le dire*, diffusé à 11h30 et 14h20 jusqu'en juin 2010 et à 12h15 depuis septembre 2010 (France Ô et certaines antennes du Réseau outre-mer) ;
- > *Ô Rendez-vous*, présenté par Eddy Murté, une émission quotidienne de 52 minutes qui explore, en compagnie d'invités, le dynamisme, la vivacité, l'effervescence de notre société à travers trois thématiques : société, culture, tendance (France Ô) ;
- > les longues interviews d'artistes et d'écrivains, le samedi à 8h50 et le dimanche à 7h00 dans *Thé ou café* (France 2) et *Vie privée, vie publique l'hebdo* le vendredi en deuxième partie de soirée (France 3) ;
- > les rubriques culturelles et littéraires de *On n'est pas couché*, *Télématin* et *C'est au programme* (France 2) ;
- > les rubriques littéraires de Claude Sérillon dans *Vivement Dimanche* (France 2), des *Maternelles* et du *Magazine de la Santé* (France 5).

Sur France Télévisions, outre les rendez-vous culturels réguliers qui accordent une place importante au livre et à la littérature, plusieurs émissions leur sont exclusivement consacrées :

- > *La Grande Librairie*, le magazine littéraire hebdomadaire présenté par François Busnel tous les jeudis en première partie de soirée et en direct à 20h35, rediffusé tous les dimanches matins à 8h55. C'est toute l'actualité littéraire qui est au rendez-vous de ce magazine, avec des écrivains français et étrangers, des portraits tout en images et des reportages tournés à l'étranger ; il donne l'envie et le plaisir de lire et le partage avec passion (France 5) ;
- > le programme quotidien de Monique Atlan, *Dans quelle étagère...* (8h30, 16h45 et 5h50), qui donne la parole aux auteurs de romans ou d'essais. Plus de 200 titres présentés chaque année (France 2) ;
- > le magazine quotidien d'Olivier Barrot *Un livre, Un jour* (17h10), il partage ses rencontres avec les auteurs et offre une place de choix à la littérature étrangère. Plus de 260 ouvrages présentés chaque année (France 3) ;
- > *Un livre toujours* présenté par Olivier Barrot, rend la lecture toujours plus accessible dans sa richesse et sa diversité en mettant le format de poche à l'honneur, chaque samedi à 16h45 (France 3) ;
- > *Tropismes*, présenté par Laure Adler explore l'éclectisme et valorise la création contemporaine des littératures du Sud. Elle reçoit des auteurs et promeut des œuvres qui proviennent d'Afrique, d'outre-mer et de ses zones périphériques, participant ainsi à faire la promotion de tous les talents littéraires de l'outre-mer, de la diversité, et de la francophonie en général. Diffusé le samedi à 13h00 et le dimanche à 9h30 jusqu'en juin 2010, le samedi à 12h30 et le dimanche à 17h30 depuis septembre 2010 (France Ô).

Présence des langues régionales sur les antennes de France Bleu

Le basque sur France Bleu Pays basque

213

Du lundi au vendredi

- > reportage info en basque à 6h47 et 7h47 ;
- > la recette du jour en basque 10h50 (nouveau) ;
- > le Magazine en basque de 12h05 à 12h30 : Météo (en basque)
 - l'invité de David Aere
 - jeu
 - le Journal basque de FBPB
 - invité info 4'
 - découverte Artistique musicale basque ;
- > *Planète basque* de 16h30 à 17h00 (en français, mais réalisé par un animateur bascoophone).

Samedi - Dimanche

- > agenda week-end sorties bilingues à 6h47 et 7h47 ;
- > jeu *Planète basque* le samedi de 11h00 à 12h00 (en français, mais réalisé par un animateur bascoophone) ;
- > le Magazine en basque de 12h05 à 12h30 ;
- > météo (en basque) ;
- > l'invité loisirs ;
- > jeu.

Programmation musicale basque

- > nouvelle organisation de la gestion de la 'PL basque' confiée à un animateur bascoophone, David Aere ;
- > diffusion d'un titre par heure ;

- > présentation avec interview et extrait d'une formation musicale basque la semaine à 12h26 ;
- > création d'une catégorie de *jingles* bascoprones destinés à habiller et entourer les rendez-vous antenne en langue basque.

L'occitan gascon sur France Bleu Gascogne

- > le dimanche : à partir de 11h20, chroniques, jeu question/réponse à partir d'un mot (chronique de l'Atelier de création) : diffusion à 11H20 (la question) et 11H25 (la réponse) ;
- > à partir de 11h30 et jusqu'à 12h30, rediffusion des 5 chroniques de la semaine, avec diffusion de 8 à 9 disques occitans/gascons ;
- > chroniques présentes sur le site internet.

L'occitan béarnais sur France Bleu Béarn

Caminadas

Le samedi et le dimanche à 12h15 (3' + CD) : rendez-vous loisirs composé d'une interview courte autour d'une fête, d'une nouveauté musicale, d'un livre, etc. complété de quelques brèves de type agenda, et de la présentation d'une chanson.

Les Mots d'Oc

Chronique bilingue quotidienne diffusée à 7h50 du lundi au dimanche ; met en valeur les richesses du vocabulaire et des expressions en les situant dans leur contexte.

Le livre aquitain

Émission régionale, hebdomadaire (samedi de 16h à 17h), réalisée à tour de rôle par les 5 stations aquitaines (FB Gironde, FB Périgord, FB Gascogne, FB Béarn, FB Pays Basque) qui intègre des formations occitanes dont elle assure la promotion.

214

L'occitan sur France Bleu Périgord

- > programmation musicale bilingue et valorisant les musiques occitanes ;
- > chronique « le mot en oc » qui met en situation un mot occitan, diffusée chaque jour de la semaine en matinale ;
- > émission en occitan (bilingue et valorisant les musiques occitanes) « Meitat chen meitat porc » diffusée le dimanche matin ;
- > sur le site internet : une page spéciale « Oc » avec des rendez-vous à réécouter, la mise en valeur des festivités occitanes. Le site permet d'écouter en podcast l'émission d'une heure en occitan « Meitat chen meitat porc », diffusée le dimanche.

L'occitan sur France Bleu Vaucluse

- > « La leçon provençale » avec André Chiron, l'accent de la Provence ! Tous les jours, dans la bonne humeur, c'est la possibilité de se familiariser avec la langue. Diffusion du lundi au vendredi à 7h25, 9h40 et 16h10 ;
- > « Midi en Provence » avec Philippe Garcia, André Chiron et Mireille Lesbros ;
- > le cœur et l'esprit de la Provence. Actualité, traditions, cuisine, musiques, événements partenaires et un invité tous les jours du lundi au vendredi de 12 h 10 à 12 h 30 ;
- > les meilleurs moments sont rediffusés le dimanche entre 17 et 18h.

France Bleu Azur

- > « Istorïa d'aqui », rendez-vous autour du nissart : un lieu, une histoire dans les Alpes-Maritimes racontée en mêlant le français et le nissart. Diffusion à 7h25 avec une rediffusion à 8h50 ;
- > France Bleu Azur réalise des modules sonores pour promouvoir les groupes locaux, dont certains qui emploient le nissart ;
- > dans le cadre du 150^e anniversaire du rattachement du Comté de Nice à la France, la station s'est associée aux différentes manifestations de commémoration et notamment à l'almanach qui fait la part belle au nissart.

La langue d'oc sur France Bleu Hérault

Chronique « Lengua d'oc » : diffusion à 6 h 55, rediffusion à 8h56 et 13h54, rendez-vous présenté par Joandà, auteur et chanteur occitan. Joandà, par ailleurs enseignant, visite au quotidien les mots occitans qui ont un rapport avec notre vie de tous les jours. Des noms de lieux, de villages, de rivières, mais aussi des noms propres qui racontent l'origine des mots et leur lien avec notre territoire.

Le catalan sur France Bleu Roussillon

- > le catalan est utilisé comme une ponctuation, une respiration, par la présence d'animateurs bilingues qui font que le catalan est omniprésent. Cela se traduit par une traduction simultanée d'informations fortes (comme au stade après un essai marqué par l'USAP). D'autres rendez-vous d'antenne sont aussi systématiquement traduits, comme la météo ou la circulation routière. Le top horaire est catalan. Mots et expressions catalanes sont souvent au centre des questions du jeu de fin de matinée ;
- > des rendez-vous fixes pédagogiques : « Le dico d'aqui », glossaire du français parlé en Roussillon, regroupe les mots et expressions qui souvent n'ont pas trouvé d'équivalent dans la langue française. En deux minutes, le chroniqueur scénarise une situation où le mot est utilisé et en apporte l'explication. Le « dico d'aqui » à 7h12. Rediffusion le weekend. *Cette chronique a été l'occasion d'un prolongement sous forme d'un Livre du dico (3^e volume en cours).*

215

Le catalan vu par les Catalans

- > « La Chanson d'Aqui ». Chaque mois, sur un thème d'actualité locale, Gérard Jacquet écrit, compose et interprète une chanson qui mélange le catalan et le français, une chanson enregistrée dans les studios de France Bleu Roussillon, avec les membres de l'équipe, musiciens et chanteurs (pour les chœurs dans « l'Aqui Chorale »). Cette chanson est diffusée pendant un mois sur l'antenne. On la trouve aussi sur le site bleurossillon.com avec les photos des enregistrements ;
- > rendez-vous avec les Catalans du sud. Tous les vendredis et samedis, découverte de l'actualité des artistes du sud, diffusion de leurs titres : séquence « Côté Sud » diffusée le vendredi à 18h45 et le samedi à 16h45 et 18h45 ;
- > partenariat avec les artistes locaux qui chantent en catalan, promotion de leurs spectacles et de leurs albums ;
- > programmation des titres symboliques et grands classiques du répertoire catalan.

Le breton sur France Bleu BREIZH IZEL

Les programmes en breton et en bilingue :

- > « Cultures Breizh » de 13h à 14h du lundi au vendredi, la quotidienne des créatifs bretons, l'émission « qui relie et délie les langues », en breton et en français ; musique celtique, invité, jeu et dialogue avec les auditeurs dans les deux langues ;
- > « An Abadenn » de 18h30 à 20h00 du lundi au vendredi, la quotidienne en breton sur les initiatives et créations culturelles, invités, reportages, musique bretonne ;
- > « Breizh o pluriel », l'hebdo culturel de la Bretagne, en breton (13h-16h) puis en français (16h-18h), en direct intégral, le samedi après-midi ;

- > « Hentou treuz », le magazine en breton des pays de Bretagne, le dimanche de 16h à 18h ;
- > « Ar Veilladeg », la veillée des contes en breton de 19h à 20h ;
- > Les « keleier breizh » les infos en breton toute la journée le matin (3 éditions de 4 mn à 6h15, 7h15, 8h15), le soir (2 éditions à 18h15 – titres – et 19h15), la revue de presse hebdomadaire en breton le dimanche (deux diffusions matin et soir) ;
- > les chroniques (3 diffusions /jour) en breton et en français autour de la langue, son humour, ses expressions, son vocabulaire ;
- > avec l'Atelier de création radiophonique, rediffusion chaque samedi après-midi d'une grande série en 2 x 26 épisodes sur l'histoire revisitée de la Bretagne et jouée en breton par des comédiens : « Istor Vras, Breizh Vihan », soit plus de 20h sur 80 par semaine en breton et en bilingue.

La culture bretonne en français

- > les nouveautés de la création musicale locale, le samedi après-midi, de 16h à 18h ;
- > les événements culturels régionaux, les samedis et dimanches ;
- > le jeu quotidien « Kouizz Breizh » de 11h00 à 11h30 sur la connaissance de la Bretagne et de son patrimoine ;
- > « Sortir en Bretagne », quotidienne du lundi au vendredi de 16h à 18h, infos services, agendas des sorties, invités sur des événements culturels.

Les grands directs sur les événements bretons de 2010

Talents en scène à Quimper, le « Kann ar Bobl » à Pontivy, les « Deiziou » à Lorient, le « Roue Waroch » à Plescop, « Livres en mer » à Concarneau, le « Kann al Loar » à Landerneau, les « Vieilles Charrues » à Carhaix, le « Cornouaille » à Quimper, le « Festival interceltique » de Lorient, le « Festival du Bout du monde » à Crozon, le « championnat des sonneurs » de Gourin, le « festival du livre en Bretagne » à Carhaix, le « festival de la danse Fisel » à Rostrenen, le « CyberFestNoz » à Quimper, le « cabaret breton » du Festival des Vieilles Charrues à Carhaix.

216

Multimédia

La page en breton sur le site internet, la diffusion pour baladeur des magazines en breton.

Par ailleurs le bilinguisme s'affiche au sein du bâtiment de la station sur ses panneaux signalétiques dans le cadre de la charte « Ya d'ar brezhoneg », signée en octobre 2007.

Le breton sur France Bleu Armorique

Sur France Bleu Armorique, deux parlers sont présents : le breton et le gallo.

Le breton

- > du lundi au vendredi à 8h14 « Lavar din » (la leçon de breton) ;
- > le samedi 12h06-12h30, émission en langue bretonne « Sul gouel ha bendez » ;
- > actu, rendez-vous musiques, sorties+invité (simultanément en ondes moyennes) ;
- > le dimanche 12h06-12h30, émission en langue bretonne « Sul gouel ha bendez » (émission différente) ;
- > thématique invité de la semaine (sortie de livre, événement...).

Le gallo

- > le samedi à 7h50 : Fred le Disou et Roger le Contou (conteurs gallo) 3' ;
- > le dimanche à 8h22 : Fred le Disou et Roger le Contou 3'(rediffusion).

France Bleu Alsace

En Alsace deux antennes cohabitent pour prendre en compte l'expression de la langue et de la culture alsaciennes : la FM (France Bleu Alsace) diffuse principalement en français et un programme sur les ondes moyennes en alsacien : France Bleu Elsass.

L'alsacien sur France Bleu Elsass

Programme en alsacien du lundi au vendredi de 7h à 12h00 de 13h30 à 17h.

L'alsacien sur France Bleu Alsace

- > la couverture éditoriale prend en compte le bilinguisme de l'Alsace dans le choix des sujets ;
- > des éléments d'habillage tournent sur l'antenne de France Bleu Alsace, ainsi que des promotions annonçant les opérations de France Bleu Elsass ;
- > une chronique quotidienne bilingue : « Les mots de chez nous » de Cathy Bernecker à 7h25 et rediffusion le week-end à 17h40 ;
- > lors d'opérations spéciales type Rallye de France en Alsace les infos routes sont également diffusées en alsacien à l'antenne.

Le corse sur France Bleu Frequenza Mora

Antenne complètement bilingue.

Le platt sur France Bleu Lorraine Nord

« *Wie geht's denn da hem ?* »: l'humeur du jour en Franco-Platt avec Michel Uhring qui propose une chronique autour du francique, appelé également le platt, du lundi au vendredi à 6h15.

Le picard sur France Bleu Picardie

- > deux rendez-vous hebdomadaires diffusés dans les matinales du week-end : ces chroniques sont un dialogue entre le conteur picard Laurent Devime et l'animateur autour des traditions, des noms de lieux, fêtes locales et origines des noms. Ces chroniques sont diffusées chacune deux fois ;
- > en parallèle à ces chroniques, Laurent Devime intervient régulièrement dans l'émission Bleu Nature diffusée au quotidien entre 13h30 et 14h pour évoquer les traditions et la nature dans la culture picarde ;
- > tout au long de l'année, les manifestations traditionnelles sont mises en valeur sur l'antenne, ainsi que les spectacles et musiques picardes dans l'émission *la Scène bleue* chaque samedi. France Bleu Picardie est également partenaire des événements liés à la langue et à la culture picardes dont le festival itinérant *Ches Weppes*.

Le ch'timi sur France Bleu Nord

Au quotidien

- > diffusion 2 fois par jour, du lundi au samedi, et 1 fois le dimanche de l'horoscope en ch'ti ;
- > diffusion du dicton ch'ti, du lundi au vendredi à 6h50.

Le samedi de 12h10 à 12h30

L'actualité en ch'ti : l'actualité des spectacles et concerts dans la région du Nord-Pas de Calais.

Le samedi à 10h30

Duo autour d'une histoire en ch'ti.

France Bleu Cotentin

- > « Bi le Boujou » sur les expressions populaires normandes, le samedi à 12h20 avec la Société Alfred Rossel ;
- > « Les Canchounettes » sur les chansons traditionnelles normandes, le dimanche à 12h20 avec l'association Magène.

Plus globalement pour le réseau

La formation

Dans les radios situées sur le territoire d'expression d'une culture particulière (Bretagne, Alsace, Corse, Pays Basque, Occitanie et Catalogne), une sensibilisation à cette culture est proposée aux journalistes et animateurs afin qu'ils soient plus proches des auditeurs.

Les ateliers de création

Les ateliers de création poursuivent la production de modules en langue régionale destinés à être diffusés par plusieurs stations de leur zone. Des coproductions avec les institutions au Pays basque, en Béarn ou en Bretagne existent.

À noter que la valorisation de la langue se fait aussi à travers des coopérations étrangères, comme France Bleu Lorraine Nord qui assure une émission mensuelle en coopération avec la *Saarlandisches Rundfunk*, ou France Bleu Frequenza Mora dans le cadre de la coopération méditerranéenne.

218

Volumes de diffusion des programmes en langues régionales en 2010 sur France Télévisions

BILAN DIFFUSION DES LANGUES RÉGIONALES 2007-2010 (hors Via Stella)

Mise à jour le 18/05/11

Volumes horaires	2007	2008	2009	2010
Volume de diffusion en alsacien	62	53:00:00	59:00:00	62:10:43
Volume de diffusion en basque	04:30	02:00:00	2:00:00	2:00:00
Volume de diffusion en occitan (Aquitaine)	04:30	03:40:00	3:40:00	3:17:33
Volume de diffusion en occitan (Sud)	17	16:15:00	16:30:00	16:33:17
Volume de diffusion en catalan	11	11:20:00	11:20:00	10:41:44
Volume de diffusion en provençal	19:30	22:00:00	21:40:00	22:34:23
Volume de diffusion en corse	43:30	37:45:00	70:00:00	78:50:36
Volume de diffusion en breton	76	67:30:00	69:00:00	68:13:26
Volume de diffusion en bilingue français - corse	NC	NC	NC	14:46:58
TOTAL	328	213:30:00	253:10:00	279:08:40

VIA STELLA - BILAN DIFFUSION DE LA LANGUE CORSE (2008-2010)

Mise à jour le 18/05/11

Volumes horaires	2008	2009	2010
Volume de diffusion en corse	235:24:47	323:17:57	292:00:24
Volume de diffusion corse sous-titré français	29:55:20	47:20:47	63:27:48
Volume de diffusion en bilingue français/corse	653:54:13	952:39:41	550:22:55
TOTAL	919:14:20	1323:18:25	905:51:07

Les volumes de diffusion des programmes en langues régionales par genre en 2010

VOLUME DIFFUSION LANGUES RÉGIONALES PAR GENRE 2010

RÉGION	LANGUE	FORME	DURÉE	TOTAL
ALSACE	Alsacien	Magazine	16:55:23	62:10:43
		Images de synthèse	0:42:56	
		Forme autre	1:06:37	
		Journal télévisé	40:44:28	
		Plateau	1:53:19	
		Retransmission	0:48:00	
AQUITAINE	Basque	Magazine	2:00:00	2:00:00
	Occitan	Magazine	3:17:33	3:17:33
SUD	Occitan	Tout Images	4:39:00	16:33:17
		Magazine	11:54:17	
	Catalan	Tout Images	4:33:00	10:41:44
		Magazine	6:08:44	
MÉDITERRANÉE	Provençal	Bande-annonce	01:36:03	22:34:23
		Magazine	20:54:20	
		Spot	0:04:00	
CORSE	Corse	Animation	1:18:46	78:50:36
		Bande-annonce	4:33:55	
		Documentaire	3:14:30	
		Émission éducative	1:05:39	
		Forme autre	2:59:35	
		Journal télévisé	51:57:43	
		Magazine	13:00:52	
		Plateau Débat	0:29:08	
		Présentation/Générique	0:10:28	
			Bilingue français corse	
Communiqué	00:03:20			
Documentaire	10:43:28			
Magazine	3:38:03			
Présentation/Générique	0:06:27			
OUEST	Breton	Bande-annonce	0:33:18	68:13:26
		Forme autre	1:02:47	
		Magazine	28:00:27	
		Animation	7:52:34	
		Documentaire	6:14:03	
		Journal télévisé	15:51:04	
		Plateau	8:06:29	
		Présentation/Générique	0:04:52	
		Reportage	0:27:52	
			TOTAL	279:08:40

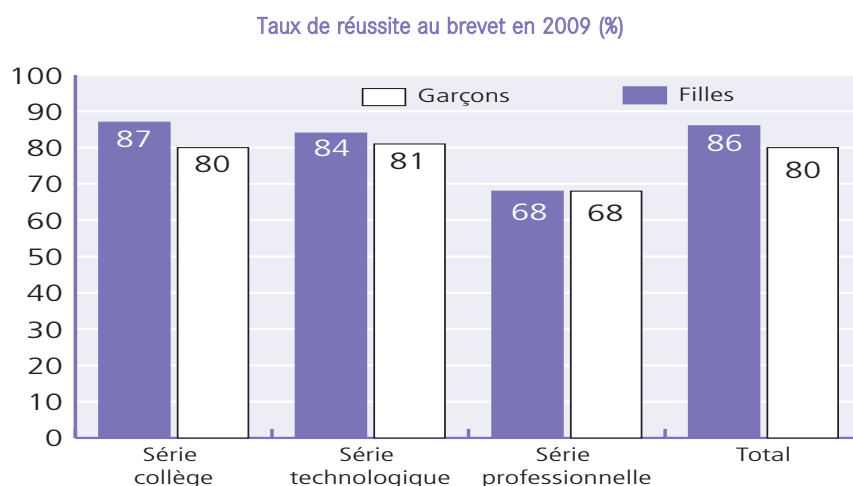
VIA STELLA - VOLUME DIFFUSION LANGUES RÉGIONALES PAR GENRE 2010

RÉGION	LANGUE	FORME	DURÉE	TOTAL
CORSE VIA STELLA	Corse	Animation Bande-annonce Documentaire Émission éducative Film de télévision Forme autre Journal télévisé Magazine Plateau Plateau Débat Présentation/Générique Spectacle de télévision Spot	8:16:16 15:13:46 65:00:19 2:45:40 12:42:58 9:41:05 11:51:26 144:14:15 6:44:21 8:58:20 1:07:00 5:20:28 0:04:30	292:00:24
	Bilingue Français Corse	Bande-annonce Communiqué Documentaire Magazine Plateau Plateau/Débat Présentation/Générique Spectacle de télévision	0:19:58 0:11:40 78:01:07 379:10:58 1:51:00 5:23:10 64:05:39 21:19:23	550:22:55
	Corse Sous-titré Français	Documentaire Fiction Documentaire Film Cinéma Film Télévision Présentation/Générique	8:44:46 16:05:38 2:58:50 35:29:12 0:09:22	63:27:48
			TOTAL	905:51:07

Annexe 3

Performances scolaires générales selon le sexe

1. Taux de réussite au brevet en 2009 : de meilleurs taux de réussite pour les filles

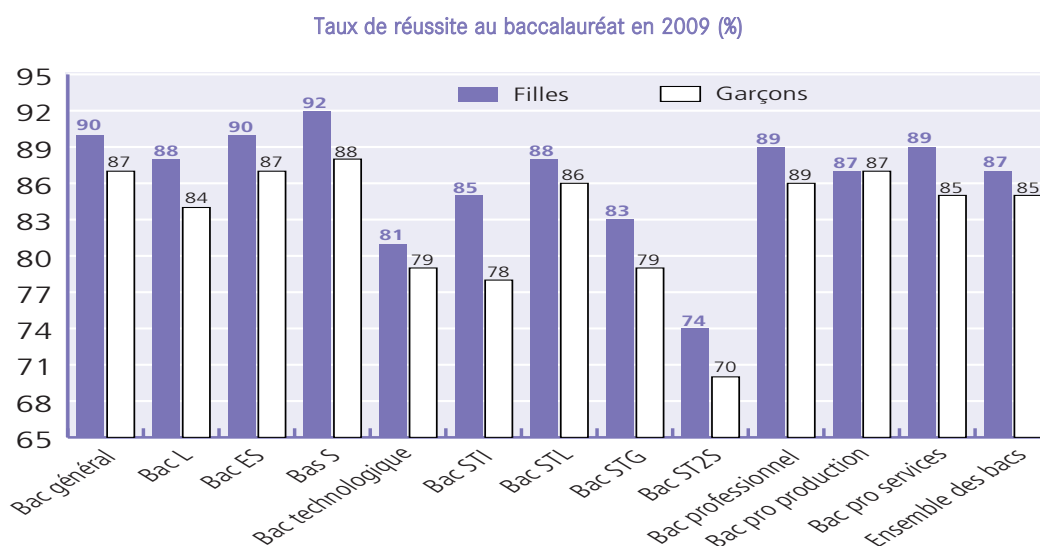


Lecture : en 2009, 87 % des filles et 80 % des garçons qui se sont présentés au brevet dans la série « collège » l'ont obtenu.

Champ : France métropolitaine + DOM

221

2. Taux de réussite au baccalauréat en 2009 (%)



Lecture : en 2009, 90 % des filles et 87 % des garçons qui se sont présentés au baccalauréat général l'ont obtenu.

3. Scolarisation en sections européennes et internationales, rentrée 2009

	Part des filles (%)	
	en section	au total
Sixième-cinquième	53,1	48,9
Quatrième-troisième	58,1	49,6
Seconde générale et technologique	61,5	53,9
Première et terminale générale	61,6	55,8
Première et terminale technologique	49,6	51,6
Enseignement professionnel	54,5	45,6
Ensemble	59,1	50,1

Lecture : en 2009, 59,1 % des élèves inscrits dans une section européenne ou internationale sont des filles, alors qu'elles ne représentent que 50,1 % des élèves du second degré.

Davantage de filles, quelle que soit la langue de la section

	Anglais	Allemand	Espagnol	Italien	Portugais	Russe et langues orientales	Autres	Ensemble
Sections européennes	168 221	39 270	34 796	11 062	454	1 973	22	255 798
Sections internationales	7 875	1 724	2 437	1 107	542	520	540	14 745
Part des filles (%)	58,9	56,9	62,6	59,2	58,6	54,9	54,6	59,1

Lecture : 62,6 % des élèves scolarisés en section linguistique d'espagnol sont des filles.

Source : « Filles et garçons sur le chemin de l'égalité de l'école à l'enseignement supérieur », MENVA-DGESCO/MESR/ DEPP - 2011

Niveau de compétences en compréhension de l'écrit selon le sexe (enquête PISA 2009)

1. Définition des niveaux de compétence de PISA 2009

Niveau de compétence 6 : plus de 698 points

Être capable de comprendre de façon fine et détaillée un ou plusieurs documents, d'émettre des hypothèses d'analyse ou de juger d'un regard critique un texte complexe portant sur un thème peu familier.

Niveau de compétence 5 : de 625 à 697 points

Être capable d'évaluer l'information et d'élaborer des hypothèses, en faisant appel à des connaissances spécialisées, en développant des concepts contraires aux attentes.

Niveau de compétence 4 : de 552 à 624 points

Être capable de réussir des tâches de lecture complexes comme retrouver des informations enchevêtrées, interpréter le sens à partir de nuances de la langue et évaluer de manière critique un texte.

Niveau de compétence 3 : de 480 à 551 points

Être capable de réussir des tâches de lecture de complexité modérée, telles que repérer plusieurs éléments d'information et les relier avec des connaissances familières et quotidiennes.

Niveau de compétence 2 : de 407 à 479 points

Être capable d'effectuer des tâches de base en lecture telles que retrouver des informations linéaires et en dégager le sens en se référant à des connaissances extratextuelles.

Niveau de compétence 1a : de 335 à 406 points

Être capable de reconnaître les thèmes principaux et l'objectif d'un texte portant sur un sujet familier.

Niveau de compétence 1b : de 262 à 334 points

Être capable de repérer un élément d'information explicitement formulé dans un texte court et facile portant sur un sujet familier et de faire des connexions simples.

2. Population de référence

En France, les élèves de 15 ans sont scolarisés dans des contextes très différents. Pour diverses raisons pratiques, des groupes d'élèves ont d'emblée été exclus de la population de référence (avec l'accord de l'OCDE). Au final, le champ de l'enquête porte sur tous les élèves de 15 ans (nés en 1993) scolarisés dans les établissements sous tutelle du ministère de l'Éducation nationale (sauf EREA) et du ministère de l'Agriculture, en France métropolitaine et dans les DOM (sauf La Réunion). La population visée couvre ainsi 96 % de la génération des jeunes de 15 ans.

L'échantillon

En France, l'enquête porte sur un échantillon de 177 établissements scolaires accueillant des élèves de 15 ans. Le tirage de l'échantillon tient compte du type d'établissement (collège, lycée professionnel, lycée agricole ou lycée d'enseignement général et technologique) afin d'assurer la représentativité des élèves de 15 ans selon leur classe de scolarisation. Une trentaine d'élèves au maximum est alors sélectionnée aléatoirement dans chaque établissement.

3. Évolution des résultats des filles et des garçons selon le niveau de compétences en compréhension de l'écrit

			Pourcentage d'élèves par niveaux								
			Score moyen	inférieur à 1	1	2	3	4	5		
2000	Garçons	France	490	6	13,9	22,9	29,8	21	6,4		
		OCDE	485	8	14,2	23,3	27,9	19,4	7,2		
	Filles	France	519	2,3	8,2	21,1	31,4	26,5	10,5		
		OCDE	517	3,7	9,3	20	29,6	25,4	11,9		
			Score moyen	inférieur à 1b	1b	1	2	3	4	5	6
2009	Garçons	France	475	3,4	8,1	14,1	23,3	25,4	18,6	6,3	0,7
		OCDE	474	1,8	6,6	16,6	26	27	16,8	4,8	0,5
	Filles	France	515	1,3	3,3	9,6	19	28,9	25,9	10,6	1,5
		OCDE	513	0,5	2,6	9,5	21,9	30,9	24,7	8,8	1,2

Lecture : en 2009, 8,1 % des garçons français de 15 ans se situaient au niveau 1 b.

Source : MEN/JVA-DEPP / OCDE

Document 3 : Les élèves non francophones en 2009-2010 dans le premier et le second degré

	Premier degré (effectifs moyens)			Second degré (effectifs moyens)								
	Ensemble présents	dont en soutien	% en soutien	Collèges présents	dont en soutien	LEGT présents	dont en soutien	LP présents	dont en soutien	Ensemble présents	dont en soutien	% en soutien
AIX-MARSEILLE	703	564	80,2	510	476	52	23	52	30	614	529	86,2
AMIENS	407	292	71,7	453	434	61	58	69	63	583	555	95,2
BESANÇON	172	98	57,0	238	229	4	4	4	2	246	235	95,5
BORDEAUX	618	409	66,2	426	385	37	20	39	39	502	444	88,4
CAEN	104	50	48,1	116	101	36	31	33	19	185	151	81,6
CLERMONT-FERRAND	335	275	82,1	240	213	45	26	61	49	346	288	83,2
CORSE	147	110	74,8	141	140	6	0	2	0	149	140	94,0
CRÉTELLE	1872	1 624	86,8	2 189	1 756	211	102	406	397	2 806	2 255	80,4
DIJON	364	304	83,5	307	279	11	7	15	15	333	301	90,4
GRENOBLE	1 019	940	92,2	640	634	68	66	37	36	745	736	98,8
GUADELOUPE	84	84	100,0	138	136	0	0	0	0	138	136	98,6
GUYANE	1640	1 110	67,7	581	576	0	0	13	13	594	589	99,2
LILLE	464	309	66,6	519	481	41	26	64	51	624	558	89,4
LIMOGES	151	135	89,4	294	234	10	2	39	24	343	260	75,8
LYON	1 422	1 164	81,9	1 161	1 112	69	52	41	39	1 271	1 203	94,6
MARTINIQUE	97	35	36,1	115	49	9	2	23	22	147	73	49,7
MONTPELLIER	738	530	71,8	622	583	40	22	113	108	775	713	92,0
NANCY-METZ	666	426	64,0	316	300	25	22	40	28	381	350	91,9
NANTES	553	340	61,5	433	357	42	28	48	47	523	432	82,6
NICE	943	784	83,1	587	563	17	13	20	20	624	596	95,5
ORLÉANS-TOURS	364	278	76,4	421	387	24	12	62	49	507	448	88,4
PARIS	634	634	100,0	1 260	1 260	178	178	485	485	1 923	1 923	100,0
POITIERS	420	198	47,1	327	228	42	16	26	15	395	259	65,6
REIMS	289	257	88,9	215	207	29	18	28	27	272	252	92,6
RENNES	458	245	53,5	456	389	62	27	27	24	545	440	80,7
RÉUNION	507	499	98,4	126	115	1	0	0	0	127	115	90,6
ROUEN	137	137	100,0	329	329	16	16	23	23	368	368	100,0
STRASBOURG	640	422	65,9	466	391	72	49	24	17	562	457	81,3
TOULOUSE	535	435	81,3	528	446	55	27	64	36	647	509	78,7
VERSAILLES	2004	1 863	93,0	2 011	1 952	100	88	218	218	2 329	2 258	97,0
TOTAL	18 487	14 551	78,7	16 165	14 742	1 363	935	2 076	1 896	19 604	17 573	89,6

224

Soutien dans le premier degré : élèves en CLIN ou en CRI ;

Soutien dans le second degré : élèves en CLA, CLA-NSA ou en MAT (module d'accueil temporaire)

Document 4 : Les élèves non francophones, nombre moyen de classes spécifiques au cours de l'année 2010-2011

	Total CLIN	Total CRI	Ensemble		Total CLA	Total CLA-NSA	Total MAT	Ensemble
AIX-MARSEILLE	60		60	AIX-MARSEILLE	38			38
AMIENS	5	19	24	AMIENS	14	3	10	27
BESANÇON	4	3	7	BESANÇON	10	1	2	13
BORDEAUX	11	11	22	BORDEAUX	7	1	2	10
CAEN	5		5	CAEN	3		1	4
CLERMONT-FERRAND	3	9	12	CLERMONT-FERRAND	9		1	10
CORSE	4	2	6	CORSE	13			13
CRÉTEIL	107	13	120	CRÉTEIL	100	17	7	124
DIJON	6	51	57	DIJON	5		5	10
GRENOBLE	6	53	59	GRENOBLE	24		15	39
GUADELOUPE	9		9	GUADELOUPE	7			7
GUYANE	127	118	245	GUYANE	15	24	1	40
LILLE	11	49	60	LILLE	12	6	6	24
LIMOGES	5	30	35	LIMOGES	8	2		10
LYON		462	462	LYON	28	6	20	54
MARTINIQUE	4		4	MARTINIQUE				
MONTPELLIER	14	28	42	MONTPELLIER	46	2	3	51
NANCY-METZ	13	12	25	NANCY-METZ	12		8	20
NANTES	2	88	90	NANTES	4	2	8	14
NICE		36	36	NICE	21	1	10	32
ORLÉANS-TOURS	66	4	70	ORLÉANS-TOURS	19	3	1	23
PARIS	53		53	PARIS	58	11	1	70
POITIERS	7	1	8	POITIERS	6		5	11
REIMS	15	9	24	REIMS	15		14	29
RENNES	9	12	21	RENNES	11	2	9	22
RÉUNION	30		30	RÉUNION	8			8
ROUEN	12		12	ROUEN	11		12	23
STRASBOURG	21	2	23	STRASBOURG	21	2	3	26
TOULOUSE	23	5	28	TOULOUSE	23	1	3	27
VERSAILLES	108	2	110	VERSAILLES	105	10	4	119
Total	740	1 019	1 759	Total	653	94	151	898

Source : Enquête sur les élèves non francophones, MENJVA-DEPP.

225

Enseignement des langues régionales dans le second degré

Toutes formes d'enseignement-Public et Privé sous contrat

Année scolaire 2009-2010

	Collège	Lycée	Total
Basque	2 633	534	3 167
Breton	4 325	824	5 149
Catalan	2 268	663	2 931
Corse	7 874	2415	10 289
Créole*	2 615	1092	3 707
Gallo**	**	**	**
Occitan-Langue d'oc	19 758	3 722	23 480
Langues régionales d'Alsace	38 332	2 708	41 040
Langues régionales des pays mosellans	91	283	374
Tahitien	9 108	1445	10 553
Langues mélanésiennes	2 080	757	2837
Total	89 084	14 443	103 527

* Ces chiffres concernent les académies de Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion.

** Non renseigné.

Source : Enquête MENJVA-DGESCO, mai 2010

Langues régionales : enseignement bilingue dans le second degré
Année scolaire 2009-2010

1. Enseignement bilingue à parité horaire (public et privé sous-contrat) par langues et niveaux d'enseignement

	Collège		Lycée		Total	
	Effectifs	Nb Collège	Effectifs	Nb Lycée	Effectifs	Nb établis.
Basque	1 574	22 250	**	1 824	> 22	
Breton	1 001	36 153	2	1 154	38	
Catalan	501	9 102	2	603	11	
Corse	1 458	20	60	1	1 518	21
Occitan-langue d'oc	489	17	**	**	489	17
Langues régionales d'Alsace*	3 258	63	**	**	3 258	63
Total	8 281	167	565	5	8 846	> 172

* Se poursuit au lycée dans le cadre des sections Abibac.

** Non précisé.

2. Enseignement bilingue dispensé selon la méthode de l'immersion dans le cadre du réseau des établissements du réseau du mouvement associatif

	Collège		Lycée		Total	
	Effectifs	Nb Collège	Effectifs	Nb Lycée	Effectifs	Nb établis.
Diwan (breton)	719	4	237	1	956	5
Seaska (basque)	553	3	211	1	764	4
Calandretas (occitan)	85	1	**	**	85	1
Bressolas (catalan)	102	2	**	**	102	2
Langues régionales d'Alsace (A.B.C.M)	**	**	**	**	**	**
Total	1 459	10 448	2	1 907	7	

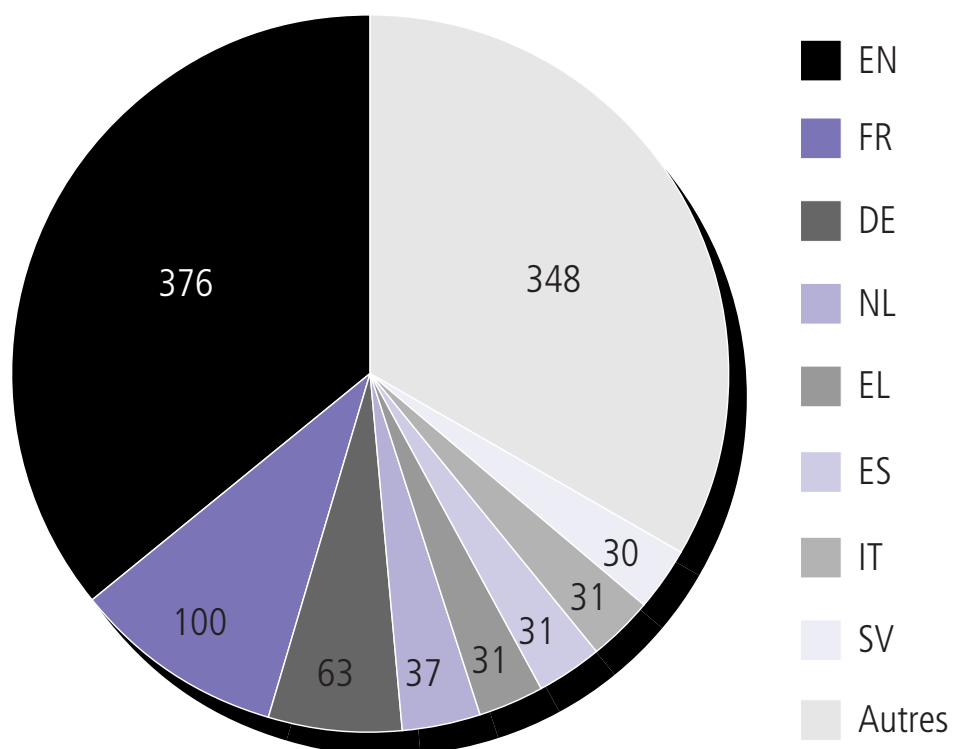
** Non précisé.

Source : Enquête MENJVA-DGESCO, mai 2010

Évolution des enseignements de langues et cultures d'origine (ELCO) entre 2003 et 2009

ELCO	2003-2004		2004-2005		2005-2006		2006-2007*		2007-2008*		2008-2009		2009-2010	
	1 ^{er} degré	2 ^e degré	1 ^{er} degré	2 ^e degré	1 ^{er} degré	2 ^e degré	1 ^{er} degré	2 ^e degré	1 ^{er} degré	2 ^e degré	1 ^{er} degré	2 ^e degré	1 ^{er} degré	2 ^e degré
Langue arabe Algérie	élèves	8582	437	9528	374	10799	543	11793	543	13114	450	14054	302	16036
	enseignants	121	145			147								
Langue croate	cours	634	45	621	31	709	32	751	47	795	35	851	26	1022
	élèves					5	18	21		20		24	6	
Langue espagnole	enseignants		néant											
	cours					1	2	3		3		3	1	
Langue italienne	élèves	1270	263	1142	283	1088	223	1212	174	1151	138	774	171	699
	enseignants	35	35				35							
Langue portugaise	cours	91	24	81	17	81	16	91	13	69	15	44	9	46
	élèves	2335	532	1556	489	1449	383	1502	362	1424	336	1211	299	1258
Langue arabe (Maroc)	enseignants	80	106											
	cours	210	38	189	32	106	30	88	21	100	24	80	15	96
Langue turque	élèves	24987	3041	22679	2739	24235	2411	26860	2432	27504	2574	28218	2186	28327
	enseignants	264	286											
Langue arabe (Tunisie)	cours	1814	255	1674	234	1787	218	1935	219	1900	221	1935	182	1943
	élèves	9545	pas de 2 ^e degré	8878	pas de 2 ^e degré	8663	pas de 2 ^e degré	9324	pas de 2 ^e degré	10356	pas de 2 ^e degré	10466	pas de 2 ^e degré	10969
Langue turque	enseignants	120	degré	126	degré	119	degré							
	cours	594	614	506	674	527	575	573	551	659	318	664	391	578
Langue serbe	élèves	5 237	614	4712	674	5107	575	4923	551	5000	318	4605	391	5287
	enseignants	139	135											
Langue turque	cours	391	53	334	55	375	41	356	45	363	34	342	35	376
	élèves	12 717	3682	13002	3502	13932	3795	15004	3600	15593	3473	15836	3667	16732
Langue serbe	enseignants	173	174											
	cours	923	237	914	217	907	219	897	230	958	221	971	234	1067
Effectifs totaux : 1 ^{er} et 2 ^e degré	élèves	184	0	153	0	159	6	149		136	15	89	156	
	enseignants	5	4											
Total général des effectifs	cours	12	0	11	1	10	0	13		8	1	8	12	
	élèves	64 857	8569	61650	8061	65437	7954	70788	7662	74298	7304	75277	7016	79470
Total : 1 ^{er} et 2 ^e degré	enseignants	73 426	69711			73391		78450		81602		82293		85921
	élèves	4 669	652	4330	587	4503	558	4707	575	4855	551	4898	501	5141
Total général des cours	enseignants	5 321	4917			5061		5282		5406		5399		5607
	élèves													

* Le nombre d'enseignants n'est plus indiqué depuis l'année 2006-2007, car les données sont difficilement exploitables, les enseignants travaillant sur plusieurs établissements et parfois dans plusieurs départements.



	Indice Synthétique de Multilinguisme (ISM)	Taux Général de Multilinguisme (TGM) (%)	Taux de Multilinguisme Avancé (TMA) (%)
Allemagne	2,29	29,41	17,65
Autriche	2,2	13,33	0
Belgique	2,95	57,89	21,05
Bulgarie	1,89	0	0
Chypre	2	15,38	7,69
Danemark	2,71	9,52	0
Espagne	3,81	61,90	9,52
Estonie	2,87	86,67	53,33
Finlande	3,07	100	100
France	1,9	20	5
Grèce	1,83	16,67	5,56
Hongrie	1,8	0	0
Irlande	1,78	0	0
Italie	1,65	17,65	11,76
Lettonie	2,18	29,41	17,65
Lituanie	2,35	17,65	17,65
Luxembourg	1,26	10,53	0
Malte	1,58	0	0
Pays-Bas	2,17	11,11	0
Pologne	1,86	0	0
Portugal	1,71	5,88	0
République tchèque	1,94	0	0
Roumanie	1,58	15,79	10,53
Royaume-Uni	1,32	8	4
Slovaquie	2,07	6,67	6,67
Slovénie	2,05	5	0
Suède	3,07	13,33	0
Suisse	4,2	100	100

Statistiques de la propension à assurer la vitalité du français par les mots de la modernité

Pour chaque notion, sont ici détaillés les termes rencontrés, le nombre d'occurrences de chacun d'entre eux, ainsi que le nombre de sites qui s'avèrent en être utilisateurs, éventuellement à titre partiel. Cette dernière information donne en quelque sorte une idée du « degré d'acceptation » du terme en question.

a. « accueil »

Localisation : page d'accueil

Terme	Nombre d'occurrences	Proportion	Nombre de sites utilisateurs	Proportion
Accueil	1098	97,00 %	887	42,76 %
Page d'accueil	34	3,00 %	32	01,54 %
Total	1132	100,00 %		

Exemple de lecture : lorsque la notion « accueil » est présente, le terme « accueil » est utilisé dans 97 % des cas, celui de « page d'accueil » dans 3 % des cas. Sur la totalité des 2 074 sites analysés, 42,76 % d'entre eux utilisent au moins une fois le terme « accueil ».

b. « actualités »

Localisation : page d'accueil

Terme	Nombre d'occurrences	Proportion	Nombre de sites utilisateurs	Proportion
Actualité(s)	3025	74,07 %	1854	89,39 %
À la une	511	12,51 %	470	22,66 %
Actu(s)	153	03,75 %	112	05,40 %
Info(s)	113	02,77 %	84	04,05 %
Brèves	75	01,84 %	68	03,28 %
Nouveauté(s)	68	01,66 %	60	02,89 %
Communication(s)	50	01,22 %	49	02,36 %
News	36	00,88 %	27	01,30 %
Information(s)	35	00,86 %	31	01,49 %
Nouvelles	18	00,44 %	16	00,77 %
Total	4084	100,00 %		

230

c. « administrateur de site »

Localisation : page d'accueil, page de contact, mentions légales

Terme	Nombre d'occurrences	Proportion	Nombre de sites utilisateurs	Proportion
Webmestre(s)	689	61,96 %	558	26,90 %
Webmaster(s)	244	21,94 %	216	10,41 %
Administrateur (trice)	78	07,01 %	70	03,37 %
Responsable	71	06,38 %	64	03,08 %
Gestionnaire	26	02,34 %	24	01,16 %
Webmaitre (tresse)	2	00,18 %	2	00,10 %
Vaguemestre	2	00,18 %	2	00,10 %
Total	1112	100,00 %		

d. « lettre d'information »

Localisation : page d'accueil, espace d'abonnement

Terme	Nombre d'occurrences	Proportion	Nombre de sites utilisateurs	Proportion
Lettre(s) d'information(s)	449	35,89 %	348	16,78 %
Newsletter	406	32,45 %	284	13,69 %
La lettre	107	08,55 %	91	04,39 %
Alertes (électroniques)	63	05,03 %	34	01,64 %
Liste(s) de diffusion	62	04,96 %	51	02,46 %
Lettre(s) d'info(s)	57	04,56 %	51	02,46 %
Lettre électronique	34	02,72 %	28	01,35 %
Lettre(s) d'information(s) électronique(s)	18	01,44 %	13	00,63 %
Lettre d'actualité	13	01,04 %	6	00,29 %
Infolettre	12	00,96 %	9	00,43 %
Bulletin d'information	10	00,80 %	9	00,43 %
E-lettre	5	00,40 %	4	00,19 %
E-letter	5	00,40 %	2	00,10 %
E-newsletter	4	00,32 %	2	00,10 %
Alerte email	3	00,24 %	3	00,14 %
Lettre de diffusion (électronique)	2	00,16 %	2	00,10 %
Alerte courriel	1	00,08 %	1	00,05 %
Total	1251	100,00 %		

e. « adresse électronique »

Localisation : espace d'abonnement, page de contact, fonction « faire suivre », mentions légales

Terme	Nombre d'occurrences	Proportion	Nombre de sites utilisateurs	Proportion
Email	715	25,23 %	581	28,01 %
Courriel(s)	712	25,12 %	523	25,22 %
Adresse email	416	14,68 %	336	16,20 %
Adresse(s) électronique(s)	378	13,34 %	317	15,28 %
Mél	191	06,74 %	108	05,21 %
Mail(s)	81	02,86 %	73	03,51 %
Adresse courriel	76	02,68 %	65	03,13 %
Adresse mail	47	01,66 %	44	02,12 %
Adresse de messagerie	43	01,52 %	30	01,45 %
Mél.	30	01,06 %	25	01,20 %
Contact(s)	25	00,88 %	23	01,11 %
Adresse de courriel	21	00,74 %	19	00,92 %
Adresse mél	18	00,63 %	15	00,72 %
Mel	14	00,49 %	8	00,38 %
Adresse de courrier électronique	11	00,39 %	8	00,38 %
Courrier électronique	10	00,35 %	10	00,48 %
Messagerie	7	00,25 %	7	00,34 %
Mel.	7	00,25 %	1	00,05 %
Mèl	6	00,21 %	5	00,24 %
Adresse de messagerie électronique	6	00,21 %	6	00,29 %
Adresse(s) mel	5	00,18 %	5	00,24 %
Messagerie électronique	4	00,14 %	4	00,19 %
Adresse mèl	3	00,10 %	3	00,14 %
Adresse mél.	3	00,10 %	3	00,14 %
Adresse de courriel	2	00,07 %	2	00,10 %
Courriel	2	00,07 %	1	00,05 %
Méls	1	00,03 %	1	00,05 %
Total	2 834	100,00 %		

f. « courrier électronique »

Localisation : espace d'abonnement, page de contact, fonction « faire suivre », mentions légales

Terme	Nombre d'occurrences	Proportion	Nombre de sites utilisateurs	Proportion
Courriel	484	43,64 %	409	19,72 %
Courrier électronique	201	18,12 %	168	08,10 %
Mail	173	15,60 %	147	07,09 %
Email	120	10,82 %	110	05,30 %
Message électronique	61	05,50 %	60	02,89 %
Mél	33	02,97 %	28	01,35 %
Messagerie	25	02,25 %	25	01,20 %
Messagerie électronique	9	00,81 %	9	00,43 %
Mel	1	00,09 %	1	00,05 %
Mèl	1	00,09 %	1	00,05 %
Mél.	1	00,09 %	1	00,05 %
Total	1 109	100,00 %		

g. « nuage de mots »

Localisation : page d'accueil

Terme	Nombre d'occurrences	Proportion	Nombre de sites utilisateurs	Proportion
Mots clés	14	60,87 %	13	00,63 %
Nuage de tags	3	13,04 %	3	00,14 %
Tags	3	13,04 %	3	00,14 %
Nuage de mots clés	2	08,69 %	2	00,10 %
Nuage de mots	1	04,36 %	1	00,05 %
Total	23	100,00 %		

Annexe 5

Un nouvel outil collaboratif : le *wikilf*

Proposez, choisissez, consultez un terme et participez ainsi à l'enrichissement de la langue française

Un nouvel outil collaboratif : www.wikilf.culture.fr



wikilF
Participez à l'enrichissement de la langue française

Bienvenue Bernard Dupont ✕

Accueil Campagnes Suggérez vos termes Termes en débat À propos Mon profil Contact Flux RSS

LES CAMPAGNES WIKI-BLOG FRANCE TERME 1 | 2 | 3 | 4



Vous utilisez Jailbreak, vous pouvez dire débrider.

Termes entrés dans l'usage



Courcier, capital-risque, canular, plaidoyer, pirate, génome, développement durable, intégration, distribution, indicatif, biodégradable, virus, avant-première

Profil d'expert

Si votre intérêt se manifeste de manière constante par des propositions solides et argumentées, un profil d'expert vous sera reconnu.

[Je propose un terme](#) > [Soumettre](#)

Enrichissez notre langue !

La langue française est l'affaire de tous : en contribuant à sa nécessaire adaptation, vous lui permettez de maintenir son rang parmi les grandes langues de communication internationales dans le monde.

Pour cela, nous vous donnons rendez-vous sur le site www.wikilf.culture.fr

Parce qu'ils concernent le grand public, l'élaboration des termes plus courants doit prendre en compte ses avis et ses propositions : le wikiLF répond à cet objectif !

Vous pourrez ainsi avec cet outil :

- proposer aux commissions de terminologie un > **terme nouveau** et sa définition pour un besoin d'expression en français que vous aurez repéré.
 - exprimer un > **avis** sur le choix opéré par une commission de terminologie.
- vous prononcer par un > **vote** parmi plusieurs termes examinés par une commission.
 - prendre connaissance des propositions et commentaires effectués par d'autres internautes et vous intégrer ainsi à une > **communauté** que l'enrichissement de la langue française intéresse.
- être tenu personnellement informé du > **lancement** d'une campagne de consultation comme de la publication au *Journal officiel* des termes retenus.



États de l'Assemblée Française
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



Culture
Communication

Ce site vous est proposé par la
délégation générale à la langue française et aux langues de France
(ministère de la Culture et de la Communication)



Annexe 6

Le multilinguisme à l'ONUDI

La Conférence générale,

Rappelant que l'universalité de l'ONUDI est fondée, entre autres, sur le multilinguisme et le respect de la parité et de la pluralité des langues choisies par les États membres,

Rappelant également que, conformément aux articles 61 du Règlement intérieur de la Conférence générale, 65 du Règlement intérieur du Conseil du développement industriel et 55 du Règlement intérieur du Comité des programmes et des budgets, l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe sont les langues de la Conférence générale, du Conseil du développement industriel et du Comité des programmes et des budgets,

Rappelant également toutes les résolutions de l'Assemblée générale des Nations unies relatives aux langues officielles de tous les organes de l'Organisation des Nations unies,

Soulignant l'importance que revêt, pour le développement industriel, l'accès le plus large possible de tous les États membres et du grand public, en particulier dans les pays en développement, à l'information et à la documentation de l'Organisation,

Notant la nécessité de l'usage équilibré des six langues officielles dans le travail du Secrétariat,

1. *Souligne* l'importance primordiale de la parité des six langues de l'Organisation des Nations unies pour le développement industriel ;
2. *Prie* le Directeur général de prendre, dans la limite des ressources existantes, toutes les mesures nécessaires pour l'application stricte des règles de l'Organisation qui régissent son régime linguistique tant en ce qui concerne ses relations avec les États membres qu'au regard de l'usage des langues pour le travail du Secrétariat ;
3. *Souligne* l'importance du respect de la parité des langues officielles de l'Organisation des Nations unies pour le travail du Secrétariat et prie le Directeur général de continuer à prendre les mesures appropriées à cet égard, conformément au paragraphe 5 de l'Article 11 de l'Acte constitutif de l'ONUDI ;
4. *Prie* le Directeur général de désigner parmi les postes qui existent déjà au sein de l'Organisation un coordonnateur pour le multilinguisme ;
5. *Prie aussi* le Directeur général de prendre toutes les mesures nécessaires pour que l'information technique essentielle de l'Organisation, qu'elle soit écrite, audiovisuelle ou numérique, soit diffusée dans les langues de l'Organisation, en fonction des besoins et priorités des différents pays et régions, afin d'en offrir le plus large accès possible aux États membres ;
6. *Souligne* qu'en application de la résolution 61 / 266 de l'Assemblée générale des Nations unies sur le multilinguisme, il importe de proposer les informations, l'assistance technique (documents, expertise) et les matériaux de formation émanant de l'Organisation dans les langues des pays bénéficiaires correspondant aux langues de l'Organisation ;
7. *Prie* le Directeur général de continuer à assurer, dans la limite des ressources existantes et sans porter atteinte aux ressources destinées à la coopération technique, le chargement, dans les six langues officielles, sur le site web de l'ONUDI de tous les documents importants déjà traduits et publiés depuis que l'ONUDI est devenue une institution spécialisée ;
8. *Prie également* le Directeur général de s'assurer, dans la limite des ressources existantes, que, grâce aux nouvelles technologies de l'information et de la communication, les nouveaux documents de l'Organisation soient mis en ligne sur le site web de l'Organisation dans toutes les langues de l'Organisation, et de développer progressivement les possibilités d'accueil, de navigation, de recherche et d'affichage des résultats dans toutes les langues de l'Organisation ;
9. *Prie en outre* le Directeur général d'établir des arrangements de coopération avec des établissements d'enseignement pour accroître le nombre de pages web disponibles dans les langues de l'Organisation ;
10. *Prie* le Directeur général de présenter au Conseil du développement industriel, à sa trente-septième session, un rapport sur l'application de la présente résolution.

8^e séance plénière, 11 décembre 2009

Annexe 7

XIII^e Sommet de la Francophonie (Montreux, 23-24 octobre 2010)

Le XIII^e Sommet, remarquablement organisé par la Suisse qui a confirmé son engagement en faveur de la francophonie et du plurilinguisme, a démontré la mobilisation des pays francophones face aux défis de la gouvernance mondiale et du développement durable.

À l'appel du Président de la République, le Sommet a pris position en faveur de la réforme de la gouvernance mondiale et a insisté sur quatre priorités, notamment à l'endroit du G20 fondé voici deux ans au lendemain du sommet de Québec et que la France préside en 2011 :

- > la réforme du système monétaire et financier international, face à l'instabilité des taux de change ;
- > des initiatives contre la volatilité des cours des matières agricoles et énergétiques ;
- > la réforme urgente des Nations unies, notamment du conseil de sécurité de l'ONU ;
- > les financements innovants du développement, indispensables à la réalisation des objectifs du millénaire.

L'État de droit et la démocratie ont été également au cœur des débats, en cette année 2010 qui marquait les dix ans de mise en œuvre de la déclaration de Bamako. Des engagements novateurs concernant les femmes dans les conflits armés et les libertés sur Internet ont renforcé ce corpus. Face aux défis de la sécurité et de la stabilité, le Sommet a confirmé le renforcement de la participation francophone au maintien de la paix et la mobilisation de la Francophonie pour l'accompagnement électoral dans les pays membres en sortie de crise. La France se réjouit de l'adoption de textes dont elle a pris l'initiative avec le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger comprenant des engagements forts contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

La France a accueilli la confirmation du choix de la République démocratique du Congo pour organiser le sommet de 2012 à Kinshasa. Elle a souhaité la bienvenue à cinq nouveaux États observateurs (Bosnie-Herzégovine, République dominicaine, Emirats arabes unis, Estonie, Monténégro). La Francophonie regroupe désormais 56 membres et 19 observateurs, soit un tiers des membres des Nations unies.

Le Sommet a décidé le renouvellement du mandat du Président Abdou Diouf comme Secrétaire général de la Francophonie. La France lui a adressé toutes ses félicitations et l'assure de son soutien renouvelé pour porter plus loin les objectifs de la Francophonie, en faveur de nos valeurs et de notre langue parlée par 220 millions de personnes dans le monde.

Le Président de la République a salué l'achèvement de la Maison de la Francophonie à Paris avenue Bosquet, dont la mise à disposition de l'OIF pour cinquante ans illustre le soutien résolu de la France à la Francophonie.



XIII^e Conférence des Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage

Montreux (Suisse), 23-24 octobre 2010

DÉCLARATION DE MONTREUX

1. Nous, Chefs d'État et de gouvernement des pays ayant le français en partage, réunis les 23 et 24 octobre 2010 à Montreux, en Suisse, à l'occasion du XIII^e Sommet de la Francophonie, coïncidant avec le 40^e anniversaire de la création de la Francophonie institutionnelle, avons décidé de consacrer ce XIII^e Sommet aux...

III. La langue française et l'éducation dans un monde globalisé : les défis de la diversité et de l'innovation

37. Nous demandons à l'OIF et aux opérateurs de se donner une politique de promotion du français qui intègre et mette en synergie les actions de l'OIF, des opérateurs et de leurs réseaux, en vue de son adoption lors du XIV^e Sommet de la Francophonie. À cet égard, l'OIF organisera, en collaboration avec le gouvernement du Québec, un Forum mondial de la langue française au printemps 2012.
38. Nous nous engageons à promouvoir l'emploi du français dans les organisations internationales et régionales. Nous réaffirmons notre attachement au *Vadémécum* relatif à l'usage de la langue française adopté à Bucarest et encourageons les pays dont le français n'est ni la langue officielle ni la langue d'enseignement à lui accorder un statut privilégié dans les programmes d'étude des langues étrangères.
39. Nous encourageons la multiplication des groupes des ambassadeurs francophones, tout en les appelant à coopérer avec les institutions et acteurs partageant les objectifs de la Francophonie.
40. Nous entendons valoriser le français en tant que langue technique, scientifique, juridique, économique et financière. Dans cet esprit, nous demandons à l'OIF et aux opérateurs concernés d'encourager les réseaux professionnels ou universitaires qui emploient et diffusent le français dans leurs domaines de compétence.
41. Nous veillerons à la visibilité du français et au respect de son usage lors des jeux Olympiques et paralympiques de 2012 à Londres, avec le concours du Grand Témoin de la Francophonie.
42. Nous saluons la signature des premiers pactes linguistiques lors de ce Sommet et encourageons la multiplication de ces plans d'action, qui favorisent la promotion du français.
43. Nous reconnaissons que l'accès à une « Éducation pour tous » (EPT) de qualité, ainsi qu'à la formation et à l'enseignement professionnel, est une condition essentielle au développement durable des sociétés. Nous nous engageons à promouvoir l'EPT en synergie avec les partenaires au développement et la société civile. Nous réaffirmons la responsabilité principale des autorités publiques pour la formulation et la mise en œuvre des politiques d'éducation et de formation, dans le respect des langues nationales.
44. Nous réitérons notre soutien aux actions francophones dans le domaine de l'éducation, telle l'Initiative francophone pour la formation à distance des maîtres (IFADEM), dont les effets multiplicateurs sont avérés pour nos populations, et demandons à l'OIF et à l'AUF de poursuivre son déploiement, en priorité en Haïti.
45. Nous réaffirmons notre attachement à la chaîne multilatérale francophone TV5, à son rôle essentiel pour l'apprentissage et le rayonnement international du français. À cet effet, nous entendons faciliter la diffusion et l'accessibilité de TV5, vecteur de la diversité culturelle.
46. Nous réaffirmons notre volonté de faciliter pour les pays francophones du Sud l'appropriation des technologies de l'information et de la communication (TIC) afin de les aider à mieux intégrer l'économie numérique mondiale. Nous demandons à l'OIF et aux opérateurs de mener une réflexion sur une nouvelle stratégie en matière de TIC et sur leur contribution possible à un cyberspace libre et accessible, riche de contenus francophones. Nous soulignons la nécessité d'un dialogue avec toutes les parties concernées, dans le cadre de l'expansion de la Toile, qui prenne en compte l'ensemble des intérêts et qui respecte les droits et libertés de

chacun. Nous demandons à l'OIF de contribuer à la réalisation des objectifs du Forum sur la gouvernance d'internet.

47. Nous entendons favoriser la coopération entre nos pays en matière de recherche, d'innovation, de formation et d'utilisation des techniques d'information et de communication modernes. La diversité propre à la Francophonie constitue un atout à valoriser en mettant en réseau les acteurs de l'innovation. À ce titre, nous encourageons les échanges de professeurs et d'étudiants et les synergies dans le domaine de la recherche scientifique et technologique entre pays francophones, et saluons la constitution d'un « Réseau d'excellence des sciences de l'ingénieur de la Francophonie » (RESCIF). À cet égard, nous appelons ses membres à nouer un partenariat avec l'AUF.

Annexe 8

Manifeste en faveur de l'usage du français et de la diversité linguistique et culturelle dans les organisations internationales

Nous, agents francophones des organisations internationales, profondément attachés à notre langue, le français, et à la diversité linguistique et culturelle formellement en usage dans nos environnements de travail ;

Inquiets de constater un recul global du multilinguisme au profit d'un idiome anglomorphe réducteur ;

Inquiets de l'hégémonie grandissante de modèles professionnels mono-culturels rigides et uniformisants ;

Conscients que ces phénomènes perçus à tort comme des signes de rationalisation et de pragmatisme opérationnel se sont graduellement intégrés dans les habitus de nos organisations ;

Convaincus que l'inévitable appauvrissement des pratiques qui en résulte est source de dysfonctionnements ;

Convaincus que seules des actions convergentes de l'ensemble des acteurs concernés peuvent désormais inverser cette tendance pernicieuse

Nous nous engageons :

À prôner le multilatéralisme, le multiculturalisme et le multilinguisme à chaque occasion, utilisant à cet effet aussi souvent que possible, le français comme outil d'intervention ;

À initier des actions de prise de conscience de l'importance des problématiques linguistiques et culturelles ;

À agir individuellement et communément pour créer une dynamique vertueuse visant au retour d'habitus organisationnels fondés sur la diversité des langues et des modèles ;

238

Et demandons :

À l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF)

De soutenir publiquement cette initiative ;

De nous aider à propager ce manifeste ;

D'utiliser ses représentations permanentes auprès des Organisations Internationales pour stimuler le processus ;

D'intervenir auprès des instances politiques des pays de la Francophonie pour les inviter à supporter notre démarche ;

D'utiliser les moyens de communication à sa disposition pour donner une visibilité optimale à nos actions.

À chaque pays membre de la francophonie

De soutenir publiquement cette initiative ;

De nous aider à propager ce manifeste ;

D'utiliser ses représentations permanentes auprès des organisations internationales pour stimuler le processus ;

D'inviter ses ressortissants travaillant au sein des al, et en particulier ceux qui occupent une fonction de très haut niveau, à s'engager à nos cotés.

À nos collègues francophones les plus hauts placés au sein de nos organisations internationales

De soutenir nos actions ;

De donner l'exemple en s'y joignant ;

D'utiliser les possibilités offertes par leur position pour accélérer le retour de la diversité linguistique et professionnelle dans les habitus organisationnels.

À l'ensemble de nos collègues francophones de toutes les OI du monde

D'adhérer aux objectifs de ce manifeste en le signant électroniquement sur le site de l'AFFOI ;

De le propager et de le défendre dans leur environnement personnel ;

D'en suivre les engagements.

À nos collègues fonctionnaires internationaux non francophones

De se joindre à nous pour défendre cette diversité linguistique et culturelle source principale de notre richesse organisationnelle commune.

Vous cherchez à le dire en français ?

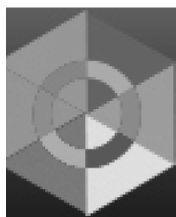
Le réflexe

FranceTerme

Consultez le site du ministère de la Culture et de la Communication

www.FranceTerme.culture.fr

240



wikiLF

Participez à l'enrichissement de la langue française

www.wikilf.culture.fr



Délégation générale à la langue française
et aux langues de France

6 rue des Pyramides, 75001 Paris
téléphone 01 40 15 73 00
télécopie 01 40 15 36 76
courriel : dglff@culture.gouv.fr
www.dglf.culture.gouv.fr

ISSN imprimé 1764-240X
ISSN en ligne 1958-5241